

Comité Scientifique international :

Mme Johanne LEBRUN (Université de Sherbrooke - Canada)
Mme Lucile RABEARIMANANA (Université d'Antananarivo - Madagascar)
M. François AUDIGIER, (Université de Genève - Suisse)
M. Balveer ARORA (Jawaharlal Nehru University, New Delhi - India)
M. Dominique BARJOT (Université Paris-Sorbonne - Paris IV)
M. Joël CLANET (Université de La Réunion)
M. Yvan COMBEAU (Université de La Réunion)
M. Jean Michel DEWAILLY (professeur honoraire des Universités)
M. Prosper EVE (Université de La Réunion)
M. Jean Michel JAUZE (Université de La Réunion)
M. Eric JENNINGS (University of Toronto - Canada)
M. Eric MORIER-GENOUD (Queen's University Belfast - Royaume-Uni)
M. Michel PETIT (Université Paris XII - Créteil)
M. Claude PRUDHOMME (Université Lyon 2 - Lumière)

Comité de Lecture :

Mme Evelyne COMBEAU-MARI (Université de La Réunion)
Mme Catherine FOURNET-GUERIN (Université de Reims)
Mme Bénédicte GASTINEAU (Démographe IRD - Cotonou - Bénin)
Mme Claire MESTRE (Médecin, anthropologue - Université Bordeaux II)
Mme Faranirina RAJAONAH (Université Paris VII - Diderot)
Mme Marie-Ange RIVIERE (IA-IPR, académie de La Réunion)
M. Didier BENJAMIN (Professeur en CPGE - La Réunion)
M. Fabien BRIAL (Université de La Réunion)
M. François DEMOTZ (Université Lyon 3 - Jean Moulin)
M. Jean FREMIGACCI (Université Paris I - Panthéon-Sorbonne)
M. Jean-François GERAUD (Université de La Réunion)
M. Christophe GIUDICE (Université de Toamasina - Madagascar)
M. Jean-François KLEIN (INALCO)
M. Tovonirina RAKOTONDRABE (Université de Toamasina - Madagascar)
M. Jean-Roland RANDRIAMARO (Université de Toamasina - Madagascar)
M. Olivier ROUX (Université de La Réunion)
M. Vincent SCHWEITZER (Académie Nancy-Metz)

Directeur de Publication
Frédéric GARAN
(Université de La Réunion)

Secrétaire de Rédaction
Pierre-Eric FAGEOL
(Université de La Réunion)

Contact pour le courrier des lecteurs ou proposition d'article
Adresse électronique : fgaran@univ-reunion.fr

Site Internet : <http://www.voanio.com/tsingy>
Informations pratiques et illustrations dans leur format original et en couleur

Photos de couverture et de 4^{ème}

Madagascar et La Réunion, Google Earth 2012

**Timbres-poste, références Yvert et Tellier,
Madagascar, Poste aérienne n°37 et n°74 ; La Réunion, n°56**

Numéro 15

TSINGU

Madagascar et La Réunion 2^{ème} partie

1927: découverte du plus fort des fortifiants

FACULTÉ DE PHARMACIE
LUVARIA
DE
MADAGASCAR
PRIX
DE THÈSE
MÉDICALE
1929

Un ancien combattant

1934: premier flacon vendu...

1935: 5.000.000 de flacons vendus

vin de Trileuse
le plus fort des fortifiants

The advertisement is a vertical page with a yellowish, aged paper texture. It features several illustrations: a book titled 'LUVARIA DE MADAGASCAR' with a diploma-like cover, a man in a military-style uniform and hat, a man in a light shirt holding a bottle and a glass, and a woman in a dark dress holding a glass. The text is arranged in a top-to-bottom sequence, with large, bold numbers and dates. There are small columns of text interspersed between the main headlines, likely providing details about the product's history and medical claims. The overall tone is one of historical significance and scientific endorsement.

Le Jour, le 31 août 1935
Fonds Grandidier,
Tananarive

Le présent ouvrage est imprimé en 500 exemplaires.
Sa reproduction partielle ou totale est protégée par les droits d'auteurs
et ne peut être réalisée sans l'approbation de l'éditeur.

(1^{er} semestre 2012 Editions ProMedia)

SOMMAIRE

• Editorial	4
I. Dossier : Madagascar et La Réunion (2^{ème} partie)	
• Mireille TONNER, <i>Les travailleurs malgaches à La Réunion pendant l'entre deux guerres</i>	7
• Daniel VARGA, <i>Henri Stiel, un agent recruteur à Madagascar sans peur mais pas sans reproche</i>	43
• Jacqueline RAVELOMANANA, <i>Origine et ancêtres des Réunionnais : entre légendes et réalités, la part des femmes antanosy dans le peuplement de La Réunion, dès 1648</i>	67
• Pierre-Eric FAGEOL, <i>Les projets de rattachement de La Réunion à Madagascar (1906-1914)</i> ..	75
• Frédéric GARAN, <i>Vision philatélique des colonies de l'océan Indien : Madagascar et La Réunion à travers le prisme des timbres-poste français</i>	109
II. Connaissance de l'océan Indien	
• Delphine BURGUET, <i>La graine et l'apéritif ou l'indigène et le savant</i>	125
• Frédérique ANDRIAMARO, Valérie DELAUNAY <i>Evolution des structures familiales malgaches et prise en charge des enfants à Madagascar : une analyse à partir des enquêtes démographiques et de santé</i>	137
• Valérie AUBOUG <i>Le renouveau charismatique à l'île de La Réunion et à l'île Maurice : un contre feu catholique</i>	149
III. L'enseignement scolaire dans l'océan Indien	
• Rachel MNEMOSYNE-FEVRE, <i>Enseigner la Première Guerre mondiale en CM2 à La Réunion</i>	161

ÉDITO

Le présent numéro prolonge le dossier « Madagascar et La Réunion » entamé dans le n°14. A travers le destin de quelques femmes antanosy, Jacqueline Ravelomanana nous rappelle combien le peuplement originel de La Réunion est étroitement lié à Madagascar. Les premières habitantes de Bourbon furent des Malgaches libres, bien avant que la Grande Ile ne fournisse esclaves puis engagés. La question des engagés, déjà abordée par Jean-Pierre Domenichini (n°14, *Des engagés malgaches fuient La Réunion au XIX^{ème} siècle*), est au cœur de deux articles. Daniel Varga nous accompagne sur les pas d'Henri Stiel, un recruteur peu scrupuleux agissant pour les sociétés réunionnaises. La recherche de main-d'œuvre malgache fut une obsession à La Réunion, jusque dans les années 1920, comme la montre Mireille Tonner. Par ces deux articles, c'est également la relation de pouvoir entre les deux îles qui est évoquée (comme c'était déjà le cas avec Claude Bavoux, *Essai de compréhension du mot « créole » dans la colonie naissante de Madagascar*). Dans ce cadre, Pierre-Eric Fageol nous montre le traumatisme que fut pour La Réunion le simple fait d'envisager qu'elle puisse passer sous la tutelle de Madagascar. De « colonie colonisatrice », elle serait devenue périphérie de la Grande Ile ! C'est encore ce rapport hiérarchique qui est en filigrane dans l'étude iconographique de Frédéric Garan. Les timbres-poste des deux colonies apparaissent comme un excellent révélateur de l'image que la métropole se fait de ces dernières au sein de l'Empire.

Comme ils se doivent, les *varia* nous promènent dans des domaines très divers. Dans une démarche comparable à celle à l'œuvre pour les timbres-poste, Delphine Burguet analyse l'imagerie coloniale que la publicité construit, à travers l'exemple du « vin de Frileuse ». Ce sont les nouvelles religiosités que Valérie Aubourg examine, à travers le renouveau charismatique à La Réunion et à Maurice. Frédérique Andriamaro et Valérie Delaunay poursuivent la collaboration ancienne et fructueuse en démographie entre *Tsingy* et les équipes de l'IRD à Madagascar. Elles analysent aujourd'hui l'*Evolution des structures familiales malgaches et prise en charge des enfants à Madagascar*.

Le travail pédagogique est consacré au niveau primaire. Rachel Mnemosyne-Fèvre nous présente diverses pistes pour aborder l'étude de la Première Guerre mondiale dans les classes de La Réunion, à travers un riche dossier faisant apparaître la participation réunionnaise au conflit.

Ce numéro est également l'occasion de poursuivre la modernisation de *Tsingy*, en lui assurant une diffusion la plus large possible. Ainsi, tous les articles de recherche seront désormais accompagnés d'un résumé en français et en anglais. L'article de Mireille Tonner présente également la particularité d'être un travail ancien soutenu dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en 1972. Jean Fremigacci, qui l'avait alors encadré, souhaitait qu'il puisse être connu du plus grand nombre. C'est effectivement, à notre sens, le rôle d'une revue d'éviter que des travaux de recherche restent méconnus. Nous invitons donc tous les universitaires qui nous liront à plonger dans leurs archives, et à nous soumettre des travaux de valeur restés confidentiels.

Nous voudrions enfin remercier toutes les personnes qui ont récemment rejoint l'équipe de *Tsingy*, renforçant ainsi la caution scientifique de la revue, et son ancrage international.

A l'occasion de la nouvelle rentrée universitaire, le site du CRESOI (Centre de Recherche et d'Etude sur le Sud-Ouest de l'océan Indien) a fait peau neuve. Nous vous invitons à le consulter pour être au fait de l'actualité de la recherche en histoire dans l'océan Indien : www.centre-histoire-ocean-indien.fr/

Après avoir annoncé que le prochain dossier se consacrerait aux « migrations dans l'océan Indien, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter...

Bonne lecture...

Frédéric Garan

I. Dossier
« Madagascar et La Réunion »
2^{ème} Partie



Timbre-taxe, Madagascar, série 1908-1924 n°16

LES TRAVAILLEURS MALGACHES Á LA RÉUNION PENDANT L'ENTRE DEUX GUERRES

Mireille TONNER¹
Mémoire de maîtrise
sous la direction de M. Jean FREMIGACCI

Résumé :

Quatre convois d'Antandroys partent de Madagascar entre 1922 et 1927 afin de fournir des travailleurs engagés à La Réunion. Cette situation est paradoxale car Madagascar manque de main-d'œuvre, mais la soif de travailleurs est grande à La Réunion, qui recherche des engagés pouvant être payés à moindre coût. Les tensions entre les deux colonies sont fortes, et nécessitent l'arbitrage du Ministère des colonies. Les tractations et les arguments de La Réunion révèlent un engagisme qui s'apparente au rétablissement d'une forme de traite.

Mots clés :

Madagascar, La Réunion, Antandroys, engagisme, colonisation, Gouverneur Général Garbit, Henri De Busshère, années 1920.

Abstract :

Madagascan workers in Reunion Island during the interwars period

Four groups of Antandroys leave Madagascar between 1922 and 1927 in order to give enlisted workers to Reunion Island. This situation is paradoxical because Madagascar doesn't have enough workers, but the need is important on Reunion Island, which seeks lower cost workers engaged. The confrontation between the two colonies requires the arbitration of French Colonies' Office. The negotiations and the arguments of Reunion Island reveal a engaged workforce which are connected with the re-establishment of a form of a human trade.

Key words :

Madagascar, Reunion Island, Antandroy People, engaged workforce, colonization, Gouverneur Général Garbit, Henri De Busshère, 1920's,

¹ Ce mémoire de maîtrise soutenu en 1972 à l'Université de Madagascar a été adapté pour la présente version par P.E. Fageol et F. Garan. Les notes renvoyant à des références bibliographiques récentes sont également des éditeurs. Elles sont signalées ainsi : *ndle*. Cette version a été validée par Jean Fremigacci, directeur du mémoire.

« Aucun pays n'offre de champ plus vaste aux études ethnologiques que notre petite colonie de La Réunion située dans la mer des Indes, tout auprès de Madagascar, à portée de la côte africaine et du continent asiatique, elle a recruté sur tous ces points les travailleurs que réclame son agriculture. »²

Notre propos est d'étudier l'un de ces recrutements faits par La Réunion : celui des Malgaches, pendant l'entre-deux-guerres. Etudier les Malgaches à La Réunion au cours de cette période, c'est se préoccuper en fait des seuls Antandroys qui alimentèrent ce courant assez original. Ces derniers partiront de leur province en quatre convois successifs au cours des années 1922 à 1927. Nous porterons essentiellement notre attention sur les conditions de départ, sur la vie et le travail à La Réunion, et enfin nous verrons les conditions du retour au pays natal. Pourquoi cette émigration et pourquoi son arrêt ? Quelle fut l'attitude de La Réunion, celle de Madagascar ? Quel fut le rôle du Ministère des Colonies à Paris ? ... autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre au cours de notre étude.

I) LES ORIGINES

L'abolition de la Traite des esclaves intervient au moment où l'île connaît un besoin pressant de main-d'œuvre bon marché, en raison de l'extension des cultures industrielles. La solution fut d'introduire une main-d'œuvre libre et c'est avec joie que les Réunionnais virent Madagascar tomber sous la domination française en 1895. C'est ainsi que « les habitants se montrèrent pleins d'espoir et se réjouirent de trouver aux portes de leur île ce pays représentant un centre de recrutement suffisamment peuplé pour toutes les demandes de la Réunion ».³

Des démarches furent faites à Paris dès 1897 et le Gouvernement Général (G.G.) de Madagascar accordait l'autorisation demandée, en restreignant le recrutement à la côte Ouest. A partir de cette date et jusqu'en 1902, La Réunion reçut environ 400 Malgaches. A peine commençait-on à s'organiser que le G.G. de Madagascar donnait l'ordre en 1902 d'interdire la sortie de tout travailleur.

« Madagascar ne saurait distraire de son sol aucun de ses travailleurs au profit d'une colonie quelconque. La colonie manque elle-même de bras. »⁴

Et en effet, à partir de cette date, toutes les tentatives pour recruter des travailleurs à Madagascar échouent. Gallieni est d'une intransigeance extrême et s'oppose systématiquement à toute émigration. Les choses vont donc stagner pendant de longues années et il faudra attendre 1920 pour que se dessine l'espoir d'une reprise de l'immigration entre Madagascar et La Réunion.

« Le problème de la main d'œuvre est une obsession pour La Réunion »⁵ et ceci l'a perpétuellement obligée à faire appel à une aide extérieure. Le problème de la main-d'œuvre et de l'immigration est au cœur de la vie sociale et économique de l'île depuis 1848. A partir de 1900 surtout, les témoignages sur ce point ne manquent pas :

« Il n'est pas de question qui soit plus importante et dont l'étude soit plus urgente. (...) La Réunion principalement souffre de cette pénurie de bras et son agriculture se meurt littéralement, faute de travailleurs : nombreux sont les champs laissés en friche. »⁶

² P. DE MONTFORAND, *L'île de la Réunion et les travailleurs étrangers*, Auch 1869, 78 pages.

³ P. CHAMPDEMERLE, *Le problème de la main-d'œuvre à l'île de la Réunion*, Thèse faculté de droit de Paris, 1929, imp. Raoul Hugnin, 92 pages.

⁴ Télégramme envoyé à un agent recruteur de La Réunion accrédité auprès de Madagascar.

⁵ Jean DEFOS DU RAU, *L'île de la Réunion*, Thèse de doctorat, Institut de géographie, Bordeaux, 1960, 716 pages.

⁶ A. BLAY, *La main-d'œuvre, les denrées coloniales, le change, les marchandises d'importation à la*

Juste avant 1900, Léon Colson⁷, Président de la Chambre d'Agriculture, dit que si on ne peut introduire dans un très bref délai des travailleurs étrangers, la production de la Colonie continuera à décroître et la richesse publique, aussi bien que la richesse privée, marcheront rapidement vers la ruine. Les mêmes opinions sont exprimées dans un rapport de 1908 sur l'immigration à La Réunion où on note que le retour des immigrants rendra à la colonie toute entière sa vie économique normale. Le commerce et l'agriculture y reprendraient leur ancienne activité et, du même coup, les budgets, retrouveraient leur aisance d'autrefois. Dans les années 1900, M. Hugot, conseiller Général, nous donne, chiffres à l'appui, un témoignage très intéressant.

« Il y a environ 35 ans, la Réunion possédait 62 000 travailleurs immigrants qui lui étaient fournis et renouvelés par un mouvement continu d'immigration. A cette époque, sa production annuelle en sucre s'élevait à 60 000 tonnes, ses récoltes de café étaient toujours d'un chiffre élevé, son commerce était très florissant. Depuis l'année 1882, l'immigration indienne ayant été arrêtée par l'opposition de l'Angleterre, le nombre de nos immigrants a diminué au point qu'il se trouve réduit aujourd'hui à 18 000 environ. N'ayant plus à leur disposition les bras indispensables, les propriétaires, se sont trouvés dans l'absolue nécessité de diminuer leurs plantations, Notre production générale s'est trouvée atteinte à ce point que le sucre est tombé à 30 000 tonnes. »⁸

Vérifiant les dires de M. Hugot, les courbes de la production sucrière et de l'immigration nous prouvent sans peine que l'histoire de l'immigration à La Réunion se confond avec celle de la prospérité du pays. Pourtant, avec ses 175 000 habitants, il semble curieux que la Colonie souffre d'une telle pénurie. Tout d'abord, il y a le fait que la canne à sucre impose un travail nécessitant plus de bras que pour n'importe quelle autre culture et, si la colonie ne manque pas d'hommes dans l'absolu, elle manque de travailleurs manuels. De même, la population autochtone est réfractaire aux travaux des champs et de l'usine. Il y a ensuite une autre raison, aussi importante que paradoxale, c'est que La Réunion exporte une partie de son capital humain vers Madagascar. Vers les années 1925, le chiffre des Réunionnais émigrés à Madagascar est de 18 000, ce qui représente 10 % de la population de la petite île. A ce propos, Charles Foucque, en 1923, dans un article du *Bulletin de l'Académie de l'Île de la Réunion*, insistait sur le fait qu'il y avait à La Réunion une masse de propriétaires pauvres qui vivaient dans des conditions difficiles et qui espéraient, en émigrant, trouver une existence plus heureuse. Pourtant, la vie qu'ils trouvaient n'était pas plus enviable que celle qu'ils avaient sur leur île natale. Dans un article de *L'Action* du 29 février 1920, il est dit que les neuf dixièmes des Créoles qui viennent s'installer sur les côtes malgaches se contentent d'exploiter un champ de patates ou de manioc tout juste suffisant pour les faire vivre. Si La Réunion ne semble pas vouloir arrêter ce courant, Madagascar par contre tente de s'y opposer et à Tananarive, Brugaet (nom de plume du journaliste Gaétan Brunet, lui-même Réunionnais d'origine) écrit dans *L'Action* au début de 1920 :

« Il importe qu'à la Réunion on le sache, les travailleurs de la grande île originaires de la Réunion seraient heureux de voir accourir à leur côté leurs compatriotes (...), pourvu qu'ils soient énergiques et travailleurs. Mais que ceux qui n'ont que des prétentions et pas de qualités dans le travail restent chez eux. Ils augmentent ici une population indésirable. »

Une dernière raison qui fait rechercher de la main-d'œuvre à l'extérieur, c'est que les prétentions des journaliers de La Réunion ne sont pas modestes. On signale en

Réunion. Chalon sur Saône. 1900. Imp. E. Bertrand, pp 257, 304.

⁷ Voir Claude BAVOUX, *Les Réunionnais de Madagascar de 1880 à 1925*, Fr. RAISON-JOURDE (ss.-dir), Thèse Paris VII, 1997, 2 vol., 910 pages. (ndle)

⁸ Archives de La Réunion (ADR), Dossier 168 M.

1880 que, malgré l'offre de deux francs par jour, on n'a pas trouvé le quart de la main-d'œuvre nécessaire en certains lieux. Le coût est donc tellement élevé que les employeurs préfèrent se tourner vers une main-d'œuvre étrangère à bon marché.

Defos du Rau n'a sans doute pas tort quand il dit que les créoles blancs de l'île ne se sont jamais consolés de ne plus avoir plus d'esclaves et, plutôt que d'accepter de verser des salaires décentes à leurs compatriotes, ils vont pendant des décennies conjurer l'Etat de leur permettre de recruter des travailleurs partout où ce sera possible. Ce fait apparaît comme étant fondamental. Alors qu'une masse réunionnaise vit dans la misère des Hauts, les Blancs de la côte ne cessent de crier au manque de main-d'œuvre. La Réunion va donc se tourner vers Madagascar et il importe maintenant de savoir pourquoi et comment cette dernière va lui donner satisfaction.

Il apparaît de prime abord paradoxal qu'un pays comme Madagascar qui souffre sévèrement du manque de main-d'œuvre, accepte d'en envoyer dans l'île voisine. En effet, si l'on consulte les journaux malgaches des années 1919-1920, on constate que dans presque chaque numéro, il y a un article sur le problème de la main-d'œuvre : certains invoquent pour cause la paresse de l'indigène ; d'autres les épidémies ; ou encore le fait que les colons payent trop mal... A plusieurs reprises on parle même de faire appel à de la main-d'œuvre étrangère. Alors quelle explication donner au fait que Madagascar va consentir au départ de plusieurs centaines d'hommes ?

Une raison essentielle est que les hommes qui vont partir sont uniquement des Antandroys. Leur situation économique n'est pas très enviable. Situé entre le fleuve Mandrara et le fleuve Menarandra, l'Androy est la région la plus déshéritée de Madagascar. Zone la plus sèche de l'île, les pluies y sont irrégulières et certaines années très déficitaires. Enfin, la nature du sol complète le caractère du pays : au Sud une bande calcaire relativement fertile et peuplée mais sans eau ; au Nord une région cristalline plus riche en eau mais stérile et déserte⁹. C'est dire que les cultures ne sont pas florissantes au « pays des épines » et que les récoltes y sont souvent maigres. Rien d'étonnant alors si l'histoire de l'Androy est jalonnée par les disettes ; celles de 1913, de 1915, et surtout celle de 1921 qui fut si forte que de nombreux habitants moururent de faim. Si, comme l'a dit, quelques années plus tard, l'un des chefs du district d'Ambovombe : « l'histoire des migrations est celle de la faim » en Androy¹⁰ c'était le moment ou jamais pour les Antandroys d'émigrer.

De plus, la situation politique des années qui ont précédé 1921 a constamment été troublée par des bandes de pillards, voleurs de bœufs, d'authentiques « primitifs de la révolte » (Hobsbawm) qui s'étaient groupés et organisés. Ils terrorisaient les populations à tel point qu'elles fuyaient en abandonnant leurs villages. Dans un rapport, un chef de district précise qu'on se trouve en présence d'une véritable « bande à Bonnot ». La situation fiscale est encore un facteur qui n'était pas fait pour améliorer les conditions de vie. Le rapport annuel de Fort-Dauphin de 1921 note que les impôts que doivent verser les populations sont beaucoup trop lourds pour elles. Non seulement ils sont passés rapidement de 11 à 19 frs, mais on a imposé en même temps pour la première fois une taxe sur les bovidés d'un franc par tête. Ainsi, par la pression fiscale, le commerce des peaux était étouffé et les indigènes dépouillés de leurs plus maigres ressources. L'administrateur de la province de Fort-Dauphin, Vergé, conclut que la perception de la taxe d'abattage dans les régions de l'extrême Sud ruine les indigènes déjà courbés sous le poids de l'impôt sur les bovidés et que le paiement de cette taxe

⁹ H. DESCHAMPS, *Les migrations intérieures à Madagascar*, Paris, Berger-Levrault, 1959, page 284.

¹⁰ *Ibid.*

devrait donc être suspendu. Le Gouverneur Hubert Garbit ressentit bien la crise puisqu'en 1921, lors de son passage dans le Sud de Madagascar, il recommanda aux chefs de districts d'effectuer une propagande active en faveur d'une émigration vers des régions plus favorables¹¹.

De plus, à Madagascar, les Antandroys n'ont pas bonne réputation :

« Les Antandroys possèdent une certaine intelligence et un esprit parfois assez subtil qu'ils mettent au service de leurs innombrables défauts ... on ne peut guère leur reconnaître qu'une qualité : ils ne sont pas ivrognes... mais, c'est beaucoup plus par ignorance que par dégoût. »¹²

Ils sont considérés dans l'ensemble comme des sauvages à l'âme simpliste, au demeurant fort sympathiques, mais très individualistes, voleurs et paresseux..., « s'ils ignorent le mal, ils n'ont pas davantage connaissance du bien et évitent soigneusement tout ce qui demande peine et fatigue »¹³. On lui accorde cependant une constitution robuste et un caractère doux, mais cela ne suffit pas pour le faire apprécier en tant que main-d'œuvre et les colons malgaches le méprisent. Suivant H.de Busshère, l'agent qui sera chargé par le GG Garbit de la protection des Antandroys à la Réunion, « c'est une main-d'œuvre de laquelle on est jamais sûr et qui vous échappe au moment où l'on croit précisément pouvoir compter sur elle ». De plus, l'Antandroy se méfie de tout ce qui n'est pas originaire de son pays et répugne à sortir de ce dernier. Aller dans un pays un peu lointain, c'était aller *andafy* (oultre-mer, à l'étranger), pénétrer dans l'inconnu. Quelles que soient les difficultés qu'ils éprouvaient à vivre dans leur pays, les Antandroys n'avaient donc jamais songé à le fuir. En 1920, on tenta des recrutements pour d'autres provinces de Madagascar. Cela aboutit à l'échec le plus complet. On cessa alors complètement de songer à l'Antandroy en tant que main-d'œuvre. Et voilà qu'à partir de 1922, La Réunion veut utiliser cette main-d'œuvre délaissée par Madagascar.

Après cette dure crise de 1921, l'Antandroy avait au moins deux motivations essentielles, d'ordre économique et fiscal : il fallait manger et payer l'impôt¹⁴. Ajoutez à cela son amour du bœuf qui le poussait à gagner plus d'argent pour augmenter son cheptel et l'on comprendra plus facilement son changement d'attitude.

Avec les successeurs de Gallieni, la situation ne change guère jusqu'à la fin de 1921. Prenons pour exemple les difficultés que rencontra H. Vierne. Ce dernier était un « négrier » que le Syndicat Agricole du Sambirano avait chargé de recruter de la main-d'œuvre pour Nossi Be et le Sambirano, dans diverses provinces du Centre et de l'Est. Ce recrutement était autorisé par le Gouverneur Général, mais, si certaines provinces tentèrent d'y satisfaire, beaucoup protestèrent. H. Vierne lui même écrivait :

« J'ai rencontré dès le début en 1919 une opposition farouche des colons de certaines provinces qui s'arrogeaient des droits sur le cheptel humain de leur région... j'ai provoqué des séances extraordinaires de certaines chambres d'agriculture ou de commerce, séances où le vœu était émis à l'unanimité, que l'administration ne s'ingérât pas dans les questions de main-d'œuvre et laissât chacun se débrouiller tout seul. »¹⁵

Il était difficile, dans ces conditions, pour les Gouverneurs, d'aller contre le vœu général et d'autoriser des recrutements pour l'extérieur. Mais voilà qu'en 1920, arrive

¹¹ Archives de la République de Madagascar (ARM) Cabinet Civil - D. 363

¹² Raymond DECARY, *L'Androy (extrême sud de Madagascar) - essai de monographie régionale*, Paris, Société d'ed. géographiques, maritimes et coloniales, 1930-1933.

¹³ E. DEFOORT, *L'Androy, essai de monographie*, Tananarive, Imprimerie officielle, 1931.

¹⁴ M. GUERIN, *Les transformations socio-économiques de l'Androy*, Paris, 1969, 336 p. Thèse de 3^{ème} cycle ; M. GUERIN, « Les migrations, facteur de l'évolution socio-économique de l'Androy », *Terre Malgache* n°7, janvier 1970. Université de Madagascar, Ecole Nationale supérieure agronomique.

¹⁵ Article du *Madécasse* du 3 mars 1924.

au G.G. Hubert Garbit, celui-là même qui, nommé Gouverneur de 3^{ème} classe des colonies en 1911, a rempli l'intérim du Gouvernement de La Réunion pendant un an. Il connaît donc bien les problèmes de la petite île où il s'est fait beaucoup d'amis et a laissé le meilleur souvenir. Rien de plus normal alors si, en souvenir de cette ancienne fonction, il cherche bientôt à satisfaire les désirs de la petite colonie. Pourtant au début de son gouvernement, il reste fidèle à la politique en vigueur depuis plusieurs années et ne satisfait pas aux demandes réunionnaises. On comprendra plus facilement son changement de politique quand on saura que le 9 mai 1922, Auguste Brunet est délégué dans les fonctions de secrétaire du Gouvernement de Madagascar. Ce dernier, homme de lettres et politicien réunionnais, est surtout un défenseur passionné de son île natale. Il fera tout ce qui lui est possible pour l'aider. Il ne fait aucun doute que l'influence d'Auguste Brunet a été primordiale dans le changement de politique de Garbit.

M. Vierne entre aussi dans le jeu. Ce dernier avait déjà effectué des recrutements pour les provinces du Nord de Madagascar. Cette fois-ci, il vient à La Réunion proposer de la main-d'œuvre malgache, de sa propre initiative semble-t-il car il n'y a aucune trace d'une autorisation quelconque du G.G. Le 7 décembre 1921, il est reçu à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis et écouté par les agriculteurs, industriels et commerçants réunis.¹⁶ De La Giroday, Président de la Chambre d'Agriculture, ouvre la séance en rappelant le besoin urgent d'un appoint de main-d'œuvre pour La Réunion. Il rappelle les tentatives répétées de la colonie pour se procurer cet appoint et il rappelle que les efforts ont été dirigés sur les points les plus divers : Afrique du Sud, Côte des Somalis, Cochinchine, Madagascar, Chine ; que partout l'on a rencontré de graves difficultés et que les maigres résultats obtenus ne furent jamais en rapport avec les sacrifices consentis ; que les immigrants qui restent ne sont plus qu'au nombre de 1 900 et que ce sont surtout des vieillards fatigués. En un mot, il dit que la crise est arrivée à un degré d'acuité tel qu'elle rend plus impérieuse que jamais la nécessité d'y porter remède. Après cet exposé alarmant, l'assemblée est d'autant mieux disposée à écouter les propositions de Vierne. Ce dernier se lance dans un long exposé où il prouve de façon tout à fait personnelle qu'un recrutement de main-d'œuvre pour La Réunion est possible et que c'est du bluff et du pur égoïsme gouvernemental que de dire que la Grande île manque de travailleurs. Il termine en disant sa conviction « que les pouvoirs publics, aussi bien à Madagascar qu'à La Réunion, ainsi que le Département sauront faire, pencher la balance du côté du droit et de la justice et donner satisfaction aux employeurs de la Réunion. » Affirmation qui fait douter de sa bonne foi quand on pense aux difficultés qu'il a rencontrées pour effectuer ses précédents recrutements.

Après un tel compte-rendu, l'assemblée ne pouvait être que convaincue de la réussite d'un recrutement. Le Président propose alors l'adoption de la motion suivante, votée à l'unanimité :

« L'Assemblée des Agriculteurs, Industriels et Commerçants, réunie le 7 décembre 1921 (...) émet le vœu que les pouvoirs publics fassent tout le nécessaire pour que la colonie soit autorisée à recruter des travailleurs à Madagascar dans les régions susceptibles d'en fournir, conformément au désir manifesté par les corps élus du pays. »

Ce fut une cruelle désillusion pour La Réunion quand le G.G. Garbit commença par opposer un refus net à cette demande, mais le « coup d'envoi » avait été donné par H. Vierne. Il avait si bien convaincu les Réunionnais d'un possible recrutement que ceux-ci, persuadés de leur réussite, n'eurent de cesse d'avoir obtenu satisfaction, et leur entêtement porta ses fruits puisqu'ils obtinrent satisfaction quelques mois plus tard.

¹⁶ Rapport de la Chambre d'agriculture, « projet de recrutement de main-d'œuvre à Madagascar. », ADR.

II) LES OPÉRATIONS

En l'espace de deux mois, les événements vont prendre une tournure tout à fait différente. Fin 1921, un rapport économique de la province de Fort-Dauphin note que le peu de colonisation européenne que l'on trouve dans la province n'exige qu'une main-d'œuvre insignifiante : que les propriétaires indigènes, plutôt pauvres, n'emploient qu'un nombre restreint de travailleurs et que par suite, la main-d'œuvre inutilisée est très abondante. Le rapporteur ajoute qu'il y aurait un gros avantage pour les provinces de la Grande île de tenter ici un recrutement de travailleurs. Il en serait de même pour notre voisine La Réunion : une émigration vers cette colonie serait à encourager.

Au début de 1922 d'ailleurs, le plus gros colon de Nossi Be, De La Motte Saint Pierre, songe aux travailleurs antandroy pour se procurer l'appoint qui lui est nécessaire.¹⁷ C'est alors que le Gouverneur Général Garbit va intervenir de façon très active. En effet, le 15 avril 1922, « offre d'Antandroys » est faite à toute l'île par un télégramme envoyé dans les diverses provinces.¹⁸

« Importance grands travaux qui doivent être entrepris dans colonie (...) nécessitent cet appel à contingent main-d'œuvre, en vue leur emploi, hors région origine à Madagascar justifié en outre par crise économique qui sévit dans régions ci-dessus et rend très difficile rentrée d'impôts. Eventuellement, et en cas d'excédent, examinerai possibilités utilisation temporaire Réunion (...). Contrats seraient passés sur bases suivantes :

- 1) Durée : deux ans
- 2) Prime d'engagement : 50 frs
- 3) Versement préalable impôts année courante et versement au premier janvier chaque année suivante du montant impôt pour année nouvelle à charge engagiste sans retenue pour salaire.
- 4) Logement
- 5) Nourriture variée, soit maïs, manioc, patate, haricots ou ration 800 grammes de riz, 30 grammes de graisse, bœuf, brèdes.
- 6) Fourniture combustible et ustensiles cuisine
- 7) Salaire mensuel : 30 frs
- 8) Travail tous les jours ouvrables sauf cas de maladie dans maximum 30 jours indisponibilité par an : journées supplémentaires devant être effectuées en fin de contrat
- 9) Transport par mer jusqu'à port le plus voisin à charge engagiste,
Journée travail reviendrait ainsi à 1 frs 75. Notifiez à Chambre présent télégramme et faites connaître réponses dans plus brefs délais, possibles. »

Comment fut accueilli ce télégramme dans les provinces ? Il suffit pour le savoir d'examiner un article paru dans *L'Indépendant* du 10 Mai 1922 qui reflète l'opinion générale :

« L'Administration s'aperçoit qu'ici, nombre d'indigènes vivent misérablement et qu'elle doit intervenir, pour les sortir de cette misère... Félicitons-la de ses intentions qui sont excellentes et discutons-les dans l'application

- 1) Si l'Administration voulait sincèrement le mieux-être des indigènes, elle ne chercherait pas à leur imposer un genre d'existence auquel ils ne pourraient s'habituer dans des climats où ils ne résisteraient pas. Les Antandroys et les Mahafaly sont des peuples pasteurs, donc peu habitués à manier l'*angady* (bêche). Un orgueil de race ancré chez eux leur défend de travailler pour autrui ; selon eux, le salariat est déshonorant, on ne saurait passer outre à un sentiment si profond (...). D'autre part, ces messieurs qui ne veulent travailler que pour eux n'ont jamais eu l'habitude de se fatiguer. (...) L'Administration n'a-t-elle pas déjà constaté que non seulement ils ne valaient rien comme travailleurs mais encore qu'ils ne supportaient pas la transplantation en d'autres régions ? (...)

¹⁷ ARM, D 365, Cabinet civil

¹⁸ ADR, D 165 M.

2) C'est parce que cette main-d'œuvre ne vaut rien (...) qu'on veut nous la fournir à un taux supérieur. L'Administration nous dit que cette main-d'œuvre reviendra à 1,75 frs par jour ; pour sûr, car ce n'est pas elle qui fournira les brèdes prévues au contrat. Avec les 50 frs de prime, le transport, l'impôt, les 30 frs par mois, logement, nourriture, cela fait sans plus de calcul une opération désastreuse pour le colon qui accepterait l'offre. Donc aucune Chambre consultative, aucun colon sérieux ne saurait marcher dans la voie fallacieuse tracée par le G.G. »

La conclusion de l'article ne peut pas être plus juste ; proposer cette main-d'œuvre à des taux aussi élevés, pour Madagascar, est une astuce de Garbit pour éviter ensuite toute réclamation de la part des colons. Il a monté cette petite comédie pour ne plus avoir aucune raison de refuser des travailleurs à La Réunion. Puisque les colons de Madagascar ne veulent pas de ces Antandroys, on peut maintenant sans scrupules les envoyer dans l'île voisine. Voici le texte du télégramme envoyé au Gouverneur de La Réunion le 16 avril :

« Envisage utilisation supplément main-d'œuvre extrême Sud de Madagascar qui ne serait pas nécessaire dans colonie, pour contrat Réunion bases générales ci-après : engagement trois ans. Voyages frais employeurs. Prime d'engagement 120 frs plus 45 frs représentant les impôts dus à Madagascar. Transport, nourriture, soins médicaux, charge employeurs. Salaire mensuel homme 35 frs ; Femme 17 frs 50. Recrutement gratuit par administration. Nourriture serait fournie employeurs par région d'origine au prix de revient. ».

Ainsi, grâce à un « coup » habilement monté, le recrutement de travailleurs Antandroys pour La Réunion allait pouvoir commencer. A la suite de ce télégramme s'engagent des pourparlers qui durent 5 mois. Cet échange de correspondance entre les deux îles porte essentiellement sur les conditions d'engagement et les modalités du contrat. La première préoccupation de La Réunion est de savoir quelle est cette main-d'œuvre que l'on va lui envoyer. Le câble n'a pas précisé de quelle région viendraient ces hommes ni à quelle race ils appartenaient. Or, plusieurs membres de la Chambre d'Agriculture font remarquer que certaines tribus telles que les Mahafaly ou les Antandroys passent pour être absolument inutilisables. On espère cependant que si l'Administration de Madagascar propose cette main-d'œuvre, il ne peut être question que d'éléments susceptibles de rendre à l'agriculture de La Réunion d'efficaces services.

La petite colonie s'inquiète à juste titre. Madagascar répond que les travailleurs à recruter sont presque en totalité des Antandroys ; qu'ils sont plutôt grands, robustes et résistants, et sans doute plus maniables qu'on ne le pense. On précise qu'ils ne sont pas habitués au travail suivi mais le Chef de la Province de Fort Dauphin affirme qu'ils sont capables de fournir un rendement satisfaisant.¹⁹ *L'Indépendant* du 10 mai 1922 accuse le G.G. Garbit de vouloir « empiler » les Réunionnais en leur envoyant une main-d'œuvre qui ne leur rendra pas dix sous de service. C'est accuser le Gouverneur Général d'être de mauvaise foi ! Pourquoi ne pas être un peu généreux avec lui et lui accorder le bon sentiment d'avoir vraiment voulu rendre service à la petite île en même temps qu'il rendrait service à la Province de Fort-Dauphin.

Les autres discussions portent sur quelques points particuliers.²⁰ La prime tout d'abord : La Réunion se demande si elle est acquise pour l'engagé ou bien si elle doit être considérée comme une avance remboursable à retenir sur les salaires. Madagascar précise que la prime de 120 frs n'est acquise qu'à l'homme ou la femme qui travaille, elle ne représente pas une prime aux services rendus, mais une prime à l'engagement, indispensable pour décider à émigrer des gens particulièrement attachés à leur pays.

¹⁹ Correspondance entre la Réunion et Madagascar en mai 1922, ADR.

²⁰ Correspondance entre la Réunion et Madagascar de mai à septembre 1922, ADR.

Un problème beaucoup plus épineux est celui des salaires. La Réunion veut abaisser les salaires mensuels de 35 frs pour les hommes et 17,50 frs pour les femmes à 30 et 15 frs. Elle estime que le chiffre, de 35 frs est excessif et que si on y ajoute toutes les charges, on risque d'arriver à des salaires supérieurs à ceux pratiqués dans l'île. Il n'y avait pourtant aucun risque ! « Sans doute notre pénurie de main-d'œuvre est telle que nous estimons devoir faire des concessions pour faire aboutir ce projet de recrutement à Madagascar... mais ce n'est pas une raison pour imposer aux planteurs des sacrifices qui dépassent leurs moyens. »²¹ Et La Réunion ajoute que l'on ne veut pas surenchérir trop fortement sur les prix pratiqués à Madagascar ; le prix d'un franc par jour étant déjà de beaucoup supérieur à celui pratiqué en général dans la Grande île. Trente francs est un chiffre moyen pratiqué à La Réunion et si l'on y ajoute les différents frais et avantages, cela fait une journée de plus de trois francs qui, si elle était supérieure risquerait de créer des remous dans la population locale.

En ce qui concerne les impôts, La Réunion semble d'accord mais veut simplement savoir si les femmes y sont aussi soumises. On lui répond que les femmes ne paient pas l'impôt ; que pour la durée du contrat les impôts dus par chaque homme s'élèvent à 60 ou 75 frs selon les districts d'origine, ces impôts seraient à la charge de l'employeur qui devrait les consigner entre les mains de l'Administration locale avant l'embarquement. Le transport aller et retour est à la charge de l'employeur mais Madagascar signale, que de nombreux hommes, très décidés à partir, ne consentiront toutefois à s'embarquer que s'ils reçoivent la garantie de pouvoir appeler auprès d'eux leurs femmes. Elles partiraient donc avec le contingent suivant et le prix de leur transport aller et retour serait payé par les employeurs qui n'auraient pas à supporter d'autres charges. Pour ce qui est de la nourriture, du logement et des soins médicaux : ils sont aussi à la charge de l'employeur mais La Réunion précise que l'on se conformera aux usages locaux pour tout ce qui ne sera pas stipulé au contrat.²² Ce à quoi Madagascar répond que les employeurs ont naturellement intérêt à traiter aussi bien que possible des travailleurs qui ne tarderaient pas à dépérir et à refuser le travail s'ils étaient mal logés ou mal nourris.

Fin juin 1922, les différents problèmes sont réglés et le contrat au point. Tout est donc prêt pour que le recrutement puisse s'effectuer. Le 27 juin, Estèbe, Gouverneur de La Réunion, écrit au G.G. de Madagascar que les planteurs sont très désireux de voir se réaliser promptement les opérations et que l'on a déjà des adhésions fermes pour environ 1 200 engagés, mais que ce chiffre pourra être porté à 1 500 ou 2 000.

Madagascar avait aimablement proposé à La Réunion de s'occuper gratuitement du recrutement des hommes et de leur rassemblement à Fort Dauphin. La Grande île avait cependant ajouté qu'elle n'entendait pas du tout les imposer aux employeurs qui demeureraient libres de se faire représenter et de ne passer de contrat qu'avec les travailleurs de leur choix. La Réunion avait alors exprimé le désir que ses délégués soient agréés et admis avant la passation définitive du contrat en qualité de mandataires des employeurs, pour s'assurer de la valeur des sujets et de leurs aptitudes. La Réunion et Madagascar allaient donc collaborer pour le recrutement. Le 11 juillet 1922, le Président de la Chambre d'Agriculture Boyer De La Giroday télégraphie au chef de la

« Avons reçu Gouverneur Général avis accord définitif pour recrutement travailleurs Antandroy pour la Réunion. (...) Toutes dispositions prise ; Réunion, fonds versés pour 460 hommes engagés et 240 femmes libres accompagnant leur mari. (...) Convoi travailleurs

²¹ Lettre du Président de la Chambre d'Agriculture au Gouverneur de Madagascar, le 8 juin 1922, ADR.

²² L'immigration à La Réunion est réglementée par le décret de 1887.

embarquera Fort-Dauphin fin août. Tous fonds pour impôt, prime et avance vous seront transmis par trésor local et trésor Madagascar. »

Les délégués étaient au nombre de deux ; nous n'avons pas de certitude, mais il semble que l'un d'eux était, le Président de la Chambre d'Agriculture et l'autre Foucque.

Qui recruta-t-on et qu'est ce qui décida les Antandroys à partir ? Ici les avis sont très partagés, il fallut se livrer à une enquête très rigoureuse en Androy pour savoir de quelle façon s'opéra ce recrutement. Suivant *La Tribune de Madagascar* du 17 janvier 1924, ce dernier aurait été soigné et on se serait livré à une sévère sélection. Des 10 000 qui se seraient présentés dans les districts, 4 000 auraient été acheminés sur Fort-Dauphin et 450 seulement auraient fait partie du contingent.

C'est dire que l'on a envoyé à La Réunion « les plus beaux échantillons de la race », mais c'est dire aussi que les hommes se sont portés volontaires pour partir en très grand nombre. Or, l'opinion générale est que ceux qui partirent ne le firent pas de leur plein gré. R. Decary pense « que ce ne furent nullement des volontaires qui partirent. »²³ M. Guérin écrit lui aussi que les premiers départs se firent par la contrainte et que le mot « forcé » est rentré dans le vocabulaire Antandroy à cette époque : « *Praha tsy forcé...* » (« nous ne partirons pas si nous ne sommes pas forcés »).²⁴ Enfin H. Deschamps note : « c'est donc initialement une contrainte extérieure qui donna le premier branle à l'émigration ; en 1922, l'île de la Réunion demanda des travailleurs antandroys, l'Administration en embarqua près de 700 recrutés par la voie autoritaire »²⁵.

Ils sont donc unanimes sur ce point, mais aucun ne précise de quelle façon on contraignit ces hommes à partir. On peut penser que si des pressions ont été exercées, elles ont été plus d'ordre psychologique. Il faut cependant examiner une autre hypothèse. Vue la situation économique de l'Androy à cette époque, pourquoi l'appât du gain n'aurait-il pas été plus fort que l'aversion de l'Antandroy pour les voyages ? Le Chef de la Province de Fort-Dauphin écrit en 1924 que les offres d'emploi très avantageuses faites par La Réunion avaient retenu son attention, l'avaient encouragé, et que la forte prime d'engagement l'avait décidé.

De façon autoritaire ou non, le premier contingent arrive à La Réunion le 27 septembre 1922 à bord du vapeur *Ville de Reims*. Une Commission de visite monte à bord où elle constate la présence de 689 adultes et 6 enfants. Leur identité et leur nombre sont vérifiés après appel : interrogés, tous déclarent qu'ils ont été bien traités et qu'ils n'ont pas de plaintes ni de réclamations à formuler. Après avoir constaté qu'ils sont tous vaccinés, ils sont débarqués et dirigés vers la Grande Chaloupe pour être soumis à l'internement d'observation de rigueur aux Lazarets²⁶. Ce n'est qu'après ce séjour qu'ils sont cédés aux employeurs.

Il est intéressant de noter les réactions immédiates de la population réunionnaise. Un article du *Progrès* du 30 septembre 1922 nous en donne un exemple : « Donc nous voilà nantis de 700 travailleurs environs que donneront-ils à l'épreuve c'est-à-dire au travail auquel on les destine ? C'est là une réponse à laquelle même les intéressés, c'est-à-dire les engagistes, ne sauraient répondre. » Et dans ce même

²³ R. DECARY, *Modalités et conséquences des migrations intérieures récentes des populations malgaches*, Tananarive, Imprimerie officielle, 1941, 48 p.

²⁴ M. GUERIN, *Les migrations : facteur de l'évolution socio-économique de l'Androy*, op. cit. p. 54.

²⁵ H. DESCHAMPS, *Les migrations intérieures passées et présentes à Madagascar*, op. cit.

²⁶ Voir Prosper EVE, Sudel FUMA, *Les lazarets à La Réunion, entre Histoires et Histoire*, Océan édition, 2008, 256 p. ; C. CHANE-KUNE, M. MARIMOUTOU-OBERLE, J. BARBIER, *Le lazaret de la Grande Chaloupe, quarantaine et engagisme*, Département de La Réunion, Saint André, 2008, 200 p. (ndle).

journal, on note l'interview d'un propriétaire.

« - Avez-vous, cher Monsieur, retenu un lot de travailleurs?

- Non, je ne suis pas fou.

- Vous traitez donc de folie cette expérience?

- Non, mais je crains que ces travailleurs ne donnent pas les résultats attendus.

- Sur quoi basez-vous cette façon de voir, si opposée aux avis que nous avons entendus exprimer un peu partout dans les milieux agricoles ?

- Les Malgaches ne sont pas des ouvriers agricoles ; la canne à sucre est inconnue d'eux, et ils ont un tempérament indolent, enfin ils reviennent trop cher. »

On constate donc une certaine méfiance dans une partie de la population ; il s'agit des prudents qui préfèrent attendre et voir ce que donnent les Malgaches à l'usage avant d'en prendre eux-mêmes à leur service. Et puis, il y a ceux qui ont osé et ces derniers ne semblent pas mécontents de l'expérience puisque le 30 octobre 1922, le Gouverneur de La Réunion peut écrire à celui de Madagascar que les employeurs qui ont reçu des travailleurs antandroys sont particulièrement satisfaits de l'essai qu'ils viennent de tenter.²⁷

Aussitôt, la Chambre d'Agriculture a exprimé le désir de voir se poursuivre les opérations de recrutement. Un mois à peine après l'arrivée du premier convoi, La Réunion demande à Madagascar de porter à 2 000 le contingent d'immigrants malgaches. En réponse à cette lettre, H. Garbit télégraphie, le 14 novembre 1922 :

« Suis disposé autoriser Chambre d'Agriculture Réunion compléter opérations recrutement jusqu'au chiffre de 1 500 engagés y compris femmes dans conditions antérieures ; chiffre 1 500 constituerait en tous cas un maximum qui ne pourrait être dépassé. »

Le Gouverneur de Madagascar n'a pas attendu longtemps cette fois-ci pour répondre par l'affirmative au vœu de La Réunion. D'après les échanges de correspondance étudiés, H. Garbit semble se réjouir des résultats obtenus. Il se dit heureux de contribuer au développement économique de la petite île. Mais cette application du principe de solidarité coloniale ne semble pas réjouir autant les colons de Madagascar et le G.G. est en butte à diverses critiques. Sans doute, ne s'en préoccupe-t-il plus trop. Il doit partir définitivement dans quelques mois, en mars 1923.

La Réunion était pressée d'obtenir de nouveaux travailleurs et elle avait pris très vite les dispositions nécessaires pour que ce recrutement se fasse dans les plus brefs délais. Sur ce deuxième recrutement, nous avons encore moins de renseignements que pour le premier. Une chose est certaine, c'est que tout se passa très rapidement. Là encore deux délégués réunionnais vinrent sur place se livrer au recrutement en collaboration avec l'administration locale. Les hommes qui partirent furent peut-être un peu moins réticents car il y avait un précédent. Ils représentaient en grande partie le reliquat des travailleurs qu'on avait réunis cinq mois auparavant et qu'on n'avait pu embarquer. Il y a cependant un fait nouveau qui mérite attention. Au bout de trois mois de travail, sur 542 Antandroys, 450 avaient versé chacun en moyenne 80 frs destinés à être transmis à leur famille à Fort-Dauphin²⁸.

Le deuxième convoi arrive le 11 mars 1923 à bord du vapeur *Eugène Grossos*. Une Commission de visite monte à bord et constate la présence de 1 061 hommes, femmes et enfants. La liste nominative et les contrats individuels passés à Fort-Dauphin sont remis au Président de la Commission par De La Giroday, qui a accompagné le convoi.

²⁷ ADR, D 168 M

²⁸ Statistiques de l'Inspection du Travail et article du *Madécasse* du 12 février 1923.

Les réactions à La Réunion sont totalement différentes selon les cas. Le Président de la Chambre d'Agriculture déclare que les immigrants donnent entière satisfaction à leurs employeurs, qu'ils sont laborieux, dociles, sobres et qu'ils se sont immédiatement acclimatés. « Il y a à la Réunion suffisamment de travail pour tout le monde et les Malgaches ont été une aide précieuse et non une concurrence. »²⁹ Mais De La Giroday représente l'opinion des gros propriétaires qui cherchent à augmenter encore le contingent.

L'opinion de la population créole semble être différente. On en trouve des échos dans un article du *Madécasse* du 30 avril 1923 intitulé « Nos Antandrois considérés comme indésirables à la Réunion par une partie de la population ». C'est la transcription d'un article publié dans un journal réunionnais *La Victoire sociale* du 11 avril. L'auteur s'élève contre le fait que des journalistes créoles d'une grosse exploitation de Saint-Pierre ont été renvoyés pour être remplacés par des Malgaches ; il compare les avantages accordés aux Malgaches au sort réservé aux ouvriers agricoles créoles : « à coté de ces pères de famille créoles souvent chargés de famille, subvenant eux-mêmes à leurs dépenses d'habillement et soins médicaux, on voit le Malgache privilégié qui a la même solde mais sans les autres charges de l'existence, et ce dernier est protégé par un contrat. » Le journaliste termine en demandant de fermer à jamais la porte à l'immigration malgache, « elle a déjà apporté, la dysenterie et la gale ».

Cependant, dans l'ensemble, Créoles et Malgaches faisaient bon ménage. Les Antandrois ne pouvaient être considérés comme des rivaux de la main-d'œuvre locale car leur éducation au travail était à faire et les besognes délicates ne pouvaient leur être confiées. Ils ont été accueillis comme des auxiliaires travaillant sous les ordres d'un « commandeur » créole. Leur situation matérielle n'était pas très enviable. Ils n'ont jamais été recrutés avec des salaires identiques à ceux des journalistes créoles fournissant le même travail.

Entre l'arrivée du deuxième et du troisième convoi, il s'écoule une année de pourparlers entre Madagascar, La Réunion et le Ministère des colonies. Le facteur primordial est l'arrivée d'Auguste Brunet au Gouvernement Général. Nous avons vu qu'en mai 1922, ce dernier avait été délégué dans les fonctions de Secrétaire Général du Gouvernement de Madagascar. L'année suivante, suivante, Léon Bourgeois avait demandé que A. Brunet soit nommé G.G. à titre intérimaire, car H. Garbit allait atteindre la limite d'âge. Au début de l'année 1923 H. Garbit quitte Madagascar et par arrêté du 13 mars, A. Brunet est chargé de l'intérim pour une année. Inutile d'insister sur les opinions du nouveau Gouverneur. Réunionnais avant tout, il va se soucier beaucoup plus des intérêts de la petite île que de ceux de Madagascar. A peine est-il installé à son poste que La Réunion demande un nouveau contingent. Il essaie alors de la satisfaire au mieux.

Du côté de Madagascar donc, aucune opposition. Encore faut-il que le Ministre des colonies soit lui aussi favorable à un nouveau recrutement. En mai 1923, le Gouverneur de La Réunion lui écrit que les cours élevés des produits ont transformé une partie des hommes qui travaillaient sur les exploitations agricoles en petits propriétaires ou en petits colons, qui ne veulent plus louer leurs services. Pour compenser en main-d'œuvre cette perte importante il serait indispensable que La Réunion recrute encore 1 500 engagés.³⁰ Le Gouverneur de La Réunion précise :

« J'ai entamé des pourparlers avec le G.G. de Madagascar pour qu'il autorise ce nouveau

²⁹ Lettre adressée du Président de la Chambre d'Agriculture au Ministère des Colonies en mai 1923, ADR.

³⁰ ADR, D 168 M.

recrutement. J'ai l'honneur, en conséquence, de vous prier de bien vouloir insister auprès du Chef de la Grande île pour que ce recrutement puisse s'effectuer. »

Le Ministre des Colonies Albert Sarraut répond aussi promptement que favorablement. Il demande simplement aux deux colonies d'être tenu très exactement au courant des pourparlers engagés et des résultats obtenus.³¹ En effet, jusqu'à présent, les deux îles ont traité seule à seule, sans se préoccuper de l'opinion de Paris. Le débarquement du premier convoi qui a eu lieu le 27 septembre 1922, n'a été signalé au Département que le 1^{er} février 1923 ; d'autre part le second recrutement a été effectué, sans que le Ministre des colonies en ait été informé. C'est seulement une fois l'opération terminée qu'on l'a prévenu. Il semble donc qu'il y ait un léger changement, dans la mesure où l'on se met à respecter les formes et où l'on s'inquiète de consulter le Ministre avant de prendre une décision.

Cette initiative est d'ailleurs plus que concluante. Rien ne s'oppose à ce que l'on réunisse un troisième contingent. La Réunion profite des circonstances favorables pour accroître ses exigences. La première est de porter à 3 000 le nombre total des immigrants. La seconde est que ce recrutement s'effectue dans les derniers jours de janvier pour que l'embarquement puisse se faire en février 1924. Elle invoque à ce sujet diverses raisons : l'état favorable de la mer ; le fait que l'on a traité à prix avantageux avec la Havraise ; le fait aussi que les Antandroys aient le temps de s'acclimater et de se préparer aux grands travaux... Mais, la raison essentielle est qu'il faut que tout soit terminé avant la fin de l'intérim de Brunet.

Pour justifier ses nouvelles exigences, La Réunion invoque ses problèmes de main-d'œuvre et assure que si elle n'avait pas eu le précieux apport des Antandroys, il aurait été matériellement impossible de réaliser la récolte sucrière. On manque de bras dans des centres où jusqu'ici ils ne faisaient pas défaut. Ceci est la conséquence du développement du colonat et de la petite propriété. Beaucoup de Créoles qui travaillaient comme journaliers sont devenus, grâce à l'élévation des cours, eux-mêmes propriétaires d'un lopin de terre et emploient, à leur tour, quelques ouvriers. C'est là un indice très net de la période de prospérité que traverse La Réunion et ces petits propriétaires ne sont pas les moins ardents à manifester la difficulté où ils se trouvent de développer leur production, faute de main-d'œuvre.

Il y a d'autres phénomènes qui font que le besoin de travailleurs est de plus en plus important, notamment le morcellement de plusieurs grandes propriétés, qui a provoqué la nécessité d'employer plus de main-d'œuvre dans les localités de Saint-André, Sainte-Suzanne, Saint-Louis et Saint-Philippe. De plus à Saint-Benoît et à Sainte-Rose, on a mis en valeur, à cause des cours élevés du sucre et de la vanille, des terres qui étaient quasiment abandonnées. On y a développé aussi bien la culture de la canne à sucre que celle de la vanille et des plantes à parfum. Cela a provoqué la prospérité de nombreux colons, et l'augmentation de production envisagée est telle que l'on se demande si les sucreries existantes seront suffisantes pour manipuler toutes les cannes produites.

Tous ces faits tendent à prouver que la petite colonie est en pleine expansion économique. D'ailleurs, il suffit d'examiner les chiffres de production de sucre, pour constater que la production est passée de 30 000 tonnes en 1922 à 45 000 tonnes en 1923.³² Rien d'étonnant alors si, considérant les résultats obtenus, la nécessité de cet appoint de main-d'œuvre est unanimement reconnu. Dans une lettre que le Président de

³¹ Lettre du 27 juin 1923, ADR.

³² Chiffres communiqués par les Sucreries de Bourbon, Saint-Denis, La Réunion.

la Chambre d'Agriculture envoie au Gouverneur de La Réunion le 14 janvier 1924, les raisons invoquées en faveur d'un recrutement supplémentaire de travailleurs vont beaucoup plus loin :

« L'équilibre du budget de la Colonie et l'exécution d'un programme de développement économique ne peuvent être assurés que par l'augmentation de la production et de l'exportation (et le seul moyen d'y arriver, c'est de procurer les hommes qui leur manquent aux agriculteurs et aux industriels). De plus, cette augmentation de la production et de l'exportation servent la France... (...) Et le Président de la Chambre d'Agriculture conclut que cette immigration est aussi nécessaire pour l'intérêt de l'Etat. »

Il indique d'autre part que Madagascar ne peut que trouver des avantages à prêter une main-d'œuvre extraite d'une région où elle est inutilisée. Les indigènes, après avoir passé trois ans à La Réunion et y avoir pris des habitudes de travail et contracté des besoins de consommation qu'ils ignoraient, deviendront des auxiliaires précieux pour la colonisation malgache. Ce sont ces arguments, largement développés, qui furent avancés auprès du Gouvernement de Madagascar et du Ministre des colonies, en vue de porter à 3 000 le nombre d'immigrants malgaches

Auguste Brunet n'avait pas besoin de cette argumentation pour prendre une décision. Dès que La Réunion lui demande un nouveau contingent, il répond qu'il est tout disposé à faciliter le recrutement dans les limites admises par le Département.³³ Celui-ci, par câble du 5 février 1924, autorise un recrutement jusqu'à concurrence de 3 000 hommes.

Pour les nouvelles opérations, nous avons toujours aussi peu de renseignements. Seulement une suite de télégrammes échangés entre le Chef de la Province de Fort-Dauphin et le G.G. à Tananarive. Aussitôt que le feu vert est donné par le Ministre des colonies, De La Giroday se rend à Fort-Dauphin pour réunir le troisième contingent en collaboration avec le Chef de la province. Les demandes de La Réunion s'élèvent à 1 175 travailleurs plus 100 bons terrassiers pour la route de Cilaos. Les délais étant trop courts pour permettre d'envisager un tel recrutement, De La Giroday et le Chef de la province de Fort-Dauphin s'entendent pour fixer un contingent total de 1 650 travailleurs. Dans un télégramme du 19 février 1924 adressé au G.G., il est précisé que les opérations se déroulent normalement avec beaucoup d'entrain. Le 20 février, Brunet autorise un recrutement de 1 016 hommes. Ils s'embarquent à Fort-Dauphin pour arriver à La Réunion le 10 mars 1924. Le nombre d'hommes est bien plus important que les deux premières fois et le recrutement s'effectue en un laps de temps très court. Ces deux facteurs laissent penser que les Antandroys se firent moins prier, les nouveaux mandats envoyés de la petite colonie ayant vaincu les dernières réticences.

La Réunion a recruté trois années de suite, sans trop de problèmes, trois contingents d'Antandroys mais à partir de 1924 il va se poser de plus en plus de difficultés aussi bien du côté de Madagascar que du côté du Ministère des Colonies.

III) LES ANNÉES DÉCISIVES

C'est en 1924 que les choses évoluent et que les politiques changent d'orientation. En ce qui concerne la petite île, il n'y a pas une grande différence de politique par rapport aux années antérieures, bien au contraire, elle ne fait que poursuivre son chemin dans la voie initiale et demande « encore » des travailleurs. Dans une lettre du 3 juillet 1924³⁴ au Gouverneur de Madagascar, elle rappelle que le

³³ Télégramme du 30 novembre 1923, ADR.

³⁴ ADR, D 168 M.

Département l'a autorisée à recruter des travailleurs antandrois jusqu'à concurrence de 3 000 hommes. Il y en a déjà eu 542 introduits en septembre 1922, 808 en mars 1923, et De La Giroday s'est rendu dans la Grande île en mars 1924 pour recruter le surplus, soit 1 650 hommes. Il n'a pu en ramener que 1 016. Il manque donc environ 600 travailleurs. La Réunion désirerait que ces Antandrois puissent arriver pour la prochaine campagne sucrière. La petite colonie n'avait pas imaginé toutes les difficultés qui allaient retarder de 3 ans l'arrivée de ce supplément de main-d'œuvre.

Les raisons invoquées pour obtenir ces derniers 600 hommes sont strictement les mêmes qu'auparavant. En 1924, la production sucrière a été de 52 000 tonnes et l'île a besoin de bras pour la maintenir à ce niveau. L'expérience des premiers contingents a prouvé que la présence des Malgaches n'a nullement eu pour effet de diminuer le prix de la journée de travail sur les chantiers agricoles ou industriels : au contraire, les ouvriers se font de plus en plus rares et sont payés encore plus cher qu'avant. Nulle part, on ne trouve en nombre suffisant les travailleurs que nécessitent les opérations agricoles. Dans toutes les localités, les propriétaires constatent qu'ils ne peuvent trouver, à n'importe quel prix, la main-d'œuvre nécessaire. Il n'y a donc pas lieu de craindre que l'introduction de l'appoint de main-d'œuvre puisse être une concurrence pour les travailleurs.

Beaucoup de choses ont cependant changé dans la Grande île. Tout d'abord, le Gouverneur Auguste Brunet a terminé son intérim et c'est Marcel Olivier qui devient Gouverneur de Madagascar le 1^{er} février 1924. Le jour même de son arrivée, le Président de la Chambre de Commerce, au nom des commerçants, des industriels et des agriculteurs d'une région représentant plus du quart de la superficie de l'Île lui aurait dit : « La première et la plus angoissante des questions qui nous intéresse est celle de la main-d'œuvre. »³⁵ Le nouveau Gouverneur prend immédiatement ce problème en main et, rompant avec la politique de ses prédécesseurs, refuse à la colonie voisine le supplément de travailleurs qu'elle réclame. Olivier est un homme convaincu de sa mission pour qui les problèmes de Madagascar passent en priorité, avant de songer aux difficultés de La Réunion. Il faut cependant ajouter que cette intransigeance vis-à-vis de l'émigration lui est en grande partie dictée par l'opinion générale des colons de Madagascar. C'est en effet à partir de 1924 que se font jour des réticences de plus en plus nombreuses contre l'exportation de travailleurs. Les Chefs de province envoient leurs doléances au G.G., la Province de Fort-Dauphin n'étant pas la dernière à se plaindre. On peut relever dans la presse quelques articles manifestant cette opposition à l'envoi de main-d'œuvre³⁶. L'un d'eux est extrait de *L'Indépendant* du 26 août 1924 :

« Avant peu il n'y aura dans toute la colonie (de La Réunion), que des travailleurs malgaches sur toutes les propriétés foncières qu'il ne restera plus aux Créoles journaliers agricoles qu'à devenir tous engagistes de Malgaches, ou à devenir fonctionnaires de la Colonie... et moi qui croyais que nos excellents voisins n'avaient qu'un but : donner à nos Malgaches le goût du travail, l'expérience des cultures (...), et nous renvoyer cette élite qui évangéliserait nos populations... »

Toujours dans *L'Indépendant*, le 5 septembre 1924, on note que le mal dont souffre La Réunion existe, certes, mais que ce n'est pas une raison suffisante pour justifier les prélèvements faits à Madagascar. Les protestations des colons sont justifiées. C'est donc avec virulence que l'on dénonce un peu partout les menées réunionnaises. Examinons maintenant le point de vue de la Province de Fort-Dauphin.

³⁵ ARM, Cabinet Civil D 366.

³⁶ Pour analyser les tensions générées par l'envoi de travailleurs malgaches, voir Alexandre BOURQUIN, *Histoire des Petits Blancs de La Réunion, XIX^{ème}-début XX^{ème} siècle*, Paris Karthala, 2005, 329 pages. (ndle)

Cette dernière, à partir de mars 1924, ne cesse d'envoyer des lettres au G.G. pour lui demander que cesse toute émigration.³⁷ Le Sud a désormais besoin de tous ses travailleurs. Résumons la situation de la Province de Fort Dauphin à la fin de 1924.³⁸ Le Chef de la Province Verge qui avait aimablement collaboré aux trois premiers recrutements a été remplacé par Frenée, beaucoup moins coopérant semble-t-il. La circonscription compte environ 50 000 contribuables dont 6 000 sont absents : 2 400 travailleurs sont à La Réunion ; 1 600 sont dans les autres provinces de l'île ; 2 000 tirailleurs sont au régiment ; il faut ajouter en plus environ 1 000 détenus. Cela fait donc un total d'environ 7 000 contribuables absents. Si l'on tient compte de ce que les indigènes des districts de Fort-Dauphin et de Manantenina émigrent fort peu, on arrive à la conclusion que 50 % des hommes de 20 à 35 ans des trois autres subdivisions de la province ont émigré. Il semble donc que la capacité d'émigration de la Province soit atteinte. De plus l'Androy est en progrès incontestables au point de vue économique. La situation n'est plus du tout ce qu'elle était en 1922 lorsque fut entrepris le recrutement. Depuis, les demandes de ricin ont fait la fortune de l'Androy. Par ailleurs, les cultures d'arachide et de pois du cap se sont développées. Les exploitations de mica se sont multipliées. L'Antandroy est devenu plus riche et il ne veut plus s'expatrier.

Un dernier élément joue un rôle d'importance. A La Réunion, il existe un protecteur des immigrants, H. De Busshère qui envoie régulièrement au Gouverneur de Madagascar des rapports sur la situation des Antandroys. Or, il ressort des rapports de l'année 1924 que les Malgaches ne sont pas très bien traités sur certaines exploitations. Le G.G. Olivier décide d'envoyer en mission l'Administrateur en Chef Bereni afin qu'il examine sur place la situation.

Il commence là aussi à se faire jour un certain raidissement. Auparavant, le Département était favorable aux vœux de La Réunion. Maintenant, il semble plutôt se ranger aux côtés de Madagascar. La Grande île a mis le Ministre au courant des bruits qui couraient et l'a informé de l'envoi de la mission Bereni. Par la lettre du 5 décembre 1924, le Département avise le Gouverneur de La Réunion qu'il importe au plus haut point que soit dissipé le malaise qui s'est manifesté à Madagascar et il le prie de veiller personnellement à ce que les travailleurs soient traités avec plus d'humanité.³⁹ Le Ministre des colonies écrit aussi au G.G. de Madagascar (lettre du 16 décembre 1924) qu'il est venu à sa connaissance certains faits concernant les conditions d'engagement de Malgaches à La Réunion. Il s'élève contre le fait que nourriture et salaires sont insuffisants, que les ouvriers malgaches ne sont pas assez vêtus, qu'ils se trouvent dans une situation juridique anormale. Il prie Olivier de le tenir très précisément au courant de la suite des événements et ne semble pas, à ce moment-là très favorable à une poursuite de l'émigration vers La Réunion. Il y a donc un refroidissement certain entre le Ministère des colonies et La Réunion d'une part, entre les deux îles d'autre part, et ceci ira en s'accroissant.

Quelle est la situation des Antandroys en 1924-1925, années pour lesquelles nous avons le plus de renseignements ? Il y a d'une part les rapports qu'envoie régulièrement le protecteur des immigrants au G.G. de Madagascar et d'autre part le compte-rendu détaillé de l'Administrateur Bereni.

Différents organes collaborent à la surveillance et au contrôle de l'immigration

³⁷ ARM, D 366.

³⁸ Etudes rapports du Chef de la Province et de la Chambre Consultative de Commerce de Fort-Dauphin, ARM.

³⁹ ADR, D 168 M.

malgache à La Réunion. Tout d'abord, le Service de l'immigration qui comprend à l'époque le protecteur des immigrants, Chef de service, et des syndics répartis dans les quartiers. De ces syndics, nous ne savons pas grand-chose sinon que leurs fonctions sont remplies par des Receveurs de Domaines, des Secrétaires de Mairie, des Gendarmes.

La fonction la plus importante est tenue par le protecteur des immigrants qui est le délégué du G.G. de Madagascar. Les immigrants sont autorisés à se rendre auprès de lui et il peut signaler aux services compétents leurs plaintes et leurs réclamations. C'est un agent commercial qui par arrêtés des 3 février et 12 mai 1923, a été chargé de la protection des Antandroys. Il s'agit de H. De Busshère qui exerce cette fonction pendant presque toute la période qui nous intéresse. Il semble s'être acquitté fort scrupuleusement de sa mission malgré des moyens matériels faibles mis à sa disposition. Il est épaulé par un unique interprète. Malgré cela, H. De Busshère se déplace assez souvent et se rend sur les plantations pour examiner les conditions d'existence des Malgaches. Il reçoit les plaintes et fait son possible pour satisfaire aux réclamations. La mission de l'administrateur Bereni est de toutes la plus importante. Il a été envoyé afin d'examiner les conditions d'existence et de travail des Antandroys. Lui étaient adjoints le délégué financier de Fort-Dauphin et un écrivain interprète. Le 20 décembre Bereni a envoyé son rapport au G.G. de Madagascar après avoir visité toutes les propriétés où étaient employés des Malgaches et interrogé ces derniers

Nous avons retrouvé dans les archives de La Réunion la liste du troisième recrutement malgache. Elle comporte le nom de chaque employeur avec en regard le nombre de travailleurs réclamés. Sur les 195 engagistes recensés, la moitié des employeurs recrutent de 1 à 5 hommes. Pour le restant, une cinquantaine de propriétaires réclament entre 5 et 10 hommes, 30 employeurs entre 10 et 30 hommes, 8 entre 30 et 60. Il n'existe que deux demandes importantes : celle de Léonus Bénard à Saint-Louis qui recrute 100 hommes celle des Sucreries Coloniales à Saint-André pour 140 travailleurs. Ceci tendrait à vérifier les dires de V. De La Giroday qui lors d'un exposé sur la situation économique de La Réunion notait que de nombreux journaliers étaient devenus propriétaires et employaient à leur tour quelques ouvriers.

Mais, on est amené à en déduire aussi que ces indigènes ne sont pas employés comme le spécifiait leur contrat sur des plantations ou dans des usines. Ils sont en effet utilisés le plus souvent comme domestiques, cuisiniers, garçons de magasin ou hommes de peine. H. De Busshère fait remarquer plusieurs fois cet état de chose. Il précise que le plus grand nombre ne se plaint pas. Mais d'autres lui déclarent être mal nourris, mal vêtus, mal traités, et lui demandent à être envoyés sur des exploitations agricoles ou industrielles.

Quand un conflit éclate entre employeurs et Antandroys, on s'efforce de retirer ces derniers en réclamant au juge l'observation pure et simple du contrat. C'est ainsi qu'on enlève au sieur Florence, professeur, un Antandroy qu'il emploie comme « boy » à son domicile particulier. Pourtant, si le contrat est violé et que des engagés sont employés à des travaux autres que ceux pour lesquels ils étaient destinés, c'est souvent qu'ils ont sollicité eux-mêmes ces emplois où « ils ont beaucoup plus de douceurs qu'aux champs. »⁴⁰ Quant aux femmes qui sont à la charge de leurs maris, il est tout naturel qu'elles cherchent à travailler et à toucher des salaires pour améliorer leur situation. C'est pourquoi elles se placent souvent comme bonnes d'enfants.

L'emploi des Antandroys à des travaux autres que ceux des champs ou des

⁴⁰ Lettre de H. De Busshère du 1^{er} mars 1923.

usines est un problème souvent soulevé dans les lettres échangées entre les deux îles. H. De Bussière ne cesse d'ailleurs de répéter aux employeurs que l'immigration reposant sur le principe de l'emploi des Malgaches aux travaux de la terre et de l'usine, cette promesse doit être scrupuleusement tenue car elle a servi à obtenir le consentement du G.G. de Madagascar et à faire fléchir les hésitations. Il est en effet assez inadmissible que La Réunion qui n'a cessé de se plaindre du manque de main-d'œuvre sur ses plantations, puisse distraire un pourcentage important des travailleurs recrutés pour les utiliser comme domestiques.

Quel fut, pour ces trois contingents, le nombre de naissances, de mariages, de décès ? Ils sont enregistrés à l'Etat-civil et inscrits par le Service de l'immigration :

	NAISSANCES	MARIAGE	DECES
1922			1
1923	12 garçons 14 filles	1	12
1924	24 garçons 9 filles		12

Les décès, d'après les rapports communiqués par le Directeur du service de santé se répartiraient comme suit : En 1922, le seul décès observé s'est produit au Lazaret de la Grande Chaloupe à la suite d'une pneumonie. En 1923, 12 décès d'adultes (dont 1 paludisme, 1 dysenterie, 1 charbon, 4 pneumonies et pleurésies). Un enfant de 15 jours est mort d'hérédosyphilis. En 1924, 1 homme a succombé à des blessures, 3 sont morts de tuberculose, paludisme et charbon, 1 de pneumonie ; une femme est également morte de pneumonie ; 8 enfants ont été enlevés par la méningite, le paludisme, la pneumonie et l'entérite.

D'après le contrat signé à Fort Dauphin, la nourriture doit être « composée de rations alternées de manioc, patates, maïs, haricots, *antaka* ou de 800 grammes de riz à défaut des premières denrées, 30 grammes de condiments (sel, suif). Les ustensiles de cuisine et le combustible sont également dus aux travailleurs ».

Les Antandroys reçoivent presque partout 800 gr de riz et 200 gr de grains secs. La ration de riz est même de 1 kg aux Sucreries Coloniales. La qualité des denrées laisse cependant quelquefois à désirer. Les Antandroys s'en sont plaints et les constatations faites par Bereni ont démontré le bien-fondé de certaines réclamations. Souvent le riz, s'il n'est pas avarié, contient trop de brisures. Dans quelques localités, il est même poussiéreux, charançonné et n'a pas été trié avant d'être mesuré et distribué.

Il faut signaler la déplorable mais unique affaire Baret dont les employés malgaches se plaignent d'être privés de nourriture à tel point que nombre de ceux qui allaient se plaindre au protecteur des immigrants disaient préférer aller en prison plutôt que de rester à son service. H. De Bussière a constaté que ces malheureux paraissaient inertes et n'avaient pour toute nourriture que des brisures de maïs comme on en donne aux animaux. Ils recevaient juste ce qu'il fallait pour ne pas mourir de faim. Cette affaire, heureusement exceptionnelle, a beaucoup ému les deux gouvernements et tout a été mis en œuvre pour que les travailleurs soient retirés à ce propriétaire.

Dans les grandes exploitations, les propriétaires incitent par des primes ou des gratifications les travailleurs à faire des tâches ou des heures supplémentaires, mais ils n'augmentent pas la nourriture et n'en améliorent pas la composition. Si la ration est suffisante pour un effort modéré, elle ne l'est plus quand il s'agit d'un travail pénible. Après ce surmenage, certains engagés sous-alimentés sont trop fatigués pour exécuter leur tâche normale, ne reçoivent aucun salaire et n'ont droit qu'à la demi-ration. Cette

mesure peu équitable indispose les travailleurs et a été la cause de nombreux incidents.

Un autre motif sérieux de mécontentement résulte de la privation complète de viande. Nulle part, elle n'entre dans la ration des Antandrois, même dans les exploitations où ils sont le mieux traités. Ils n'en reçoivent qu'à titre tout à fait exceptionnel. Quand le besoin de manger de la viande est trop impérieux, les Malgaches se cotisent pour acheter un bœuf. Ils ont même déterré, pour la manger, de la viande charbonneuse et deux en sont morts. Il ressort donc que la ration est insuffisante par rapport aux travaux pénibles et prolongés qu'ils exécutent. Le moins que l'on puisse dire c'est que les engagistes ne font pas de zèle. Rien n'est fait pour améliorer l'ordinaire qui est bien maigre.

Le décret de 1887 (article 51) stipule qu'il sera fourni aux engagés deux rechanges par an. Pour les hommes deux chemises, deux pantalons en tissu de coton et un mouchoir de tête. Pour les femmes deux chemises, deux robes ou jupes et quatre mouchoirs. Cet habillement a été prévu pour les immigrants hindous. Il aurait été équitable d'en faire bénéficier les Antandrois, car le contrat de Fort-Dauphin ne prévoit que deux vêtements en rabane par an. Ces derniers sont insuffisants pour des hommes travaillant aux champs et incommodes pour ceux travaillant dans les usines. Aucune règle n'ayant été imposée, il en est résulté la plus grande fantaisie avec beaucoup d'inégalités et des réclamations nombreuses.

Pour le logement, il faut reconnaître qu'un effort a été fait dans toutes les exploitations pour se conformer aux clauses du contrat : « logement salubre suffisamment spacieux, garni pour le moins d'un lit de camp ou de nattes, ainsi que de tout ce qu'il est l'usage à La Réunion d'octroyer aux travailleurs attachés aux exploitations agricoles ou industrielles. » Certaines installations sont particulièrement confortables et même coquettes. Aux Établissements Giraud Frères par exemple, les habitations sont en maçonnerie, couvertes de bardeaux, pourvues de fenêtres assurant une bonne aération. Le plus souvent, ce ne sont que de simples pailletes, mais bien situées et bien construites.

D'après le contrat, l'employeur s'engage également à faire donner à ses travailleurs les soins médicaux que nécessite leur état de santé, et au besoin à les faire hospitaliser. Le décret de 1887 stipule le droit à l'assistance médicale gratuite aux frais de l'engagiste. Il semble que les Antandrois ne réclament le médecin qu'en cas d'accident ou de maladie grave. Peut-être préfèrent-ils s'en remettre à la nature ou aux quelques *ombiasy* (« sorcier ») qui ont dû se glisser parmi eux. Ils ont rarement présenté des réclamations concernant les soins. Par contre, ils protestent contre la perte du salaire et la demi-ration en cas de maladie. Ces mesures sont conformes au décret de 1887 qui prévoit les retenues pour les journées d'hôpital et pour les absences légales ayant pour cause des maladies constatées. Il n'y aurait rien à dire de ces suppressions et réductions si elles ne nous amenaient pas à constater une fois de plus que ce texte est surtout appliqué aux Antandrois dans ce qu'il y a de défavorable. D'après l'article 71, tout engagiste ayant 20 immigrants et au-dessus est tenu d'établir sur sa propriété ou sur son établissement un hôpital. Bereni constate que, dans toutes les grandes exploitations, des dispositions convenables ont été prises. H. De Busshère, au contraire, dans un rapport d'avril 1925, dit que les infirmeries n'existent que pour la forme, sauf à l'usine de Grands-Bois et sur certaines propriétés de l'Union Sucrière. Si les bâtiments existent, ils sont souvent affectés à tout autre chose. A la suite de ces constatations, des instructions ont été données au Service de l'immigration et à tous les syndicats pour que les prescriptions soient rigoureusement observées.

Il est prévu à l'article 68 du décret de 1887 que le travail s'exécute, soit à la journée, soit à la tâche suivant les besoins de l'exploitation. Sauf dans les usines, toutes les entreprises ont adopté le travail à la tâche plus facile à surveiller et que préfèrent d'ailleurs les Antandroys.

Dans les usines, les engagés ne se plaignent pas, en général, des conditions et de la durée du travail. Dans les exploitations agricoles, la tâche serait trop forte d'après les déclarations de certains engagés. Suivant la réglementation en vigueur, la tâche imposée ne doit pas dépasser la somme de travail fournie dans une journée de neuf heures et demie. Or l'importance des tâches varie à l'infini. Elle est fixée par l'employeur seul et à la *gaulette* (mesure locale), pour la plantation et la coupe des cannes. Sur les grandes exploitations, les Antandroys terminent leur travail à midi et font après le déjeuner des travaux supplémentaires rétribués.

Le contrat prévoit le repos complet les dimanches et les jours fériés. Le décret accorde le repos le 14 juillet et, pendant 4 jours au début du mois de janvier (fêtes hindoues), mais il oblige les immigrants à pourvoir, pendant trois heures, à la bonne tenue et à la propreté des établissements. Par dérogation au contrat de Fort-Dauphin, ils sont astreints à cette corvée hebdomadaire. Certains employeurs la considèrent comme un travail supplémentaire et la rétribuent largement, (50 cts à 1,50 frs), d'autres l'exigent sans compensation, ce qui a provoqué des réclamations. En ce qui concerne le repos hebdomadaire, ce sont surtout les Antandroys employés comme domestiques qui se plaignent. Ils doivent, en effet tout leur temps à leurs engagistes sans distinction de jours de repos et de jours ordinaires. Le salaire prévu au contrat est de 30 frs pour les deux premières années et de 35 frs pour la troisième, « le salaire acquis ne devant être frappé d'aucune retenue pour impôts ou taxe locale de quelque nature que ce soit. » Partout, ce salaire semble avoir été payé exactement, sinon à date fixe. D'après la réglementation locale, la paie doit avoir lieu tous les mois. Le protecteur des immigrants, dans des circonstances exceptionnelles, peut autoriser l'engagiste à la retarder d'un mois, sans que ce délai puisse être dépassé. Cependant, l'exception est devenue la règle ! Cette manière de procéder qui ne les empêche pas d'obtenir des avances et de faire les achats qu'ils désirent présente des inconvénients pour les Antandroys qui sont méfiants, peu habitués aux calculs et qui comptent par lune. De ce fait, on enregistre de nombreuses réclamations. Pour les journées d'absence les engagés trouvent les retenues très justes. Ils se plaignent par contre des retenues pour cause de maladie, de distribution de vêtements, de bris involontaire d'outil⁴¹ ou d'achat de marmites⁴².

Les livres de paie établissent que, les Malgaches devant couper à la tâche à peu près 1 000 kilos de cannes par jour, arrivent à en couper 3 000 en travail supplémentaire. Certains établissements ayant admis en principe que le travail supplémentaire des travailleurs malgaches devait être rémunéré sur la même base que celui des travailleurs créoles, la tonne de cannes coupée en plus est donc payée cinq frs. Certains hommes se font ainsi, avec leur solde, onze frs par jour. Ils touchent à la fin de la semaine, plus que la valeur de leur mois. Rares sont donc les plaintes enregistrées au sujet des heures supplémentaires.

Les femmes malgaches réparties en petit nombre sur les propriétés, lorsqu'elles travaillent, ne reçoivent pas partout le même salaire. Les unes touchent 1,50 frs, d'autres 2 frs, certaines vont jusqu'à gagner 3 frs soit trois fois le salaire d'un homme.

⁴¹ Réclamation de Tsyrambosy au nom des engagés de M. Barau de Sainte Suzanne.

⁴² Réclamations enregistrées à l'usine de Grands Bois.

Ces différences de traitement les incitent parfois à quitter leur mari. Il en résulte troubles et discorde. Les hommes préfèrent en général qu'elles ne travaillent pas. L'un d'eux se plaignit au protecteur des immigrants qu'il avait emmené sa femme pour qu'elle s'occupe de lui, non pour qu'elle cire les chaussures de son employeur !

Le contrat assure aux Antandroys le transfert à Madagascar de l'argent provenant de leurs salaires sans qu'il en résulte aucun frais de change. De très nombreuses réclamations ont été reçues à ce sujet. D'une façon générale, les retards et erreurs qui se sont produits dans la transmission des mandats s'expliquent par le libellé insuffisant ou défectueux des adresses indiquées par les Antandroys et concernent surtout les envois faits directement par eux. Il est évident que lorsqu'un Malgache affronte les guichets postaux, il n'est pas à même de vérifier l'exactitude de son versement ou l'intégrité de celui qui lui sert d'intermédiaire.

Quoi qu'il en soit, les sommes envoyées par les Malgaches à Fort-Dauphin sont relativement importantes. L'Administration locale a envoyé au Gouvernement de Madagascar pour compte des engagés : en 1923, 116 306,75 frs ; en 1924, 261 802,57 frs et depuis le 1^{er} janvier 1925, 84 454, 57 frs (rapport de H. De Busshère d'avril 1925). En plus, une somme de 38 649 frs a été versée par la Chambre d'agriculture, et il faut rajouter celles expédiées directement par les Malgaches.

« Ces chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes et se passent de commentaires, et, si l'on recherche parfois sur les grandes routes des Malgaches vêtus d'un vieux sac et d'une saleté repoussante, on peut être sûr que ce sont des fainéants continuellement absents de chez leur engagiste et qui passent leur temps à vagabonder et à marauder. »⁴³

Aucune disposition n'est prévue en ce qui concerne les indemnités à verser aux victimes d'accident du travail. Le contrat stipule seulement que les journées de chômage occasionnées par les accidents du travail compteront comme service effectif et donneront droit à la moitié du salaire. Les accidents du travail signalés sont peu nombreux.

La plupart des propriétaires, directeurs ou gérants déclarent qu'ils étaient contents de la conduite de leurs hommes, dociles, sobres, économes, et de leur travail. Ils ont plutôt été surpris de leur adaptation rapide à des occupations nouvelles, de l'initiative et de l'ingéniosité dont faisaient preuve beaucoup d'entre eux. Dans les exploitations agricoles comme dans les usines, ces « indigènes » ont été employés aux travaux les plus rudes comme à ceux qui exigent adresse et attention. Dans l'ensemble, les Malgaches donnent entière satisfaction ce qui ne veut pas dire qu'ils étaient tous parfaits et que l'on a jamais rien eu à leur reprocher.

En regard de ces appréciations et de ces constatations favorables, nous sommes obligés de noter les infractions spéciales à l'immigration commises par les Malgaches. Il a été infligé, du 10 janvier 1924 au 25 août 1924 (pour mauvais services, absence illégale, désertion, refus de travail, désordres, troubles, vagabondages), 220 peines disciplinaires (55 jours de prison, 2 539 frs d'amendes, 12 frs de frais). Ces chiffres paraissent élevés mais représentent en réalité, pour les quelques 2 400 Antandroys, une proportion de punis assez faible (moins de 6% en 1923 et 3% en 1924). Pour les infractions de droit commun, il a été prononcé 24 condamnations de 8 jours à 6 mois de prison et de 16 à 50 frs (vagabondage, coups et blessures, vol., vol de récoltes, fausse plainte portée contre l'engagiste). Bereni note que toutes les punitions sont modérées et que les juges semblent avoir sanctionné avec indulgence des faits sans gravité.

⁴³ Lettre de Repiquet, Gouverneur de La Réunion au Gouverneur de Madagascar le 3 mai 1925, ADR.

L'exposé concernant l'exécution des contrats serait incomplet, s'il ne signalait, à côté des peines encourues par les travailleurs, les plaintes et les réclamations formulées par eux contre leurs engagistes généralement pour mauvais traitements. Il faut cependant faire des réserves au sujet de ces déclarations. Bereni dit, que tous ceux qui connaissent les Antandroys savent avec quelle facilité ils mentent ou exagèrent. Jamais les Malgaches n'avaient formulé beaucoup de plaintes auprès du protecteur des immigrants. Il a fallu la venue de la mission pour délier leurs langues plus que de coutume. Ainsi, l'interprète de la mission a reçu des témoignages déclarant qu'on les obligeait à travailler jour et nuit et sans repos le dimanche ; qu'ils étaient traités comme des prisonniers et qu'ils préféreraient se jeter à la mer si la situation ne changeait pas.⁴⁴

Il y a là une très nette exagération. Les comptes rendus de H. De Busshère et de la mission n'ont jamais constaté des faits pareils. Pourtant, Bereni autant que le protecteur des immigrants s'acquittaient scrupuleusement de leur travail et n'ont jamais hésité à dénoncer les moindres faits anormaux. Les plaintes contre les propriétaires ou les directeurs sont exceptionnelles, contre les gérants très rares. Seuls les contremaîtres et commandeurs sont souvent accusés. Il s'agit presque toujours de menaces, de bousculades et de violences légères ne laissant pas de traces. Elles n'en mécontentent pas moins les Malgaches.

D'après le décret de 1887, les immigrants peuvent exercer personnellement toutes les actions judiciaires que leur ouvrent le droit commun et la législation spéciale relative à l'immigration. Pour les actions judiciaires qui ont trait à leur condition d'engagé, ils sont sur leur demande représentés en justice par le protecteur des immigrants si celui-ci le juge utile. Certains faits donnent l'impression que les travailleurs n'ont pas été protégés comme ils auraient dû l'être. Les juges de paix n'ont pas été appelés à se prononcer sur des annulations ou résiliations de contrat, des dommages et intérêts ou indemnités demandées personnellement par des Antandroys. Et pourtant, il a été constaté quelques fois, que des décisions auraient dû être prises en leur faveur. Les Malgaches sont-ils au moins défendus comme ils devraient l'être quand ils sont poursuivis devant les tribunaux ? A en juger par les documents ci-après, il semble que non. Le 12 août 1924, M. Foucque écrit cette lettre à H. De Busshère :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, qu'un des immigrants malgaches (...) travaillant chez moi, vient d'être condamné par le tribunal à un an de prison pour vol au préjudice d'un de ses congénères, alors que d'après le plaignant et les témoins, il paraît étranger à ce vol. Un Créole qui en est l'auteur, a été pris en flagrant délit et a rejeté la culpabilité sur ce Malgache qui n'a pu se défendre, n'a pas d'avocat pour le faire et n'étant pas en mesure d'établir son innocence parce que ne pouvant s'exprimer. »

Une autre lettre, du 23 mai 1923, du Procureur général au Gouverneur de La Réunion témoigne de cette situation anormale :

« Parmi les immigrants Malgaches qui ont été introduits dans la Colonie, il arrive que certains d'entre eux ont des différends avec leurs engagistes. Quand le litige est porté devant le Juge de paix, ce magistrat se trouve en présence de parties qui ignorent complètement la langue malgache ou de Malgaches incapables de s'exprimer en français... Dans l'impossibilité où se trouvent le Juge et le Ministère Public d'interroger les parties en cause, il est à craindre que le cours de la justice ne se trouve arrêté pour le plus grand préjudice des justiciables et de la société elle-même. »

Nous avons longuement exposé les conditions d'existence et de travail des Antandroys ; leur situation fut tout aussi bien détaillée, bien que de façon un peu plus tendancieuse, au Gouvernement de Madagascar et au Ministre des Colonies. Ceux-ci

⁴⁴ Propos rapportés par l'interprète dans une lettre du 10 décembre 1924, ADR.

retinrent surtout ce qu'il y avait de négatif et La Réunion allait en subir les conséquences.

Ces difficultés sont de deux sortes. D'une part, une certaine agitation se manifeste parmi les Malgaches. D'autre part, les rapports de La Réunion avec Madagascar et le Ministère des colonies sont de plus en plus tendus. Depuis décembre 1924, le contingent malgache est troublé par une sorte d'effervescence. En effet, on observe tout au long de l'année 1925 une série de petits soulèvements dans différentes exploitations. On constate qu'il y a des incidents de plus en plus nombreux entre Créoles et Malgaches et entre Malgaches eux-mêmes. Les Antandroys se déplacent aussi volontiers par petits groupes pour venir se plaindre auprès du protecteur des immigrants, chose qu'ils ne faisaient que rarement auparavant. H. De Busshère a soigneusement consigné tous ces faits dans ses rapports :

- Le 15 janvier 1925, des Antandroys en nombre et armés ont attaqué, à la tombée de la nuit, un autre camp distant d'un certain nombre de kilomètres, et cela à propos d'une histoire de femme. Il en est résulté une bagarre sérieuse.

- Le 26 janvier 1925, 60 Antandroys se sont révoltés contre un gendarme de Saint-Leu aux mains de qui ils ont arraché l'un des leurs, arrêté. Ils sont entrés dans Saint-Paul, armés de frondes et de bâtons, et malgré les sommations du Commissaire de police ont rompu les cordons d'agents en vociférant et en exécutant une danse guerrière.

- En mars, un Malgache a reçu deux coups de revolver près de Sainte-Marie. Un autre Malgache a reçu un coup de pioche près de Saint-Louis.

- En juin, deux Antandroys ont été blessés à coup de revolver au cours d'une rixe.

Ces divers incidents sont liés en partie au passage de la mission Bereni. En étudiant de près leurs problèmes et certaines conditions anormales de leur situation, elle leur en a fait prendre conscience et à partir de ce moment-là, les Malgaches sont devenus plus vindicatifs. Se sentant soutenus par la présence d'un délégué malgache qui accompagnait la mission, ils se crurent autorisés à abandonner le travail et à descendre à Saint-Denis pour se plaindre de leurs engagistes. Le Gouverneur par intérim Cleret écrit ainsi le 23 janvier 1925 :

« Les Malgaches qui sont des gens primitifs, croient, depuis le passage de Monsieur Bereni, que toutes leurs revendications (...) doivent dorénavant être favorablement accueillies par l'administration locale. Ils sont devenus plus exigeants et à certains moments, tout à fait indociles ».

Ces incidents mettent aussi en évidence l'animosité entre Créoles et Malgaches qui commence à se manifester de façon violente. Il est visible que le prolétariat créole ne vit pas en très bons termes avec les Antandroys, Il faut reconnaître que les nombreuses rapines, vols de bestiaux et de récoltes, dont les Malgaches se rendent coupables finissent par exaspérer le petit peuple réunionnais. Bref, le calme qui avait régné les premières années a été troublé ; et même si à la fin de 1925, le protecteur des immigrants écrit que le calme est revenu et que les esprits sont apaisés, la situation et l'état d'esprit ne redeviendront pas ce qu'ils avaient été au début. La mission Bereni a eu bien d'autres conséquences que de provoquer quelque agitation dans la petite Île. Le rapport détaillé présenté au Gouverneur Olivier et au Ministre des colonies Daladier, en examinant les différents aspects de la situation des Malgaches, a mis en évidence certains points négatifs de cette situation. Ce sont bien sûr eux qui ont retenu l'attention de Madagascar et du Département et qui faillirent entraîner la rupture de l'immigration.

Déjà, après avoir pris connaissance des derniers rapports de H. De Busshère de

l'année 1924, le Ministre des colonies avait envoyé au Gouverneur de La Réunion deux dépêches, les 3 novembre et 5 décembre⁴⁵. Daladier y invitait Cleret à surveiller avec fermeté l'exécution des clauses du contrat d'engagement. Le 17 janvier 1925, c'est le Gouverneur de Madagascar qui écrit à celui de La Réunion pour des motifs identiques. Il note que si sur un certain nombre d'exploitations les Malgaches sont convenablement traités et paraissent satisfaits de leur sort, dans bien d'autres, les conditions de l'engagement sont quotidiennement violées.

Il insiste aussi sur le fait que la colonie de Madagascar, en autorisant sur son territoire le recrutement d'ouvriers agricoles, n'a pas entendu mettre à la disposition des familles réunionnaises un personnel domestique à des conditions avantageuses. La question la plus importante se pose au sujet de l'application faite aux Malgaches des dispositions du décret de 1887. Olivier note que son application est fâcheusement restreinte aux seules dispositions défavorables aux employés. Le G.G. termine sa missive en disant que, si les abus constatés n'étaient pas réprimés, et si les Malgaches continuaient à être traités en étrangers à La Réunion, il se verrait dans l'obligation de s'opposer à toute tentative de recrutement.⁴⁶

Fin janvier, Cleret écrit à la fois à Olivier et à Daladier pour tenter d'expliquer qu'il y a des torts des deux côtés, mais qu'il tiendra compte des remarques faites et se chargera lui-même de l'exécution rigoureuse des prescriptions⁴⁷. Il semble alors que la petite île soit prête à toutes les concessions. La menace d'un arrêt de l'immigration a produit l'effet voulu.

C'est à ce moment qu'il y a eu, semble-t-il, un quiproquo. Le 6 avril 1925, Daladier écrit au Gouverneur de La Réunion que malgré l'importance de la question, on a négligé d'accuser réception à ses dépêches et que ses instructions n'ont pas été entendues ; aussi a-t-il décidé de surseoir à toute autorisation de recrutement et à tout envoi de travailleurs Malgaches jusqu'à nouvel ordre. Or, il n'apparaît pas que l'administration locale se soit désintéressée du redressement des irrégularités signalées. Au contraire, on retrouve dans les archives réunionnaises de nombreuses lettres du Gouverneur Cleret adressées au Procureur général de Saint-Denis, au Président de la Chambre d'agriculture, au protecteur des immigrants, au Gouverneur Olivier, qui témoignent de son souci de trouver des solutions.

De même, Cleret a répondu aux dépêches du Département par la lettre précitée du 25 janvier 1925, et on ne comprend pas pourquoi Daladier n'en a pas eu connaissance. En fait, c'est le Rapport Bereni, envoyé un mois après les deux dépêches, qui a fortement mécontenté le Ministre car il ne faisait que renforcer les constatations faites par H. De Busshère et donnait l'impression qu'on n'avait pas encore cherché à y porter remède. Toujours est-il que, dans cette même lettre du 6 avril, Daladier précise les mesures qu'il faudrait prendre immédiatement concernant le sort des ouvriers Malgaches. Il note que le service de l'immigration devrait être renforcé et très sérieusement reconstitué. En ce qui concerne les salaires, il constate que celui fixé pour les Malgaches a été établi à un taux insuffisant et qu'il n'est pas en rapport avec les chiffres en vigueur à La Réunion. Il devrait être versé à des dates exactes et aucune retenue ne devrait être opérée. Daladier s'élève aussi contre la mauvaise qualité de la nourriture et les mauvaises conditions de logement. Il considère que les dispositions du décret de 1887 doivent être révisées car elles ne sont pas conformes ni adaptées aux

⁴⁵ ADR, D168 M.

⁴⁶ *ibid.*

⁴⁷ ADR, Lettre du 25 janvier 1925.

conditions du recrutement malgache. Il écrit même qu'elles constituent « une anomalie et un anachronisme ». Le Ministre termine sa lettre en invitant le Gouverneur de La Réunion à répondre d'urgence aux observations, et de le tenir informé des mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation fâcheuse.

Cette lettre « fatale » secoue La Réunion. Le Département est très mal disposé à son égard, elle a donc tout intérêt à régler rapidement toutes ces questions. C'est Repiquet, Gouverneur depuis le 31 mars 1925 qui répond avec le désir d'apaiser le Ministre et de le faire revenir sur sa décision. Le Gouverneur ne doit pas douter qu'il a mis le Ministre dans un bien meilleur état d'esprit et il conclut :

« ... qu'il me soit permis, Monsieur le Ministre, (...) de vous prier de rapporter dès maintenant la décision à laquelle votre prédécesseur⁴⁸ s'était arrêté de surseoir à toute autorisation de recrutement (...) de travailleurs Malgaches. Il y a nécessité de maintenir, dans la limite de 3 000 unités, la licence qui avait été accordée (...) d'embaucher les indigènes de la Grande île. Depuis que nous avons obtenu cette main-d'œuvre, la production sucrière de la Colonie est passée de 32 000 tonnes en 1922 à 45 000 en 1924. La diminution du contingent actuel nous astreindrait à réduire considérablement nos surfaces cultivées. »

Il est clair que Repiquet profite du changement de Ministre pour essayer de regagner la confiance du Département. En disant que la prospérité de La Réunion et son avenir économique dépendent entièrement de la décision du pouvoir central, il le met en quelque sorte au pied du mur. Cette satisfaction ne lui sera pas donnée immédiatement.

Il est intéressant maintenant de voir quelle campagne va mener La Réunion pour obtenir son quatrième contingent. En même temps, nous examinerons le point de vue de Madagascar qui est loin d'être favorable et retardera d'un an les dernières opérations. A la campagne de recrutement menée par La Réunion en 1925-1926, répond la campagne d'opposition menée par Madagascar, toutes deux étant motivées par le même manque de main-d'œuvre. Pour notre part, il ne faut pas oublier les avantages financiers que La Réunion trouve à employer de la main-d'œuvre étrangère plutôt que la main-d'œuvre créole, avantages financiers qu'elle s'est toujours bien gardée de mentionner.

Donc, selon ses dires, pour que la petite colonie conserve sa prospérité de 1924, il est indispensable que les travailleurs qui s'en iront, soient remplacés, et que le chiffre du contingent soit maintenu. Sinon, c'est le retour à la faible production de 1922 et l'obligation de réduire partout les surfaces cultivées dont l'entretien deviendrait impossible. Le budget de la Colonie s'en ressentirait fortement. Les agriculteurs réunionnais ont étendu leurs plantations rendues à la culture de nombreuses terres en friche. La perspective du rapatriement prochain des premiers contingents sans qu'il en soit prévu d'autres en remplacement, les fait hurler à la catastrophe.

D'ailleurs, il suffit de lire quelques articles du journal réunionnais *L'Indépendant* pour voir quelle inquiétude règne parmi les planteurs. Dans différents articles du mois de juin 1925 reviennent sans cesse les mêmes phrases : « Il nous faut des bras », « Il faut solutionner le problème de la main-d'œuvre de façon urgente »... On ne cesse de signaler le marasme que va provoquer le retrait de la main-d'œuvre malgache. On rappelle que c'est grâce à la bienveillance de Brunet que malgré les cris de certains intéressés de la Grande île, l'immigration s'effectua. La Réunion va-t-elle se retourner vers les travailleurs créoles ? Si elle le fait ce ne sera qu'en dernier ressort, en raison des désavantages financiers que nous avons invoqués plus haut. Toujours dans *L'Indépendant*, le 2 juin, c'est la première fois que nous voyons dévoiler avec autant de

⁴⁸ Léon Perrier vient de succéder à Edouard Daladier.

franchise les motivations des employeurs réunionnais :

« Nous allons être forcés pour le moment, de nous retourner vers les travailleurs créoles mais ceux-ci redoublent leurs prétentions qui n'étaient déjà pas modestes avant l'arrivée des Antandroys et qui deviennent deux fois plus exigeantes maintenant. Il est indubitable que tout fils de la terre créole doit trouver de quoi vivre honnêtement chez lui et que l'arrivée de main-d'œuvre étrangère a porté un coup funeste à nos journaliers. »

La Réunion va alors essayer de prendre des contacts ailleurs. Le 30 mai 1925, le Gouverneur Repiquet envoie trois lettres identiques au Consul de Batavia (Java), à celui de Lourenço Marques (Mozambique), et au G.G. de l'Indochine. Il les prie de bien vouloir lui venir en aide et de faire savoir si un recrutement dans leur pays aurait du succès. Ses contacts sont décevants. Voyant alors qu'aucune suite ne pourra être donnée à ces projets, la petite île va se retourner vers Madagascar pour essayer encore, d'obtenir un dernier recrutement. Pour cela, elle va envoyer à Tananarive le Président de la Chambre d'agriculture Adrien Lagourgue.

Mais Madagascar est maintenant réticente à tout exode de travailleurs. Quels que soient les journaux malgaches que l'on feuillette, il ne passe pas une semaine sans que l'on aborde le sujet. Le G.G. ne manquera donc pas de démontrer à Lagourgue que le manque de bras dans la Colonie n'est pas exagéré. Il lui explique que, faute de bras, on ne peut même pas arriver à exécuter un programme courant de travaux. Quelques faits significatifs attirent l'attention :

- Les envoyés d'une puissante firme qui désirait installer dans la colonie de Madagascar des usines pour le traitement des graphites, ont dû reculer devant les difficultés que leur laissait entrevoir la pénurie de main-d'œuvre.
- Le représentant d'une importante société de tannins est rentré en France découragé de n'avoir pu réaliser des projets importants faute de bras.
- Après Diego-Suarez, le service du batelage de Majunga a dû faire appel à une main-d'œuvre arabe.⁴⁹

En l'espace d'un an, la situation économique de Madagascar a subi une transformation radicale. Partout il y a eu création de nouvelles entreprises. En raison du haut cours des produits, la mentalité s'est transformée. Maintenant, même dans des provinces qui étaient en dehors de tout progrès, comme l'Androy, tout le monde s'est porté vers la terre et s'est mis à travailler. Toutes les provinces s'adressent au G.G. pour lui demander la main-d'œuvre nécessaire à leurs entreprises. A un télégramme qu'Olivier adresse au Chef de la Province de Fort-Dauphin le 4 juillet 1925 :

« Prière téléphoner toute urgence : 1) Combien d'hommes sont demandés à votre Province par différentes sociétés ou par affaires privées ; 2) Combien d'hommes ont pu être recrutés sur nombre demandé ». Le Chef de la Province de Fort-Dauphin répond : « Depuis avril 1924, ai reçu de colonie et commerçants Madagascar demandes pour 3 624 travailleurs. En ai recruté 1 272. Reste à recruter 2 352, prévois pas quand pourrai donner satisfaction. »⁵⁰

Ceci montre bien les modifications survenues dans les dernières années, provoquées par le développement aussi bien des cultures indigènes que des entreprises européennes. Les besoins dépassent de beaucoup les ressources. L'un des arguments de La Réunion est de dire que la main-d'œuvre qu'elle demande est celle dont la grande île a toujours fait fi et qu'elle n'a jamais su utiliser.

Madagascar a vu quel résultat avaient donné les Antandroys à La Réunion.

⁴⁹ Exemples cités dans une lettre d'Olivier adressée au Gouverneur de La Réunion le 17 avril 1925, ADR.

⁵⁰ ADR, D 168 M

L'expérience a été faite par les autres et a été concluante. La Grande colonie en retire le bénéfice et se réserve maintenant cette source de travailleurs. Aux supplications réunionnaises Olivier oppose le même argument : « avant de penser à la Réunion, il faut s'occuper du problème de Madagascar... Je ne puis favoriser la colonie voisine, aussi intéressante (...) soit-elle »⁵¹. L'entraide coloniale n'est une obligation que lorsqu'elle est possible. Il poursuit : « La concurrence de la Réunion et Madagascar à propos de la main-d'œuvre me vaut de bien pénibles moments... » La seule chose que le G.G. dit pouvoir faire pour la petite île, c'est lui donner les plus larges facilités pour l'utilisation du contingent existant. Il ne voit aucun inconvénient à laisser ceux des Antandroys qui le désirent contracter un nouvel engagement. Cela n'est pas suffisant. Voyant qu'il n'y a rien à espérer de la part du Gouverneur, le seul recours de la petite île va être de faire pression sur le Département. Lagourgue explique que, à Madagascar, les Délégations financières, les Chambres d'Agriculture et de Commerce, sont unanimement d'accord pour protester contre une émigration malgache quelle qu'elle soit.

« C'est au Département qu'il convient d'agir, la solution du problème ne dépend que de lui seul... Une active intervention de nos représentants serait nécessaire. »⁵²

Effectivement, les représentants vont intervenir de façon active et mener campagne pour rallier le Ministère des colonies à leur cause. Brunet devenu député de La Réunion joue un rôle important. Les arguments invoqués sont divers. On essaye de prouver que la main-d'œuvre de la province de Fort-Dauphin est tout à fait hors de proportion avec les besoins des autres régions. Avec une mauvaise foi évidente, on nie les problèmes de main-d'œuvre de Madagascar. On accuse cette dernière de particularisme. On a même recours aux arguments historiques et sentimentaux :

« Les Réunionnais furent pour Madagascar les ouvriers de la première heure ; c'est à l'influence des représentants créoles de l'époque au Parlement que la France doit de posséder la plus belle colonie de la mer des Indes. Nombreux furent les fils de Bourbon qui arrosèrent de leur sang en 1884 et 1895 la terre Madécasse. »⁵³

Tous les arguments sont bons pour obtenir le résultat et La Réunion arrivera à ses fins. Dès avril 1925, en même temps qu'on se préoccupe d'obtenir de nouveaux Antandroys, on doit penser aussi à rapatrier les premiers arrivés. En effet, le premier contingent dont le contrat expire est rapatriable dès octobre 1925. Le premier problème qui se pose est de savoir qui va supporter les frais de rapatriement. Ponnes, Chef du service de l'immigration, prétend que les frais de rapatriement de tous les travailleurs arrivés dans la Colonie en qualité d'immigrants doivent être exclusivement supportés par le budget local.⁵⁴

Le 17 juin 1925, le Gouverneur de La Réunion écrit au Procureur de Saint-Denis pour savoir qui de la Colonie ou des employeurs, doit payer. La réponse lui parvient le lendemain : « Les obligations de l'engagiste relativement aux frais de (...) rapatriement des Antandroys sont nettement établies par le paragraphe 7 du contrat de travail intervenu entre les Antandroys et les engagistes. Ceux-ci ne sauraient par suite s'y soustraire. »

Un deuxième problème se pose à propos des économies des Malgaches. De La Giroday a estimé que les Antandroys possédaient des économies pouvant être évaluées

⁵¹ Lettre adressée par Olivier à De Busshère le 14 mai 1925, ADR.

⁵² Lettre de Lagourgue au Gouverneur de La Réunion le 8 août 1925, ADR.

⁵³ Copie non datée d'un article des *Annales Coloniales* écrit par, A. Brunet, ADR.

⁵⁴ Lettre au Gouvernement de La Réunion du 30 mars 1925, ADR.

à 1 000 frs par tête. Cela représente environ 500 000 frs en billets de la Banque de La Réunion n'ayant pas cours à Fort-Dauphin. Les Antandroys ne veulent pas convertir leur argent en mandat et on craint que des gens peu scrupuleux spéculent sur la valeur des billets. On trouve une solution en donnant aux travailleurs des billets de la Banque de France acceptés par le Trésor de Fort-Dauphin.

Un troisième problème entraîne beaucoup plus de difficultés. Dès qu'on lui eut parlé du rapatriement prochain et de la nécessité qu'il y avait d'affréter un navire, Repiquet répondit que ces hommes ne pourraient certainement pas être rapatriés tous en même temps. En effet, beaucoup devaient fournir des journées de travail à leur employeur à l'expiration de leur contrat. En vertu du décret de 1887, « chaque journée d'absence illégale entraîne pour l'engagé outre la perte du salaire et des vivres de cette journée, l'obligation de fournir une journée de travail avec vivres et salaire à l'expiration du contrat. » Repiquet ajoute qu'il n'est pas certain que tous les travailleurs demandent à être rapatriés à la fin de leur engagement. Conformément à l'article 13, le renouvellement des contrats pour une deuxième période est prévu avec le consentement de l'engagé et l'autorisation du G.G. de Madagascar. Ne peuvent donc être rapatriés que les bons travailleurs qui n'ont à leur actif aucune journée d'absence à remplacer. C'est toujours en vertu de la même thèse très contestable que les engagistes demandent à leurs hommes de fournir ces journées supplémentaires. Dans une lettre adressée au Gouverneur Olivier le 14 juin 1925, H. De Busshère note que cette mesure mécontentera au plus haut point les Antandroys et leur causera une grosse déception. Il ajoute que l'application sans réserve du décret de 1887 relatifs aux journées dites de « emploi » est préjudiciable à une reprise de l'immigration. Il soulève enfin le problème des engagés qui ne doivent aucune journée et qu'irriterait une prolongation arbitraire du contrat.

Pour le premier contingent, on rapatria le contingent deux mois environ après l'expiration du contrat. On avait des difficultés à faire coïncider la date d'expiration du contrat des travailleurs avec le passage d'un vapeur doté des aménagements nécessaires au transport de près de 700 hommes. Aux Antandroys qui manifestaient quelque impatience, on dit qu'on s'occupait de leur voyage. On leur expliqua les difficultés de réaliser leur transport à date déterminée et on leur garantit qu'ils seraient à Fort-Dauphin avant la fin de l'année.

Pour les contingents suivants, les choses se passèrent autrement. Le Gouvernement de La Réunion décida de faire effectuer les journées de emploi. La fin de l'engagement dont le terme est le 10 mars 1926 se trouve ainsi reportée. Au début, dans certaines localités comme Sainte-Suzanne, Saint-André ou Saint-Benoît, on envoya la troupe. On craignait en effet des troubles, les Antandroys ayant manifesté l'intention de ne pas faire les journées de emploi. Certains même avaient pris le chemin du départ.⁵⁵ Certains même avaient offert à leurs employeurs de faire double tâche pour se libérer au plus vite. La tranquillité revint à la satisfaction de tous. Pour le troisième contingent, les journées de emploi s'effectuèrent dans les mêmes conditions que pour le second. Il était prévu que les Antandroys pouvaient contracter un nouvel engagement. Dès le 22 mai 1925, Olivier a écrit à Repiquet qu'il ne voyait aucun inconvénient à un nouvel engagement pour une période de trois ans. Mais, il ne donne son assentiment qu'à des conditions précises. Par exemple, le salaire ne devra pas être inférieur à 35 frs, la prime d'engagement devra être augmentée, les clauses du contrat concernant la nourriture, le logement, le vêtement, devront être changées. Pour le

⁵⁵ *Le Madecasse* du 27 mars 1926.

premier contingent, on dénombre 80 rengagements, et 100 pour le deuxième. Ces chiffres constituent une assez bonne moyenne et témoigne du fait que l'Antandroy, en se liant de nouveau, a confiance en son employeur et reconnaît ses bons traitements.

En ce qui concerne les rapatriements, tout se déroula dans les règles. Nous avons des renseignements très précis, en ce qui concerne surtout le premier contingent. Le vapeur *Ville d'Oran* est équipé pour la présence à bord de 650 passagers. Le voyage de la Pointe des Galets à Fort-Dauphin ne durant que 48 heures, les conditions de logement et d'hygiène à bord étaient largement suffisantes. Deux jours avant leur départ, les Antandroys furent envoyés aux Lazarets de Grande Chaloupe pour y être soumis à une visite médicale. On constata que les rapatriés se présentaient dans un état de santé satisfaisant. Le Docteur Loiseau fut désigné pour accompagner, en qualité de Commissaire du Gouvernement, le convoi des immigrants. Il était chargé de veiller à tout ce qui concernait l'hygiène générale ; son rôle était de s'assurer lui-même que les quantités de vivres dues aux rapatriés étaient exactement distribuées et délivrées régulièrement. Il devait veiller aussi à ce que les Malgaches ne soient pas l'objet de mauvais traitements de la part des hommes de l'équipage. Son attribution essentielle restait, bien sûr, de conserver les passagers en bonne santé. La Province de Fort-Dauphin était chargée du débarquement rapide et sûr des Immigrants.

C'est donc dans les meilleures conditions que, le vendredi 20 novembre 1925, 661 Antandroys s'embarquèrent à destination de Fort-Dauphin. La plupart des rapatriés possédaient des pécules représentant un total de 216 146,20 frs. Sur les autres rapatriements, les renseignements sont à peu près inexistantes.

Les travailleurs Malgaches sont venus en vertu d'un contrat régulier de travail. Ce contrat définit les droits et les obligations réciproques de l'engagiste et de l'employé. L'engagé malgache s'est vu appliquer les dispositions du décret du 27 août 1887. Par ce décret l'engagé est tenu « par corps » à l'exécution absolue de son contrat de travail. Le vagabondage est sévèrement réprimé, la rupture du contrat rendue presque impossible avec l'obligation de satisfaire intégralement celui-ci.

Ce décret prévu pour la main-d'œuvre indienne est devenu entre les mains des Réunionnais un instrument de répression et d'exploitation de la main-d'œuvre Malgache. Dans la petite colonie, l'Antandroy se trouve à mi-chemin entre le statut d'esclave et celui d'homme libre. C'est avec l'accord absolu des G.G. de Madagascar de 1924 et 1925 et sur leur demande expresse que les contrats ont été complétés par cette clause que les dispositions du décret de 1887 leur seraient applicables. Mais on a vu que l'on applique surtout aux Malgaches les dispositions qui leur sont défavorables, mesures contre lesquelles se sont élevés le Ministre des Colonies et le Gouvernement de Madagascar.

A la suite de leurs remarques, il s'avère impossible de continuer à appliquer aux Malgaches le décret de 1887 et la reprise de l'immigration est conditionnée à la mise au point d'une nouvelle législation et de nouveaux contrats. Si La Réunion veut encore obtenir des bras, il faut qu'elle fasse le plus grand cas des observations et des désirs exprimés par Madagascar et Paris. Le Gouverneur Repiquet nomme donc par décision du 11 juin 1925 une commission chargée d'étudier les conditions d'un nouveau contrat ainsi que les modifications à apporter au décret de 1887. La première réunion a lieu le 23 juin 1925. Elle comprend le Secrétaire Général du Gouvernement, le Président et les Membres du Bureau de la Chambre d'Agriculture, le Délégué du Gouvernement de Madagascar au contrôle des Antandroys, le Président de la Chambre de Commerce, le Chef du Service de l'Immigration et le Président du Tribunal de Première Instance. Les

membres de la commission sont constamment guidés par une double préoccupation : remanier le régime de l'immigration suivant les instructions données par le Département ; effectuer ce remaniement dans le cadre de la législation sur l'immigration en vigueur depuis près de 40 ans qui a donné satisfaction aux employeurs, aux employés et à l'autorité locale.

La méthode adoptée par la Commission et le projet préparé consciencieusement semblent répondre aux conditions nouvelles telles que le pouvoir central les a envisagées. A aucun moment l'Administration locale n'a eu le sentiment de s'être écartée des directives du Ministre et c'est en toute confiance qu'elle soumet son projet de décret le 9 janvier 1926. Or, par câblogramme n°142 du 8 août 1926, le Ministre des colonies avise le Gouverneur de La Réunion de la promulgation du décret du 30 juillet 1926⁵⁶. Ce dernier stipule que les dispositions de 1887 ne sont pas applicables aux travailleurs Malgaches engagés à La Réunion. Le Ministre des Colonies, Perrier, explique que cette mesure est au nombre de celles qu'il a été reconnu indispensable d'édicter en vue d'assurer aux travailleurs de la Grande île un statut légal et un traitement correspondant à celui dont ils bénéficiaient dans leur pays d'origine. Il estime que le projet de décret soumis par La Réunion, loin de fixer d'une manière plus normale le statut et le sort des Malgaches immigrés, reproduit simplement les dispositions de 1887. C'est pourquoi, après un examen attentif de la question auquel le Département a procédé avec le Gouverneur de Madagascar, en mission à Paris, les propositions d'Olivier ont été acceptées. Au nombre de celles-ci, se trouve, en premier rang, la suspension de l'application des dispositions du décret de 1887 aux Malgaches. On a donc déclaré inapplicables aux Malgaches les dispositions de 1887 pour rendre légal le statut des Antandroys. Il faut spécifier quelles dispositions spéciales on entend maintenant prendre pour eux.

La promulgation du Décret du 30 juillet 1926 n'a qu'un effet purement négatif et prive les sujets malgaches de quelques garanties. Elle fait disparaître surtout la plupart des moyens de contrôle de l'exécution des clauses de leur contrat. Il semble à La Réunion que le projet de décret qu'elle a transmis au Ministre a subi les modifications nécessaires pour assurer aux travailleurs introduits dans l'île les garanties d'un statut légal et d'un traitement libéral. Si le Ministre ne veut pas de ce projet de décret, il est indispensable qu'il en promulgue un autre établissant le statut des Malgaches en service dans la petite colonie. Il y a une nécessité impérieuse à substituer sans délai une réglementation nouvelle à celle de 1887 car l'application du décret du 30 juillet 1926 a entraîné la désorganisation des chantiers et ateliers fonctionnant avec de la main-d'œuvre antandroy. On ne peut plus exiger des Malgaches l'exécution forcée de leur contrat et ils peuvent agir un peu comme bon leur semble. On assiste alors à une recrudescence du vagabondage, les ouvriers délaissant leur travail et n'observant plus aucune règle.

La solution qui va être trouvée semble convenir à tout le monde dans l'immédiat. Lors d'une réunion de la Chambre d'Agriculture, en novembre 1926, quelques membres notent que les employeurs de La Réunion semblent disposés à accepter de donner toutes les garanties qu'on leur demande. On émet alors l'hypothèse que l'application du décret du 22 septembre 1925 (réglementant le régime de la main-d'œuvre à Madagascar) peut donner satisfaction à tout le monde. Ce que veulent les employeurs de La Réunion n'est rien d'autre que ce que le Ministre André Hesse indiquait dans son rapport au Président de la République comme le but du décret de

⁵⁶ ADR.

1925 c'est-à-dire « assurer la stabilité de la main-d'œuvre, lui garantir une rémunération en harmonie avec le coût de la vie, donner aux employeurs une sécurité qui ne soit pas précaire, et assurer le règlement rapide et impartial des différends pouvant naître de l'exécution ou de l'inexécution des contrats intervenus. »⁵⁷

Les dispositions du décret de 1925 peuvent être appliquées presque littéralement et ce décret apparaît à tout le monde comme une solution pratique et avantageuse. La Chambre d'agriculture après avoir délibéré émet le vœu que l'Administration locale se mette en rapport avec le Ministre des colonies et le Gouverneur de Madagascar pour que le statut de la main-d'œuvre introduite à La Réunion, soit réglementé par le décret du 22 septembre 1925, auquel on ne fait qu'apporter les modifications de forme indispensable.

Une Commission est alors chargée de la préparation de ce nouveau projet de décret, par décision du Gouverneur de La Réunion, en date du 30 avril 1927. Le projet de décret est adressé au Gouverneur de Madagascar pour examen, le 6 août 1927. Il ne fut retourné que le 22 septembre 1929 avec quelques observations ! En 1930, le décret de 1925 est toujours applicable aux Malgaches immigrés à La Réunion. L'immigration étant terminée, on n'a pas jugé utile de hâter les choses ou de faire passer un nouveau décret.

IV) LA FIN DE L'IMMIGRATION

On a vu quelle énergie La Réunion a dépensée pour obtenir son quatrième recrutement, Et il faut croire que les arguments des députés firent leur effet puisque dès le mois de mai 1926 le Département commence à se montrer très favorable à la petite île. Dans une lettre du 21 mai, Perrier fait mention de l'énergie et de la ténacité avec lesquelles les représentants de La Réunion ont insisté au Parlement pour le maintien de l'immigration malgache. Il note que « Ces Messieurs faisaient état de la bienveillance que leur avait témoigné A. Sarraut, quand il était Ministre des Colonies ». Il appelle donc l'attention d'Olivier sur les démarches réunionnaises et le prie d'y réserver un accueil favorable.

La réponse de Madagascar ne se fait pas attendre et le 3 juin, Olivier informe Perrier qu'il est obligé de maintenir son point de vue antérieur et d'émettre un avis défavorable à l'exportation de main-d'œuvre. Il s'en remet à la haute décision du Ministre pour trancher le conflit d'intérêt. Le Ministre va effectivement trancher mais aux dépens de Madagascar. En vue de faciliter le recrutement de main-d'œuvre, Perrier prend une décision qui avait été proposée bien avant par le Gouverneur Général. Dans le but de donner un supplément de travailleurs à la Grande île, il met à sa disposition la deuxième portion du contingent annuel militaire. Madagascar aura alors immédiatement un certain nombre d'ouvriers supplémentaires qui lui permettront d'alimenter pendant quelques années le courant d'émigration vers La Réunion.⁵⁸

Cette mesure a le double effet, dit le Ministre dans une lettre du 14 juin, de ne pas renverser l'équilibre de la situation économique à Madagascar et d'éviter à La Réunion une grave crise. Et il invite Olivier à envisager l'envoi de 2 000 travailleurs

⁵⁷ Extrait du rapport de la Chambre d'Agriculture de novembre 1926.

⁵⁸ C'est la création du SMOTIG : Service de la Main-d'Œuvre des Travaux d'intérêt Général. Créé en 1926, ce service employa jusqu'en 1937 les conscrits non retenus par l'armée pour la réalisation de grands travaux dont le plus important fut le chemin de fer FCE (Fianarantsoa-Côte Est), qui pesa lourdement sur le district de Manakara et ses voisins. Cette forme de travail forcé suscita l'opposition véhémement du mouvement national malgache et du B.I.T. à Genève. Voir sur ce point Jean FREMIGACCI, « Les chemins de fer de Madagascar, une modernisation manquée (1901-1936) », dans *Afrique & Histoire*, n°6, 2006, pp.163-191. (ndle)

pendant deux ans dans la colonie voisine. Face à cette invitation formelle, Olivier ne peut que s'incliner. Il demande simplement en contrepartie un traitement correct et convenable des travailleurs ce qui va nécessiter une révision des contrats.

Dès qu'elle apprend la nouvelle de la reprise de l'émigration, la Province de Fort-Dauphin manifeste fortement sa désapprobation. Elle décide d'envoyer un télégramme au G.G. précisant qu'il ne lui est pas possible après les efforts fournis depuis des années de continuer à fournir un recrutement. Elle précise dans d'autres lettres envoyées à Olivier⁵⁹ que 15 000 hommes sur 55 000 contribuables ont été cédés un peu partout et que, si on en recrute encore 2 000 pour La Réunion, il ne restera plus que les vieillards et les invalides.

La réaction de La Réunion est bien plus enthousiaste. On a quelques échos de cette satisfaction dans un article de *L'Indépendant* du mois de septembre 1926.

« Nous tenons enfin la bonne nouvelle ; on annonce la reprise de l'immigration malgache, on espère obtenir un nouveau contingent de 2 000 Antandroys. Bonne aubaine : Le retour des Antandroys nous ôte un grand poids de la poitrine. »

Dans ce même article, il est signalé qu'il est à craindre que, les nouveaux immigrants ne réclament des conditions qui porteraient leur entretien à 140 frs par mois. La journée d'un homme revient à 5 frs mais, c'est encore une opération financièrement intéressante pour la petite île : « Nous nous estimerions heureux de nous en tirer à si peu de frais car, quel est le travailleur local qui consentirait à fournir sa tâche pour moins de 15 frs par jour ? » Comme on le voit, la différence est énorme et cette indication de salaire ne fait que confirmer la faiblesse des salaires Antandroys.

Le Gouverneur de Madagascar prépare donc un projet de contrat type qu'il soumet à l'approbation de La Réunion le 15 avril 1927. Il précise que le recrutement des travailleurs peut se faire immédiatement si le contrat type est accepté par les employeurs. Ce dernier est pour les Antandroys nettement plus avantageux que le premier. Le salaire de 3 frs par jour est moins indécent que celui de 1 fr fixé pour les premiers arrivés, la prime a été augmentée, les rations sont tout à fait correctes. Le Syndicat des employeurs de la main-d'œuvre agricole de La Réunion trouve bien sûr à redire à ce projet de contrat. Les Antandroys reviennent plus cher, les clauses du contrat ne sont plus aussi avantageuses pour les engagistes. On essaie donc d'apporter quelques modifications qui consistent à restreindre les avantages accordés aux Malgaches mais le G.G. se montre intransigeant, refusant d'accepter toute modification envisagée par La Réunion. Cette dernière fut obligée d'accepter le contrat tel quel pour avoir les travailleurs et, dès lors, le recrutement put s'effectuer.

C'est celui sur lequel nous avons le moins de renseignements. Nous ne savons rien de la façon dont s'opère le recrutement à Fort Dauphin. Nous pouvons simplement supposer qu'il ne fut pas très facile. Alors qu'il était prévu un recrutement de 2 000 travailleurs, on en envoya à peine plus de 500 à La Réunion.

Le Procès-verbal de la Commission de visite du 21 novembre 1927 constate la présence 668 immigrants (587 hommes, 81 femmes plus 5 enfants). A la lecture du contrat de travail, on constate que l'engagé ne peut être placé que sur les exploitations comprenant au moins dix travailleurs Malgaches, ceci en raison du fait que c'étaient les petits colons n'employant qu'un ou deux hommes qui traitaient le plus mal leurs travailleurs. Après le convoi de 1927, si des Malgaches continuèrent à venir dans la petite île pour s'y mettre au service d'employeurs réunionnais, ce fut sur leur propre

⁵⁹ ARM, Cabinet civil D 366.

initiative, car plus rien ne fut organisé par les Gouvernements des deux colonies. Plusieurs raisons à cet arrêt de l'immigration. Du côté de Madagascar, toujours les mêmes. La Grande île entend désormais se réserver l'exclusivité de sa main-d'œuvre. Mais La Réunion a aussi des raisons de ne plus vouloir, ou pouvoir importer de la main-d'œuvre malgache.

Des raisons économiques tout d'abord. Dès 1926-1927, La Réunion est entrée dans une période de crise qui s'accroît en 1928, et la fait arrêter d'elle-même les importations de main-d'œuvre. Il y a tout d'abord une crise de la canne à sucre qui est ravagée par la maladie de la « mosaïque ». Et puis surtout, il y a une crise générale de l'économie réunionnaise dont on ne cesse de trouver des échos dans les journaux de l'île. La hausse incessante des prix du sucre et des essences entre 1922 et 1925, a conduit les planteurs à se cantonner dans une monoculture : monoculture de la canne, sur la côte, monoculture du géranium sur les hauteurs, aux dépens des cultures vivrières. Le résultat est que l'on ne trouve plus aucune denrée dans l'île, et on doit les importer, mais elles atteignent des prix astronomiques. Bien entendu, les salaires n'ont pas suivi la hausse du coût de la vie. Dans cette conjoncture, on comprend que La Réunion n'ait pas songé à continuer à faire appel à de la main-d'œuvre malgache.

Il y a une deuxième raison qui entraîne l'arrêt de l'immigration. Le décret de 1925 n'a pas donné satisfaction aux Réunionnais. Le Malgache n'était plus légalement protégé, surtout contre lui-même. Dès que les Antandroys comprennent qu'ils peuvent aller se promener et vagabonder sans être inquiétés par la force publique, ils n'hésitent pas à abandonner les propriétés et à commettre de toutes sortes de déprédations. Vols, rapines, attentats voire assassinats, se succèdent à une cadence accélérée et les Malgaches donnent si peu satisfaction dans les dernières années, qu'on les voit rentrer à Madagascar avec soulagement. Un article du *Madecasse* du 5 juin 1926 note que les Malgaches sont signalés par de nombreux actes de vandalisme... « les vols de linge, d'argent, de récoltes, commis par les Antandroys, ne se comptent plus. Des boutiques furent prises d'assaut et pillées ; gendarmerie et police sont absolument insuffisantes à veiller à la sécurité, aussi les habitants s'organisent en patrouilles armées et font la chasse aux pillards. » Un rapport de Police de l'année 1930 signale que les Malgaches commencent à attaquer trop fréquemment des maisons en plein jour. Ils se présentent en nombre et armés, chassent les propriétaires, et emportent tout ce qu'ils trouvent.⁶⁰

Nous avons retrouvé quelques renseignements sur certains rapatriements qui s'échelonnèrent de 1927 à 1931 :

- le 20 octobre 1927 rapatriement de 18 hommes, 2 femmes et un enfant sur le *Général Duchesne* avec 3 565 frs de mandats,
- le 21 juillet 1928 : rapatriement de 18 hommes, 2 femmes et un enfant sur le vapeur *Grandidier* avec 9 048 frs de mandats,
- le 30 mai 1931 : rapatriement de 197 immigrants sur le vapeur *Condé* avec 82 163,80 frs de mandats.⁶¹

Il y en eut bien d'autres mais il n'en est pas fait mention dans les archives. Préoccupons-nous de savoir plutôt quels changements avaient subi les Antandroys pendant leur séjours et ce qu'ils firent une fois rentrés dans leur province. H. De Busshère écrit dans un rapport du 1^{er} décembre 1925 que le départ des Antandroys a provoqué à La Réunion un mouvement de curiosité. « On s'est aperçu à ce moment de

⁶⁰ ADR, D 168 M

⁶¹ *id.*

la transformation qui s'était opérée chez ces Malgaches, débarqués en 1922 à moitié nus, maigres et sales, couverts de *lambas* usés, ils s'en retournaient proprement vêtus de costumes de toile ou de drap, coiffés de casquettes ou de casques, la majorité portant souliers et jambières, tous des ceintures, des chemises, des cols, des cravates ... et pliant sous le poids de leurs bagages. » La majorité des travailleurs s'exprime en français, certains ont même appris à lire et à écrire.

La variété des tâches et occupations qui avaient été imposées au Malgaches était suffisamment grande pour que l'on puisse affirmer qu'ils rentraient à Fort-Dauphin sachant travailler et pouvant être utilisés partout aux champs, sur la route, à l'usine. Nombre d'entre eux étaient devenus de bons planteurs de canne, de maïs, de manioc. Certains savaient cultiver et féconder la vanille. Quelques-uns étaient devenus charretiers, aides-forgerons, ouvriers d'usines. Bereni reconnaît lui-même en 1924 :

« C'était un tour de force de recruter des volontaires dans le pays Androy, de les transformer du jour au lendemain en travailleurs réguliers obéissant à la cloche, au sifflet, accomplissant une tâche mesurée dans les champs, réglée à la minute dans l'usine. »⁶²

Une lettre parue dans *La Paix* à Tananarive mentionne qu'une grande industrie de la Côte Ouest de Madagascar emploie comme travailleurs des Antandroys libérés de La Réunion et que « les usiniers se sont rendus compte que ces travailleurs avaient beaucoup appris ». ⁶³ Les Malgaches rentrèrent donc dans leur pays plutôt transformés. On sait qu'avec l'argent qu'ils avaient économisé, les travailleurs achetèrent de nombreux bœufs. Mais, il y a surtout un fait nouveau important. Quand les émigrés revinrent dans leur pays, leurs habits et leurs économies firent envie à ceux qui étaient restés. Ils avaient donné l'exemple, un exemple positif, et donné le départ à d'autres mouvements migratoires.

Un double mouvement de migrations s'esquisse alors : le premier périphérique, vers les mines de mica de Bekily, vers Tuléar aussi. Le deuxième plus lointain, vers les régions du Bas-Mangoky, Majunga, Ambanja, Ambilobe, Diego-Suarez et Fianarantsoa. ⁶⁴ Des recruteurs viennent sur place opérer pour le compte d'entreprises agricoles, minières ou industrielles ou pour de grandes compagnies. Mais parallèlement aux recrutements pour les autres provinces, il existe une émigration libre très importante. Les travailleurs partent à pied vers les côtes Ouest ou vers le Nord. Les Antandroys avaient pris goût à l'aventure et partirent ensuite régulièrement vers toutes les régions de Madagascar.

On a vu, à propos des Antandroys en fin de contrat, qu'un nombre d'hommes relativement important se sont rengagés une seconde fois. Certains continuèrent à s'employer à La Réunion pendant des années, y firent souche (la plupart ont épousé des Créoles). Il en restait encore quelques-uns que nous avons rencontrés en 1972.

En décembre 1961, le Directeur Départemental du Travail et de la Main-d'oeuvre à La Réunion, rassemble quelques renseignements généraux concernant les engagés malgaches. Il note qu'un certain nombre de cessions étaient intervenues, postérieurement aux premiers engagements, soit spontanément, soit à l'initiative des syndicats, de telle sorte que les engagés ont pratiquement travaillé à plein temps, sans chômer. Ces cessions avaient été officiellement sanctionnées par des contrats conclus par devant les syndicats et comportant des conditions de rémunération obligatoire. Outre

⁶² P. CHAMPDEMERLE, *Le problème de la main-d'oeuvre à la Réunion*, op. cit.

⁶³ Noté dans un article de *L'Indépendant* réunionnais en septembre 1926

⁶⁴ M. GUERIN, « Les migrations facteur de l'évolution socio-économique de l'Androy », *Terre Malgache* n°7, janvier 1970, Université de Madagascar – Ecole Nationale supérieure agronomique.

les autres avantages qui avaient continué à leur être accordés (nourriture, logement, vêtement ... etc.) les engagés avaient, selon les conditions de cession intervenues, perçu les rémunérations suivantes :

	Gages mensuels	Prime annuelle
1927 à 1936	75 frs	150 frs
1937 à 1938	90 frs	150 frs
1939 à 1940	125 frs	60 frs

A partir de 1945, ils ont vraisemblablement, sans doute par désuétude, perdu insensiblement leur condition d'engagé pour devenir en fait des travailleurs ordinaires, traités de la même façon que l'ensemble des travailleurs de La Réunion. Ce même Directeur Départemental du Travail et de la Main-d'œuvre écrivait le 25 octobre 1962 au Préfet de La Réunion pour plaider la cause des Malgaches et obtenir pour eux certains avantages sociaux.

« Les anciens engagés Malgaches, qui constituent une petite colonie d'une centaine d'individus vivant encore à la Réunion, posent un cas particulier (...). Ils ont effectivement travaillé depuis 35 à 40 ans, souvent avec une grande fidélité. (...) Ce qui les caractérise, c'est d'abord qu'on a eu besoin d'eux, qu'on est allé les chercher, et qu'ils ont effectivement travaillé pendant si longtemps à la Réunion, qu'ils s'y sont fixés pratiquement ... peut-être suffira-t-il d'exposer leur cas à l'Administration centrale pour que leurs droits évidents soient sauvegardés. »

On s'occupa de leur sort le 18 janvier 1967. Les travailleurs de Madagascar qui avaient continué à résider à La Réunion postérieurement à l'accession de la Grande Île à l'indépendance, purent être considérés comme étant de nationalité française au regard de la législation de la Sécurité Sociale et en conséquence, bénéficier des avantages prévus par ladite législation. L'avantage principal était l'Allocation aux Vieux Travailleur Salariés (A.V.T.S.) et nombreux furent les Malgaches qui constituèrent des dossiers pour l'obtenir. Le montant de l'A.V.T.S. est de 23 125 frs par trimestre, avantage principal auquel s'ajoutent les avantages complémentaires : bonification pour les enfants, majoration pour le conjoint à charge, avantages accessoires (maladie, allocations familiales). Ce qui leur permet d'obtenir, dans certains cas, des arrrages trimestriels d'environ 100 000 frs. Notons que les Malgaches rentrés dans leur Province à Madagascar continuent à percevoir ces allocations.

Nous avons pu retrouver quelques vieux Malgaches vivant de leur pension qui se sont regroupés dans un petit village près de Saint-Denis, à Commune Primat, endroit désertique qui leur rappelle, ont-ils dit, Madagascar. Nous avons réuni une dizaine de ces travailleurs qui ont en moyenne 70 ans, pour les interroger. Ils parlaient tous créole, mais deux répondirent essentiellement, les autres ne faisant qu'acquiescer.

L'enquête n'a pas été très concluante, car il a été très dur d'obtenir des renseignements précis. Concernant le recrutement à Fort-Dauphin, il ne semble pas qu'on les ait embarqués de force, simplement : « z'outes l'a bat' tambour pou' rempli bateau » en leur promettant beaucoup d'argent, tellement d'argent que « quand nous l'est arrivé, ni croyait qu'y soulèv' un pierre, y trouv' l'argent d'ssous... » Comme ils le disent eux-mêmes : « a nous y aime l'argent... » et c'est la perspective d'en gagner beaucoup qui les décida. L'un d'entre eux nous dit qu'on lui avait promis qu'il venait comme militaire avec d'autres hommes : « à nous l'était content met' band molletières..., mais nous lia fait militaire dan' cannes... et z'outes l'a donn' à nous un fusil poche ... »

Pour ce qui est de leur séjour à La Réunion, nous n'avons enregistré que des plaintes. Ils n'étaient pas payés, mal nourris, mal logés, mal habillés. Ils travaillaient tout le temps, on les battait. Quelques-uns nous parlèrent des « z'herbes bourriques », mauvaises herbes très difficiles à arracher, sur lesquelles ils avaient travaillé pendant des mois et qui leur ont donné l'impression d'avoir défriché l'île. Nous leur avons demandé pourquoi ils n'étaient pas rentrés au bout de trois ans s'ils étaient si malheureux que ça. Certains ont répondu « l'habitude... », d'autres « la honte » ... « nous l'était parti pou' gagn' l'argent, comme l'a pas gagné, nous l'a pas rentré. » Si c'était à refaire, ils ne recommenceraient pas. Si on leur payait le voyage à eux et à leur famille, ils rentreraient en Androy.

Il est difficile de tirer des conclusions de cette interview. Tout y est trop négatif pour que ce soit vraiment véridique. L'un d'entre eux qui a réussi dans la vie, en extrayant et revendant les graviers de la rivière, et que les autres considèrent comme leur « maire » est retourné plusieurs fois à Madagascar, mais il préfère La Réunion. On a réussi à leur faire avouer que « l'impôt l'a pas trop bon dans not' pays, ici y paye pas, l'est meilleur... » ... « pour ça même nous l'a pas voulu rentrer non plus ». En insistant, nous aurions sans doute pu leur faire dire que s'ils étaient restés c'est qu'ils y trouvaient leur intérêt, comme leur « maire », mais nous n'aurions pas pu obtenir des renseignements supplémentaires sur leur vie. Ils avaient beaucoup oublié et un vieil homme a trop tendance à se plaindre.

CONCLUSION

Cette immigration malgache, si brève dans le temps, a sans doute profité dans une certaine mesure à Madagascar. Cette dernière a vu plus d'un million et demi de salaires venir en aide aux populations malheureuses du Sud. Trois mille sujets sont revenus avec des vêtements de l'argent, la connaissance du travail dans les champs, les usines et sur les routes, sachant parler un peu le français, et ayant acquitté leurs impôts. Mais, les quelques avantages que Madagascar a pu retirer de l'envoi des Antandroys à La Réunion sont loin d'être comparables ceux qu'en a retiré la petite île.

On ne peut s'empêcher de ressentir une impression désagréable devant les tractations de La Réunion. Les menées de ses dirigeants et de ses planteurs pour obtenir cette main-d'œuvre, leurs exigences incessantes, leur égoïsme, leur insistance, finissent par devenir irritants. Les raisons économiques invoquées pour réclamer des travailleurs déguisent trop mal les basses questions d'intérêt. On se devait, au cours de cette étude, d'examiner toutes les raisons valables qu'avait La Réunion de se procurer des bras, et éventuellement les excuses ou les justifications concernant la façon dont furent traités les Malgaches par elle. Et, la réalité c'est que La Réunion a rétabli à son profit, pour un temps très court une forme de traite.

HENRI STIEL, UN AGENT RECRUTEUR Á MADAGASCAR SANS PEUR MAIS PAS SANS REPROCHE

Daniel VARGA
Professeur d'histoire CPGE
Lycée Leconte Delisle, Saint Denis
CRESOI-EA12

Résumé :

Aux alentours de 1900, La Réunion se lance dans une nouvelle quête de main-d'œuvre. Madagascar est alors un enjeu entre les ambitions de Gallieni qui va exploiter sa conquête et les ambitions des planteurs réunionnais, persuadés d'avoir des droits sur la Grande île. Notre étude d'un agent recruteur de main-d'œuvre, Henri Stiel, permet de saisir le mécanisme et le cynisme de l'engagement mis en place entre Madagascar et La Réunion. Elle montre aussi ce que fut la misère de cette main-d'œuvre, aux mains d'agents décidés à obtenir des gains élevés, quitte pour cela à laisser le droit de côté.

Mots clés :

Madagascar, Réunion, engagisme, colonisation, Henri Stiel, Gallieni

Abstract :

Henri Stiel, a fearless recruiter but not beyond reproaches, in Madagascar.

Around 1900, in Reunion Island is launched a new labor quest. At that time, Madagascar is caught between two major opponents: Gallieni and its ambitious projects for his conquest and the Reunion's planters that claim their rights on the big island.

Our study of labor recruiter Henri Stiel will allow us to get the mechanism and the cynicism involved in the commitment existing between Madagascar and La Reunion Island. Also it will point out the misery of this labor left in the hands of greedy recruiters seeking for higher incomes and therefore ready to break the law.

Key words :

Madagascar, Reunion Island, workforce engaged, colonization, Henri Stiel, Gallieni,

Aux alentours de 1900, La Réunion se lance dans une nouvelle course à la main-d'œuvre engagée. Colonie sucrière, elle est en partie sous le contrôle économique du Crédit Foncier Colonial. Les propriétaires sont à la recherche de nouveaux bras pour étendre leurs productions. Des engagements sont effectués depuis le Nord Vietnam, où le Gouverneur Doumer consent à répondre aux demandes répétées du Gouverneur de La Réunion. En 1901, il y eut 175 arrivées de Vietnamiens sur quatre navires différents. Il n'y eut aucune autre arrivée par la suite.¹ En octobre de la même année 812 coolies chinois arrivent sur l'île.² Mais ces arrivées ne suffisent pas. Les planteurs de Bourbon en veulent davantage. Ils chargent un engagiste, Henri Stiel, bon connaisseur de la Grande île d'opérations d'engagement. Ce dernier fait preuve d'un grand esprit d'initiative, ce qui déplait aux autorités coloniales françaises. Le Général Gallieni, Gouverneur Général de Madagascar, se plaint à de nombreuses reprises de cet agent recruteur. C'est l'étude d'un entrepreneur prêt à tout pour réussir. Il est soutenu par les planteurs de La Réunion, qui poursuivent leur politique sans scrupule d'engagement de main-d'œuvre dans un climat de grande violence sociale qui traduit les rivalités entre forces coloniales.

La thèse fort instructive de Claude Bavoux a déjà mis en évidence l'attitude des Réunionnais à Madagascar de 1880 à 1925.³ Il montre comment La Réunion a cherché à justifier l'exploitation des richesses de la Grande île. Elle s'y comporte littéralement en terrain conquis cherchant à faire de Madagascar une réserve au service de Bourbon. Les travaux de Jean Fremiggaci sur la colonisation de Madagascar nous offrent de nombreux exemples et trajectoires de Réunionnais tentant leurs chances à Madagascar. Notre étude, bien plus modeste, vise à comprendre le comportement dominateur du colonisateur à partir de l'exemple d'un engagiste allemand au service des planteurs de Bourbon : Henri Adolf Stiel. Il s'active à Madagascar entre 1894 et 1908 entre prospection et engagisme.

Autorités françaises à Madagascar et autorités françaises à La Réunion justifient leurs besoins par la mise en valeur de leur territoire respectif. Il nous faudra étudier la réalité propre à chaque territoire. Pourquoi La Réunion cherche-t-elle ainsi avec tant d'insistance à se procurer des engagés malgaches ? Comment cet épisode illustre-t-il le recours à tous les moyens imaginables pour satisfaire cette politique d'engagement ? Cette étude permet à travers l'action énergique d'Henri Stiel d'entrevoir à la fois la quête de main-d'œuvre des planteurs réunionnais ainsi que les réticences de l'administration coloniale de Madagascar à ces opérations d'engagement. On se dispute la main-d'œuvre, chacun arguant de son bon droit. Les planteurs de La Réunion cherchent avidement de la main-d'œuvre. En 1903, Henri Stiel recrute près de 200 travailleurs à Madagascar. Mais cela ne se fait pas sans mal, ni réticence de la part des autorités coloniales et des planteurs à Madagascar. Bonne conscience et cynisme se côtoient et se manifestent ouvertement au cours de ces opérations de recrutement. Cela illustre un aspect majeur de l'Empire colonial français : on trouve naturel d'utiliser les populations locales à des fins économiques pour le plus grand profit du colonisateur.

¹ Daniel VARGA, « Destins croisés de La Réunion et du Vietnam », in *Géographes et Historiens dans la compréhension et la gouvernance de l'Océan indien*, sous la direction de Jean-Michel JAUZE et Yvan COMBEAU, Collections Terres indo océaniques, Université de La Réunion, 2010.

² Edith WONG-HEE-KAM, *La diaspora chinoise aux Mascareignes : le cas de La Réunion*, L'Harmattan, 1996.

³ Claude BAVOUX, *Les Réunionnais de Madagascar de 1880 à 1925*, 2 tomes, thèse soutenue à Paris VII, sous la direction de Françoise Raison-Jourde, 1997.

D) LA RÉUNION EN QUÊTE DE MAIN-D'ŒUVRE

En cette fin du XIX^{ème} siècle, La Réunion se lance donc dans une nouvelle vague d'engagisme. Après la crise sucrière des années 1870-1880 la quête de main-d'œuvre s'est ralentie. L'ouverture du canal de Suez et le développement du sucre de betterave en métropole pénalisent la production réunionnaise. On se lance alors dans des grands travaux pour sortir l'île de son isolement. La mise en service du chemin de fer en 1881 puis l'ouverture du port de la pointe des Galets permettent le désenclavement de l'île. La Réunion se met à rêver d'exportations plus importantes. On tente alors de relancer les anciennes productions, comme le café, le thé, le géranium ou la vanille. L'activité sucrière reste contrôlée par le Crédit foncier colonial (CFC), créé en 1863, au moment où débute la crise sucrière.⁴ Cette banque rachète les plantations endettées, exproprie des planteurs et contrôle la plus grande partie de la production sucrière de l'île à la fin du siècle. Elle devient ainsi le premier agent recruteur de l'île. Elle mandate des agents pour trouver des bras pour les plantations de La Réunion. Son directeur, Delobaratz est aussi le Président du syndicat des producteurs de La Réunion. Il mandate des agents recruteurs de main-d'œuvre à Madagascar.

Il faut sans doute voir là l'explication de la campagne de recrutement de main-d'œuvre. Des opérations sont lancées pour recruter des engagés au Mozambique mais aussi à Java et en Indonésie, où le Consul de France apporte son aide dans cette colonie hollandaise. Après le pic démographique lié au boom sucrier des années 1860, la population stagne ensuite pendant près de cinquante ans. Elle est estimée à environ 175 000 habitants vers 1900.

Depuis les années 1870, le recrutement d'engagés a fortement diminué. Même en difficulté, les plantations ont pourtant besoin de main-d'œuvre. L'économie de La Réunion reste une économie de plantation. La diversification n'y est déjà pas suffisante. Mais dans le même temps, on assiste au départ d'un certain nombre de Créoles vers des colonies où ils cherchent à réussir. C'est le cas pour l'Indochine par exemple. Un nombre conséquent de Créoles cherchent à quitter leur île où ils ont du mal à trouver des salaires leur convenant. En 1869 par exemple, une quarantaine au moins de Créoles se portent volontaires pour partir en Cochinchine.⁵ Détachés de la terre, ils n'envisagent pas de faire le travail des anciens esclaves et des engagés et préfèrent tenter leur chance où leur travail de Français leur vaut automatiquement des avantages sociaux et judiciaires. Parmi ces Créoles, on trouve un certain nombre d'artisans, tailleurs de pierre, maçons, forgerons, mécaniciens...

Un convoi est organisé par le Gouverneur en 1869 pour envoyer à Saïgon des ouvriers qualifiés. La Réunion est touchée par le marasme économique alors que la Cochinchine est en plein développement. La Réunion qui cherche à l'extérieur de la main-d'œuvre pour son activité agricole, est donc aussi une terre de départ pour de nombreux Créoles, déclassés ou cherchant dans l'administration coloniale une possibilité de promotion sociale. D'autres départs ont lieu dans les années qui suivent ce premier convoi. Des certificats d'indigence sont ainsi délivrés par les autorités coloniales pour donner droit à un passage gratuit vers Saïgon. Mais on trouve aussi des personnes que la colonie n'a guère envie de conserver. Ainsi en 1870 Jean Baptiste Laisné Hubert Delisle âgé de 21 ans, demande un passage vers Saïgon car il est sans emploi depuis 18 mois. Le commissaire principal de Saint-Denis présente ce jeune

⁴ Sudel FUMA, *Un exemple d'impérialisme économique : l'île de La Réunion et le Crédit Foncier Colonial*, Paris, Université de La Réunion et Harmattan, 2001.

⁵ ADR 4M129 : demandes de passages pour la Cochinchine, 1869.

homme « comme étant de conduite peu régulière. Dans l'intérêt de ce jeune homme, il serait heureux qu'il puisse quitter la colonie. » La Réunion cherche donc à la fois à se procurer une main-d'œuvre pour son agriculture tout en se débarrassant de ces éléments douteux. Si l'on replace ces départs dans une perspective impériale, il faut noter que les colonies attirent toujours un certain nombre de déclassés qui profitent des inégalités créées par le colonisateur entre Français et sujets pour espérer une promotion sociale. C'est ce qu'illustre le roman de Claude Farrère, *Les Civilisés*, qui obtient le prix Goncourt en 1905. Il écrit ainsi :

« Aux yeux unanimes de la nation française, les colonies ont la réputation d'être la dernière ressource et le suprême asile des déclassés de toutes les classes et des repris de toutes les justices. En foi de quoi la métropole garde pour elle, soigneusement, toutes ses recrues de valeur, et n'exporte jamais que le rebut de son contingent. Nous hébergeons ici les malfaisants et les inutiles, les pique-assiettes et les vide-goussets »⁶.

Une description qu'on ne peut bien sûr généraliser, mais qui caractérise un certain nombre de colons, y compris Réunionnais, arrivant en Indochine comme à Madagascar ou en Nouvelle Calédonie.

La Réunion apparaît alors comme une colonie peu attractive aux yeux des capitaux et même de l'Etat français. Elle offre moins de perspectives de profit que les territoires passés sous contrôle français en Afrique comme en Asie depuis 1860. Elle souffre notamment de la concurrence de la Grande île qui offre des ressources démographiques et naturelles bien plus importantes que celles de la Vieille colonie. Le général Gallieni veille à mettre en place une véritable campagne d'information pour vanter les richesses potentielles de Madagascar qui justifient les investissements de l'Etat et l'immigration de colons. En 1899, ses services publient un Guide de l'immigrant pour attirer des colons. Dans ce dernier, on assure « qu'il est entendu aujourd'hui par beaucoup de nos compatriotes que ce dernier fleuron de notre Empire d'outre-mer est le plus beau et le plus riche. »⁷ En 1900, des sommes importantes sont consacrées au pavillon de Madagascar à l'exposition universelle de Paris. Il est évident qu'il faut convaincre l'opinion publique du bienfondé de la soumission de Madagascar. Il soutient à cette fin la publication de brochures et l'organisation de conférences pour vanter les avantages de cette colonisation. Or une fois la conquête achevée, l'Etat ne souhaite plus financer les colonies. La loi du 13 avril 1900, dite « Loi d'autonomie financière des colonies » précise ce point :

« Les colonies prennent en charge leurs dépenses civiles et celles de la gendarmerie, tandis que la métropole continue d'assumer les dépenses de souveraineté militaire. Les colonies peuvent recevoir des subventions de la métropole, mais la métropole est en droit de leur demander des contributions directes. »⁸

Il n'y a donc aucune obligation à prendre en charge financièrement les colonies une fois celles-ci pacifiées. Il faut trouver sur place les ressources pour équilibrer le budget de fonctionnement. Or dans ce domaine, tous les territoires de l'Empire colonial français n'ont pas les mêmes possibilités. La Réunion entre alors dans une période de marasme économique qui dure au moins jusqu'au premier conflit mondial. Mais si la situation économique est difficile, pourquoi alors chercher de la main-d'œuvre ailleurs, et notamment à Madagascar ? La Réunion entend profiter et contrôler les ressources de

⁶ Claude FARRÈRE, *Les Civilisés*, Librairie Paul Ollendorf, Paris, 1905. Réédité aux éditions Kailash en 1997

⁷ Cité par Marc MICHEL, *Gallieni*, Fayard, 1989, page 227

⁸ Jacques MARSEILLE, « Les colonies, une bonne affaire ? », in *Les Collections de l'Histoire* n°11-04/2001.

Madagascar pour son profit et celui de ses colons partant s'y installer. En 1885, le Conseil général de La Réunion envoie une déclaration à Paris affirmant : « l'île de Madagascar nous appartient ; nous vous demandons d'occuper définitivement ce pays qui est à nous, qui est notre bien, le bien de toute la France. »⁹

La Réunion, et notamment ses planteurs, considèrent Madagascar comme leur appartenant. Ils estiment avoir le droit d'en tirer de la main-d'œuvre pour leur île. La chambre d'agriculture de La Réunion écrit en 1893 :

« C'est à Madagascar que se trouve pour la colonie la source naturelle la plus sûre, la moins dispendieuse de travailleurs dociles et vigoureux ».¹⁰

Cela rejoint la pratique coloniale française d'affirmer ses droits sur les nouveaux territoires colonisés durant cette période. Madagascar devient la principale colonie française de l'océan Indien, reléguant La Réunion encore plus à l'arrière-plan. C'est là le paradoxe de l'économie et de la société réunionnaise. Elle cherche une solution externe à ses problèmes internes tout en continuant à introduire des travailleurs engagés. Comme l'écrivent Hubert Gerbeau et Edmond Maestri, « excès de petits blancs improductifs et manque de bras sur les exploitations agricoles : depuis le XVIII^{ème} siècle, La Réunion n'a pu résoudre cette fondamentale contradiction. »¹¹

Il y a un double paradoxe qui révèle un sentiment de supériorité à l'égard de la Grande île tout en rattachant son salut à celle-ci. Les Réunionnais sont fiers de participer ainsi à l'œuvre colonisatrice française. Cela se fait selon la même logique que la colonisation de l'Indochine. Alors que les Français s'emparent de Saïgon en 1859 et que les combats pour le contrôle de la Cochinchine durent encore plusieurs années, Charles Desbassayns, qui préside le Conseil général de l'île, l'explique au Gouverneur Darricau dans un long courrier le 8 février 1860. La perspective d'un nouveau marché pour l'approvisionnement de la colonie en riz offrait un sérieux intérêt puisque le commerce local déclare que l'augmentation des droits de fret et de prix de revient supporté par cette denrée de première nécessité ne lui permet plus d'importer du riz aux conditions réputées raisonnables, particulièrement pour la classe pauvre...¹²

Outre l'importation de riz, les planteurs espèrent surtout la mise en place d'un engagemement vietnamien, qui se fit d'ailleurs en 1863. Il s'agit donc bien pour les planteurs de Bourbon de profiter de la colonisation française pour obtenir des avantages matériels et humains. Elle encourage donc la colonisation. Selon l'expression utilisée une première fois par Raphaël Barquissau, agrégé de lettres et poète réunionnais, La Réunion est une « colonie colonisatrice ».¹³ Il s'agit dans son esprit de valoriser une œuvre de civilisation, mais la réalité est avant tout économique pour les planteurs.

François de Mahy, député de La Réunion de 1870 à 1906 a largement contribué, à la colonisation de Madagascar. Brièvement Ministre de la Marine et des Colonies en 1883, il en profite pour envoyer la marine soumettre Tamatave et Majunga, ouvrant ainsi la porte à la conquête complète de Madagascar dans la décennie suivante. Un

⁹ Texte cité par Hubert GERBEAU et Edmond MAESTRI dans le chapitre consacré à La Réunion et Madagascar « Colonie décolonisée et colonie colonisatrice » in *L'Afrique noire française, L'heure des indépendances*, sous la direction de Charles-Robert AGERON et Marc MICHEL, CNRS éditions, 2010.

¹⁰ Cité par Claude BAVOUX, *Les Réunionnais de Madagascar de 1880 à 1925*, 2 tomes, thèse soutenue à Paris VII, 1997

¹¹ Hubert GERBEAU et Edmond MAESTRI, *op. cit.*

¹² ANOM, FM, SG, carton 316, dossier 1913, lettre de Charles Desbassayns datée du 8 février 1860. Voir Daniel VARGA, article cité.

¹³ Raphaël BARQUISSAU, *Une colonie colonisatrice*, St Denis, Imp. Drouhet, 1922. Voir Claude BAVOUX, thèse citée, page 18.

bataillon de volontaires créoles est levé en 1883 sous la direction de Georges Richard. C'est un effectif de 300 Créoles qui arrive à Tamatave au début de 1884, dont Richard, nommé lieutenant des volontaires. Il sera élu maire de St Denis en 1893 et participera à la mobilisation d'un nouveau corps de volontaires en 1895.

Mahy espère que cette épreuve militaire puisse permettre l'assimilation complète de La Réunion à la France faisant des Créoles des citoyens à part entière. Lorsque la Grande île est finalement conquise, François de Mahy soutient la politique de « pacification » menée par Joseph Gallieni tout en incitant les Réunionnais à s'y installer. Il en a fait un moyen de salut pour son île natale. On encourage le départ des pauvres créoles vers Madagascar, leur faisant miroiter des conditions meilleures. Mais dans le même temps, on cherche à recruter une main-d'œuvre malgache. C'est donc un double flux qui existe entre les deux îles. Des Créoles démunis ou en quête d'aventure dans un sens, des engagés malgaches qu'on a du mal à recruter dans l'autre sens. En 1903 encore, le Gouverneur de La Réunion, Paul Samary, cherche à justifier l'envoi de Malgaches à La Réunion, par le double argument colonial classique. Nous vous avons envoyé nos meilleurs ouvriers pour vous développer. En échange il est logique de recevoir vos engagés, qui par ailleurs, seront civilisés par leur passage sur une vieille terre française.

« La Réunion et la Grande-île ont des intérêts communs qui les rendent solidaires. Madagascar a reçu de notre colonie des ouvriers d'art et de métier en grand nombre. Tous ceux qui les employaient ici souffrent de cet exode. Par réciprocité, la colonie serait heureuse d'obtenir à son tour quelques centaines de travailleurs à prendre là où leur départ ne peut nuire à aucun intérêt. A un autre point de vue, les hommes recrutés à Madagascar après un séjour de quelques années ici rentreront chez eux instruits de nos procédés de culture perfectionnée, et pourront alors être un facteur sérieux pour la bonne mise en valeur d'une région encore peu ouverte à la colonisation. »¹⁴

La Réunion continue à considérer Madagascar comme un réservoir humain à son service, cherchant à exploiter le service effectué par des agents civils ou militaires à La Réunion avant de découvrir la Grande île. Le personnel et les officiers coloniaux ont en effet souvent servis successivement à La Réunion puis à Madagascar. Gallieni a servi comme jeune officier à La Réunion entre 1872 et 1875.¹⁵ Sa nomination à la tête de Madagascar suscite des espoirs à Bourbon. Au début de la conquête de Madagascar, il se montre prêt à faciliter l'envoi de travailleurs vers La Réunion. Ce peut être des travailleurs librement engagés, mais pas seulement. Ainsi à la fin de l'année 1896, il assure le Gouverneur de La Réunion qu'il est « disposé à faciliter la déportation dans cette île de familles entières d'insurgés comprenant les vieillards, adultes, femmes et enfants, qui seront faits prisonniers de guerre dans les régions de Madagascar encore insoumises. »¹⁶ Gallieni est favorable alors à l'envoi de main-d'œuvre à La Réunion. Cette déportation doit permettre selon lui de compenser la faiblesse éventuelle de l'engagement libre effectué sur la côte ouest de la Grande île. Les recrutés libres sont à cette date embarqués à Majunga. Le Gouverneur de La Réunion a d'ailleurs envoyé un agent accrédité, Georges Richard, avocat et maire de Saint-Denis. Ainsi en avril 1897, Madagascar envoie à La Réunion 24 Malgaches recrutés par Richard : 16 hommes, 7 femmes et un enfant de 8 ans.

¹⁴ ANOM, MAD, GGM, Dossier D/6, lettre du Gouverneur de La Réunion, Paul Samary au Général Gallieni, Gouverneur de Madagascar, 17 août 1903.

¹⁵ Voir Marc MICHEL, *Gallieni*, Paris, Fayard, 1989.

¹⁶ ADR, 12M81, lettre du général Gallieni au Gouverneur de La Réunion, Emile Beauchamps, 10 décembre 1896.

Gallieni estime que le recrutement libre peut être avantageusement complété par les Malgaches considérés comme rebelles par l'armée française. Rappelons que c'est en février 1897 que Gallieni arrête puis exile à La Réunion la reine Ranavalona III. Il est disposé à soutenir l'engagisme malgache. Il agit alors davantage comme conquérant que comme administrateur. Encore en août 1898, Gallieni exile à La Réunion huit chefs Malgaches de la province de Mananjary. Il les accuse d'avoir « fait preuve d'hostilité contre l'administration »¹⁷. Tous les exilés ne sont cependant pas les bienvenus à La Réunion. Ainsi en octobre 1897, Gallieni envoie à La Réunion 33 rebelles déportés auxquels il ajoute un condamné à mort. Il s'agit d'un certain Rainingorivoa, âgé de 40 ans. Il a été condamné à mort par la cour criminelle de Tananarive pour sa complicité dans l'assassinat de la famille Johnson. S'étant rendu volontairement, Gallieni décide qu'on peut commuer sa peine en exil à vie à La Réunion. Il se débarrasse ainsi à bon compte d'un rebelle. Mais le service de l'émigration de La Réunion s'en émeut. Aucun engagé ne veut d'un tel condamné sur sa plantation. On retrouve pourtant son nom à La Réunion en 1899, ainsi que celui de cinq autres Malgaches accusés d'avoir participé à l'assassinat de colons européens à Madagascar. La réticence réunionnaise n'a pas freiné l'envoi d'autres exilés à vie par Gallieni. On imagine facilement que Gallieni en ait fait une mesure obligatoire pour la poursuite de l'envoi d'autres rebelles jugés plus conciliants. Le 8 juin 1898, il exile un ancien chef rebelle d'Ankazobe, Rafanenitra, condamné à l'exil à vie à La Réunion.

Document 1 : Liste des exilés présents à La Réunion en 1899¹⁸

Province d'origine	
Hautes terres centrales	
Ankazobe	1
Moramanga	8
Anjozorobe	38
Tananarive	1
Tsiafahy	24
Arivoninamo	5
Côte est	
Anibatoudrazaka	1
Mananjary	7
Ouest	
Antsatrana	1
Maintirano	1
Beravina	3
Sans localisation précisée	3
TOTAL	93

En 1899, on compte à La Réunion près d'une centaine de déportés politiques, dont cinq femmes accompagnant leur époux en exil. Parmi ceux-ci une longue liste détaille les causes de leur exil. La rébellion est évoquée pour 66 Malgaches. La

¹⁷ *Idem*, lettre du général Gallieni au Gouverneur Beauchamps le 20 août 1898.

¹⁸ ADR 12M81, liste nominative des exilés politiques malgaches présents à La Réunion en 1899.

localisation de ces exilés est imprécise. Mais un relevé incomplet établi en 1900, au moment où Gallieni demande le retour de ces déportés, nous permet d’entrevoir quelques localisations. Sur 27 déportés localisés, on en trouve 9 aux établissements Flacourt (dans les hauts de Sainte-Marie), 4 à Ravine creuse (Saint-André), 5 à Beaulieu (Saint-Benoît) et 9 à Beaufonds (Saint-Benoît). La Réunion poursuit sa politique d’utilisation et d’exploitation de Madagascar à sa convenance. L’activité d’un agent recruteur illustre cette politique réunionnaise à l’égard de Madagascar.

Document 2 : Causes de l’exil pour ces déportés¹⁹

Rebelles	66
Hostilité envers administration	7
Assassinats et complicité	6
Déportés politiques	5
Causes de troubles	3
Chant séditieux	1
Femmes accompagnant leurs maris en déportation	5
Total	93

II) HENRI STIEL, UN AGENT RECRUTEUR AMBITIEUX

La loi du 6 août 1896 déclare Madagascar colonie française pour la plus grande joie de Bourbon, qui y voit un moyen supplémentaire de tirer profit des ressources malgaches. Henri Adolph Stiel est un personnage qui illustre la situation d’une terre en proie à tous les appétits colonisateurs des Européens. Il arrive en 1894 à Madagascar après des années passées en Afrique noire, notamment au Mozambique. Sa biographie est mal connue. Mais le guide-annuaire de Madagascar et dépendances des années 1906-1907 le présente comme un prospecteur allemand.²⁰ Cela nous rappelle l’activité des marchands et aventuriers allemands en Afrique dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Ils s’imposent notamment dans le Sud-Ouest africain (actuel Namibie) ainsi que dans l’Afrique orientale allemande (actuelle Tanzanie). On trouve la trace de ses activités à Madagascar dans les archives d’outre mer à Aix en Provence (ANOM) et départementales à La Réunion (ADR) entre 1894 et 1908.

Henri Stiel présente un profil d’aventurier sans scrupule, saisissant et créant toutes les occasions pour la réussite de ses intérêts. D’abord employé, il décide ensuite de mener ses propres affaires. Il parcourt Madagascar depuis 1894, c’est-à-dire au moment de la colonisation de l’île.²¹ Il est alors directeur de l’agence de Tamatave de la Compagnie Française d’Entreprises Industrielles et Commerciales, société parisienne. Il participe ainsi à l’activité des sociétés capitalistes engagées dans la conquête coloniale. Tamatave est le port principal d’accès à Madagascar. Mais jouer les seconds rôles ne lui suffit pas. Pour une raison que nous ignorons, il est remercié par le directeur général de cette compagnie en juillet 1897. Il mène alors des opérations sur l’île pour son compte personnel. En 1899, il participe aux travaux préparatoires du tracé du chemin de fer de Tananarive à la côte Est (TCE), notamment autour de

¹⁹ ADR 12M81, liste nominative des exilés politiques malgaches présents à La Réunion en 1899.

²⁰ *Guide-annuaire de Madagascar et dépendances*, Tananarive, Imprimerie Officielle, janvier 1907.

²¹ ANOM, MAD, GGM (Gouvernement général de Madagascar), Dossier D/6 : Lettre écrite par Henri Stiel le 24 août 1906 depuis son exploitation aurifère de Maintimbato au Gouverneur général de Madagascar.

Lohariandava. Il y sert comme explorateur lors des travaux préparatoires du tracé de la ligne. Il participe en 1899 au relevé de la future ligne au sein de la mission des ingénieurs de Viliani et Geoffrai. Cette construction mobilise une main-d'œuvre importante. Henri Stiel est donc à ce moment là au contact de la population et de la main-d'œuvre introduite sur l'île pour l'occasion. On a essayé d'y introduire des populations étrangères d'origines très variées, mais cela ne fut guère un succès.²² Gallieni se tourne même vers l'Indochine une terre qu'il connaît bien, pour y avoir mené, avec Lyautey, des opérations de pacification au Tonkin. Paul Doumer, Gouverneur de l'Indochine, est prêt à accepter des opérations d'engagement de main-d'œuvre vers Madagascar comme vers La Réunion²³. Au final, ce sont surtout vers des terres plus proches que l'on se tourne, Comores, Zanzibar et Mozambique, afin d'y trouver des bras pour le TCE. Gallieni se bat pour obtenir de la Métropole des crédits indispensables à la construction de ce chemin de fer. Après des années de travaux, c'est en 1904, que le premier tracé de cette voie est inauguré, justement entre Tananarive et Brickaville, soit 102 kilomètres. Ces travaux sont la grande ambition de Gallieni, qui s'est rendu en Métropole pour défendre son projet. Le projet initial prévoit une longueur de 270 kilomètres. Mais les difficultés du relief et du climat rendent les travaux plus difficiles que prévus. Au moment où il quitte l'île, les travaux sont loin d'être achevés.²⁴

Document 3 : Carte de visite utilisée par Henri Stiel en 1903 pour ses opérations d'engagement (Source :ANOM)²⁵



Seul le tiers central est alors réalisé, c'est-à-dire le tracé de Mangoro à Anivorano. Anivorano se situe à 16 kms de Brickaville, soit à environ 25 kms à vol d'oiseau à l'intérieur des terres. C'est à Anivorano que s'installe la Direction du

²² Frédéric GARAN, « Le Chemin de fer Tananarive-Côte Est (TCE) le progrès technique au service de la colonisation », in *Revue historique de l'océan Indien*, 2006.

²³ Centre d'archives nationales du Vietnam (AVN) n°1, Hanoi, Résidence supérieur du Tonkin (RST), RST-29750 : réglementation des engagés annamites à Madagascar en 1900.

²⁴ Frédéric GARAN, *op. cit.*

²⁵ Source : ANOM, Fonds Gouvernement général Madagascar, Dossier D/6

Service du chemin de fer. On y établit les bureaux du Service et les locaux destinés au logement du personnel de direction et de surveillance. Des installations très importantes sont créées : magasins pour le matériel, les approvisionnements de toute nature, magasins spéciaux pour la traction et le service de santé, remise pour locomotives, ateliers de réparation des machines et du matériel roulant, gare pour les voyageurs, halle aux marchandises, etc.²⁶ C'est là aussi que se recrute et se concentre la main-d'œuvre utilisée pour la construction du TCE. Henri Stiel précise, en 1903, qu'il est marié à une femme malgache originaire d'Anivorano. L'a-t-il connue alors qu'il était en poste à Tamatave ou lors de son périple de 1899 ? Nous l'ignorons. Il procède en 1903 à des opérations de recrutement. Henri Stiel recrute 200 « indigènes d'origine étrangère » (sic) : arabe, somalis, abyssins, turcs, zanzibarites en grande partie à Diego Suarez, ensuite à Majunga, Nossi-Bé, Tamatave et sur le chemin de fer à Anivorano et Lohariandava.²⁷

Il est recruté par le Crédit Foncier de La Réunion en 1903 pour mener des opérations d'engagement de main-d'œuvre à Madagascar. Il n'a pas l'exclusivité de cet engagisme. Les planteurs de La Réunion sont prêts à accréditer tous ceux qui pourraient leur fournir de la main-d'œuvre. Même les hommes politiques sont utilisés. Le maire de Saint-Denis Georges Richard et le député Louis Brunet sont approchés et utilisés par les planteurs pour faciliter les opérations.

Georges Richard a ainsi mené des opérations à Tamatave en 1897. La propriété sucrière de la Rivière Saint-Pierre, à Sainte-Anne, est à la recherche d'une douzaine de travailleurs.²⁸ Elle s'adresse au Gouverneur de La Réunion pour lui demander d'accréditer un négociant de Tamatave, Elisée Hermann, qui a été armateur et capitaine. Il poursuit ses activités d'engagement jusqu'en 1905, il a alors 76 ans. Il assure lui-même le transport entre Madagascar et La Réunion.²⁹ Il devient engagiste de malgaches pour cet établissement en 1895. Il lui arrive aussi de transporter des travailleurs engagés recrutés par d'autres engagistes. Henri Stiel est donc mis en concurrence avec d'autres recruteurs. Même si sur sa carte de visite, reproduite ci-dessus, il se présente comme délégué par le Crédit foncier colonial, il n'est pourtant pas le seul dans ce cas. Le CFC a mobilisé plusieurs engagistes, à eux d'être efficaces sur la terre malgache. Stiel n'hésite pas à utiliser toutes les possibilités, pour devancer ses collègues. Ne pouvant recruter des travailleurs malgaches car Gallieni s'y oppose, Stiel utilise le port de Diego, où vivent et travaillent des Africains non-malgaches pour leur proposer de s'engager à destination de La Réunion. Il recrute des travailleurs journaliers, ce qui cause de graves inconvénients aux entrepreneurs locaux. De nombreuses plaintes sont adressées au Gouvernement général contre l'activité de Stiel. Les nouveaux colons arrivés sur l'île se sont taillés de grandes exploitations au détriment des villageois malgaches. Jean Fremigacci, dans son étude, a montré comment le pouvoir colonial a permis de telles expropriations.

« Tous ceux qui se présentent, petits blancs désargentés ou aventuriers, se voient attribuer dans tous les cas beaucoup plus de terre que ne le justifient leurs maigres capitaux et l'offre locale très réduite de main-d'œuvre. »³⁰

²⁶ GALLIENI, *Lettres de Madagascar, 1896-1905*, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris, 1928.

²⁷ ANOM, MAD, GGM, Dossier D/6, Lettre citée, 24 août 1906.

²⁸ ADR 12M81, lettre de l'administrateur de la Rivière Saint-Pierre au Gouverneur de La Réunion du 21 janvier 1900.

²⁹ Claude BAVOUX, *op. cit.*, p. 650.

³⁰ Jean FREMIGACCI, « La colonisation à Vatamandry-Mahandro- espérances et désillusions (1895-1910) » dans la revue *Omalysy Anio*, n° 3, 1976.

Or ces colons viennent pour la plupart de La Réunion. Claude Bavoux a bien analysé le poids démographique et social de cette immigration réunionnaise à Madagascar. Sur 8 000 Français estimés en 1902 à Madagascar, 4 000 environ sont Réunionnais, soit la moitié.³¹ Ils sont plus nombreux sur les côtes que dans l'intérieur de l'île, Diego et Tamatave étant leurs deux principales zones de peuplement. Une fois installés à Madagascar, ils entendent défendre avant tout leur intérêt privé. Ils multiplient les demandes de main-d'œuvre auprès du Gouvernement général. Les ressources sont limitées et la population locale préfère souvent fuir que de travailler pour les colons. On comprend donc que ces colons avides de main-d'œuvre voient d'un très mauvais œil les tentatives de recrutement des engagistes réunionnais. Ils demandent à Gallieni d'interdire ces activités. Mais tant que les engagés ne sont pas malgaches, le Gouverneur ne s'y oppose pas. Cependant, même à Diego, les ressources en main-d'œuvre étrangères sont limitées. Stiel décide d'explorer d'autres régions de Madagascar, notamment autour des chantiers de construction de chemin de fer dans l'Est, afin d'y recruter si possible une main-d'œuvre non malgache. Cela ne se passe pas sans mal, puisque plus de cinquante plaintes sont déposées contre lui suite à ces engagements jugés illégaux. Il a, à ce moment là, obtenu l'accord tacite des autorités françaises à Tamatave et Diégo Suarez. Dans ces opérations, il n'hésite pas à jouer la carte de la solidarité entre colonies françaises, expliquant que le manque de main-d'œuvre menace de ruiner une vieille colonie française. Notre engagiste se dit alors satisfait du soutien qu'il a reçu.

« M. le Gouverneur de La Réunion à qui j'ai à rendre compte de mes recrutements, vient d'exprimer ses remerciements au Gouverneur général pour l'aimable appui que j'ai trouvé »³².

Quoi qu'il en soit, il se présente, avec de arguments solides, comme un vrai connaisseur de la région et de son potentiel démographique. Mais ses affirmations ne sont pas fondées. La côte Est de Madagascar est loin d'être une région très peuplée. L'étude menée par Jean Fremigacci³³ sur le centre de la côte Est montre bien que Gallieni et les colons ont largement surestimé les ressources démographiques de cette région. Elles sont d'autant plus limitées qu'elles vont être largement surexploitées par la construction du TCE à partir de 1902. On peut citer l'administrateur de Vatomandry, situé sur la côte Est, au Sud de Brickaville : « la main-d'œuvre se raréfie quelque peu par suite de l'empressement que mettent les indigènes à se rendre sur les chantiers du chemin de fer. » Gallieni, qui veut faire réussir à tous prix son projet ferroviaire, crée en 1901 les offices du travail, qui ne sont pas autre chose que la mise en place du travail forcé. Le général provoque déjà des mécontentements en privant les colons de Madagascar d'une main-d'œuvre agricole employée sur le TCE. Les difficultés de ces colons, souvent réunionnais, sont telles, qu'ils demandent même que de la main-d'œuvre leur soit fournie à titre gracieux. Jean Fremiggacci nous donne l'exemple du Créole Trovalet, qui se plaint de ses difficultés, malgré une aide conséquente de l'administration coloniale. Incapable de mettre en valeur son domaine, il se plaint d'avoir à travailler lui-même, « obligé de mettre comme on dit la main à la pâte, chose que je n'ai jamais fait étant jeune. »³⁴ L'autorité coloniale estime d'ailleurs que ce colon se met lui-même en difficulté par son indolence et son incapacité à entreprendre

³¹ Claude BAVOUX, *thèse citée*, page 442.

³² *Idem*.

³³ Jean FREMIGACCI, *ibid*.

³⁴ Jean FREMIGACCI, « Insécurité, banditisme et criminalité dans le Nord de Madagascar au début du XX^{ème} siècle », *Omalv sy Anio* n° 25-26, 1987.

toute action de façon sérieuse. Trovalet en appelle au député réunionnais Louis Brunet³⁵, qui vole à son secours, en demandant au Ministre des colonies Paul Doumergue d'intervenir en sa faveur. La démarche met Gallieni dans l'embarras. Elle contribue, selon l'explication de Jean Fremiggacci, à « enraciner dans l'esprit du pouvoir colonial un mépris de fer pour les Créoles » venus s'installer à Madagascar. Il n'entend donc pas créer une autre source de difficulté en détournant cette main-d'œuvre vers La Réunion. On comprend alors son hostilité à l'égard des opérations de recrutement de Malgaches en général, et de celle de Stiel en particulier.

Il y a un véritable mirage colonial. On affirme que la terre colonisée est riche et se prête à toutes les mises en valeur. Cela n'est pas propre à la Grande île, mais se retrouve aussi dans les autres colonies. C'est un moyen d'encourager l'arrivée de colons mais aussi de justifier auprès de l'Etat les investissements et les aides demandés pour mettre en valeur le territoire. L'or joue ainsi le miroir aux alouettes, Gallieni n'hésitant pas à propager l'idée de ressources réelles, et accordant des concessions à bon marché. C'est surtout après 1900 que cette attraction dorée s'accroît. On espère ainsi attirer des colons qui pourront favoriser l'implantation et le contrôle français sur la terre malgache. Gallieni décide, dès 1902, de mettre les communautés villageoises (*fokonolona*) à contribution. Le décret du 9 mars 1902 organise la mise en tutelle de la communauté villageoise des Hautes-Terres. « Désormais, les travaux les plus divers pouvaient être mis à sa charge, ce qui revenait, sans le dire, à rétablir les prestations. Leur non-exécution exposait aux sanctions du code de l'indigénat. »³⁶ Il n'est pas question de faire profiter des engagistes de cette ressource démographique déjà si ténue. L'engagiste réunionnais doit donc faire preuve de ruse pour se présenter comme ayant des attaches malgaches qui le mettent au dessus de tout soupçon de cupidité.

Stiel explique les raisons qui l'ont amené à se rendre à Anivorano³⁷. Son épouse malgache en est originaire. Il s'agit d'une famille nombreuse, possédant des terres, ce qui lui donne un vrai réseau de recrutement. Par ailleurs, il cherche de l'or sur les terres de sa belle-famille. Il dirigera d'ailleurs une exploitation aurifère dans cette région au moins jusqu'en 1906 : explorateur, recruteur, chercheur d'or. Assurément, Henri Stiel ne manque pas d'activités. Mais il s'agit là d'une pratique courante alors chez les colons. Ils investissent leurs ressources, mais ont du mal à les faire fructifier. Il faut diversifier ses activités pour éviter la ruine ; certains sont à la fois planteurs, commerçants et chercheurs d'or. Ce cumul d'activités est avant tout le signe que ces activités sont peu rentables. L'étude faite par Jean Fremiggacci sur l'Est de Madagascar montre que cette ruée vers l'or durant la première décennie du XX^{ème} siècle n'a guère le succès espéré. Les méthodes d'exploitation sont très dépendantes de la main-d'œuvre et ne produisent au final que peu de résultats.³⁸ Ces prospecteurs doivent souvent, à l'image d'Henri Stiel, cumuler des activités, l'or n'assurant pas plus de succès que les opérations de recrutement.

La crise générale que connaît la Grande île en 1902-1903 entraîne la faillite de nombreux commerçants créoles et indiens installés sur la côte Est. Les marchands

³⁵ Il fut aussi maire de Saint-Benoit de 1882 à 1893.

³⁶ Jean FREMIGGACCI, « Les chemins de fer de Madagascar (1901-1936), Une modernisation manquée » dans la revue *Afrique & histoire*, 2006/2

³⁷ ANOM, MAD, GGM Dossier D/6 : Lettre du 2 septembre 1903 d'H. Stiel (se présente comme le recruteur délégué par le Crédit foncier de La Réunion, accrédité par le Gouverneur de La Réunion) au capitaine Junk, chef du secteur d'Anivorano.

³⁸ Jean FREMIGGACCI, « La colonisation à Vtaomandry-Mahandro, espérances et désillusions (1895-1910) » dans la revue *Omalv sy Anio* N° 3, 1976.

chinois, appuyés sur un réseau de solidarité plus puissant, résistent mieux à la crise et s'imposent face à leur concurrent. La Réunion au début du XX^{ème} siècle se lance dans de nouvelles demandes de main-d'œuvre. Henri Stiel devient son principal intermédiaire à Madagascar.

III) LES FREINS Á L'ENGAGISME MALGACHE

Suite à la colonisation de Madagascar, des combattants malgaches sont exilés à La Réunion en 1897 et 1898. Ils ne restent pas longtemps inactifs. Ils sont rapidement engagés par les planteurs réunionnais. L'engagement d'exilés pour rébellion n'est pas une nouveauté sur l'île. La même chose s'était produite en 1863, lors de la colonisation de la Cochinchine où des résistants vietnamiens s'étaient engagés comme peine de substitution à l'emprisonnement.³⁹ En juillet 1900, Gallieni demande le retour de ces « rebelles » sur la Grande île. Il s'agit de chefs rebelles, de prisonniers politiques ainsi que de leurs épouses, arrivés à La Réunion entre 1897 et 1899. Ces exilés malgaches sont rapatriés chez eux, où la main-d'œuvre manque, tandis que les planteurs réunionnais protestent d'être ainsi privés de travailleurs, pour qui ils ont payé des contrats d'engagement pour une période de cinq années. Ils s'estiment d'autant plus pénalisés que ce retour intervient en pleine campagne sucrière. Gallieni garantit au Gouverneur de La Réunion, Beauchamps, que la colonie de Madagascar dédommagera les engagistes de leur avance versée lors de l'engagement.⁴⁰ Gallieni montre ainsi qu'il n'entend pas seulement priver sa colonie de main-d'œuvre alors qu'il a de grands projets d'aménagement et de construction : il souhaite aussi le retour des Malgaches qui ont pu en être éloignés lors de la conquête. La soif de main-d'œuvre de Gallieni est sans limite. Il n'est donc pas question de partage avec d'autres territoires, même au nom de la solidarité coloniale. Un tel argument avait porté en Indochine où Paul Doumer, Gouverneur général, avait accepté en 1898 la possibilité de recruter des travailleurs tonkinois vers La Réunion. Il écrit ainsi au Gouverneur de La Réunion :

« L'annamite ne se déplace que fort difficilement et ne quitte les deltas qu'à regret... C'est vous indiquer le préjudice que causerait à notre colonie une émigration de travailleurs prenant une certaine importance. Malgré cela, j'estime qu'avec les garanties qu'il est de mon devoir d'exiger, il serait possible de laisser recruter un nombre d'indigènes qui reste à fixer, mais qui sera certainement inférieur au chiffre de 1200 que mentionne votre lettre du 15 octobre 1898. »⁴¹

Malgré ces promesses et les efforts des engagistes, seuls une centaine de Tonkinois s'engagent en 1901 pour La Réunion. Un décret du 6 mai 1903 pris par Gallieni interdit l'engagement de travailleurs malgaches vers d'autres territoires. Malgré ce décret, le nouveau Gouverneur de La Réunion, Paul Samary s'ouvre en juillet 1903 à son collègue de Madagascar, des besoins de travailleurs de son île. Il espère obtenir une autorisation exceptionnelle pour Bourbon. Il demande officiellement l'autorisation de procéder au recrutement de 500 travailleurs dans la partie Sud de Madagascar. Au vu des difficultés de recrutement évoquées plus haut, cela paraît complètement irréaliste et révèle la conviction des planteurs réunionnais de pouvoir se servir sans réserve à Madagascar.

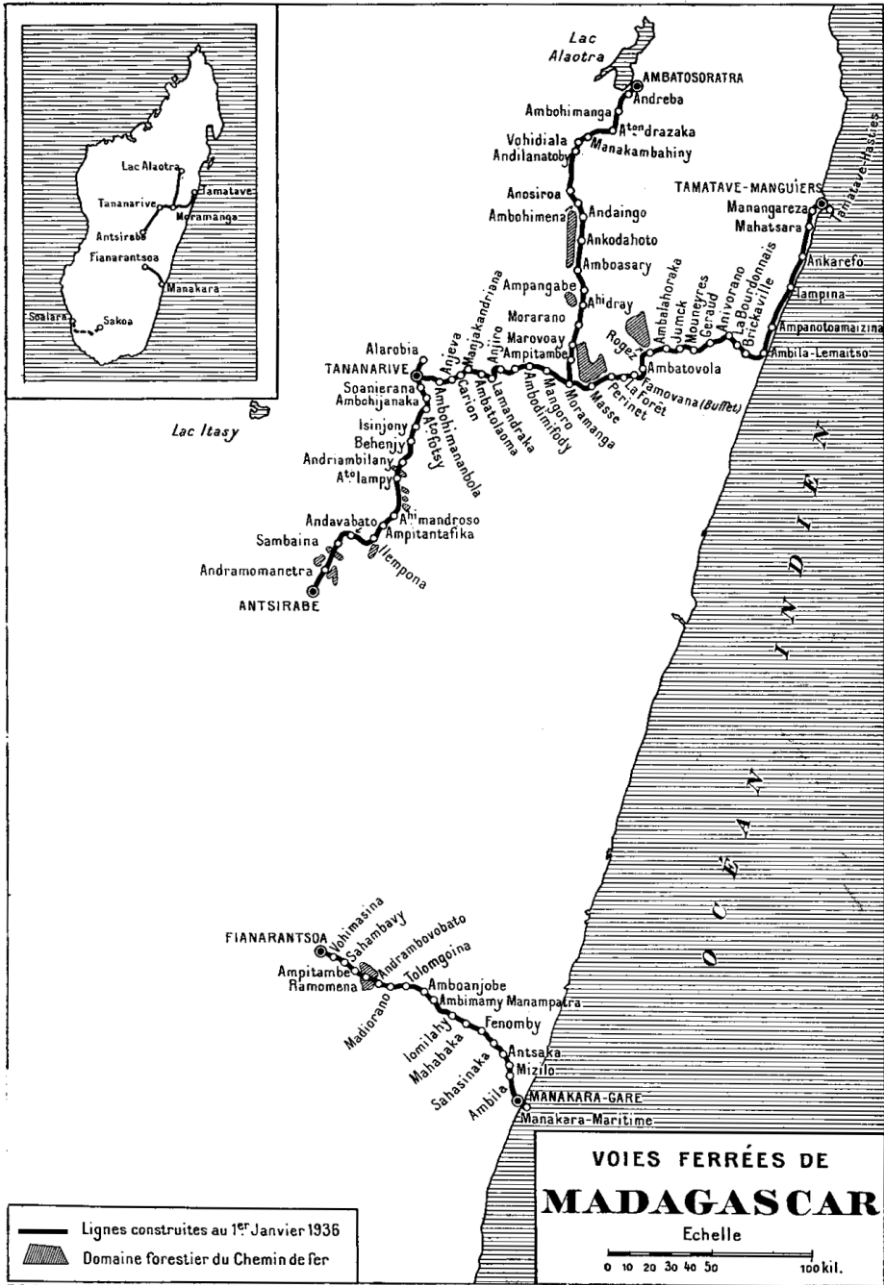
³⁹ Varga DANIEL, « Un engagisme vietnamien à La Réunion » in *Revue historique de l'Océan indien*, 2007.

⁴⁰ ADR, 12M81, Lettre du 31 juillet 1900 de Gallieni au Gouverneur de La Réunion Beauchamps.

⁴¹ ADR 12M54. Lettre de Paul Doumer au Gouverneur Beauchamps datée du 29 mai 1899.

Document 4. Les chemins de fer malgaches en 1936 (le tracé en a commencé sous Gallieni)

Carte extraite de *Madagascar Encyclopédie de l'empire français*, 1947, t. II, p. 137⁴²



⁴² Jean FREMIGGACCI, « Les chemins de fer de Madagascar... », *op. cit.*

Selon Samary, cela ne serait que justice, car La Réunion a envoyé depuis la colonisation de la Grande île de nombreux travailleurs spécialisés à Madagascar. Il s'agit en réalité surtout d'un moyen pour La Réunion de déverser sur Madagascar sa population désœuvrée, qui ne trouve à s'employer sur place, ou alors à des conditions jugées insuffisantes. La Grande île apparaît alors à ces déclassés comme une solution, d'autant qu'ils se considèrent, en tant que sujets d'une vieille colonie, comme supérieurs aux populations de ces nouvelles colonies. Cela est d'autant plus vrai pour Madagascar, que La Réunion l'a toujours considérée comme une terre à son service. Elle en a fait venir des esclaves puis des engagés depuis le début de son peuplement. On retrouve là un argument colonial classique : nous les avons aidés à se développer et nous avons donc acquis des droits sur ces contrées et leur population. Cela se retrouve plus tard lors du premier conflit mondial : les colonies sont appelées à verser l'impôt du sang en contrepartie de la soi-disant aide du colonisateur. Il s'agit là encore d'un discours dans lequel le colonisateur justifie sa politique au nom des sacrifices accordés pour aider les peuples soumis. Les arguments du Gouverneur de La Réunion sont révélateurs de cet état d'esprit d'une dette à rembourser. Madagascar a profité de l'arrivée depuis La Réunion d'ouvriers d'art et de métiers très qualifiés.

Il affirme même qu'il s'agit d'un vrai sacrifice, car cela aurait privé La Réunion de cette main-d'œuvre qualifiée. En échange, Paul Samary estime juste de recevoir une contrepartie, à savoir « quelques centaines de travailleurs à prendre là où leur départ ne peut nuire à aucun intérêt ». Mais un autre argument est utilisé : « le passage dans une colonie plus avancée profitera au final à la colonie moins avancée qui verra revenir à elle ses enfants mieux formés et à même de rendre de plus grands services à leur terre natale. A un autre degré, les hommes recrutés à Madagascar après un séjour de quelques années ici rentreront chez eux instruits de nos procédés de culture perfectionnée, et pourront être alors un facteur sérieux pour la bonne mise en valeur d'une région encore peu ouverte à la colonisation. »⁴³ Il s'agit donc de justifier le recrutement d'engagés. Cet argument est aussi utilisé dans les relations entre La Réunion et d'autres colonies. C'est le cas pour l'Indochine où l'on engage des travailleurs vietnamiens en 1901.⁴⁴ La Réunion considère qu'en envoyant des ouvriers qualifiés en Indochine, elle contribue au développement de cette colonie et par conséquent, elle est en droit d'attendre en retour l'envoi chez elle de main-d'œuvre agricole. Ce discours colonial est bien le reflet de la bonne conscience qui prédomine dans cette « colonie colonisatrice ».

Paul Samary s'engage même à dédommager Madagascar du manque à gagner de ces départs de Malgaches qui pourraient priver le budget de la Grande île des revenus liés à l'impôt de capitation qu'ils auraient payé. Il introduit dans la même lettre Henri Stiel qui sera chargé de cette opération de recrutement. Prévenu que le recrutement par ses soins de travailleurs malgaches pouvait être autorisé, Stiel se rend sur les chantiers du chemin de fer en se faisant passer pour un riche étranger voyageant pour son plaisir à Madagascar. Il cherche à embaucher un certain nombre de Malgaches. En 1900, le salaire imposé par l'administration coloniale aux colons dans le district de Vatomandry est de 12,5 francs par mois.⁴⁵ Samary propose des contrats d'une durée minimale de 3 ans pour un salaire qui serait inférieur à 15 francs par mois. Cela laisse une faible marge pour intéresser d'éventuels Malgaches à s'engager. A titre

⁴³ ANOM, GGM, Dossier D/6 Lettre du Gouverneur de La Réunion au Gouverneur de Madagascar du 15/08/1903.

⁴⁴ Daniel VARGA, « Destins croisés de La Réunion et du Vietnam », article cité.

⁴⁵ Jean FREMIGACCI, La colonisation à Vtaomandry-Mahandro, *op. cit.*

de comparaison, les 15 francs mensuels correspondent au salaire versé aux engagés vietnamiens arrivés à La Réunion en 1901.⁴⁶ Or cela est loin de convenir à Gallieni. Il a annoté personnellement sur le courrier reçu de son collègue de La Réunion qu'il jugeait un tel salaire insuffisant. Il écrit :

« Les indigènes qui veulent s'engager au service d'Européens dans la Colonie même sont assurés de trouver, où que ce soit, des salaires beaucoup plus avantageux, jusqu'à 30 francs par mois ».

Il convient de nuancer ce propos optimiste. En effet, les premières années du XX^{ème} siècle voient se multiplier les demandes de main-d'œuvre fournie gracieusement par l'administration, les planteurs-colons, n'arrivant même pas à s'acquitter des 12,50 francs imposés par l'administration. L'engagisme des planteurs réunionnais se remarque donc par la faiblesse des salaires proposés, ce qui est une constante depuis qu'il a été mis en place pour se substituer à l'esclavage. Déjà en 1863, on n'avait pas trouvé de volontaires en Cochinchine pour s'engager vers La Réunion. On avait du recourir à des prisonniers politiques qui obtenaient une commutation de peine en acceptant un engagement. Gallieni rejette d'ailleurs la demande de son collègue, mais consent à ce qu'un recrutement concernant des travailleurs étrangers puisse être opéré. C'est sur cette piste que se lance Henri Stiel en 1903.

IV) LES RECRUTEMENTS OPÉRÉS PAR STIEL Á MADAGASCAR EN 1903

Arrivé à Madagascar fin août 1903, Henri Stiel se rend à Anivorano, dans l'Est du pays, non loin de Brickaville. Sans passer par le chef du district, le capitaine Junk, il prospecte, mais constate rapidement que les possibilités de recrutement sont bien faibles. Stiel convient d'ailleurs que les salaires proposés par les planteurs réunionnais rendent sa tâche bien difficile, voire impossible. Lorsque le capitaine Junk est prévenu de la présence et des activités de Stiel, il y met fin de façon très virulente, donnant de la voix et du geste pour mettre un terme à ses tentatives de recrutement. Il s'en plaint à Gallieni :

« J'ai souffert énormément d'un accueil à tous les points hostiles et déplorable de la part des autorités militaires de la région et j'ai été surtout peiné de voir le Capitaine Junk m'adresser, dans un moment de colère, des paroles grossières. »⁴⁷

Gallieni avait donné des instructions pour que les autorités côtières ne s'opposent pas à ses recrutements d'étrangers, tout en s'assurant bien qu'il ne s'agisse pas de Malgaches. Mais le capitaine Junk considère qu'Anivorano n'étant pas une province côtière, Stiel n'a pas à y recruter de la main-d'œuvre. Stiel s'en offusque auprès de Gallieni qui rappelle à Junk, sans le déjuger pour autant, que Stiel est autorisé à recruter des travailleurs étrangers, mais il doit faire viser ces contrats par les autorités coloniales.⁴⁸ Gallieni explique ainsi au capitaine Junk qu'il doit :

« veiller avec le plus grand soin que Stiel n'embarque aucun travailleur malgache. Je ne vois aucun inconvénient à ce que, le cas échéant, vous fassiez connaître aux engagés les conditions du contrat ou que vous légalisiez les signatures, ou approuviez les visas sur pièces »

Le même contrôle est demandé au chef du district de Tamatave. En fait Stiel

⁴⁶ ADR, 12M54, immigration d'Annam, Tonkin, Cochinchine (1859-1927). Ce salaire de 15 francs par mois est indiqué dans trois livrets d'engagés tonkinois.

⁴⁷ ANOM, GGM, Dossier D/6 Lettre de Stiel du 10 septembre 1903 adressée depuis Tamatave au général Gallieni.

⁴⁸ ANOM, *Ibid.*, télégramme de Gallieni au capitaine Junk le 5 septembre 1903.

préférerait ne pas avoir à dépendre des autorités locales pour ses activités de recrutement. Il estime même « pouvoir sans problème et sans aide recruter 5 000 hommes acceptant d'aller sans contrainte travailler à La Réunion 3 ans pour 15 à 20 francs » si on lui en laisse la possibilité... »⁴⁹

Cela montre le peu de crédit que l'on doit apporter à ces engagistes, qui travaillant pour leur propre compte, ne veulent pas s'embarrasser de légalité. Stiel considère Madagascar comme une terre où la loi est secondaire. Qu'on le laisse faire et il se fait fort de recruter une main-d'œuvre abondante. Or cela relève de la mythomanie. Comme pour la Cochinchine en son temps, les colons fantasment sur les ressources démographiques du pays. Mais Stiel n'a même pas l'excuse de ne pas connaître le pays, puisqu'il le parcourt depuis plusieurs années. Rappelons son embauche comme explorateur lors des travaux préparatoires au tracé de la ligne TCE.

Gallieni fixe les règles à respecter : l'engagé doit être informé de ses droits, entendu par le chef de district et son contrat doit être visé par lui. Mais pour Stiel, cela présente un gros inconvénient : la perte de temps. Pour lui, les personnes étant généralement démunies, il doit les prendre en charge, les nourrir, et il préférerait un engagement rapide vers La Réunion. Le recruteur souhaite agir en toute impunité, en dehors des restrictions, qui n'ont pour but, selon lui, que de satisfaire les colons, souvent créoles par ailleurs, nouvellement installés à Madagascar. Ce baroudeur a sa propre idée de ce qu'est et de ce que n'est pas un colon : il s'en ouvre à Gallieni :

« ...ayant vécu longtemps en Afrique, je suis trop disposé à ne reconnaître sous le nom de colon que les gens qui arrivent dans une colonie la pioche à la main, qui défrichent un terrain, exploitent les bois, le sol, des planteurs en général, j'ai été loin de vouloir englober dans les considérations de ma lettre du 25 août, les honorables commerçants, leurs employés, certaines sociétés et autres éléments commerciaux très précieux que Madagascar possède. Je n'ai voulu qu'exprimer l'idée que les bons éléments français colonisateurs ne sont à Madagascar ni ne seront jamais dans aucune proportion désirable avec l'immense étendue de cette colonie. »⁵⁰

On retrouve là l'esprit d'un entrepreneur cherchant l'efficacité plus que la légalité. Certes la critique des colons peu enclins à travailler par eux-mêmes apparaît justifiée. Mais c'est avant tout pour servir ses intérêts qu'il se présente comme fin connaisseur du monde colonial. Il est clair que Gallieni est hostile à l'action menée par Stiel, mais il ne veut pas adresser à son collègue de La Réunion une fin de non recevoir complète. Son objectif n'est pas seulement de s'occuper de recrutement, outre l'exploitation aurifère sur les terres de son épouse à Anivorano, il envisage d'employer les bénéficiaires que les recrutements peuvent lui procurer, pour développer la production et l'échange des pois du Cap et du maïs entre le Sud de l'Afrique et le Sud-Ouest de Madagascar. Il regrette l'absence de mise en valeur dans la partie Sud-Ouest du pays autour de Tuléar.

« Dans la partie du Sud où il faudrait commencer à faire des routes, planter, à faire l'élevage, personne y songe ou ceux qui ont essayé ont échoué. »

Là encore, cette pluriactivité révèle toutes les difficultés pour ce monde colonial à trouver des ressources suffisantes dans une mono-activité. Il se dit prêt à se rendre en Amérique pour attirer des planteurs pour ces cultures dans le Sud de Madagascar. Il demande si Gallieni lui accorderait l'autorisation d'un recrutement de 500 Malgaches

⁴⁹ ANOM, *Ibid.*, Lettre de Stiel à Gallieni, 10 septembre 1903.

⁵⁰ ANOM, GGM, Dossier D/6 Lettre de Stiel du 10 septembre 1903 adressée depuis Tamatave au général Gallieni.

et à quelles régions il limiterait pareil recrutement. En réalité, Stiel semble ne pas vouloir comprendre l'hostilité de Gallieni à un engagement de Malgaches. Pour l'heure, son recrutement à Anivorano a été plutôt modeste. Il concerne 24 hommes, dont 15 congédiés par le Génie, et se compose d'hommes de Dar es Salam, d'Arabie, de Turquie (sic) et d'Abyssinie. Henri Stiel informe Gallieni le 16 septembre 1903, qu'il embarque le lendemain à Tamatave sur un paquebot pour La Réunion avec 28 hommes recrutés dernièrement. On est loin des 5 000 hommes qu'il estimait pouvoir recruter si on lui laissait les coudées franches. Mais Stiel est surveillé de près à la demande de Gallieni. Le Gouverneur général se méfie de tout ce qui pourrait tarir les apports indispensables de main-d'œuvre pour la construction du TCE. Ainsi Etienne Dubosc-Taret, administrateur de la province de Tamatave informe le Gouverneur qu'il est monté à bord du paquebot devant partir à La Réunion afin d'y contrôler l'embarquement ou non de Malgaches engagés par Stiel. A bord, on découvre que parmi ces engagés figure un Malgache que le recruteur a tenté de faire passer clandestinement. Cette affaire nous aide à mieux cerner encore les méthodes peu scrupuleuses de cet agent recruteur.

V) LE CAS ÉDIFIANT DE L'ENGAGÉ BOTOFOTSY

Après avoir sillonné le long du chantier de chemin de fer, Stiel se prépare à embarquer à Tamatave le 17 septembre 1903 à destination de La Réunion. Cette campagne de recrutement s'avère bien médiocre. Il n'a réussi à engager que 28 travailleurs alors que les planteurs de Bourbon en attendent des centaines. Lors d'une précédente campagne, dont nous n'avons pas la date précise, il avait engagé une centaine de travailleurs étrangers, africains pour la plupart.⁵¹ L'interdiction de recruter la main-d'œuvre autochtone perturbe les activités de Stiel. C'est un revers financier car il est payé au contrat : le résultat ne peut que le décevoir. Cela se remarque par sa volonté exprimée de pouvoir recruter sans l'aide, mais surtout sans le contrôle, des autorités civiles et militaires. Gallieni s'y oppose pour les raisons que nous avons déjà évoquées. La défiance du Gouverneur général à l'égard des recruteurs réunionnais est manifeste. Il met Stiel sous surveillance et demande aux responsables de district de lui faire un rapport de ses actes. Etienne Dubosc-Taret, administrateur de la province de Tamatave rend compte le 22 septembre 1903 à Gallieni de la tentative de Stiel de contourner l'interdiction imposée par le Gouverneur général.

« Stiel a tenté à plusieurs reprises de surprendre la bonne foi des autorités locales en embauchant des Malgaches auxquels il constituait par faux papiers une autre nationalités et des contrats d'engagement »⁵²

Il appuie son accusation sur le cas d'un Malgache, dénommé Botofotsy, âgé de 30 ans, cultivateur d'Ankazovelo, situé dans la province de Fianarantsoa. Lorsqu'il s'apprête à embarquer à bord de l'*Irraoudy* à Tamatave, il est démasqué par deux agents de la sureté qui préviennent le commissaire de Tamatave, Despouys. Ce dernier procède à l'interrogation de Botofotsy qui lui révèle le stratagème mis en place par Henri Stiel. L'agent recruteur a tenté de l'embarquer à Tamatave en faisant passer Botofotsy pour un étranger. Il est embauché à Sahambaly, près des chantiers du chemin de fer. Il reçoit 45 francs d'avance. Stiel l'avait d'abord engagé comme porteur d'Anivorano à Tamatave. Ce n'est qu'à Tamatave que Stiel lui apprend qu'il l'engage

⁵¹ ANOM, Fonds Gouvernement général de Madagascar, Dossier D/6 : rapport du chef de la province de Tamatave à Gallieni, le 22 septembre 1903.

⁵² ANOM, Fonds Gouvernement général de Madagascar, Dossier D/6 : Télégramme du chef du service civil, Tamatave, 4 octobre 1903.

pour La Réunion, en l'informant qu'il l'appellerait désormais Abdallah, du nom d'un engagé comorien qui lui a faussé compagnie. Stiel a même donné un costume comorien à Botofotsy afin de mieux le camoufler. Il insiste : « N'oublie pas de donner ce nom aux autorités si tu es interrogé. »⁵³

Document 5 : contrat d'engagement au nom de Botofotsy (source ANOM)⁵⁴

Doc 6 : un faux en écriture livret d'engagement de Botofotsy sous un faux nom (ANOM)

⁵³ ANOM, Fonds Gouvernement général de Madagascar, Dossier D/6, procès verbal du commissaire Despouys, à Tamatave daté du 16 septembre 1903.

⁵⁴ ANOM, Fonds Gouvernement général Madagascar, Dossier D/6

Le beau-frère de Botofotsy, dénommé Maborough, est originaire de Zanzibar. Il a été engagé par Stiel qui a donné 5 francs à sa femme. Cette femme les a suivis jusqu'à Tamatave, espérant embarquer avec son mari vers La Réunion. A Tamatave, l'arrivée de Stiel se fait donc entre surveillance assidue et contrôle. Certains engagés africains veulent s'embarquer avec leurs épouses malgaches. Mais l'administrateur refuse de laisser partir les femmes malgaches, mêmes mariées. Les hommes doivent partir seuls. Stiel obtient de l'administrateur que les hommes partent seuls avec une augmentation de la prime d'engagement (supplément de 25 francs), tout en promettant aux engagés de faire venir ces épouses sur un prochain navire. Mais il revient dès octobre à Madagascar. Il est désormais bien connu des autorités coloniales et l'objet d'une surveillance accrue. Le 4 octobre, Etienne Dubosc-Taret, administrateur de la province de Tamatave prévient son collègue de Diego-Suarez de l'arrivée prochaine de Stiel. Il l'avertit des méthodes douteuses de l'engagiste réunionnais. Un procès-verbal lui a d'ailleurs été dressé à Tamatave pour l'acte d'engagement illicite de Botofotsy. Cet épisode révèle bien les méthodes de Stiel, mais plus généralement des agents recruteurs, prêts à tous les expédients pour rentabiliser leurs contrats passés avec les autorités coloniales de La Réunion. Ce sont des aventuriers, sans scrupules, et qui illustrent le mépris dans lequel étaient tenues les populations indigènes.

VI) STIEL EXASPÈRE GALLIENI ET PRÉFÈRE S'ÉLOIGNER

Ces pratiques mécontentent fortement Gallieni qui propose à son collègue de La Réunion de se passer des services d'agents recruteurs, inutiles et chers. Il les juge même dangereux, citant en exemple Stiel, qu'il accuse d'avoir abusé de la crédulité des indigènes par ses agissements répréhensibles. Selon le Gouverneur de Madagascar, Stiel n'a pas eu l'attitude que lui imposait le caractère semi-officiel de sa mission. Gallieni se dit prêt à demander à nouveau aux chambres consultatives la possibilité d'engagement de Malgaches à destination de La Réunion.

« Les clauses des engagements devraient être établies après entente directe entre les deux Gouvernements, aucune pression de quelque nature qu'elle soit ne devant d'autre part être exercée sur les indigènes simplement avisés par voie de publication et d'affichage des conditions faites par les planteurs bourbonnais, ils devaient être laissés absolument libres de contracter ou non suivant leurs convenances. »⁵⁵

Gallieni est donc disposé à aider les planteurs bourbonnais sans sacrifier pour cela les intérêts de la colonie qu'il dirige. Mais il le répète, il souhaite « pouvoir la traiter directement avec vous [le Gouverneur de La Réunion] sans l'intervention d'aucun intermédiaire. » Cela ne manque pas de cynisme, lorsque l'on se souvient que le même Gallieni a mis en place le travail forcé en 1901 pour la construction du chemin de fer du TCE, comme nous l'avons déjà évoqué. Gallieni souhaite garder de bonnes relations avec l'île sœur, pour reprendre l'expression qu'il utilise lui-même pour désigner La Réunion. Mais il veut surtout mener à terme le grand projet ferroviaire pour lequel il se bat depuis des années et qui selon lui est indispensable à la « construction économique » de cette nouvelle colonie française. Après ses tentatives de recrutement sur la côte Est et Nord de Madagascar, Stiel a étendu ses opérations dans le Sud de l'île, qui vient juste d'être pacifié par les troupes de Gallieni. Celui-ci explique d'ailleurs que les opérations de Stiel sont de nature à entraver la pacification de ces tribus « de caractère turbulent ». A mot couvert, il menace même le Gouverneur

⁵⁵ ANOM, Fonds Gouvernement général Madagascar, Dossier D/6 : Lettre du Gouverneur de Madagascar au Gouverneur de La Réunion, 7 octobre 1903.

de La Réunion d'empêcher toute autre opération de recrutement si des individus comme Stiel sont accrédités par les planteurs pour des opérations de recrutement. Stiel n'est pas poursuivi par les autorités coloniales de Madagascar, mais on lui demande de mettre fin à ses activités sous peine d'empêcher le succès de « tout essai de recrutement entrepris dans ces régions. »

L'effet Stiel est passé sur Madagascar. Il devient aux yeux du Gouverneur général *persona non grata*. Mais les activités de recrutement ne cessent pas. En 1904, un contrat de recrutement est signé entre le directeur du CFC de La Réunion, Dolabaratz, et Henri Stiel, agent recruteur. Ce dernier réside alors au Mozambique, à Lourenço Marques [aujourd'hui Maputo]. Il s'est éloigné de Madagascar mais reste actif. Le contrat prévoit l'engagement de

« 250 travailleurs noirs qui seront recrutés soit à Madagascar soit en pays étrangers. Ces travailleurs devront provenir d'un pays où le recrutement de travailleurs à destination de La Réunion pourra se faire de façon que ceux-ci à leur arrivée dans la colonie puissent y être régulièrement engagés dans les conditions du décret du 27 août 1887... Il est entendu en tout cas qu'ils ne sauront être des travailleurs jaunes, Chinois, annamites ou Javanais ni des travailleurs provenant d'un pays anglais ou placé sous le protectorat de l'Angleterre, les travailleurs sujets anglais n'étant pas autorisés à s'engager dans la colonie. »⁵⁶

Le champ de recrutement se restreint donc singulièrement pour Stiel. Mais cela ne semble pas le décourager. Sa présence au Mozambique peut donc être la conséquence de ces restrictions. Cela illustre aussi la polyvalence forcée de ces agents recruteurs, multipliant les activités à la limite de la légalité pour assurer leurs intérêts. Le Mozambique est une colonie portugaise où les engagements sont encore possibles. On lui a recommandé d'ailleurs de recruter au meilleur marché possible, le maximum étant fixé à 25 francs pour les hommes, la moitié pour les femmes, 12 francs 50.

« Messieurs Stiel et Hée devront faire tous leurs efforts pour engager les travailleurs au meilleur marché possible... de mêmes ils doivent faire tous leurs efforts pour que la durée des contrats d'engagement puisse atteindre cinq années. »⁵⁷

Les planteurs réunionnais semblent prêts à augmenter les salaires pour attirer la main-d'œuvre. On est passé de 15 à 30 francs de salaire entre 1903 et 1904. L'échec de la campagne précédente a fait doubler l'offre de salaire. Cela révèle à la fois le cynisme des planteurs voulant engager à des conditions irréalistes mais aussi au final leur besoin de main-d'œuvre qui les pousse à élargir leurs offres. Cependant, si les contrats sont obtenus à meilleur prix, le Crédit foncier colonial s'engage à verser des primes à Stiel et au capitaine Hée. On ne sait si cette opération a été menée à terme, mais elle confirme Stiel comme un agent recruteur de premier plan des planteurs réunionnais dans le Sud-Ouest de l'océan Indien.

VII) NOUVELLE TENTATIVE APRÈS LE DÉPART DE GALLIENI

Le général Gallieni quitte Madagascar en 1905. Henri Stiel espère profiter de ce départ pour recruter plus facilement. En 1906, il adresse un courrier au nouveau Gouverneur de Madagascar, Victor Augagneur, auprès duquel il se présente comme un fin connaisseur de Madagascar pouvant aider la colonie à se développer.⁵⁸ Il avait

⁵⁶ ADR, 12M81 : Contrat de recrutement 1904. Un troisième personnage est associé à ce contrat : il s'agit d'Hector Hée capitaine au long cours, commandant du Steamer Smyrne.

⁵⁷ *Idem*.

⁵⁸ ANOM, Fonds Gouvernement général de Madagascar, Dossier D/6 : Lettre écrite par Henri Stiel le 24 août 1906 depuis son exploitation aurifère de Mintimbato au Gouverneur de Madagascar.

utilisé le même argument en 1903 avec Gallieni. Il est revenu à Madagascar pour y diriger une exploitation aurifère au Sud de Tamatave, confirmant la polyvalence forcée de ces entrepreneurs. L'homme décidément, ne manque pas de ressource. Il affirme que ce sont les planteurs de La Réunion qui se sont adressés à lui pour tenter de nouveaux engagements sur la Grande île : le « fardeau du recruteur blanc » ! On peut surtout penser que Stiel espère que le nouveau Gouverneur soit mieux disposé à son égard que son prédécesseur. Certes, le décret du 6 mai 1903, interdisant le départ d'ouvriers malgaches est toujours en vigueur, mais il propose un recrutement temporaire (ce qu'a toujours été en fait l'engagement en théorie) et portant sur « un faible contingent de Malgaches, puisés des quelques tribus de l'île les plus aptes aux travaux d'agriculture ». Il se présente comme un interlocuteur du syndicat pour l'introduction des travailleurs à La Réunion dont le Crédit Foncier à La Réunion exerce la présidence. Il reprend les arguments déjà utilisés en 1903 par Paul Samary, Gouverneur de La Réunion évoquant ce que la Grande île doit à La Réunion

« La Réunion a fourni et fournit toujours une quantité considérable d'ouvriers de métier à l'île sœur Madagascar. On peut même aller plus loin et dire que la majeure et la meilleure partie de sa main-d'œuvre créole s'en va à Madagascar. Lors de la dernière expédition, c'est encore La Réunion qui a fourni un stock important d'ouvriers de métiers dont la plupart sont resté à Madagascar. »⁵⁹

Stiel propose à Augagneur un projet de recrutement étalé sur quatre ans. Il concernerait 200 Malgaches par an auxquels on proposerait des engagements de trois années. Ils seraient recrutés à la campagne loin des grands centres à savoir : 60 Betsimisarakas du Sud de la province, 60 Betsileos dans la province de Fianarantsoa et 80 Antaimoros dans la province de Mananjary. La Réunion offre en outre le passage gratuit d'aller et retour à la femme et aux enfants de l'engagé. Les femmes et les enfants capables de travailler sont libres de contracter des engagements de travail à des salaires de 10 francs/mois pour les femmes et 5 francs/mois pour les enfants. Et dans les mêmes conditions d'engagement que les hommes, mais elles peuvent aussi bien accompagner librement leur mari ou parents. Stiel explique ensuite qu'il ne croit pas à l'argument de la « soi-disant pénurie de main-d'œuvre à Madagascar », rappelant qu'il parcourt la colonie depuis une douzaine d'années. Il argumente ensuite à partir de l'exemple d'un chef d'administration malgache qui exploite les villageois et qui d'ailleurs a empêché Stiel de recruter des orpailleurs pour son compte. Il défend la liberté pour chaque individu de choisir l'endroit où il désire travailler dans la mesure où il dispose de garanties de la part de l'administration. Il conteste l'idée de pénurie à Madagascar, estimant qu'il s'agit plutôt de « mauvaise gestion de cette main-d'œuvre et d'offres peu cohérentes et des salaires qui ne sont pas versés en temps et en heures. » L'autre avantage de l'engagement vers La Réunion est la formation des Malgaches au contact d'une vieille colonie française, jugée plus évoluée.

« L'émigrant revient dans la colonie au bout de 3 années et qu'un séjour dans une colonie aussi avancée que La Réunion ne peut avoir qu'une influence favorable sur l'esprit de ce dernier. Cette influence se propagera au retour de l'engagé dans son foyer sur les indigènes restés à Madagascar. »⁶⁰

Reprenant ses habitudes et ses arguments de l'époque de Gallieni, Stiel estime ne pas avoir besoin de l'intervention des chefs de province, hostiles à l'engagement. Il demande de le laisser prospecter de sa propre initiative. C'est le Ministère des colonies

⁵⁹ *Idem.*

⁶⁰ ANOM, Fonds Gouvernement général de Madagascar, Dossier D/6 : Lettre écrite par Henri Stiel le 24 août 1906 depuis son exploitation aurifère de Mintimbato au Gouverneur de Madagascar.

qui répond en septembre 1906 à Stiel.⁶¹ Cela démontre l'aveuglement de ces agents recruteurs, comme celle des planteurs, à l'égard de Madagascar. C'est une constante de la colonisation : le colon estime ses besoins, à la colonie de les combler. Cela se retrouve à travers la colonisation de l'Afrique noire en général. Le modèle mis en place par Léopold II au Congo sert de modèle aux autres puissances coloniales. Comme l'a montré Elikia M'Bokolo à partir de l'exemple congolais, les colonisateurs ont mis en coupe réglée les pays d'Afrique centrale pourtant pauvres en hommes.⁶² Les populations sont systématiquement utilisées et exploitées. Ce modèle capitaliste léopoldien est imité par les Français, les Allemands et les Anglais. On constate que le roi des belges a obtenu un retour sur investissement rapide et très important ; il s'agit alors d'en faire autant. Cela permet de replacer cet épisode d'engagisme dans le cadre de la colonisation européenne récente d'un côté, mais aussi dans la tradition réunionnaise de vouloir dominer à son profit la Grande île.

Mais le nouveau Gouverneur de Madagascar ne se montre guère mieux disposé que son prédécesseur. Il va même se révéler très hostile aux prétentions des Réunionnais.

« J'ai le regret de vous faire connaître qu'il ne m'est pas possible d'accéder à votre demande, la main-d'œuvre dont dispose notre colonie étant à peine suffisante pour les besoins locaux. D'autre part, les essais antérieurement tentés ont donné lieu à de graves abus qu'il importe de ne pas laisser se renouveler. »⁶³

Il est évident donc que les abus de Stiel, dont Gallieni s'était plaint au ministère, n'ont pas été oubliés. Il ne s'agit pas d'éviter l'exploitation de l'île ou de protéger les populations. Il s'agit avant tout de ne pas laisser des intérêts privés remettre en cause l'œuvre coloniale du pays. C'est une forme de monopole colonial que l'Etat entend mettre en place, ce qui n'empêche pas d'éventuels accords passés avec des compagnies agréées par les autorités coloniales.

Les pratiques de Stiel ne sont donc pas oubliées avec l'arrivée d'un nouveau Gouverneur à Madagascar. A Tananarive comme à Paris, il garde la réputation d'un recruteur peu scrupuleux. S'agit-il pour autant de la fin des activités de recrutement d'Henri Stiel ? On trouve une dernière trace de lui dans les archives en 1908. Il se présente alors, dans l'entête de son courrier, comme « *Native Labour recruiter* » et « *Cattle Dealer* » résidant à Tuléar, sur le canal du Mozambique. Les deux activités semblent ne pas avoir été toujours bien distinctes dans l'esprit de Stiel, comme dans celui de nombre de ses collègues recruteurs. Il recrute alors à nouveau des travailleurs à Madagascar pour La Réunion. Mais comme en 1903, il ne s'agit pas de Malgaches.⁶⁴ Ce sont surtout des Comoriens recrutés à Diego Suarez qui arrivent à La Réunion le 8 octobre 1907. Des planteurs se plaignent du manque de docilité de cette main-d'œuvre. La réponse de Stiel est très étonnante. Il en rejette la responsabilité sur l'attitude des engagistes, se donnant le bon rôle.

« Vous comprendrez facilement, M. le Gouverneur, que ces difficultés sont hors de ma bonne volonté puisque je ne peux les prévoir au moment de

⁶¹ ANOM, Fonds Gouvernement général de Madagascar, Dossier D/6 Réponse du ministère des colonies du 28 septembre 1906.

⁶² Elikia M'BOKOLO, « Afrique centrale : le temps des massacres » in Marc FERRO (dir.), *Le Livre noir du colonialisme. XVI^{ème} - XX^{ème} siècles : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003.

⁶³ ANOM, Fonds Gouvernement général, Madagascar, Dossier D/6, Réponse du ministère des colonies du 28 septembre 1906.

⁶⁴ ADR, 12M81, Lettre de Stiel du 26 janvier 1908 envoyé au Gouverneur de La Réunion. Le titre par lequel il se présente est *Native Labour Recruiter et Cattle Dealer*.

recruter... Quant au traitement de ces hommes, si longtemps qu'ils sont entre mes mains, je les traite comme si c'étaient (sic) mes enfants ce que du reste ils confirment toujours même en étant en état de révolte. »⁶⁵

Il affirme agir humainement en accordant aux personnes sous sa responsabilité un traitement fort convenable, qu'il n'hésite pas à donner en exemple. Stiel conserve sa bonne conscience.

CONCLUSION

L'engagement est un moment fort du peuplement de La Réunion. Il s'est fait depuis des rivages très divers. Madagascar, proche de Bourbon, a été sollicité, comme elle l'avait été pendant la période de l'esclavage. Mais la colonisation de la Grande île par la France laisse croire aux planteurs qu'ils peuvent trouver là un réservoir commode de main-d'œuvre. L'action d'Henri Stiel s'inscrit dans cette volonté pressante des planteurs et notamment du crédit foncier d'introduire de nouveaux ouvriers. Il n'est pas le seul engagiste mandaté par La Réunion, mais son emploi révèle le désir des planteurs de Bourbon de mettre la main-d'œuvre malgache à son service.

L'exemple de cet engagiste illustre ce que furent ces agents recruteurs, entre contrats et initiatives très personnelles. A la recherche de main-d'œuvre, ils sont pleins de ressources, mais suscitent souvent le mécontentement des planteurs et des autorités coloniales sur place, comme ce fut le cas à Madagascar. La concurrence est rude entre nouvelles colonies et anciennes, qui s'estiment en droit de revendiquer un traitement particulier. Le Ministère, comme les gouvernements coloniaux sur place, défendent chacun leur vision de la colonisation. Cela révèle les ambitions coloniales bien loin de chercher le bien-être des populations locales promis par Jules Ferry. L'action d'Henri Stiel nous montre aussi ce que fut la misère de cette main-d'œuvre, aux mains d'agents décidés à obtenir des gains élevés, quitte pour cela à laisser le droit de côté. Madagascar est donc au début du XX^{ème} siècle un enjeu entre les ambitions de Gallieni qui veut transformer sa conquête en terre d'exploitation et les ambitions réunionnaises, persuadées d'avoir des droits sur la Grande île. Henri Stiel à travers son action est à la fois un témoin mais aussi un acteur de ses rivalités. Il faut donc bien voir en lui l'image d'un agent-recruteur sans peur, mais certainement pas sans reproche.

⁶⁵ *Idem.*

ORIGINE ET ANCÊTRES DES RÉUNIONNAIS : ENTRE LÉGENDES ET RÉALITÉS, LA PART DES FEMMES ANTANOSY DANS LE PEUPEMENT DE LA RÉUNION, DÈS L'ANNÉE 1648

Jacqueline RAVELOMANANA
Professeur, Université d'Antananarivo
Membre de l'Académie Malgache

Résumé :

Cet article voudrait faire un « clin d'œil » sur le pays et les femmes antanosy car ces dernières font partie de ces pionnières qui ont contribué à fonder l'île de La Réunion et ont aidé à son peuplement. Qu'elles fussent esclaves ou princesses, elles méritent un intérêt plus conséquent que les seules allusions mentionnées dans les prospectus touristiques. Cet article est aussi une incitation à d'autres recherches sur ce même thème. Un bon historien, avec un peu d'imagination et en faisant recours à des ouvrages tels que celui d'E de Flacourt- C. Allibert, peut faire revivre l'odyssée de ces filles et ces femmes venues à La Réunion par la force ou de leur propre gré.

Mots-clés :

Pays-femmes antanosy ; La Réunion-Madagascar ; Peuplement ; Nouvelles recherches.

Abstract :

Origin and Ancestors of Réunionnais : between legends and realities, the share of the Antanosy Women in the settlement of La Réunion Island, as of the year 1648

This paper is a "clin d'oeil" about the Antanosy country and its women.

These "females" belong to the pioneers who created La Reunion Island and who helped to establish its population. So they be slaves or princesses, they deserve a most important interest than the only allusions in the touristic leaflets.

An another target of this subject is to give an idea that a "clever" historian can use his imagination with the support of major books about the question (ex : E. de Flacourt- C. Allibert) for reliving some population movings no more in the "bad" meaning but in the good interpretation.

Key-words :

Antanosy country - Antanosy women ; population movings ; Madagascar-La Reunion ; new research.

La thématique choisie, cette année, par la revue *Tsingy* nous permet de présenter l'article suivant : « Origine et Ancêtres des Réunionnais ; entre légendes et réalités, la part des Femmes Antanosy, dès l'année 1648 ». Plusieurs raisons nous ont incitée à réfléchir sur ce thème.

Tout d'abord, les références à trois femmes malgaches dont furent issue une partie de la population réunionnaise bien que toujours mentionnées, n'ont pas fait l'objet d'études approfondies. Cet article ne prétend pas en apporter une solution. Par contre, cette lacune nous offre aujourd'hui une occasion de présenter à partir de quelques ouvrages généraux, tels que *l'Histoire de la Grande Isle de Madagascar* d'Estienne de Flacourt de 1658 et republiée par Claude Allibert en 2007¹, ou *l'Histoire de Madagascar* d'Hubert Deschamps, rééditée au moins quatre fois², quel avait pu être le milieu naturel, physique et surtout humain d'où partir ces souches malgaches (*loharanon'aina* = source de vie) de l'Ile Bourbon qui deviendra plus tard l'Ile de La Réunion.

L'engouement porté par les étudiants américains depuis presque deux décennies (1993) à chaque session de printemps et d'automne sur Fort-Dauphin ne peut pas nous laisser indifférents à propos de cette région. Un ou deux étudiants écrivent un mémoire, qu'ils appellent pompeusement « Travail Indépendant », car ce dernier ne doit être confectionné qu'à partir de leurs investigations personnelles³.

Et l'envoi de femmes malgaches, actuellement, dans certains pays arabes comme l'Arabie Saoudite, la Jordanie et le Liban, pour des tâches domestiques ou d'autres travaux nous pousse à penser que ces dernières ne sont pas plus que des « engagées modernes » et qu'aujourd'hui la condition féminine n'est pas si différente de celle de ces femmes antanosy parties pour l'Ile Bourbon au temps d'Estienne de Flacourt.

Une autre justification de ce choix est que même à partir de peu de documents, l'Historien, en bon historien, peut « imaginer ». Ici, il faut voir comment l'Amérique des années 1600 a « inventé » certains aspects de son histoire : Indiens, Blancs et Noirs⁴. Et l'Ile de La Réunion porte bien son nom, tant sur le plan physique que sur le plan humain et culturel.

I) LES FEMMES ANTANOSY : UN SUBSTRAT « INFIME » MAIS RÉEL DE LA POPULATION BOURBONNAISE

ANTANOSY (litt : « ceux qui habitent les îles ») est un nom voulant marquer les conditions dans lesquelles les premiers habitants ont fixé leur résidence dans le pays.

Estienne de Flacourt décrivait les *Antanosy* (« Tanosse ») comme des personnes

¹ Claude ALLIBERT, Etienne de FLACOURT (1658), *Histoire de la Grande Isle de Madagascar*, Editions Karthala, 2007, 712 pages.

² Hubert DESCHAMPS, *Histoire de Madagascar*, 4^{ème} éd., Berger Levrault, Paris, 348, pages.

³ E. MAC INTOSH, *Portraits de femmes par classes d'âges, Exemple de Fort-Dauphin*, IST Spring session, June 2011, Université Antananarivo/IST Vermont

« The purpose of my project is to try to understand the lives of the women of Fort-Dauphin in order to

1. better understand the stages of life of a group of Malagasy women on an analytical level and
2. get to know specific women on a human, personal level in order to better understand how the women live and feel »

C'est le dernier travail en date sur Fort-Dauphin, et par chance, sur les femmes.

⁴ La première installation permanente et effective des colons britanniques, le 13 Mai 1607, à Jamestown en Virginie, a fait l'objet de nombreux récits historiques dédiés aux enfants jusqu'aux érudits adultes, en valorisant la part prise par chaque peuple (Africain, Anglais, Indien Powhatan). En particulier, le rôle de Pocahontas est un exemple à prendre pour ces trois femmes malgaches.

à la couleur « ventre de biche », c'est-à-dire possédant, en général, un type brun clair, asiatique, proche des Indonésiens, surtout les individus appartenant à la famille des chefs. La société *tanosy* est divisée en trois groupes hiérarchisés. Les nobles *antanosy* (district de Fort-Dauphin) se disent d'origine arabe et ils ont conservé quelques *sorabe* (manuscrits arabico-malgaches). Ces écrits en caractères arabes mais en dialecte *antanosy* contiennent les légendes sur l'origine des populations *antanosy*, les traditions orales sur leur histoire⁵.

Flacourt a bien connu l'organisation sociale *tanosy*. En haut de l'échelle sociale se placent les *Zafi-Raminia*, arrivent ensuite les *voajiry*, supposés être aussi d'origine étrangère, les hommes libres, *lohavohitsy* et enfin les *ondevo*, les esclaves, généralement des prisonniers de guerre. Il s'est plaint à diverses reprises de l'hostilité et des trahisures des *Tanosy*. Devant les événements, de caractère indépendant, tout au long de l'histoire de Madagascar, les *Antanosy* se révoltèrent contre tous ceux qu'ils considèrent comme des envahisseurs, les Français à partir de 1642, les autres Malgaches dont les Merina à partir de 1845⁶, de nouveau les Français en 1898 jusqu'en 1904. En réalité, les « *Antanosy* sont essentiellement paisibles et dociles »⁷. Vivant dans des conditions d'existence plus qu'élémentaires, ils ont servi de main-d'œuvre dans les plantations de l'île Bourbon et de l'île de France en tant qu'esclaves et bien plus tard (en particulier après 1848) en tant qu'engagés.

Mais ils ont été précédés bien avant cette date par trois femmes.

A. Un peu de géographie : le point de départ de ces femmes malgaches, Fort Dauphin, et les premiers essais d'installation française (1642-1674)

Les Grandes Découvertes ayant permis aux Portugais de découvrir Madagascar en Août 1500, ces derniers se rendirent dans le Sud Est de l'île et leurs navires mouillèrent dans la baie des Galions (*Ranofotsy*) dans le pays des Maticassi (*Antanosy*), nom qui semble avoir donné naissance au mot Madacassi ou *Malagasy* (Madécasses ou Malgaches) appliqué plus tard à tous les habitants de Madagascar. Mais les Portugais ne furent pas les seuls à venir. Dès 1527, les navigateurs français firent escale à Madagascar. Un siècle plus tard, l'océan Indien devint très fréquenté par les Européens et les îles s'y trouvant commencèrent à être convoitées par les plus grandes puissances maritimes de l'époque. Ainsi les années 1640 voient non seulement l'arrivée des marins et des commerçants (sans omettre les pirates) dans la zone mais aussi la publication d'ouvrages⁸ voulant à la fois intéresser les monarques européens, les missions et les grandes compagnies commerciales⁹.

Diverses régions furent alors explorées et il y eut plusieurs tentatives d'installation de populations dont l'établissement de Fort-Dauphin.

⁵ Les érudits *antanosy* restent très jaloux des « secrets » contenus dans les *Sorabe* et il est regrettable de ne pas pouvoir les consulter, car l'histoire est ici « gelée ».

⁶ H. DESCHAMPS, *op. cit.*.

⁷ A. DANDOUAU et G. S. CHAPUS, *Histoire des populations de Madagascar*, Larose. Paris. 1952, p. 82.

⁸ Les livres servaient de « prospectus », d'éléments publicitaires et de moyens d'information.

⁹ Ainsi, citons le *premier dictionnaire malgache* avec les mots malais correspondants paru en 1663 par l'entremise d'un hollandais Frédéric de Houtman. Il séjourna à Sainte-Marie de Madagascar et dans la baie d'Antongil. L'*Anosy* fut aussi régulièrement fréquentée par les Hollandais.

Les Anglais firent de même en 1640. Un marchand de Londres, Walter Hamond publiait *Un paradoxe prouvant que les habitants de Madagascar sont (dans les choses temporelles) le peuple le plus heureux du monde*. C'est sûrement à cette époque que ce mythe de l'Eldorado commence. En 1644, Richard Boothby, dans son ouvrage *Description de la très fameuse île de Madagascar*, présente cette dernière comme un « vrai paradis terrestre ».

L'année 1642 marque le début des relations inter îles. En effet, la création de la Compagnie des Indes Orientales eut pour principal effet l'installation de colons dans les îles Mascareignes, à Sainte-Marie de Madagascar et à Sainte-Luce.

Pronis et Foucquembourg s'y installèrent avec douze hommes. Ils seront rejoints par 70 autres l'année suivante. Mais la plupart ne survécut pas : ils furent massacrés par les autochtones et décimés par la fièvre. Pronis décida alors le transfert de la petite colonie et ainsi fut fondé le Fort-Dauphin en l'honneur du futur roi Louis XIV (1643).

B. Le site de Fort-Dauphin

« Fort-Dauphin se trouve bâti sur une petite presqu'île qui se divise en deux pointes principales. L'une, la seule habitée jusqu'ici, ferme un peu au Nord-Est une baie ou port naturel offrant un mouillage assez sûr; elle est terminée par le vieux fort Flacourt. L'autre, plus au Sud, couronnée de rares filaos, longe la fausse baie des Galions et se termine presque à pic par des roches granitiques. Ce cap n'est communément désigné par les habitants que sous le nom de *la pointe*.

Le sol est un sable assez maigre que les vents toujours violents ont amoncelé en dunes à arêtes saillantes, ce qui d'ailleurs n'enlève rien au paysage.

De plus, élevé de ces monticules, occupé par un vieux cimetière malgache, on jouit d'un joli panorama.

La mer borne l'horizon au Nord-Est, au Sud et au Sud-Ouest. Au Nord-Est, vers la pointe Itaperina, on remarque la roche de la Baleine. Les flots viennent s'y briser sur une assez longue étendue. Là, dit-on, avaient lieu autrefois les épreuves juridiques.

Au Nord, l'horizon est fermé par les montagnes schisteuses et arides. Le pic Saint-Louis, point de repère pour la navigation, émerge sensiblement au milieu du massif »¹⁰.

II) ANTHROPOLOGIE, PSYCHOLOGIE SOCIALE ET HISTOIRE : À LA RECHERCHE DES CONCEPTS ET DES RÉFÉRENTS CULTURELS ANTANOSY

L'histoire événementielle a presque toujours mis l'accent sur les affrontements opposant les peuples. Cette constatation peut être justifiée par les pages consacrées à notre période et à notre région dans la plupart des ouvrages relatifs à l'histoire de Madagascar. Peu d'auteurs sont arrivés à s'en détacher et font à peine allusion aux moments de répit.¹¹ Par exemple pour la période qui nous intéresse, seul H. Deschamps, peut être le seul à écrire d'une manière positive :

« La colonie entra alors dans une phase très active. Pronis lia des amitiés avec les chefs Rohandrians (*Zafiramanina*) de l'*Anosy* et prit même chez eux une épouse, Dian (Andrian) RaveloA ...

Mais, dès le début de 1646, les choses se gâtèrent. »

En fait, lorsqu'il est question de femmes, les récits et leurs interprétations ont tendance à alléger leur rôle. En parlant des « Établissements français (1642-1674) » H. Deschamps ne peut pas éviter de mentionner l'importance de l'entrée des femmes dans cette période, mais, il le fait d'une manière évasive. Au sujet de Pronis, commis

¹⁰ J. CARDENEAU, « Le site de Fort-Dauphin », in *Notes, Reconnaissances et Explorations*, 2^e semestre, 1898, p. 1173.

¹¹ Les bibliographies du XIX^{ème} siècle donnent parfois des ouvrages très agressifs et partisans.

de la « Compagnie des Indes Orientales »¹², H. Deschamps écrit : « Pronis, ayant seul l'autorité désormais, en abusa. Certains Français lui reprochaient de dissiper les vivres en entretenant sa femme et ses parents malgaches, alors qu'il exigeait de ses compagnons un service dur ... ». Et lorsque Flacourt arrive à Fort-Dauphin en tant que gouverneur, en décembre 1648 il « commença par renvoyer, avec de bonnes paroles, la femme de Pronis et employa celui-ci à faire des achats de riz ... »¹³.

En réalité, nous sommes au cœur même de la problématique entre l'histoire en tant que reconstruction du passé d'une part, et la notion de vérité historique d'autre part. Dans les sources orales (ici les traditions du Sud, Sud-Est de Madagascar en général, et *antanosy* en particulier), tout comme dans les récits de voyage, les *Antanosy* se retrouvent aux frontières de la conscience historique et de l'inconscient collectif. L'historiographie de Madagascar et celle de La Réunion du XVII^{ème} siècle en rendent compte. Sensibles au discours tenu par les populations, les historiens intéressés par notre sujet se sont fondés sur les informations qu'on leur a bien voulu livrer pour donner la plus grande consistance historique à ces premières relations entre Madagascar et La Réunion. De ce point de vue, nous pouvons considérer que ces historiens ont été très fortement influencés par leurs préoccupations idéologiques conscientes ou inconscientes.

Mais, la recherche historique récente nous permet aujourd'hui d'avoir des schémas d'explication et d'analyse d'une plus grande portée historique. La dimension historique du peuplement de La Réunion fondée sur une intégration de la Grande Ile de Madagascar dans l'histoire de l'océan Indien est d'une toute autre envergure. De nouvelles problématiques et de nouvelles connaissances, de nouvelles interrogations et de remises en cause rendent obsolètes et anecdotiques la tradition et l'exclusivisme de ces « cinq cents premiers habitants de La Réunion », l'oubli, le silence sur ces trois femmes malgaches, ancêtres (*Razana*) de la population réunionnaise.

III) LES « FEMMES DE BOURBON » : PRINCESSES OU ESCLAVES

Dans son milieu naturel, la condition de la femme *antanosy* dépend de son statut civil et familial.

« Si les filles *Merina* et *Sakalava* possèdent une certaine indépendance et sont souvent propriétaires personnelles, dans tout le Sud, la femme ne tient qu'un rôle secondaire. Elle perd en grande partie son rôle de compagne et de confidente. Elle ne mange pas avec le mari. Elle ne doit commencer son repas que quand il a terminé et n'a pas le droit de se servir de son assiette et de sa cuiller. Sur la route, elle marche derrière lui. Si elle l'accompagne dans un voyage de moins d'une semaine, c'est elle qui porte les bagages. Quand une femme croise un homme sur son chemin, elle doit lui céder le passage ... »¹⁴.

« Le mariage domine la vie sociale »¹⁵ dans toutes les ethnies. Et la femme en est l'enjeu. La femme *antanosy*, comme toutes les femmes des régions du Sud, devait sauvegarder la pureté du lignage, voire du clan. Les mariages exogamiques étaient prohibés. Les unions entre gens d'ethnies différentes sont peu appréciées, en particulier

¹² H. DESCHAMPS, *op. cit.*, p. 67. « La Compagnie des Indes orientales avait obtenu du Cardinal de Richelieu le privilège d'habitation et de commerce dans l'île de Madagascar. Cette compagnie avait peu de sociétaires dont le surintendant Fouquet, le cardinal lui-même et les autres membres du Conseil du Roi (Louis XIV) »

¹³ H. DESCHAMPS, *op. cit.*, p. 69.

¹⁴ Raymond DECARY, *Mœurs et coutumes des Malgaches*, Payot, Paris, 1951, pages 39 et suivantes.

¹⁵ Jacqueline RAVELOMANANA-RANDRIAJAFINIMANANA, *Histoire de l'Education des Jeunes Filles Malgaches. Du XVI^{ème} siècle au milieu du XX^{ème} siècle. (Exemple merina)*, Ed. Salohy, 1995, 451p, p. 75.

dans le Sud, en milieux arabisés. La femme, au tempérament aventurier, en épousant un homme d'une autre origine était « maudite » et chassée de la communauté. Qu'advenait-il de celles qui voulaient épouser des étrangers, des *vazaha* ?¹⁶ Les filles se mariaient très jeunes. Cornélius de Houtman écrivait en 1595 qu'à Saint-Augustin, les filles se mariaient à ... 10 ans et les garçons à 11 ou 12 ans. Elles pouvaient avoir le statut de co-épouse (*rafy*) avec la pratique de la polygamie. La répudiation était connue de tous les Malgaches et Raymond Decary avait noté : « les *Rahondria* ou seigneurs *antanosy* pratiquaient récemment encore une coutume singulière. Si la femme répudiée était d'une condition égale à la sienne, le *Rahondria* proclamait le renvoi à son de conque ; si elle lui était inférieure, il lui faisait passer une nuit avec l'esclave ou le domestique de la cuisine, et elle partait ensuite sans autre forme de procès »¹⁷.

A. Peut-on imaginer comment étaient ces femmes ?

Les femmes *antanosy* ne se coiffent pas elles-mêmes comme les autres Malgaches, elles se rendent ce service à titre de réciprocité. On utilise pour ce faire un poinçon de bois ou d'os qui sert à séparer les touffes initiales, puis un peigne ou plus souvent une sorte de balai de jonc avec lequel on les brosse ; après quoi, lustrés d'huile de ricin, de pignon d'Inde, de coco ou de certaines pommades, ils sont disposés suivant l'ordonnance désirée¹⁸. Ces opérations rappellent les séances de tissage et tressage des salons de coiffure actuels, et demandent autant de temps qu'aujourd'hui. Autrefois, les séances pouvaient durer une journée entière....

La coiffure n'est pas la seule arme de la coquetterie féminine. Les femmes piquent rarement des fleurs dans les cheveux ; on en voit seulement dans le Sud-Est (*Antaisaka*, *Antanosy*, *Antaimoro*). C'est un fait à souligner car cette région n'est pas humide. Et les fleurs sont rares. Les parfums ne sont pas ignorés ; ils sont de fabrication locale. L'huile de ricin est aromatisée avec la feuille pulvérisée du *Ravintsara* et la résine de *ramy* utilisée dans certaines mixtures possède une odeur qui n'est pas désagréable.

Une autre mode, celle des tatouages, particularise les *Antanosy*. Mais, la technique opératoire est la même partout. Le tatoueur, à l'aide d'une pâte faite d'un mélange d'eau et de suie, compose sur la peau le dessin initial; tenant ensuite trois ou quatre aiguilles ou épines de cactus, il crible de coups de pointes rapides toute la surface du dessin; les pointes sont enfoncées obliquement, comme si on cherchait à décoller légèrement l'épiderme; le sang perle, on lave. Puis la peau est enduite par friction d'un mélange de charbon en poudre, provenant d'un épi de maïs brûlé, et de jus de « brède morelle » ou d'indigofera (*aika*) ou encore d'autres plantes. La mixture pénètre dans la multitude des petites blessures, et la teinte obtenue est noire ou très foncée. Au cours de la cicatrisation, l'épiderme est fortement boursoufflé. Quand la croûte tombe, le tatouage apparaît bleuâtre. Un dessin bien fait peut durer toute une existence. Les tatouages féminins garnissent surtout leur poitrine. Tous les dessins ont leur nom ; le *masoandro*, « soleil ou roue solaire » a un sens spécial. Ce dessin sert à « éclairer » les voleurs de bœufs qui opèrent la nuit ! Et les femmes réputées pour leurs qualités amoureuses le portent aussi ! D'une façon générale, au *masoandro* est liée une signification de force, de virilité. Les *Antanosy* ont peu de dessins sur la face ; par contre ils atteignent leur maximum sur la poitrine de la femme.

¹⁶ Le mot *Vahaza* veut dire tout d'abord « voyou des mers ». En fait, il voulait signifier une tierce personne, qu'on ne connaît pas du tout et dont on se méfie. Aujourd'hui, le mot signifie tout ce qui n'est pas malgache, étranger.

¹⁷ R. DECARY, *op cit*, page 39.

¹⁸ R. DECARY, *op cit*, page 80.

Lorsqu'on interroge sur le but et le sens des tatouages, l'*Antanosy* répond : « Ce sont des bijoux qu'on a dans la peau ». Le goût pour la parure se traduit aussi chez les Malgaches par le port d'une foule de bijoux. Quelques ethnies, cependant, possèdent des bijoux plus particuliers. Les femmes *Antanosy Antatsimo* mettent dans leur chevelure des sortes de rosaces en argent, qu'elles fixent à l'aide d'une tige mobile et pointue faisant office d'épingle.¹⁹

La vie dans le village et au sein de la famille *antanosy* peut s'imaginer, depuis le lever du soleil jusqu'à la tombée de la nuit. Dans chaque famille, la femme, dont les activités commencent avant celles du mari, prépare le premier déjeuner de riz (*vary sosoa*). Après les femmes sortent et comme les hommes partent à la recherche du combustible, à défaut de bois, elles se contentent de ramasser du *bozaka*, de longues herbes desséchées qu'elles amassent en grosses bottes et qui alimenteront tant bien que mal le foyer. D'autres femmes vont puiser de l'eau, même très loin. Leur journée est très longue, car même si cette dernière est finie pour les hommes, celle des femmes est loin d'être terminée. L'heure est venue de piler le riz, les mortiers sont rassemblés sous un arbre, souvent un manguier. Les femmes apportent le paddy, mettent les mortiers en place et bientôt l'air retentit du bruit mat des pilons. La fin de journée est aussi le moment propice pour les rendez-vous amoureux surtout lorsque les jeunes filles vont aller chercher de l'eau à la fontaine ou à la source.

B. Femmes *antanosy*, femmes des îles de l'océan Indien

A lire l'histoire générale de Madagascar, le XVI^{ème} et le XVII^{ème} siècle marquent le début des assauts des puissances étrangères. Fort-Dauphin et tout le Sud de Madagascar se trouvant sur la route des Indes n'échappent pas à leurs conséquences. La conjoncture devient difficile et les difficultés prennent diverses formes. La fréquentation des traitants de l'île Bourbon (et de l'île de France) avait des répercussions sur les relations entre les Malgaches et ces traitants. La période correspond au début du peuplement de l'île Bourbon. Comme les Romains autrefois, qui avaient eu besoin de femmes sabinas, leurs voisines, les Bourbonnais devaient chercher des compagnes et certains d'entre eux avaient donc pris femmes en pays *antanosy*. Ces femmes étaient-elles des filles de rois ou de simples servantes ?

Nous ne pouvons pas donner de réponses, en l'état actuel des recherches. Mais on peut toutefois avancer certains faits. Si ces femmes étaient d'origine esclave, leur commerce se confondait avec celui des marchandises. N'étant que des objets de droit, elles ne pouvaient donc pas intéresser ceux qui les avaient emmenées à l'île Bourbon. En 1767, un siècle après Flacourt, Glénet, un traitant de l'île de France installé à Fort-Dauphin, achetait une femme pour deux fusils²⁰.

Arrivés aux Mascareignes, femmes et hommes travaillaient à peu près du lever au coucher du soleil, nourris de maïs et de manioc.

La traite marque l'histoire de la côte Est et la côte Sud de Madagascar. Elle ne cessa de s'intensifier au cours des siècles suivants. En 1717, il y avait à Bourbon un millier d'esclaves malgaches, en 1826 quatorze mille²¹.

« ...la fréquentation des traitants de l'île Bourbon et de l'île de France avait des répercussions sur la façade orientale de l'île.

¹⁹ Ces lignes se sont inspirées largement de l'ouvrage de Raymond DECARY, *op. cit.*

²⁰ H. DESCHAMPS, *op. cit.*, p. 86.

²¹ H. DESCHAMPS, *op. cit.*

En effet, depuis que les Français avaient introduit le café à Bourbon, cette île se spécialisant dans l'agriculture d'exportation semblait destinée à un avenir économique prometteur. L'intérêt des Français pour Madagascar avait alors repris. L'île pourrait approvisionner les îles Mascareignes en produits de première nécessité : riz, viande et esclaves. Sainte-Marie de Madagascar devenait alors une position stratégique de premier ordre ».

Dandouau et Chapus en parlant des *Antanosy* font la même remarque : « ...les planteurs de La Réunion et de Maurice ont tiré longtemps leurs engagements de cette région »²².

Tout le monde n'était pas esclave ni plus tard des engagés, l'histoire mentionne aussi le cas rare de ces princesses malgaches mariées aux chefs des pirates, ou à des traitants, de force ou par inclination. Les exemples les plus cités viennent des royaumes *betsimisaraka*²³ mais on peut imaginer les premiers contacts des *Antanosy* avec Estienne de Flacourt et les siens. Comme deux siècles plus tard, les missionnaires du XIX^{ème} siècle²⁴, les étrangers ne pouvaient lier des relations qu'au plus haut niveau. Dans le Sud ces relations ont existé. L'exemple de La Case mérite d'être cité.

Arrivé en 1656, il avait participé à des guerres chez les *Karimbola* et les *Mahafaly* ; sa valeur l'avait rendu célèbre chez les Malgaches. Il épousa une fille de chef, Dian Nong, qui devient reine à la mort de son père. « Prince malgache, La Case ne renonça pas pour autant à être français et ne manqua pas une occasion de mettre ses talents militaires, sa connaissance du pays et son immense prestige au service de la colonie ... »²⁵

La conjoncture était difficile et les femmes *antanosy* devaient servir non seulement de « monnaies d'échange » mais aussi et surtout le fondement même du peuplement de l'île Bourbon, l'occupation de celle-ci étant « la conséquence de la présence des Français à Madagascar ». Estienne de Flacourt, à la fin de son séjour avait préconisé la conversion des Malgaches à la religion catholique et les mariages mixtes. Après Flacourt, les relations inter-îles vont s'intensifier²⁶. Les pirates fréquentèrent intensément l'océan Indien (1684-1724) et vinrent s'installer à Madagascar en y prenant femmes et en y faisant souche de métis, en participant à la vie du pays. Le XIX^{ème} siècle voit la concrétisation de la colonisation.

CONCLUSION

L'exemple que nous venons de voir permet d'émettre les réflexions suivantes. Même si beaucoup reste à faire pour restituer l'épaisseur chronologique, le poids et la diversité des influences interculturelles, les phases et les tendances spécifiques de l'histoire de Madagascar; les méthodes et les démarches diversifiées employées par les historiens du commerce et des relations internationales, les historiens africanistes, les linguistes et les archéologues nous permettent de reculer, chaque jour davantage, les limites de nos connaissances sur l'histoire du peuple malgache.

²² A. DANDOUAU et S.G. CHAPUS, *op. cit.*, p 82.

²³ Jacqueline RAVELOMANANA-RANDRIAJAFINIMANANA, *op. cit.*, p 57. Le meilleur exemple est Betia (la bien-aimée), reine de Sainte-Marie. Son père était déjà un enfant métis, d'une mère *betsimisaraka*, la princesse Rahena de Fenoarivo et d'un pirate Thomas White. Voir également pour la reine Betia, « la femme et la politique à Madagascar avant 1896 », *Tsingy* n°5, pages 37 à 40.

²⁴ Jacqueline RAVELOMANANA, *La vie religieuse à Ambositra avant l'arrivée des Français*, Université de Madagascar, Mémoire de maîtrise, 1971.

²⁵ H. DESCHAMPS, *op. cit.*, p 73.

²⁶ Le traitant négrier, Nicolas Mayeur, (XVIII^{ème} siècle) et beaucoup plus tard, le général Gallieni (début XX^{ème} siècle), avaient eu aussi ces objectifs.

LES PROJETS DE RATTACHEMENT DE LA RÉUNION Á MADAGASCAR (1906-1914)

Pierre-Éric FAGEOL
CRESOI-EA 12
Université de La Réunion

Résumé

Le projet de rattachement de l'île de La Réunion à Madagascar, par le biais de la constitution d'un Gouvernement Général de l'Afrique Orientale, provoque à la veille de la Première Guerre mondiale une vive réaction au sein de l'opinion publique réunionnaise. Le rapport établi en ce sens par Victor Augagneur en 1906 est à l'origine de débats qui mettent en évidence les enjeux d'une nouvelle politique impériale française associant à la fois le regroupement de diverses entités territoriales et la recherche d'une certaine efficacité coloniale.

Mots clés

Gouvernement Général Afrique Orientale, rattachement La Réunion/Madagascar, politique impériale française veille Première Guerre Mondiale.

Abstract

The Reunion Island attachment's project to Madagascar (1906-1914)

On the eve of World War One, the project to attach Reunion Island to Madagascar through the creation of a General Government for Eastern Africa provokes fierce reactions in public opinion in Reunion. In 1906, the report on the matter presented by Victor Augagneur triggered off the debates showing what was at stake in that new French Imperial policy combining the merging of different territories and the pursuit of a certain colonial efficiency.

Keywords

General Government for Eastern Africa, Attachment of Reunion Island to Madagascar, French Imperial policy on the eve of World War One.

Selon l'opinion partagée par une frange des élites¹ réunionnaises, la participation à la colonisation de Madagascar devait aboutir à une modification de la logique tutélaire. La Métropole ne devait plus être considérée comme le seul centre d'impulsion de la dynamique impériale et devait désormais prendre en compte les intérêts de la Vieille colonie. Plus qu'une revendication politique, cette opinion est considérée comme une fatalité historique (liens pluriséculaires et communauté de destin) mais aussi géographique (proximité et convergence d'intérêts) qui entretient des rapports faits de dépendance et de complémentarité entre les deux « îles satellites ». De nombreux intellectuels² réunionnais mettent ainsi en exergue l'action réciproque et l'étroite interdépendance qui unissent les deux colonies. Selon un rapport hiérarchique clairement établi, La Réunion se positionne comme « *la sœur aînée et la tutrice* »³ de Madagascar. Descendants « *de braves et loyaux Français qui se sont expatriés pour le plus grand bien de la Mère patrie et qui ont beaucoup fait pour l'expansion de sa grandeur extérieure* »⁴, les Réunionnais se considèrent comme les plus aptes à mener à bien la mission civilisatrice sur la Grande île et entendent bien défendre leurs prérogatives.

Les divergences de points de vue apparaissent pourtant inévitables lorsque le projet de créer un Gouvernement Général de l'Afrique Orientale devient une priorité de la politique impériale au lendemain de la pacification de Madagascar. Le rattachement de l'île de La Réunion à la Grande île, alors envisagé par les autorités centrales, laisse transparaître un flot d'incompréhension entre la Vieille colonie et sa métropole. Le rapport établi en ce sens par le Gouverneur Général de Madagascar Victor Augagneur en 1906 déchaîne les passions et remet en cause la suprématie réclamée des Réunionnais (I). Ces derniers considèrent le projet comme « *une monstruosité politique et une grave erreur économique* »⁵ contre lequel ils expriment une franche opposition. Tel un miroir qui prend peu à peu conscience de lui-même à travers ses reflets, les regards portés sur la Métropole et les autres colonies de la zone mettent alors en évidence un inconscient collectif où l'imaginaire influence les représentations et parfois les préjugés (II). Si le projet est dans un premier temps abandonné, la politique impériale visant à la constitution de grandes fédérations coloniales reprend cependant ses droits à la veille de la Grande Guerre. La logique est toutefois différente puisque le principe fédératif s'inscrit désormais dans une dynamique émancipatrice où La Réunion se doit de jouer un rôle moteur au sein d'une communauté d'intérêts définie d'un point de vue économique (III).

¹ Pour La Réunion, nous pouvons établir que les élites sont composées « *des individus qui cumulent dans un espace donné à la fois la maîtrise des formes locales de pouvoirs (qu'il s'agisse de l'argent, du contrôle des institutions, du savoir) et la reconnaissance sociale qui les accompagne* », Cf. Claire LAUX, François-Joseph RUGGIU et Pierre SINGARAVELOU (dir.), *Au sommet de l'Empire. Les élites européennes dans les colonies (XVI^{ème}-XX^{ème} siècle)*, Bruxelles, « Collection Enjeux Internationaux », P.I.E. Peter Lang S.A., 2009, p. 21.

² Au sein des mouvements d'opposition, nous retrouvons des hommes de lettres, des avocats, des médecins ainsi que des acteurs de la conquête coloniale qui ont acquis une certaine réputation. Pour reprendre les termes de Michel Winock, nous pouvons donc considérer l'intellectuel réunionnais comme une personne « *qui, ayant acquis une réputation ou une compétence reconnue ou artistique, use de son statut pour intervenir dans l'espace public sur des questions qui ne concernent pas sa spécialité, mais l'ensemble de la communauté politique à laquelle il appartient* », Cf. *L'effet de génération. Une brève histoire des intellectuels français*, Paris, Editions Thierry Marchaise, 2011, pp. 5-6.

³ Raphaël BARQUISSAU, *Une colonie colonisatrice*, Saint-Denis, Impr. Drouhet, 1922, p. 50, Archives Nationales de l'Outre-Mer (A.N.O.M.) BIB SOM c3962.

⁴ *La Patrie Créole*, 19 juillet 1907, A.N.O.M. BIB SOM/POM/864.

⁵ Mémoire présenté par MM. Crépin, Archambaud et Gasparin sur la question du projet de rattachement de La Réunion à Madagascar, A.N.O.M. IAFPPOLC58.

D) LE PROJET DE GOUVERNEMENT DE L'AFRIQUE ORIENTALE...

A. Les débats au sein des services coloniaux

C'est dans un rapport en date du 16 décembre 1906 que le Gouverneur Victor Augagneur⁶ dévoile son projet de rattachement des deux îles. Longtemps discuté dans les bureaux du Ministère des colonies, il ne le soumet finalement au Conseil des Ministres que le 3 décembre 1907. Cependant, dès le mois de janvier de la même année, de nombreuses allusions dans la presse métropolitaine et réunionnaise laissent penser qu'un jeu d'influence était déjà engagé. Tel un mystère qui se dévoile peu à peu au gré des fuites ministérielles et des rumeurs médiatiques, le contenu du projet finit par prendre forme auprès de l'opinion.

Selon le rapport Augagneur, « *la Réunion, les Comores, Madagascar forment un groupe naturel de possessions françaises* »⁷. Les bénéficiaires d'un rattachement semblent notamment partagés en termes économiques. Pour Madagascar, une union plus étroite permettrait d'écouler plus facilement ses productions agricoles, notamment le riz jusqu'alors fortement concurrencé dans la zone par celui produit en Indochine. En outre, l'exportation d'autres matières premières vers La Réunion dynamiserait une production industrielle encore balbutiante. Victor Augagneur reconnaît cependant que cette dynamique est hypothétique, « *d'autant que la Réunion, fort pauvre, ne peut être un acheteur bien actif* ». Pourtant, si la Grande île a quelque intérêt dans la fusion, c'est dans un autre domaine. Le Gouverneur Général constate « *l'état d'esprit fâcheux* »⁸ qui règne parmi les Réunionnais établis à Madagascar.

« Les Réunionnais se sont établis nombreux à Madagascar, les uns commerçants, les autres fonctionnaires ; beaucoup ouvriers d'art⁹. Les Créoles de La Réunion forment la catégorie la plus nombreuse et ils s'y considèrent souvent trop comme des colons. Dépendants d'une autre administration que celle de leur habitat momentané, ils se sentent indépendants, se réclament volontiers des influences auprès de leurs députés ou de leur sénateur. Indépendants de Madagascar, nés dans une Vieille colonie soumise aux lois de la Métropole, les Réunionnais se considèrent trop aisément supérieurs aux habitants de l'île conquise plus récemment¹⁰. Il y aurait un avantage moral considérable à ce que les Réunionnais perdissent cet esprit »¹¹.

Ainsi selon l'auteur du rapport, cet esprit disparaîtrait si La Réunion n'était plus qu'une des parties du Gouvernement de l'Afrique Orientale. Madagascar aurait ainsi plus d'autorité sur les « *créoles de Bourbon* » établis sur son sol. Victor Augagneur s'inscrit également dans une logique plus générale de lutte contre les abus coloniaux¹².

⁶ Né en 1855, ce médecin de formation a été Maire de Lyon et député du groupe républicain-socialiste. Il est nommé Gouverneur de Madagascar le 3 novembre 1905 où il mène une politique assimilationniste en opposition avec celle menée par son prédécesseur Joseph Gallieni dont il condamne la politique de pacification dans son essai intitulé *Erreurs et brutalité coloniale* (1905).

⁷ *Nouveau journal de l'île de la Réunion*, 14 juillet 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

⁸ Rapport de la direction des affaires politiques et administratives au Ministre des colonies sur la confrontation des idées entre M. Augagneur et M. Bonhoure, 13 novembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

⁹ Grâce à des statistiques établies par les autorités coloniales sur les Créoles hospitalisés en 1902 à Diego-Suarez, nous pouvons établir un profil socio-professionnel des malades à titre indicatif. Les ouvriers à talents (charpentier, menuisier, ferblantier, boulanger, boucher), les manœuvres sans qualification (journalier, porteurs, charretier), les colons cultivateurs ou les employés dans les services (employés de bureau, écrivains, commis des postes, garçons de café) sont ainsi les plus nombreux, Archives Nationales de la République de Madagascar (A.R.M.) D 734.

¹⁰ Ces sentiments et les logiques identitaires qui en découlent ont été analysés par Claude Bavoux. Cf. « Essai de compréhension du mot-notion "créole" dans la colonie naissante de Madagascar », *Tsingy* n°14.

¹¹ *Nouveau journal de l'île de la Réunion*, 14 juillet 1907, *op. cit.*

¹² Il supprime notamment les corvées et institue des tribunaux spécifiques pour régler les rapports entre employeurs et salariés.

Il considère que les Réunionnais installés à Madagascar ont un comportement colonialiste peu en phase avec sa volonté d'asseoir une politique assimilationniste. Ces derniers en clamant le principe d'un statut séparé de celui des Malgaches entendent maintenir un régime d'exception en leur faveur. Selon le Gouverneur Général, ce sentiment de supériorité est condamnable moralement et politiquement. En poste depuis deux ans, Victor Augagneur estime ainsi que le poids de la communauté réunionnaise sur la Grande île est trop important et grève toutes possibilités de réforme. Confronté à de nombreuses demandes de rapatriement ou d'aide pour indigence¹³, il a pu mesurer les réseaux d'influence et le poids des élus réunionnais en la matière. Il est vrai que parmi les états nominatifs des Européens ou des assimilés placés sous mandat de dépôt (vol, vagabondage, banqueroute frauduleuse, coups et blessures) durant les années 1901 à 1903, plus de la moitié est originaire de La Réunion¹⁴. Sur la seule ville de Tamatave au cours de la même période, les autorités ont comptabilisé 249 indigents réunionnais hospitalisés à la charge des autorités.

Au-delà de la seule gestion des migrants venus de Bourbon, Victor Augagneur laisse transparaître également son dédain à l'encontre de l'état moral précaire dont souffre La Réunion. Il considère ainsi que la fusion des deux îles serait surtout salutaire pour les Réunionnais. Certes, « *la situation économique s'est ressentie d'un cyclone¹⁵, des fluctuations du prix du sucre¹⁶ et a eu un retentissement considérable sur la vie administrative* » ; cependant, il estime que cette situation s'explique surtout par la gabegie de l'administration¹⁷ et le clientélisme politique. En contradiction avec ses idéaux assimilationnistes, il conteste ainsi l'idée de la représentation parlementaire de la vieille colonie.

« En réalité, ce pays meurt de la politique créole ; il a été tué par le droit d'élire des députés et un sénateur. Au moment des élections, les candidats prennent l'étiquette d'un des partis classés dans la mère Patrie ; ce n'est qu'une étiquette. Les élections ne se font pas sur des programmes politiques ; les comités ne se groupent pas autour d'idées sociales, religieuses ou économiques communes. Les Comités et les partis représentent des syndicats d'intérêts ; les élections sont déterminées par la corruption sous toutes ses formes : promesses à échéance pour les uns, paiement au comptant pour les autres ; de tout cela des preuves irrécusables abondent. Au lendemain de l'élection, le parti vainqueur est le maître de toutes choses, les fonctionnaires choisis dans le parti sont multipliés, les clauses des marchés ou conventions passées avec la colonie sont lettre morte pour les membres du parti ; les

¹³ Cette situation était déjà dénoncée par Gallieni en 1903 dans son rapport sur l'immigration à Madagascar : « *Ceux-ci, venus à l'aventure, sans ressources et sans position assurée sont promptement réduits à la misère, facteur principal de la maladie sous les climats tropicaux et tombent, au bout de peu de jours, à la charge de la Colonie qui doit les hospitaliser, puis les rapatrier. Le nombre des immigrants arrivés absolument sans moyens d'existence dans la Colonie, et que j'ai dû, de toute nécessité, renvoyer (...) s'est considérablement accru au cours des deux dernières années* », Cf. Lettre du général Gallieni au Ministre des Colonies en date du 19 septembre 1903 concernant l'arrêté du 15 juin 1903 réglementant l'immigration à Madagascar et de l'émigration des indigènes de l'île, Archives Nationales Malgaches (A.R.M.) D 734.

¹⁴ A.R.M. D235.

¹⁵ Le Gouverneur Augagneur fait allusion au cyclone de 1904 qui a détruit près de 40% de la récolte de la canne à sucre. Etant confronté à la baisse générale des cours des productions agricoles, l'île est alors confrontée à de graves difficultés économiques qui obligent une partie de la population à s'exiler, Cf. Anonyme, *Les cahiers d'une vieille colonie, rapport sur la situation économique de la Réunion*, Saint-Denis, A. Dubourg, 1909.

¹⁶ Selon *La Patrie Créole* du 13 décembre 1907, les exportations de sucre de la Colonie sont passées de 59 millions en 1880 à 42 millions en 1892 et sont tombées à 27 millions en 1905. Or, durant la même période, le budget n'a augmenté que de 4,9 à 5,3 millions.

¹⁷ « *Des municipalités n'ont pu, depuis des mois, payer leurs fonctionnaires. La Réunion est acculée aux emprunts destinés, non pas à des travaux d'intérêt public, mais à l'extinction des dettes criardes* ». Même source.

lois et les règlements fiscaux ne leur sont point appliqués ; une partie de la population n'est astreinte à aucune charge (...) ; le déficit est fatal, inévitable ».

Habitué à vivre de la politique, « *le créole n'a plus travaillé* ». Le désordre moral est ainsi à l'origine des difficultés matérielles et économiques de l'île. Cette situation est d'autant plus regrettable que le Gouverneur de La Réunion ne peut réellement mettre fin à cette situation tant il est confronté à « *une lutte perpétuelle* » contre les représentants de l'île sans pour autant recevoir le soutien du gouvernement métropolitain. Au-delà de la condamnation de certains dysfonctionnements de l'administration coloniale, Victor Augagneur témoigne dans son rapport de son exaspération parfois teintée de dédain envers la communauté réunionnaise. La violence de certains propos ne pouvait que heurter la sensibilité d'une population en quête d'une plus grande reconnaissance et provoquer la colère des élus et des responsables réunionnais.

Si les journalistes réunionnais ne se font guère d'illusions sur les chances de contrecarrer ce projet face à « *la mauvaise volonté et à l'autocratie ministérielle* »¹⁸, les élus de La Réunion s'empressent de rassurer la population en se positionnant clairement pour une stricte opposition. Le député Augustin Archambaud, dans un communiqué à la presse en date du 6 janvier 1907, considère ainsi que ce serait trahir son mandat et les intérêts de La Réunion que d'abonder dans ce sens. A brève échéance, il estime que ce projet provoquerait immanquablement la suppression de la législation et des corps élus réunionnais. Ce serait « *en un mot, la mort de notre chère Colonie* »¹⁹. De son côté, le sénateur Félix Crépin tente de rassurer la population en déclarant le 15 janvier 1907 que le Ministère ne prend pas au sérieux les bruits colportés dans la presse. La situation lui semble tellement improbable qu'il affirme, non sans dédain, que le projet ne concerne que les autres territoires inscrits dans le plan de réforme : « *les Comores, passe encore ... mais la Réunion jamais* »²⁰. En tout état de cause, il se rassure en rappelant que cette décision ne pourrait s'appliquer que le cadre d'une loi et non d'un décret puisque La Réunion est soumise au même régime de droit que les autres départements français. La presse d'opinion entre alors dans les débats et vitupère contre ce qu'elle considère être une atteinte à la dignité des Réunionnais, même si officiellement le rapport n'a pas été rendu totalement public.

Ce n'est d'ailleurs que le 17 avril 1907 que le Gouverneur de La Réunion Adrien Bonhoure²¹ est informé du projet²². Anticipant les réactions des édiles réunionnais, ce rapport aurait dû selon toute logique rester secret. Trois mois plus tard, le Gouverneur de La Réunion rendait lui-même son avis sur ce projet. Le 1^{er} juillet 1907, dans un rapport circonstancié de 25 pages²³, il critique de manière détaillée les arguments du Gouverneur Général Augagneur. Il souligne d'emblée les enjeux politiques internes en cas d'application de cette réforme, se demandant si la population ne se livrerait pas à des manifestations regrettables pouvant dégénérer en « *véritables échauffourées* ». Les Réunionnais sont unanimes pour s'élever contre un projet qu'ils considèrent comme un « *assujettissement à sa voisine la Grande île, beaucoup moins*

¹⁸ *La Patrie Créole*, 06 janvier 1907, A.N.O.M. BIB SOMf/POM/864.

¹⁹ *id.*

²⁰ *La Patrie Créole*, 15 janvier 1907, A.N.O.M. BIB SOMf/POM/864.

²¹ Adrien Bonhoure est né à Shanghai en 1860. Juriste de formation, il commence sa carrière au sein du Cabinet du Président de la Chambre des députés avant d'obtenir des postes de préfet. Il est nommé Gouverneur de La Réunion le 16 juillet 1906 et prend ses fonctions le 9 novembre 1906.

²² Note pour le Ministre des colonies, nd, A.N.O.M. 1AFFFOLC58.

²³ Rapport du Gouverneur Bonhoure, 1^{er} juillet 1907, A.N.O.M. 1AFFFOLC58.

civilisée, et beaucoup moins française qu'elle-même ». Fiers de leur développement social et intellectuel, ils tiennent vivement aux libertés politiques qui leur ont été successivement concédées pour reprendre les termes d'Adrien Bonhoure, et sont profondément « *attachés à la Mère Patrie à laquelle, dans toutes les circonstances, [ils] n'ont pas marchandé le concours dévoué de leur patriotisme* ». En conséquence, ils revendiquent une reconnaissance pleine et entière des droits inhérents aux métropolitains installés à Madagascar. A cet effet, les Réunionnais ont tout autant le droit que les colons d'origine européenne de faire appel à leurs mandataires politiques. Sur cette question des droits politiques, Adrien Bonhoure ne comprend donc pas la portée de l'argumentation du Gouverneur Général. Que la Réunion soit rattachée ou non à Madagascar, les Réunionnais n'en conserveront pas moins leur statut personnel et continueront à élire des représentants auprès desquels ils pourront toujours se réclamer. Le rattachement ne ferait que compliquer un peu plus la situation en intégrant des rouages administratifs supplémentaires. En effet, en remplaçant le Gouverneur de La Réunion par un « Lieutenant-général », selon les termes du projet Augagneur, la correspondance directe entre l'île et le département du Ministère des colonies serait coupée. Le Lieutenant-général ainsi considéré ne pourrait plus prendre de décisions rapides lorsque l'urgence se présenterait et serait dépendant du bon fonctionnement des communications entre les deux îles.

A fortiori, Adrien Bonhoure met en avant le non respect de la constitutionnalité d'une telle réforme. De nombreuses institutions de La Réunion sont ainsi calquées sur les institutions métropolitaines. Tel est le cas du Conseil Général et des Conseils Municipaux. Ces derniers ont été institués par une loi et ne peuvent donc être révisés que par une loi. Le projet Augagneur ne s'inscrivant pas dans ce cadre, il y aurait donc des problèmes d'inconstitutionnalité propres à faire annuler l'ensemble du projet. De même, comme Madagascar relève de décrets simples, il y aurait une incompatibilité juridique entre les deux territoires. La législation en vigueur à Madagascar repose principalement sur des exceptions au droit commun. L'assimilation entre les deux territoires semble donc impossible pour le Gouverneur de La Réunion. On ne peut mettre sur un pied d'égalité « *un département de France et un pays de conquête récente* » car « *dans la pratique de tous les jours, on se trouverait en présence des anomalies les plus criantes, et des difficultés d'application les plus insurmontables* »²⁴. Adrien Bonhoure, selon cette argumentation, estime en revanche que l'on peut rattacher les Comores à Madagascar puisque ces îles sont aussi régies par une législation d'exception.

Dans le domaine économique, Adrien Bonhoure s'attache également à démonter l'argumentation de Victor Augagneur. Selon ses propos, La Réunion est confrontée à des difficultés économiques importantes depuis quelques années. Les cyclones successifs de 1904 et 1905 ont provoqué une diminution de la production de cannes à sucre et de vanille notamment. Cette situation de crise se conjugue avec une diminution des prix de vente des produits agricoles qui fragilisent les marges bénéficiaires. Or Madagascar ne saurait contrecarrer cette situation par ses achats qui restent très limités. Le rattachement ne saurait par ailleurs augmenter le commerce entre les deux îles puisque ces dernières bénéficient déjà d'une exonération totale de droits de douane, « *les échanges s'effectuent en entière franchise de droits* »²⁵. De même, Madagascar ne pourrait être avantagée par ce rattachement puisque le riz produit dans l'île est

²⁴ *id.*

²⁵ *id.*

considéré comme peu concurrentiel par rapport à celui importé de l'Indochine. La réforme ne devrait donc rien changer à cette situation. Aucune modification administrative ne peut donc remettre en cause un système économique basé sur le profit et les lois du marché. Pourtant, d'après le projet Augagneur, le groupement des colonies permettrait de réaliser sur le budget de La Réunion une économie de 163 000 francs. L'économie la plus substantielle concernerait le service judiciaire qui représente près de la moitié des économies ainsi espérées. Selon le Gouverneur Bonhoure, ces économies semblent néanmoins irréalistes. La Colonie a déjà entrepris des économies budgétaires depuis de nombreuses années et se trouve alors dans une situation difficile car « *le personnel actuel est strictement indispensable ; et, quand des vides viennent à se produire, soit par suite de congés, soit par suite de maladie, il est nécessaire, pour ne pas entraver la marche des services, de recourir, momentanément, à des auxiliaires* »²⁶. Adrien Bonhoure reconnaît cependant que les services judiciaires pourraient réduire de manière substantielle leurs budgets tout en conservant la législation en vigueur. Selon le rapport d'une commission commandée par ses soins, il escompte une réduction de 35 000 francs des dépenses sans remettre en cause le fonctionnement général.

Les autorités centrales s'inquiètent également d'un tel projet même si elles estiment que certains aspects seraient plutôt positifs. La Direction des Affaires politiques et administratives du Ministère des colonies en définit les véritables enjeux en indiquant que cette réforme devrait être également envisagée « *pour toutes celles de nos possessions qui se trouvent dans le même cas* »²⁷. Il n'est pourtant pas opportun selon ses termes de revenir sur la représentation politique des Réunionnais qu'elle considère comme un acquis intangible. Ce qui inquiète surtout le Ministère, ce sont les mouvements de protestation et la « *surexcitation extrême* » qui laissent penser que si la mesure était prononcée, le Gouverneur Général se trouverait en butte à une opposition massive des corps élus de La Réunion. De même, l'autorité centrale émet des doutes sur la réalisation des économies envisagées qui lui paraissent « *utopiques* »²⁸.

De surcroît, la Direction des Affaires politiques et administratives estime que la plupart des économies budgétaires peuvent être réalisées même si La Réunion demeure autonome. Finalement, seuls les arguments économiques semblent avoir séduit le Ministère. Même si le cadre des échanges, défini par la loi du 11 janvier 1892 qui consacre la franchise complète pour les produits exportés de colonie à colonie, ne saurait connaître de grands bouleversements, le Ministère voit d'un bon œil les propositions apportées par Victor Augagneur sur le développement du commerce vers l'Afrique australe et orientale. Reconnaisant que Madagascar comme La Réunion portent tous leurs efforts sur le développement de leurs échanges avec la Métropole, « *alors qu'elles en sont séparées par une distance que les paquebots mettent près d'un mois à parcourir* », il conviendrait que les deux colonies étendent leurs parts de marché vers la côte du Mozambique, le Transvaal, le Natal et le Cap qui « *deviendraient facilement des consommateurs importants* ». En développant les services de navigation, les planteurs et les industriels pourraient ainsi s'assurer un débouché facile et rémunérateur. Pour ce faire, la mise en place d'une autorité centralisée permettrait au Gouverneur Général « *d'apprécier en parfaite liberté les mesures utiles à prendre* ». Le projet de regroupement ne semble donc avoir dans l'esprit des bureaux du Ministère

²⁶ *id.*

²⁷ Rapport de la direction des affaires politiques et administratives au Ministre des colonies sur la confrontation des idées entre M. Augagneur et M. Bonhoure, 13 novembre 1907, *op. cit.*

²⁸ *id.*

qu'un intérêt d'ordre économique.

Si l'ensemble de ces discussions devait rester confiné aux seuls réseaux de l'administration coloniale, il semble que très rapidement la teneur précise de l'argumentation ait filtré parmi les lobbies coloniaux qui se sont empressés d'en divulguer quelques extraits à la presse. C'est ainsi que le *Nouveau journal de l'île de la Réunion* publie en juillet 1907²⁹ quelques principes énoncés dans le rapport, devenu désormais un secret de polichinelle. Le journal dénonce pêle-mêle les accusations portées envers les Créoles (les « *Créoles – gens de langue française, après tout – sont certainement les égaux, au point de vue de l'intelligence, des électeurs de nombre de nos départements français* »), la privation des droits et notamment de la représentation parlementaire qu'il considère comme une « *assimilation à rebours* », ainsi que la politique menée sur la Grande île par Victor Augagneur qui refuse d'accorder « *certains droits à tous ceux des indigènes de Madagascar qui peuvent se trouver déjà en mesure de les exercer* ».

Peu à peu, l'ensemble des informations divulguées permet de dresser un tableau précis du projet de réforme. De larges extraits sont ainsi publiés dès le mois d'octobre 1907 tant au sein de la presse métropolitaine³⁰ que dans les journaux réunionnais³¹. Les suspicions se concentrent peu à peu sur l'emblématique Georges Richard³² qui a eu connaissance à Paris du projet et n'a eu de cesse de le dénoncer avec vigueur auprès des services du Gouverneur Bonhoure. Confirmant ses impressions sur un projet peu populaire à La Réunion, les services du Ministère demandent alors de faire une enquête au cours de laquelle une concussion est établie entre le Gouverneur et les premiers opposants au projet sur l'île. Adrien Bonhoure se justifie en expliquant que dès le mois de juillet 1907, des rumeurs avaient couru sur les modalités de la réforme provoquant les « *commentaires les plus exagérés, les plus malveillants et les plus erronés* »³³. Craignant que cette situation n'engendre des désordres, le Gouverneur s'est alors empressé de convoquer les responsables du mouvement d'opinion, notamment Georges Richard, en qui il place toute sa confiance pour l'aider à canaliser les tensions naissantes.

Cependant, en dépit du tollé général soulevé par son projet, Victor Augagneur s'obstine toujours à le défendre et, le 3 décembre 1907, il réussit à se faire admettre au sein du Conseil des Ministres où il expose son plan d'organisation du Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Française. Le conseil ne prit toutefois aucune décision. Malgré ses efforts, Victor Augagneur repartit ainsi pour Tananarive le 10 janvier 1908, sans avoir pu obtenir le rattachement de La Réunion à son Gouvernement Général. Il ne pouvait imaginer qu'au delà de son échec pour faire accepter sa réforme, il allait déclencher un vaste mouvement d'opinion qui dépasserait désormais les arcanes du pouvoir central.

²⁹ *Nouveau journal de l'île de la Réunion*, 14 juillet 1907, *op. cit.*

³⁰ Dès le 16 octobre 1907, *La Presse coloniale* en donne de larges extraits.

³¹ Le 31 octobre 1907, le *Journal de l'île de la Réunion* en publie également des extraits.

³² Georges Richard est un ancien lieutenant au bataillon des Volontaires Créoles à Madagascar. Ancien maire de Saint-Denis et ancien Conseiller général, il est également avocat à la Cour de Paris et membre du Syndicat de la Presse Coloniale. Cette dernière fonction lui a permis de mobiliser les médias tant réunionnais que métropolitains.

³³ Lettre du Gouverneur Bonhoure au Ministre des colonies, 25 octobre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

B. Une logique impériale fortement critiquée

Conforté par les expériences de groupements des colonies en Indochine³⁴ et en Afrique³⁵, Victor Augagneur espère rallier à sa cause les lobbies coloniaux métropolitains. Pourtant, très rapidement, les réactions mettent en évidence une opposition franche et massive qui s'impose peu à peu dans le champ médiatique. Se reposant surtout sur les réseaux d'influence réunionnais en métropole, le débat s'étale désormais sur la scène publique et définit de nouveaux enjeux impériaux. En effet, suite à la publication du rapport Augagneur, un Comité réunionnais de « protestation »³⁶ et de « vigilance »³⁷ s'est immédiatement formé à Paris face à « l'amoindrissement qui menace leur pays natal »³⁸ qu'ils considèrent comme une « déchéance définitive »³⁹ et comme une « annexion »⁴⁰ injuste. Les membres du Comité affirment ainsi qu'ils maintiendront « leurs droits de vivre libres »⁴¹ et s'insurgent contre « les machinations de politiciens vindicatifs et d'une bureaucratie métropolitaine ennemie jurée de la Colonie »⁴². Réunis le 6 novembre 1907, ils envoient au Ministre des colonies Raphaël Milliès-Lacroix un manifeste signé par quelques dignitaires de l'île⁴³ dont la teneur est ensuite résumée dans un télégramme adressé à Georges Clémenceau⁴⁴ alors Président du Conseil :

« Le comité de protestation contre le rattachement de la Réunion à Madagascar a l'honneur de vous faire connaître qu'il s'est réuni aujourd'hui et a décidé à l'unanimité de vous adresser et au Conseil des ministres que vous présidez l'instance prière de ne pas donner suite au projet de rattachement qui vous est soumis en raison de son inutilité au point de vue des économies à réaliser et surtout du trouble profond que cette décision jetterait dans une colonie qui a toujours donné des preuves nombreuses de son attachement à la France et qui se trouverait atteinte dans sa légitime fierté par une décision qu'elle considérerait comme une déchéance »⁴⁵.

La présidence du Comité est attribuée au sénateur Félix Crépin, secondé dans son action par les députés Augustin Archambaud et Lucien Gasparin, ainsi que l'homme de

³⁴ Le premier Gouvernement Général mis en place par les autorités coloniales est celui de l'Indochine, créé par le décret du 27 octobre 1887. En vertu de cet acte, la colonie de la Cochinchine et les protectorats du Cambodge, de l'Annam, du Tonkin et du Laos ont été groupés sous l'autorité d'un Gouverneur Général résidant officiellement à Saigon. La création de ces « fédérations » s'inscrit dans une idéologie coloniale dominante qui a pu prendre pour modèle les principes de déconcentration des pouvoirs établis au sein du monde britannique.

³⁵ Les colonies françaises d'Afrique noire furent regroupées en deux fédérations distinctes. L'Afrique Occidentale Française, dont le siège était à Dakar, a été créée en 1895 puis réformée en 1904. L'Afrique Equatoriale française, dont le siège est à Brazzaville, ne sera fondée qu'en 1910 au moment de la reprise des débats pour le projet de l'Afrique Orientale (cf III).

³⁶ *La Dépêche Coloniale*, 5 novembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

³⁷ *id.*

³⁸ *La Presse Coloniale*, 7 novembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

³⁹ *La Dépêche Coloniale*, 5 novembre 1907, *op cit.*

⁴⁰ *id.*

⁴¹ *id.*

⁴² *id.*

⁴³ *La Patrie Créole*, 20 novembre 1907, A.N.O.M. BIB SOMf/POM/864.

⁴⁴ Alors Président du Conseil (1906 à 1909), Georges Clémenceau est confronté en 1907 à certaines « turbulences politiques » (crise des vigneron et tensions au Maroc) qui laissent penser que la question du Gouvernement Général de l'Afrique Orientale ne devait pas être sa priorité, d'où la « mise en retrait » de la question.

⁴⁵ Télégramme du comité de protestation réunionnais contre le rattachement de La Réunion à Madagascar, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

lettres Léon Dierx, le D^r Ormières⁴⁶, Paul Vivien⁴⁷ et l'égérie patriotique Juliette Dodu⁴⁸. Quelques juristes de renom apportent leur soutien tels que Maurice Ribet (Avocat à la Cour), M. Ballot-Beaupré (Premier président de la Cour de Cassation) ou encore M. Dufour-Brunet (Conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris).

La presse relate désormais les luttes d'influence dans le sérail des ministères. Quelques journaux⁴⁹ sont particulièrement actifs dans cette campagne et se font fort de relayer les mouvements de protestations émanant des représentants politiques et des administrateurs coloniaux réunionnais. Les critiques portent principalement sur des aspects politiques et économiques. Elles laissent également transparaître des jugements moraux propres à renforcer le sentiment d'appartenance nationale et à se démarquer des logiques propres aux territoires nouvellement conquis. Si des informations officieuses laissent penser que les ministres seraient en passe de donner satisfaction au projet, les premières critiques se focalisent sur les ambitions personnelles de Victor Augagneur⁵⁰. Les accusations portent sur son appétit de pouvoir et sa volonté de se constituer un gouvernorat général à la hauteur de sa mégalomanie. C'est ce que souligne le député Augustin Archambaud au cours d'une séance du groupe d'études coloniales de l'Energie Française tenue le 27 novembre 1907. Selon lui, le projet Augagneur n'a d'autre objet que de flatter et d'alimenter ses ambitions personnelles en instituant « *de très lucratifs emplois de gouverneurs généraux au profit de certains personnages remuants, exigeants, et doués d'un gros appétit* »⁵¹. Selon ses termes, il s'agit donc surtout d'un complot d'administrateurs ambitieux visant à se partager les fruits d'un fonctionnarisme colonial lucratif. Le député se fait fort également du soutien exprimé par Francis Murry⁵², membre du Conseil supérieur des Colonies et Président du Groupe colonial de l'Energie Française, qui réclame au contraire plus d'autonomie pour La Réunion. Le rejet du projet s'inscrit donc dans une logique d'émancipation plus avancée pour les Vieilles colonies de l'Empire.

Les débats prennent ensuite de l'ampleur et replacent la question du Gouvernement de l'Afrique Orientale dans le contexte des grands regroupements coloniaux qui ont été accomplis en Asie et en Afrique. L'exemple de l'épanouissement « *des forces vives* »⁵³ en Indochine et en Afrique Occidentale est « *une preuve irréfragable de la supériorité économique et financière qui résulte de l'union féconde de plusieurs colonies* »⁵⁴. Pourtant, si ces deux Gouvernements Généraux sont

⁴⁶ Né à Saint-Denis en 1851, ce dernier a notamment été administrateur à Anjouan et Maire de Majunga non sans avoir montré une franche opposition au gouvernorat de Gallieni. Il est alors Gouverneur honoraire.

⁴⁷ Né à Saint-Denis en 1858, il a fait sa carrière en qualité de magistrat colonial après avoir été professeur de lettres au Lycée de Saint-Denis. Président du syndicat de la presse coloniale française depuis 1886, il organise la première exposition coloniale en France la même année et fonde en 1906 le journal *La Presse coloniale*. Il est membre également du conseil supérieur des colonies et peut se considérer comme un observateur privilégié des « fédérations coloniales » puisqu'il a été magistrat en Afrique Occidentale Française avant de s'installer en Indochine puis de revenir en Métropole.

⁴⁸ En 1877, Juliette Dodu reçut la médaille militaire et la croix de la Légion d'honneur pour faits de guerre.

⁴⁹ Tel est le cas du *Journal des Débats politiques et littéraires*, de *La Presse Coloniale* et de *La Dépêche Coloniale*.

⁵⁰ *Journal des débats*, 5 octobre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

⁵¹ Dr Archambaud, Député de La Réunion, séance du groupe d'études coloniales de l'Energie Française, tenue le 27 novembre 1907, in Hached C., *Questions coloniales. Des groupements de colonies, à propos du projet de rattachement à Madagascar des îles des Comores et de la Réunion*, Paris, Charles Lavauzelle, 1908, p. 15, B.N.F., 8-LK11-918, <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34137783v>.

⁵² Lettre de Francis Murry au Ministère des colonies, 13 décembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

⁵³ *La Presse Coloniale*, 7 novembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

⁵⁴ *id.*

considérés comme des « *institutions excellentes* »⁵⁵, la presse rappelle que leur création n'a pas été sans soulever de nombreuses objections⁵⁶ et sans créer des mécontentements parfois violents. Leur succès s'explique surtout par leur continuité territoriale (territoires continentaux) et leurs intérêts communs (exploitation ciblée sur quelques productions coloniales). En effet, « *rien de plus pratique que de constituer des fédérations à vastes budgets en place de petits gouvernements sans puissance financière, donc sans force d'action* »⁵⁷.

Ce raisonnement pourrait d'ailleurs s'appliquer aux territoires français des Antilles car des considérations multiples militent en faveur du rattachement de la Martinique et de la Guadeloupe. Il s'agit en effet d'« *îles jumelles. Le sol, le climat, les mœurs, l'industrie, le commerce, les produits, les populations sont identiques. (...) Les intérêts des deux colonies se confondent* »⁵⁸. Autant l'unification des Antilles semble logique et désirable⁵⁹, autant le rattachement de La Réunion à Madagascar, sous l'égide d'un seul responsable, apparaît comme une mesure inconsiderée et peu justifiée.

« *Il s'agit de pays entièrement dissemblables. La Réunion est une île française depuis longtemps, peuplée presque exclusivement de Français, jouissant des lois françaises, possédant un Conseil Général élu au suffrage universel, enfin envoyant trois représentants au Parlement. Madagascar est, au contraire, une colonie récente, dont les habitants sont sujets français et non citoyens, où il n'y a pour ainsi dire pas de vie publique, où la civilisation, sauf dans les ports, est à ses débuts. Faire entrer ces deux pays dans une union intime serait donc à proprement parler une expérience hasardeuse* »⁶⁰.

De même, si les aléas de la colonisation en Indochine et en Afrique nécessitaient une consolidation de l'autorité au sein d'une structure centralisée et renforcée, les débats insistent sur le fait que la situation est beaucoup « *moins délicate* »⁶¹ pour les possessions françaises de l'océan Indien. Il semble donc tout à fait inutile de renforcer les pouvoirs du Gouverneur de Madagascar en mettant sous ses ordres les dignitaires coloniaux de La Réunion et des Comores.

Composé de parties n'ayant entre elles rien de commun, « *le Gouvernement Général de Madagascar serait un véritable monstre* »⁶². C'est ce que rappelle notamment l'Inspecteur des colonies Charles Hoarau-Desruisseaux⁶³ dans un mémoire qu'il s'empresse de publier sous le pseudonyme de C. Hachedé. Originaire de La Réunion, ce dernier est d'autant mieux au fait des enjeux qu'il a réalisé l'ensemble de sa carrière en Indochine et en Afrique. Il a donc pu y éprouver les logiques de regroupement en qualité d'administrateur colonial. Dans un premier temps, il refuse toute interprétation globale du monde impliquant certains points de vue et engageant à des normes et des directives d'action commune en rappelant qu'il y a peu de problèmes communs à toutes les colonies. Reniant une idéologie impériale uniforme, il assure que

⁵⁵ *Journal des débats*, 5 octobre 1907, *op. cit.*

⁵⁶ Les corps élus de Cochinchine ont protesté contre l'Union indochinoise. Des récriminations analogues ont été formulées en Afrique Occidentale par le Sénégal.

⁵⁷ *La Dépêche Coloniale*, 5 novembre 1907, *op. cit.*

⁵⁸ *La Presse Coloniale*, 7 novembre 1907, *op. cit.*

⁵⁹ Ce fut une réalité politique jusqu'au Second Empire avec un Gouverneur Général en poste en Martinique qui déléguait ensuite certaines de ses prérogatives auprès des Gouverneurs de chaque île.

⁶⁰ *La Dépêche Coloniale*, 5 novembre 1907, *op. cit.*

⁶¹ *Journal des débats*, 5 octobre 1907, *op. cit.*

⁶² *id.*

⁶³ C.HACHEDE, *Questions coloniales. Des groupements de colonies, à propos du projet de rattachement à Madagascar des îles des Comores et de la Réunion*, Paris, Charles Lavauzelle, 1908, 70 p.

les colonies « *veulent être traitées chacune suivant son mérite, son origine, sa latitude, la qualité de ses populations*⁶⁴. Chaque groupe homogène réclame un gouvernement à part et, à Paris, des directeurs spéciaux »⁶⁵. C'est en se fondant sur ce principe que l'auteur critique le projet de Victor Augagneur qui fait fi des réalités territoriales en appliquant un modèle type de pensée peu approprié à la situation. *A fortiori*, il pense que ce serait « *un crime de lèse-civilisation* » car « *on peut concevoir, en effet, le rattachement d'une île sauvage à une île civilisée ; mais a-t-on jamais placé une île civilisée sous la dépendance d'un pays sauvage ?* »⁶⁶ Il juge ainsi que ce serait une atteinte aux intérêts civilisationnels que l'on peut considérer moralement comme un crime.

Cette argumentation est très largement reprise dans la presse. Au point de vue des mœurs, des coutumes, de l'industrie et du commerce, l'assimilation semble impossible car « *on ne peut mettre sur le même pied ni traiter de la même façon deux populations aussi dissemblables !* » Si la population malgache est considérée comme « *mal dégrossie, hier plongée dans le despotisme, l'arbitraire et l'ignorance absolue, à peine française* »⁶⁷ ; les Réunionnais ont quant à eux « *de profondes attaches [en] métropole, possédant une population de vieux colons de souche française et de nombreux habitants dont la culture et la mentalité seraient susceptibles de faire envie aux libres citoyens de quelques-uns de nos départements* »⁶⁸. Aucune analogie ne peut être établie au niveau de la langue, de la religion, des mœurs et des coutumes entre les deux îles. L'identité réunionnaise et le sentiment d'appartenance nationale se définissent de la sorte par ce qui est semblable (la similarité) et ce qui est distinct (la singularité). L'identité comme similitude renvoie aux processus d'homogénéisation pour lequel les Réunionnais n'ont eu de cesse de vouloir revendiquer leur assimilation à la communauté nationale. Le sentiment d'appartenance naît alors de l'intériorisation des valeurs et des modèles singuliers de la communauté d'origine. Une fois socialisé, il ressent son sentiment d'appartenance à l'intérieur de lui-même. *A fortiori*, les considérations « *d'ordre sentimental* »⁶⁹ expliquent les protestations énergiques des Réunionnais. Selon le Dr Archambaud :

« *Il faut bien que l'on sache que ce projet est un véritable danger, parce qu'il froisse une population française, qui a donné en 1870 la preuve de son attachement à la mère-patrie en envoyant ses enfants combattre pour la France, et en aidant par des souscriptions à la libération du territoire de la mère-Patrie. Et plus récemment, c'est elle-même qui a tant contribué à ajouter Madagascar à la carte de la France par le zèle, la vigilance de ses représentants, et aussi par le sang de ses volontaires. C'est cette colonie, c'est cette population qu'on veut aujourd'hui subordonner à Madagascar. Je ne connais rien de plus grave. Et je ne sais ce qui adviendra là-bas le jour où la population, déjà exaspérée par les bruits tendancieux qui circulent, apprendra l'annexion contre laquelle elle proteste si énergiquement* »⁷⁰.

Pourtant, faisant volte-face, Augustin Archambaud estime que les arguments

⁶⁴ Dans la plupart de ses travaux, Charles Hoarau-Desruisseaux s'inscrit dans une démarche anthropologique. Il s'intéresse au folklore indigène et aux peuples en voie d'extinction, cf. *Aux colonies, impressions et opinions*, Paris, E. Larose, 1911, 375 p., A.N.O.M. BIB AOM//8130.

⁶⁵ C.HACHEDE, *Questions coloniales. op. cit.*, p. 7.

⁶⁶ *id.*, p. 7.

⁶⁷ *La Presse Coloniale*, 7 novembre 1907, *op. cit.*

⁶⁸ *id.*

⁶⁹ Dr Archambaud, Député de La Réunion, séance du groupe d'études coloniales de l'Energie Française, tenue le 27 novembre 1907, in C. HACHEDE, *Questions coloniales, op. cit.*, p. 16.

⁷⁰ Dr Archambaud, député de La Réunion, séance du groupe d'études coloniales de l'Energie Française, tenue le 27 novembre 1907, in C. HACHEDE, *Questions coloniales, op. cit.*, p. 16.

d'ordre sentimental invoqués par les Réunionnais ne peuvent suffire à arrêter le gouvernement « *dans l'accomplissement d'une tâche nécessaire si l'intérêt national se trouve en jeu. Et des Français aimant leur mère Patrie doivent se courber sous la dure loi des nécessités nationales* »⁷¹. Le loyalisme républicain et le patriotisme doivent guider, selon ses propos, la raison d'Etat.

La contre-attaque des élus réunionnais est également menée sur les plans économiques et financiers. De nouveau, Augustin Archambaud participe aux débats et se positionne en observateur privilégié grâce à son implication au sein des différentes commissions qui intéressent le budget des colonies. Il pense que Madagascar étant fortement endettée⁷² et confrontée à de nombreux problèmes d'équipement⁷³, elle ne peut mettre en valeur ses ressources sans obérer le développement de La Réunion. Cette dernière ne peut ainsi que « *s'effrayer de voir sa destinée se confondre avec celle de la grande colonie voisine* »⁷⁴. Possédant un potentiel industriel non négligeable (sucreries, distilleries et féculeries) et pouvant se reposer sur une « *population laborieuse* », elle ne saurait confondre sa situation avec celle de la Grande île. Il est d'ailleurs logique que le député de La Réunion soit monté immédiatement au créneau sur cette question. En qualité de Maire de Saint-Pierre, il est confronté à de nombreuses accusations⁷⁵ sur la gestion des biens de sa commune depuis 1906. En mettant en valeur les compétences des édiles réunionnais, allant jusqu'à minimiser l'endettement général de la Colonie, il défend ainsi l'honneur des hommes politiques de Bourbon. Pour compléter cet aspect, Charles Hoarau-Desruisseaux estime d'ailleurs que la volonté obstinée de Victor Augagneur d'agrandir « *sa vice-royauté de l'océan Indien* »⁷⁶ ne présenterait aucun avantage financier. Bien au contraire, la centralisation des services à Tananarive risque d'accentuer le fonctionnarisme.

En outre, la distance est trop importante pour pouvoir estimer une convergence d'intérêt car « *les facilités de communication entre les deux îles ne sont pas considérables. La distance qui [les] sépare est relativement importante* »⁷⁷ et ne permettrait pas un développement harmonieux des échanges. Les arguments mettent également en évidence les difficultés économiques de Bourbon qui exigent des soins continus peu en phase avec sa mise sous tutelle et sa dépendance à Madagascar « *dont elle sera l'enfant pauvre* »⁷⁸. L'urgence serait, somme toute, de renforcer son autonomie et de développer son appareil productif et non de grever son potentiel par une mise sous tutelle.

La critique la plus vive concerne la volonté de Victor Augagneur de réduire la représentation politique des Réunionnais. *La Presse Coloniale* détaille ainsi ce qu'elle considère comme une « *assimilation à rebours* »⁷⁹. Comment les Réunionnais peuvent-ils accepter qu'on leur interdise « *d'encourager ou de combattre la politique qu'ils*

⁷¹ *La Dépêche Coloniale*, 5 novembre 1907, *op. cit.*

⁷² La dette s'élève à 105 millions et nécessite une somme annuelle de 4 millions, soit le cinquième de son budget, pour son remboursement.

⁷³ Faiblesses des moyens de transport et des infrastructures industrielles.

⁷⁴ Dr Archambaud, Député de La Réunion, séance du groupe d'études coloniales de l'Energie Française, tenue le 27 novembre 1907, in C. HACHEDE, *Questions coloniales, op. cit.*, p. 14.

⁷⁵ La municipalité a émis des bons provisoires sur les encaisses particulières du marché de l'abattoir et du dépôt de pétrole afin de faire face aux difficultés financières rencontrées dans la commune.

⁷⁶ C. HACHEDE, *Questions coloniales, op. cit.*, p. 8.

⁷⁷ *La Presse Coloniale*, 7 novembre 1907, *op. cit.*

⁷⁸ *Journal des débats*, 5 octobre 1907, *op. cit.*

⁷⁹ *La Presse Coloniale*, 16 octobre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

jugent bonne ou mauvaise pour leurs intérêts »⁸⁰ ? Considérés comme « les égaux au point de vue de l'intelligence des électeurs de nombre [des] départements français »⁸¹, ils se sauraient accepter la suppression de leur représentation politique. Pourtant, les critiques de la presse sont réelles lorsqu'il s'agit de détailler les dysfonctionnements politiques internes à l'île :

« Depuis bientôt trois siècles, en effet, une mentalité spéciale s'est développée dans l'île et il apparaît d'une façon presque excessive que le fond du caractère créole, c'est un particularisme qui va jusqu'à une sorte de nationalisme local et une indépendance qui dégénère souvent en licence. »⁸²

Cette volonté d'indépendance, qualifiée sans détour de « nationalisme local », génère une réaction identitaire et laisse penser que si le Gouvernement de l'Afrique Orientale devient une réalité, La Réunion n'en ferait partie qu'à son corps défendant. Ce serait en outre la première fois que la population d'une colonie manifeste « sa volonté inébranlable de conserver son autonomie »⁸³.

Enfin, concernant leur attitude à Madagascar, la presse s'étonne que Victor Augagneur reproche aux Créoles d'avoir un comportement de colon. Comment pourrait-il en être autrement si l'on considère que les Réunionnais sont soumis au droit commun alors que les Malgaches vivent encore sous le régime de l'indigénat ? La Réunion, en effet, est régie par les sénatus-consultes et les lois de la République, tandis que Madagascar est sous le régime des décrets. Elle est ainsi pourvue des institutions politiques et administratives de la Métropole. Cette distinction établit un rapport de force et de pouvoir qui ne souffre d'aucune critique.

Selon ce point de vue, Victor Augagneur ne semble pas avoir une nette compréhension de la situation respective des deux îles. Il souhaite refuser aux habitants de La Réunion le droit de coloniser Madagascar « qu'ils ont [pourtant] contribué à conquérir » et qui pourraient être « d'un réel secours pour permettre à l'influence et à l'esprit français de pénétrer de plus en plus dans la masse de la population malgache »⁸⁴. Le différentiel de développement explique ainsi la nécessité de sauvegarder un potentiel créole sur la Grande île que l'on considère seulement à l'aube du processus de civilisation. L'Inspecteur des colonies Charles Hoarau-Desruisseaux développe cette argumentation en la replaçant dans le contexte de la politique d'assimilation menée par Victor Augagneur.

« Beaucoup de Réunionnais, on le sait, sont allés coloniser la Grande île ; or, ces colons n'ont-ils pas eu l'audace de se considérer là-bas comme des citoyens français, non assimilables aux indigènes et non taillables et corvéables à merci ? N'ont-ils pas eu l'audace de se réclamer de la représentation coloniale de la Réunion ? On espérait que ces fortes têtes se montreraient moins indépendantes quand leur île natale serait devenue elle-même une simple dépendance de Madagascar »⁸⁵.

C'est pourquoi, comme le souligne également la presse, « au lieu de vouloir retirer aux Réunionnais des droits depuis si longtemps acquis, M. Augagneur eut été mieux inspiré en apportant un programme de gouvernement accordant certains droits à tous ceux des indigènes de Madagascar qui peuvent se déjà se trouver en mesure de

⁸⁰ *id.*

⁸¹ *id.*

⁸² *La Dépêche Coloniale*, 5 novembre 1907, *op. cit.*

⁸³ *id.*

⁸⁴ *La Presse Coloniale*, 7 novembre 1907, *op. cit.*

⁸⁵ C. HACHEDE, *Questions coloniales, op. cit.*, p. 11.

les exercer »⁸⁶. Finalement, le seul objectif de Victor Augagneur est d'asseoir son autorité sur les Créoles de Madagascar. Or, en faisant entrer La Réunion dans le Gouvernement de l'Afrique Orientale, les journalistes craignent que « *M. Augagneur, sans s'en douter, n'attache la boîte de Pandore aux flancs de sa galère capitane* »⁸⁷. Par cette intégration, les Créoles risquent d'étendre leurs querelles locales à toute l'étendue de la Grande île et laisse envisager que l'entrée de La Réunion dans le Gouvernement Général « *n'est ni plus ni moins que l'introduction et la généralisation de la politique créole à Madagascar. (...) Les Réunionnais ont donc tort de se plaindre. Le projet de M. Augagneur c'est la mainmise créole sur Madagascar* »⁸⁸.

Finalement la remise en cause de la politique impériale n'est que le reflet du refus d'une idéologie républicaine qui fournit une interprétation uniforme du monde colonial impliquant certains points de vue et définissant des normes et des directives d'action univoques. Le centralisme politique explique certainement cette vision globale qui fait fi des réalités spécifiques de chaque territoire de l'Empire quitte à aller à l'encontre des principes assimilationnistes pourtant prônés dans le sérail des ministères. Dans le même temps, le mouvement d'opposition initié par le projet démontre toute la force d'un lobbying réunionnais pourtant resté très discret jusqu'alors en Métropole. En outre, en prenant le relai de ces manifestations, la société réunionnaise génère un mouvement d'opinion qui se structure de manière paradoxale autour d'une revendication de plus de proximité vis-à-vis de la Métropole tout en s'inscrivant dans une mise à distance par rapport à la politique coloniale de la France.

II) ... PROVOQUE UNE VIVE OPPOSITION AU SEIN DE L'OPINION PUBLIQUE RÉUNIONNAISE...

A. Les manifestations d'un refus.

Afin de donner plus de poids au mouvement de protestation et de sortir des arcanes du pouvoir central, le débat est lancé sur la scène publique réunionnaise avec l'organisation d'un meeting à Saint-Denis le 15 septembre 1907. Selon le rapport établi par le Gouverneur Bonhoure⁸⁹, malgré la « *nonchalance* » habituelle des Réunionnais, la manifestation s'est organisée rapidement et a mobilisé une foule nombreuse estimée à plusieurs milliers de personnes. Les « *bons citoyens de Saint-Denis* »⁹⁰ se sont d'abord réunis dans la cour de l'Hôtel de ville pour accueillir ensuite « *les délégations des sociétés ouvrières et des mutuelles avec leurs drapeaux* »⁹¹. Les acteurs de la conquête de Madagascar sont placés au premier plan puisque les Volontaires de 1883-1885 puis ceux de 1895 encadrent les manifestants dans une ambiance festive et joyeuse rythmée par des musiques improvisées. L'objectif est de réunir l'ensemble des pouvoirs et des groupes de pression réunionnais autour d'une dynamique de rejet unanime. Georges Richard est ainsi accompagné du Président du Conseil général M. Le Coq du Tertre et du Maire de Saint-Denis Jules Auber⁹² qui se font fort de brandir les déclarations de l'ensemble des maires de l'île pour légitimer leur action. Les

⁸⁶ *La Presse Coloniale*, 16 octobre 1907, *op. cit.*.

⁸⁷ *La Dépêche Coloniale*, 5 novembre 1907, *op. cit.*.

⁸⁸ *id.*

⁸⁹ Lettre du Gouverneur Bonhoure au Ministre des colonies, 1^{er} octobre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

⁹⁰ *Le Journal de l'île de la Réunion*, 17 septembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

⁹¹ *id.*

⁹² Cette union est d'autant plus forte symboliquement que Jules Auber a été l'adversaire de Le Coq du Tertre lors des élections municipales de Saint-Denis en 1904 et qu'il avait alors prôné une « entente » avec les services du Gouverneur, autrement dit avec les représentants de l'autorité centrale.

manifestants se rendent ensuite au Jardin colonial, « *patriotiquement décoré* »⁹³ pour écouter le discours prononcé par Georges Richard sur une estrade dressée sous le péristyle du Muséum.

L'argumentaire s'attache à mettre en évidence un « *complot criminel ourdi* »⁹⁴ par les Bureaux du Ministère des colonies qui profitent de « *la faiblesse et de l'ignorance des ministres* »⁹⁵ pour imposer leur « *action occulte* »⁹⁶. La « *bureaucratie métropolitaine, ennemie jurée de la Colonie,* »⁹⁷ est ainsi la principale responsable du projet d'annexion qui serait « *l'avant dernier acte du complot dirigé contre l'honneur et contre les droits imprescriptibles de La Réunion* »⁹⁸. Le rattachement est considéré comme une revanche de certains politiciens qui n'ont jamais pardonné⁹⁹ « *aux habitants de La Réunion, à ses conseils élus, à ses représentants, à ses publicistes, à ses conférenciers d'avoir depuis plus d'un siècle vigilement défendu les droits de la France sur Madagascar, empêché les Anglais de confisquer la grande île Madécasse, d'avoir éclairé, remué, excité l'opinion publique en France et les Chambres en question de Madagascar et d'avoir ainsi forcé le Gouvernement à affirmer [les] droits [des Réunionnais] sur Madagascar, à conquérir et à annexer la grande île malgache* »¹⁰⁰. Selon cette logique, le complot vise à écarter les Créoles de Madagascar « *de l'assiette au beurre du fonctionnarisme* »¹⁰¹ pour reprendre les termes d'un porte-parole du comité. Les preuves avancées pour prouver ce complot mettent en évidence une critique globale de la politique coloniale.

Dans un premier temps, la loi de finance du 13 avril 1900 sur l'autonomie financière des colonies est vivement critiquée puisqu'elle a porté gravement atteinte aux prérogatives financières de l'île jetant ainsi le trouble dans les budgets des collectivités. Dans un second temps, l'abolition du service militaire¹⁰² par la suppression du bureau de recrutement, « *sous le fallacieux prétexte d'économie* »¹⁰³, est considérée comme une injustice face au renforcement de l'enrôlement de tirailleurs malgaches sur la Grande île. Tout en proférant des menaces à peine voilées sur une possible rébellion des Réunionnais, Georges Richard s'indigne contre le fait que des tirailleurs malgaches, sous la conduite d'officiers et de sous-officiers métropolitains, puissent réprimer de telles manifestations. Que le respect de l'ordre dans la « colonie colonisatrice » puisse être assuré par des colonisés va ainsi à l'encontre de la « *légitime*

⁹³ *Le Journal de l'île de la Réunion*, 17 septembre 1907, *op. cit.*

⁹⁴ *id.*

⁹⁵ *id.*

⁹⁶ *id.* L'action néfaste des « *methodistes internationaux* » est également dénoncée sans pour autant qu'une analyse ou une analyse détaillée soit proposée.

⁹⁷ *La Presse Coloniale*, 16 octobre 1907, *op. cit.*

⁹⁸ *id.*

⁹⁹ Le Président du Conseil Général n'hésite pas à dire que c'est « *un complot de la Bureaucratie métropolitaine aidée par des politiciens qui ont la haine de Bourbon et des Bourbonnais* », *Le Journal de l'île de la Réunion*, 31 octobre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

¹⁰⁰ *Le Journal de l'île de la Réunion*, 17 septembre 1907, *op. cit.*

¹⁰¹ *Le Journal de l'île de la Réunion*, 31 octobre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

¹⁰² Un bureau de recrutement est créé à La Réunion par le décret du 24 septembre 1895. La première incorporation a lieu le 14 janvier 1899. Par la suite, le décret du 26 mai 1903, portant sur l'organisation du groupement des forces militaires stationnées aux colonies, a constitué - sous l'autorité militaire du Commandant supérieur des troupes, siégeant à Tananarive - le groupe de l'Afrique Orientale, comprenant les colonies de Madagascar, de La Réunion et des Comores. Cependant, après la conquête de Madagascar, lorsque le contingent réunionnais n'est plus indispensable, la garnison est supprimée par voie budgétaire le 1^{er} janvier 1907.

¹⁰³ *La Presse Coloniale*, 16 octobre 1907, *op. cit.*

fierté Francs-Créoles »¹⁰⁴. Si l'annexion se fait, c'est la « *revanche de Ranavalo et des Méthodistes internationaux* » ! C'est pourquoi le projet d'annexion est considéré comme antipatriotique et que les termes du choix s'inscrivent dans la logique de « *servir le Drapeau* » ou de « *porter les chaînes* ».

La non consultation des corps élus de La Réunion sur une question aussi grave, malgré les protestations unanimes, est considérée comme une « *déchéance* », un « *déshonneur* » et une « *humiliation* ». Georges Richard entend ainsi repousser l'annexion par tous les moyens en exerçant une pression sur le Gouvernement, les Chambres et l'opinion publique en France. Ces critiques ne remettent cependant pas en cause les liens qui unissent La Réunion à la France. L'attachement à la mère Patrie est ainsi constamment rappelé mais il ne saurait se réduire à un asservissement et à un déshonneur qui iraient à l'encontre de la dignité des Réunionnais¹⁰⁵. Si ces derniers ne se battaient pas contre le projet, ils seraient « *traités en ilotes méritant la pire des abjections* », puisqu'ils ne pourraient « *conserver l'héritage de gloire et de libertés venant de [leurs] ancêtres pour le transmettre intact à [leurs] descendants* ».

Au-delà du discours, les slogans et les nombreux drapeaux déployés démontrent une certaine ferveur patriotique et républicaine. Toutes les inscriptions insistent sur le refus d'une « *annexion* » et mettent en évidence les liens indéfectibles qui unissent l'île à sa métropole (« *Vive la France notre Mère Patrie* »). Cependant cet amour envers la grande Patrie s'inscrit dans une reconnaissance des valeurs de la petite (« *Vive la colonie réunionnaise, sa fille toujours fidèle et dévouée !* ») et donc dans une revendication égalitaire au sein d'une « *République juste* ». L'union des « *Français de la Métropole et des Français d'outre-mer sous le drapeau de la Mère Patrie !* »¹⁰⁶ suppose ainsi une reconnaissance des droits et des spécificités de la Vieille colonie.

A la fin du meeting, la foule s'est dispersée dans le calme après avoir désigné une députation pour rendre compte de la manifestation et dénoncer « *l'horifiant spectre du rattachement* »¹⁰⁷ à la résidence du Gouverneur¹⁰⁸. Si les protestations du Président du Conseil Général et des Conseils municipaux de l'ensemble de l'île n'ont pu être dévoilées lors de la manifestation, la presse en donne cependant la teneur de manière exhaustive dans les jours qui suivent permettant ainsi de donner un écho à la manifestation et de lancer un débat auprès de l'opinion publique. Les déclarations des édiles réunionnais se structurent autour de quatre axes de revendications et de propositions dont la récurrence s'explique sûrement par le fait qu'un modèle a été établi et transmis aux différentes communes par le comité de protestation.

Dans un premier temps, le patriotisme colonial est rappelé en préambule des déclarations. Il constitue l'une des conditions politiques essentielles traversant l'histoire de La Réunion. Par condition politique, nous pouvons reprendre les principes énoncés par Marcel Gauchet. Il s'agit selon ses termes de la condition permanente, celle qui nous rattache à nos prédécesseurs et qui demeure en dépit des changements, celle qui définit l'être social. Comme l'évoque le Conseil municipal de Saint-Benoit, la colonie a ainsi « *donné à travers les temps maintes preuves d'un profond attachement, d'un loyalisme sans réserve, d'un dévouement sans bornes* »¹⁰⁹. Trois fois séculaire,

¹⁰⁴ *id.*

¹⁰⁵ *id.*

¹⁰⁶ *id.*

¹⁰⁷ *Le Journal de l'île de la Réunion*, 17 septembre 1907, *op. cit.*

¹⁰⁸ Le Gouverneur étant absent de la Colonie, c'est le secrétaire général Vérignon qui reçoit la délégation.

¹⁰⁹ Protestation du Conseil municipal de Saint-Benoît, *Le Journal de l'île de la Réunion*, 17 septembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

elle a rendu des services indiscutables à la Mère Patrie « *en soutenant hautement la cause française, en entretenant et maintenant tous les intérêts de la Métropole* ». Le Conseil municipal de Sainte-Marie rappelle alors que les Réunionnais sont « *Français et fils de Français* »¹¹⁰.

La richesse lexicale pour mentionner le territoire métropolitain témoigne de cet attachement et d'un patriotisme sans faille. Les termes employés montrent qu'elle est perçue comme un idéal en qualité de principe d'appartenance. De nombreuses circonlocutions sont utilisées pour la désigner telles que l'*alma parens*, l'*alma mater*¹¹¹ (« mère nourricière »), la mère Patrie¹¹² (« mère de la terre de nos ancêtres ») mais aussi la grande Patrie¹¹³ (celle que l'on compare par emboîtement d'échelles à la petite). Ces expressions ont essentiellement pour but de persuader la société réunionnaise du bien fondé de son attachement en faisant appel aux sentiments et aux émotions. La figure maternelle prédomine et permet d'incarner une Patrie charnelle. Elle incarne un giron maternel où se blottir et pour lequel les Réunionnais n'ont de cesse de donner « *des preuves de [leurs] dévouements filial* »¹¹⁴.

Lorsque les expressions « France »¹¹⁵ (parfois associée aux épithètes « éternelle » ou « la Plus grande ») ou Métropole¹¹⁶ (dans son sens de territoire continental ou de territoire matriciel) sont employées, la réalité semble différente. Il s'agit plutôt dans ce cas de convaincre du bien-fondé de l'attachement en faisant appel à la raison, en se basant sur l'idée d'une communauté de citoyens unie par une histoire commune (une « tradition inventée » selon Eric Hobsbawm) mais aussi par des droits au reste de la Nation. Parmi les Vieilles colonies, La Réunion est considérée comme la plus mature dans le processus d'assimilation. Le « *degré avancé de (...) civilisation et de (...) culture intellectuelle, égal à celui de la France* »¹¹⁷, illustre la valeur de ses habitants « *dans toutes les branches de l'activité humaine, illustration dont la France continentale elle-même s'enorgueillit à juste titre* »¹¹⁸. Que ce soit « *dans l'armée, la marine, la médecine, les sciences et les arts, la littérature, le barreau, etc.* », les Réunionnais ont scrupuleusement suivi la même voie que leurs « *frères de France* »¹¹⁹. Ayant « *la même vie* » et les mêmes talents, il est légitime qu'ils aient les mêmes aspirations. L'analyse des déclarations met donc en évidence une articulation entre une volonté de sublimation et de démystification. Sublimation car il y a une élévation de l'objet regardé qui s'incarne dans un « *dévouement et [une] fidélité à la mère Patrie* »¹²⁰. Cette dernière devenant inaccessible, seule l'émotion est à même de la concevoir. Démystification car la volonté intégratrice enlève le caractère « mystérieux » de la Patrie par le raisonnement. Elle suppose une représentation et implique donc une assimilation plus étendue. Raison et affect constituent ainsi les deux prismes du regard porté sur la patrie. En transposant la théorie de Kantorowicz¹²¹ du

¹¹⁰ Protestation du Conseil municipal de Sainte-Marie, 15 septembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

¹¹¹ Protestation du Conseil municipal des Avirons, 08 septembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

¹¹² Délibération du Conseil municipal de Saint-Denis, 3 septembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

¹¹³ Protestation du Conseil municipal de Saint-Benoît, *op. cit.*

¹¹⁴ Protestation du Conseil municipal des Avirons, *op. cit.*

¹¹⁵ *id.*

¹¹⁶ Protestation du Conseil municipal de Saint-Louis, 17 septembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

¹¹⁷ Délibération du Conseil municipal de Saint-Denis, *op. cit.*

¹¹⁸ Protestation du Conseil municipal de Saint-Benoît, *op. cit.*

¹¹⁹ Protestation du Conseil municipal des Avirons, *op. cit.*

¹²⁰ Protestation du Conseil municipal de Sainte-Suzanne, 12 septembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

¹²¹ Olivier LOUBES, « L'école et les deux corps de la nation en France (1900-1940) », *Histoire de l'éducation*, n° 126, 2010, p. 55-76.

double corps du roi (physique et mystique) sur notre thématique, on peut ainsi supposer que la Métropole devait être perçue à la fois par sa réalité tangible et son imaginaire idéalisé.

Dans un deuxième temps, les déclarations des Conseils municipaux insistent sur les droits historiques de La Réunion sur la Grande île et de manière plus générale sur l'ensemble des territoires de l'océan Indien assujettis à la puissance impériale française. La Réunion, « *qui n'a jamais marchandé son sang, son dévouement et sa fidélité* »¹²² ne mérite aucunement un tel sort « *qui lui serait infligé par la mère Patrie* »¹²³ car elle a été « *la seule sentinelle avancée de la France dans l'océan Indien* »¹²⁴ et qu'elle s'est « *constamment montrée jalouse d'exercer une vigilance sans relâche sur les intérêts politiques et économiques de la Métropole dans l'Hémisphère Sud, notamment en Inde, en Cochinchine et à Madagascar* »¹²⁵. Le rôle joué par La Réunion lors de la conquête coloniale ne souffre donc aucune critique. Ses « *enfants ont souscrit des enrôlements volontaires, quand la France a eu besoin de leur concours dans la guerre de Madagascar* »¹²⁶. Le Conseil municipal de Saint-André rappelle également que « *la route de Majunga à Tananarive, première étape de la prise de possession de la grande île, a été jonchée des cadavres de ses enfants* »¹²⁷. L'idée de dépendre d'une colonie conquise au prix du sang créole est ainsi considérée comme insupportable¹²⁸. Cela reviendrait à ravalier les Réunionnais « *au rang de peuplades conquises et encore à demi sauvages* »¹²⁹ et à les « *assimiler à des barbares* »¹³⁰.

Dans un troisième temps, les spécificités juridiques de La Réunion rendent caduques les dispositions prévues par le projet de rattachement. Au niveau de la civilisation, de la langue, des mœurs et des activités économiques, il existe un abîme profond entre « *les populations autochtones de Madagascar, qui sortent à peine d'un état de demi barbarie* »¹³¹ et la population « *unie* »¹³² de La Réunion. Ce principe explique le régime juridique spécial adopté pour Madagascar autour de règlements d'exception qui ne peuvent être comparés au régime des lois métropolitaines en vigueur à La Réunion. C'est pourquoi cette dernière « *est la seule colonie administrée, à peu de choses près, comme un département français métropolitain* »¹³³. Considérant que le Gouvernement de la République ne saurait imposer des mesures iniques « *sous un régime de vraie liberté et de respect des droits légitimement acquis* »¹³⁴, les déclarations insistent sur la nécessité d'un débat où l'avis des Réunionnais serait pris en compte. En raison de l'émotion vive qu'éprouve la population réunionnaise à cette idée d'annexion, on considère « *[qu'] il y a lieu pour le pouvoir central de consulter les habitants de l'île, comme la France l'a fait lors de l'annexion de la Savoie et du Comté*

¹²² Protestation du Conseil municipal de Sainte-Suzanne, *op. cit.*

¹²³ Protestation du Conseil municipal de Saint-Benoît, *op. cit.*

¹²⁴ *id.*

¹²⁵ *id.*

¹²⁶ Délibération du Conseil municipal de Saint-Denis, *op. cit.*

¹²⁷ Protestation du Conseil municipal de Saint-André, 26 septembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

¹²⁸ Protestation du Conseil municipal des Avirons, *op. cit.*

¹²⁹ Délibération du Conseil municipal de Saint-Denis, *op. cit.*

¹³⁰ Protestation du Conseil municipal des Avirons, *op. cit.*

¹³¹ Protestation du Conseil municipal de Saint-Benoît, *op. cit.*

¹³² *id.* Cette idée d'unité est rappelée dans plusieurs déclarations comme celle du Conseil municipal de Saint-Louis du 17 septembre 1907 qui stipule que la population de l'île « *n'est pas hétérogène* ». Malgré les contrastes ethniques et sociaux de l'île, nous pouvons émettre l'hypothèse que l'homogénéité supposée repose sur la garantie d'une citoyenneté partagée.

¹³³ *id.*

¹³⁴ Protestation du Conseil municipal de Bras-Panon, 03 septembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

de Nice, et de prévoir et de prévenir ainsi les conséquences dangereuses et désastreuses pour la tranquillité publique, d'un rattachement brutal »¹³⁵. Au-delà de la procédure consultative réclamée se profile la « fierté »¹³⁶ d'une certaine « indépendance »¹³⁷ dont les Réunionnais jouissent depuis longtemps. Un rattachement imposé par les autorités centrales impliquerait ainsi un « asservissement »¹³⁸ de La Réunion qui est pourtant en droit « de conserver son indépendance et son autonomie »¹³⁹.

Enfin, pour l'ensemble des protestations émises par les Conseils municipaux, nous pouvons constater que la polarité coloniale est renversée dans la mesure où une place centrale est réclamée dans le projet de rattachement. C'est pourquoi le Conseil municipal de Saint-Benoît émet plutôt « le vœu que Madagascar, colonie sans passé, [soit] rattachée à la Réunion qui a des droits acquis par un brillant passé historique et par la suprématie morale qu'elle exerce dans cette partie sud du monde colonial français »¹⁴⁰. In fine, le « crime envers la Colonie »¹⁴¹ s'explique surtout par la non reconnaissance de la supériorité et de la spécificité réunionnaise au sein d'un Empire hiérarchisé en fonction du degré d'avancement dans le processus d'assimilation.

Si le Comité de protestation s'est borné dans un premier temps à organiser la manifestation populaire du 15 septembre, ses membres considèrent que la dynamique doit désormais s'inscrire dans le temps et proposer des modalités d'action différentes. P. Ruben de Couder, alors porte-parole du Comité, estime ainsi qu'un effort soutenu doit être maintenu jusqu'à la fin du danger et qu'il est nécessaire que les « hommes de bonne volonté que l'esprit de parti n'aveugle pas »¹⁴² s'unissent « en un seul faisceau »¹⁴³. L'union Franc-Créole est ainsi réclamée afin de soutenir sans relâche les membres de la représentation coloniale. Pour ce faire, P. Ruben de Couder souhaite qu'un nouveau comité plus restreint se mette en place pour poursuivre « l'œuvre de vigilance plus que jamais nécessaire »¹⁴⁴. Ce regroupement des forces permettrait de coordonner plus efficacement les actions de protestation selon ses propos. Cette nouvelle dynamique n'est pas sans inquiéter le Gouverneur Bonhoure qui considère P. Ruben de Couder comme un « homme extrêmement passionné et d'un rare entêtement »¹⁴⁵, capable de troubler l'ordre public par ses propos virulents notamment sur la défense d'une spécificité réunionnaise.

B. La défense d'une spécificité réunionnaise.

Structurées autour d'un Comité plus restreint, les protestations aboutissent à la publication de mémoires et d'essais qui dénoncent tout à la fois la « créolophobie » des autorités coloniales et l'absence de reconnaissance des droits spécifiques des Réunionnais. Le ton est donné par Georges Richard dans un article de presse du mois d'octobre 1907 qui relate avec une certaine forfanterie son entrevue à Tananarive avec le Gouverneur Général Victor Augagneur. Se présentant comme un « Bourbonnais »

¹³⁵ Protestation du Conseil municipal de Saint-Benoît, *op. cit.*

¹³⁶ Protestation du Conseil municipal des Avirons, *op. cit.*

¹³⁷ *id.*

¹³⁸ *id.*

¹³⁹ Protestation du Conseil municipal de Saint-André, *op. cit.*

¹⁴⁰ Protestation du Conseil municipal de Saint-Benoît, *op. cit.*

¹⁴¹ Protestation du Conseil municipal de La Plaine des Palmistes, 22 septembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

¹⁴² *Le Journal de l'île de la Réunion*, 31 octobre 1907, *op. cit.*

¹⁴³ *id.*

¹⁴⁴ *id.*

¹⁴⁵ Lettre du Gouverneur Bonhoure au Ministre des colonies, 31 octobre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

(pour mieux ancrer sa légitimité historique) et comme un « colon » de Madagascar, il explique que le projet « *visé particulièrement l'esprit créole et les partis créoles* »¹⁴⁶. Il pense que l'objectif est plus de « *mâter la colonie réunionnaise* »¹⁴⁷ que de vouloir la sauver du marasme économique dans lequel elle s'enlise. Dénonçant la méconnaissance du Gouverneur Général quant aux affaires touchant La Réunion, il met en exergue les qualités des Créoles qui ne justifient nullement cette « *créolophobie (...)* *indigne de véritables républicains* »¹⁴⁸. Pour acter son mécontentement et dénoncer cette « *loi qui pose sur le cou de la Colonie le plus honteux des jous* »¹⁴⁹, il démissionne du Conseil des contentieux au sein du Conseil d'Administration de la Colonie de Madagascar. Même si les archives restent muettes sur l'entrevue supposée entre Georges Richard et Victor Augagneur¹⁵⁰, les arguments présentés établissent une *doxa* sur laquelle se repose par la suite l'ensemble des discours. L'obtention de droits spécifiques sur la Grande île est ainsi un moyen détourné pour asseoir une revendication identitaire.

S'appuyant sur cette rhétorique, les parlementaires réunionnais emboîtent le pas à Georges Richard et entrent également dans le débat. Dans un mémoire présenté par MM. Crépin, Archambaud et Gasparin le 12 décembre 1907¹⁵¹, ils pensent qu'à moins de « *faire de la Réunion une simple province malgache, ce qui serait une monstruosité politique et une grave erreur économique, le groupement de cette colonie avec sa voisine la Grande île ne peut avoir, pratiquement, aucun résultat heureux* ». Les arguments « civilisationnels » sont de nouveau mis en évidence et justifient l'impossibilité de réunir des peuples « *dont les mœurs présentent les différences les plus marquées* ». Ils voient donc dans le projet une « *déchéance* » imméritée : « *Tant de dévouement serait-il récompensé par une regrettable injustice ?* »¹⁵².

Dans le même ordre d'esprit, la réponse proposée par Paul Ruben de Couder, dans un mémoire publié au début de l'année 1908¹⁵³, ouvre des perspectives plus radicales. Il s'insurge dans un premier temps contre les « idées fausses qui ne résistent pas au moindre examen », faisant des deux îles un « groupe naturel » de colonies, unies par certaines similitudes physiques et humaines (« affinité des races »). Il n'y voit que le fruit de l'imagination des administrateurs coloniaux parisiens qui élaborent des stratégies coloniales déliées de toute réalité. D'où son indignation et son refus que les Créoles réunionnais, citoyens français, puissent être placés sous le même régime administratif que les indigènes des autres colonies, simples sujets qui ne cessent de s'opposer à la colonisation. Reprenant Montesquieu dans son argumentation, il rappelle que

« Le gouvernement le plus conforme à la nature (...) est celui dont la disposition particulière se rapporte le mieux à la disposition du peuple pour lequel il est établi. Les lois doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites que

¹⁴⁶ Lettre de Georges Richard in *Le Journal de l'île de la Réunion*, 31 octobre 1907, *op. cit.*

¹⁴⁷ *id.*

¹⁴⁸ *id.*

¹⁴⁹ *id.*

¹⁵⁰ Que ce soit aux Archives Nationales Malgaches, aux Archives Nationales de l'Outre-Mer ou aux Archives Départementales de La Réunion, aucune source administrative ne relate cet épisode. Pourtant, les dossiers établis sur cette question sont nombreux et mentionnent méticuleusement l'ensemble des correspondances et des comptes rendus d'audience auprès du Gouverneur Général.

¹⁵¹ Mémoire présenté par MM. Crépin, Archambaud et Gasparin sur la question du projet de rattachement de La Réunion à Madagascar, 12 décembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

¹⁵² Mémoire présenté par MM. Crépin, Archambaud et Gasparin sur la question du projet de rattachement de La Réunion à Madagascar, 12 décembre 1907, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

¹⁵³ *Réponse au rapport sur le rattachement de la Réunion à Madagascar de Ruben Paul de Couder*, Saint-Denis, Impr. de *La Patrie Créole*, 1908, 13 p., A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

c'est un hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre »¹⁵⁴.

Les lois doivent ainsi prendre en compte les réalités géographiques de chaque territoire et les composantes politiques et sociales qui les caractérisent. Dans ce domaine La Réunion diffère totalement de la Grande île. Paul Ruben de Couder se lance ainsi dans une énumération des atouts physiques de La Réunion dans les domaines climatique, pédologique et agricole. Malgré ces atouts, il n'est pas sans reconnaître la grave crise qui sévit sur l'île mais l'explique par des raisons externes comme le refus des autorités coloniales d'autoriser l'immigration d'une main-d'œuvre abondante pour faire face aux enjeux de la relance agricole. Le sol de La Réunion étant « *l'un des plus généreux qui soit au monde* », il convient dans son esprit d'accorder la priorité des financements aux investisseurs réunionnais. Se référant aux travaux d'Alfred Grandidier¹⁵⁵, l'auteur rappelle que la situation diffère à Madagascar où « *le sol y a été appauvri par un déboisement inconsidéré* ». Le reboisement nécessaire serait, selon lui, trop coûteux et inutile car les « *déprédations des indigènes continuent* ». En outre, l'île de La Réunion est très largement en avance en ce qui concerne les infrastructures de transports, nécessités d'autant plus impérieuses pour la mise en valeur de son potentiel économique. Sa conclusion dénonce ainsi les fonds colossaux qui seraient nécessaires pour équiper la Grande île d'un réseau « *qui fût à notre modeste niveau* ». C'est pourquoi, « *tant que l'aménagement d'un pays n'est qu'à l'état rudimentaire, tant que, par son travail ou ses règlements, l'homme n'y a pas imprimé le sceau de son action, tant que le "physique" de la contrée reste fruste et le "genre de vie" qu'y mènent "les peuples" essentiellement primitif, dans quel cerveau peut éclore l'idée bizarre d'en associer intimement les destinées à celles d'une colonie, vieille de deux siècles et demi, presque exclusivement peuplée de citoyens français, et civilisée autant que n'importe quel point de la Métropole ?* »¹⁵⁶

La peur sous-jacente est que La Réunion voie ralentir sa marche vers le progrès par cette adjonction bien lourde d'une colonie en retard de développement. Pourtant, selon les dispositions établies dans le projet Augagneur, La Réunion disposerait toujours de son autonomie financière mais comme le rappelle Paul Ruben de Couder ceci impliquerait qu'elle prenne part au budget du Gouvernement Général sans que la Direction du Ministère des colonies ne puisse avoir un droit de regard et de contrôle. Or, les édiles réunionnais savent que leurs moyens de pression auprès du Ministère, par le biais notamment de leurs élus nationaux, leur permettent d'être entendus dans leur revendication. Ils préfèrent donc être sous la coupe du Ministre des colonies qu'ils pensent pouvoir influencer plutôt que d'être dépendants d'une structure qui les relègue au second plan. La peur d'être oubliés et sacrifiés domine donc cet argumentaire. La Réunion se trouverait ainsi à la merci d'un Gouverneur Général « *plus ou moins disposé* », qui s'occuperait des affaires courantes de l'île comme d'une simple province malgache.

De plus, cette mise sous tutelle n'est considérée comme un état transitoire, une étape vers une déchéance encore plus grande. Paul Ruben de Couder pense ainsi que dans l'esprit du Gouverneur Augagneur, il s'agit surtout de retrancher les droits spécifiques des Créoles qui répondaient jusqu'alors à la loi métropolitaine. Le rattachement aboutirait alors à un contrat léonin entre Madagascar et La Réunion au

¹⁵⁴ *id.*

¹⁵⁵ Auteur d'une monumentale étude en 30 volumes sur Madagascar, Alfred Grandidier (1836-1921) a permis d'attirer l'attention des chantres du colonialisme sur le potentiel de la Grande île.

¹⁵⁶ *Réponse au rapport sur le rattachement de la Réunion à Madagascar de Ruben Paul de Couder, op. cit.*

détriment de cette dernière. Prenant acte des leçons du passé, il rappelle que La Réunion a déjà connu cette situation de dépendance lorsqu'elle était rattachée à l'île de France et qu'elle était « mise à contribution de manière cynique ». Dans son esprit, les mêmes causes amèneraient ainsi les mêmes effets et ne pourraient déboucher que sur un échec. D'où la force de l'opposition des Réunionnais qui se considèrent comme « le[s] frère[s] consanguin[s] des fils de la France »¹⁵⁷, des Français sans restriction aucune puisque « les joies et les douleurs de la Mère-Patrie sont les siennes ; les gloires aussi – dont elle a su fournir sa large part »¹⁵⁸. Finalement, après avoir démantelé l'argumentation administrative et économique du Gouverneur Augagneur, Paul Ruben de Couderc s'en remet au sentiment d'appartenance nationale et au patriotisme créole.

La disparition des libertés publiques et l'oppression de l'Etat français sont ainsi dénoncées avec force. Les discours dépassent désormais le simple écueil du rattachement et se focalisent de manière plus globale sur la politique coloniale de la France que d'aucuns estiment être à l'origine d'une baisse du sens moral. Tel est l'intitulé du mémoire¹⁵⁹ publié en 1909 par Jules Hermann¹⁶⁰ qui décrit les différentes étapes de ce qu'il considère être un abandon de la Vieille colonie par sa métropole.

*« L'île de la Réunion, l'ancienne île Bourbon, est complètement oubliée de la Métropole, abandonnée à un courant fatal, qui ne la connaît plus, qui n'a pas le temps avec les changements de la politique intérieure, de l'apprécier et de juger de ses besoins »*¹⁶¹.

Considérant qu'il ne s'agit que d'une politique « de gros sous »¹⁶², il estime que La Réunion ne mérite pas d'être « traînée ainsi sur la claie ». Cette expression est d'autant plus forte qu'elle rappelle la sanction que l'on infligeait au Moyen-âge aux cadavres de ceux qui s'étaient tués volontairement. Jules Hermann considère ainsi que la baisse du sens moral, autrement dit le manque d'implication des responsables réunionnais, correspond à une sordide résignation à une mort volontaire et certaine. La Réunion, qui dans le passé avait attiré « l'attention et les sympathies de la Métropole pour défendre ses droits et ses intérêts dans l'océan Indien », ne mérite pourtant pas d'être « abandonnée à la direction oppressive [des] bureaux ministériels et à l'indifférence [des] ministres ». Il estime avec regret que les administrateurs coloniaux sont désormais indignes de la confiance que leur attribue le Ministère des colonies. Auparavant, « son rouage administratif n'était mû que par le personnel et les officiers de la marine française, pénétrés à leur tour des choses coloniales, vivant dans les traditions d'honneur et de patriotisme et les inculquant à la Colonie, aimant cette Colonie non pour les profits et les gros sous qu'on pouvait en tirer, mais pour le bien qu'on pouvait lui faire, l'aimant pour elle-même, pour ses habitants, fils de Français,

¹⁵⁷ Extraits du rapport Augagneur in *Réponse au rapport sur le rattachement de la Réunion à Madagascar de Ruben Paul de Couderc*, op. cit.

¹⁵⁸ *id.*

¹⁵⁹ Jules Hermann, *Le sens moral baisse ! Situation d'une vieille colonie avec la disparition des libertés publiques et l'oppression de l'Etat français*, Saint-Denis, A. Dubourg, 1909, 69 p. A.N.O.M. BIB SOM b991/2.

¹⁶⁰ Jules Hermann (1845-1924) a su associer à la fois une carrière politique (Président du Conseil général), juridique (Notaire à Saint-Pierre et auteur d'un projet de constitution coloniale en 1904), scientifique (auteur de nombreuses études sur le volcanisme ou les météores à La Réunion) et littéraire avec son œuvre majeure *Les Révélations du Grand Océan* où il propose une « rêverie » sur une « Atlantide coloniale » née de l'existence d'un continent primitif dénommé Lémurie dont Madagascar et les Mascareignes seraient les vestiges. Cf. http://biblio.critaoui.auf.org/488/01/une_atlantide_coloniale.pdf.

¹⁶¹ Jules Hermann, *Le sens moral baisse ! op. cit.*, p. 2, A.N.O.M. BIB SOM b991/2.

¹⁶² *id.*, p. 62.

pour son sol où le souvenir de la Patrie est si doux »¹⁶³. Les administrateurs civils ont pris le relai et débarquent en terrain conquis sans tenir compte des réalités réunionnaises. Cependant, ces administrateurs se heurtent « à de vieilles générations françaises, policées, et richement civilisées, qui ont déjà usé de leur intelligence dans la mise en valeur, qui ont créé et colonisé »¹⁶⁴. Considérant que la République s'est faite « tyrannique et despotique »¹⁶⁵, Jules Hermann conclut par cette injonction : « *Vieille France, ressaisis-toi, reprends tes nobles traditions (...). Si tu as combattu dans le passé pour donner la liberté aux peuples, tu ne peux décemment la ravir à tes enfants* »¹⁶⁶.

Ces différentes prises de position témoignent à la fois d'une revendication d'appartenir à la Plus Grande France mais également de s'en démarquer par une critique des valeurs qui la sous-tend. Ce passage progressif d'une critique du projet de Victor Augagneur vers une remise en cause de la politique coloniale s'explique certainement par l'appropriation des débats par une frange des intellectuels réunionnais. Que ce soit Paul Ruben de Couder ou Jules Herman, ils sortent tous deux de leur domaine de prédilection afin de se positionner sur un fait de société qui leur semble de première importance. Echappant à tout loyalisme politique, ils placent désormais le débat sur des questions identitaires dont l'enjeu principal réside dans l'adéquation entre un sentiment d'appartenance nationale, toujours clamé haut et fort, et une défense d'une certaine forme de « créolité » alors balbutiante. Les jeux de mots ne sont pas anodins dans ce principe d'identification puisque l'attachement à la mère Patrie est mis en opposition au rattachement à Madagascar que l'on juge peu digne de s'identifier à la « Vieille France ». Ces réflexions aboutissent finalement à un questionnement complexe sur les liens qui unissent la Vieille colonie à sa métropole. La perspicacité des autorités centrales a certainement été de prendre en compte ces réflexes identitaires et explique sans aucun doute l'abandon ou plutôt la mise en veille du projet. Nous pouvons cependant émettre l'hypothèse que le Gouvernement de l'Afrique Orientale ne devait aucunement faire partie des priorités de la politique coloniale si on en juge par les urgences diplomatiques et logistiques auxquelles le Gouvernement de Georges Clémenceau était confrontées. Que ce soit la signature des accords franco-allemands de février 1909 sur le Maroc ou la politique de pacification menée au Tonkin au cours de la même année, les bureaux du Ministère des colonies devaient certainement être plus focalisés sur des nécessités pressantes que sur des réformes structurelles en cours de gestation.

III) ... NÉCESSITANT UNE REDÉFINITION DE LA LOGIQUE IMPÉRIALE.

A. La relance des débats.

Dès 1910, les débats reprennent et l'idée de proposer un nouveau projet « *sous une forme susceptible de ménager l'amour-propre des habitants de [la] vieille colonie* »¹⁶⁷ voit le jour. La logique coloniale, visant à créer des grandes entités fédératives, reprend ses droits et le rattachement de La Réunion à Madagascar est désormais inscrit dans un programme plus vaste. La fusion de toutes les colonies de l'Afrique Orientale en un seul Gouvernement Général devient ainsi une priorité pour les Bureaux du Ministère des colonies qui préparent leur action par l'envoi de missions

¹⁶³ *id.*, p. 63.

¹⁶⁴ *id.*, p. 64.

¹⁶⁵ *id.*, pp. 65-66.

¹⁶⁶ *id.*, pp. 65-66.

¹⁶⁷ Rapport de l'inspecteur Lapalud au Ministre des colonies, 7 mai 1910, A.N.O.M. FM/SG/MAD/369/1004.

d'inspection dans les différents territoires concernés. Le rapport de Maurice Lapalud pour la mission mandatée à La Réunion est ainsi envoyé au Ministre des colonies en mai 1910 et définit les termes d'une nouvelle négociation. Tirant les leçons de l'échec de 1907, l'inspection met en exergue la nécessité de reconnaître une nouvelle hiérarchisation dans les rapports entre les différentes colonies tout en préconisant un rapprochement enclenché par des initiatives locales et en respectant les vœux des populations concernées.

La thèse du rattachement est d'abord défendue d'un point de vue politique. Selon Maurice Lapalud, les tensions électorales à La Réunion sont liées aux « *luttres entre coteries* »¹⁶⁸ et sont considérées comme néfastes pour les intérêts de la Colonie¹⁶⁹. Dénonçant une « *décomposition morale* »¹⁷⁰, l'inspecteur préconise la suppression de la représentation politique de l'île même s'il conçoit que cette réforme soit peu « *libérale* ». En plaçant une administration forte au dessus des partis politiques, il estime que les mouvements d'opinion seraient plus enclins à la modération. Cette proposition, considérée par ailleurs comme une « *assimilation à rebours* »¹⁷¹, est néanmoins compensée dans l'esprit de son initiateur par la suprématie que l'on accorderait désormais aux Réunionnais dans ce nouveau Gouvernement de l'Afrique Orientale. Cette disposition permettrait d'effacer « *le souvenir de l'humiliation ressentie, toujours présente dans les mémoires* »¹⁷². L'opinion publique serait ainsi rassurée sur l'impossibilité d'une assimilation avec les sujets malgaches et la réforme permettrait de reconnaître des droits spécifiques pour La Réunion que « *son degré de civilisation* » justifie¹⁷³.

La reconnaissance de ce principe hiérarchique ouvre désormais la porte à une politique de coopération surtout dans le domaine économique où les initiatives réunionnaises sont mises à l'honneur. Cette idée d'une cohésion plus étroite des intérêts est d'ailleurs mise à l'étude lors du premier congrès de l'Afrique Orientale tenu à Paris en 1911¹⁷⁴ où les représentants réunionnais participent de manière active aux différentes commissions. Cette même idée a été également défendue avec succès à La Réunion lors d'une conférence donnée à Saint-Denis par le groupe régional de l'Alliance française en décembre 1912. Désormais, les élus réunionnais¹⁷⁵ entérinent le principe de la création d'un Gouvernement Général des Etablissements de l'Océan Indien, où le Gouverneur Général, qui résiderait dans l'une des îles du groupe, recevrait la délégation de quelques uns des pouvoirs administratifs qui sont alors détenus par le Ministre, et où chaque possession conserverait, avec un Gouverneur propre, son régime politique et ses institutions.

Ces initiatives permettent également l'organisation de différents congrès réunissant les Chambres d'Agriculture et de Commerce des deux îles. Après une première tentative esquissée en novembre 1912, celui organisé à Saint-Denis en mai

¹⁶⁸ *id.*

¹⁶⁹ *id.*

¹⁷⁰ *id.*

¹⁷¹ Projet de loi de M. Raynaud, Ministre des colonies, 1914 (non daté précisément mais que l'on peut estimer avoir été rédigé entre le 13 juin et le 26 août), A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

¹⁷² Rapport de l'inspecteur Lapalud au Ministre des colonies, 7 mai 1910, *op. cit.*

¹⁷³ *id.*

¹⁷⁴ Bibliothèque nationale de France, FOL-LK11-2361. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb35451046b>.

¹⁷⁵ Après une déclaration allant dans ce sens par le député Archambaud le 4 octobre 1912 (même si le sénateur Crépin s'y était opposé), les Conseillers généraux actent également ce principe le 29 octobre 1912. Cf. Note du Ministre des colonies au Gouverneur de La Réunion, 2 février 1914, A.N.O.M. FM/SG/MAD/369/1004

1913 permet de rendre tangibles les premiers liens ainsi tissés. Les débats mettent l'accent sur le fait que les deux îles vivent trop à l'écart l'une de l'autre alors que leur proximité permettrait d'instaurer des relations assez fréquentes. Les participants reconnaissent la nécessité d'affermir les relations commerciales en facilitant le rapprochement des hommes d'affaires et en supposant une communion de pensée et d'intérêts entre les colons sur la Grande île. Les difficultés économiques récentes tendent également à prouver qu'un appui mutuel leur permettrait de « *traverser plus facilement les périodes critiques et d'oublier l'indifférence, parfois si décourageante, de la mère Patrie* »¹⁷⁶. L'Entente cordiale Réunion-Madagascar, selon les termes utilisés par certains médias¹⁷⁷, permettrait alors de faire front face aux enjeux géopolitiques et économiques que connaît la zone indianocéanique au cours de cette période. Non sans une certaine ironie c'est d'ailleurs ce que suggèrera un peu plus tard Victor Augagneur dans un article publié dans les *Annales Coloniales* en décembre 1913 :

« *En face des possessions anglaises de Maurice*¹⁷⁸, du Cap, de l'Ouganda, en face des territoires allemands, nos colonies ne peuvent rester isolées, sans cohésion, sans intérêt commun. Pour que leur activité économique rivalise avec celle des voisins et des concurrents, il est indispensable qu'elles combinent leurs efforts, qu'elles soient soumises aux mêmes lois douanières, que leurs communications soient rapides et fréquentes, que les ressources financières communes permettent l'association de tous, que l'unité d'administration facilite le passage des habitants d'une île sur l'autre, l'échange des activités et des capitaux »¹⁷⁹.

Malgré la convergence d'intérêts ainsi envisagée, les griefs énoncés par les Réunionnais sont nombreux en ce qui concerne « *l'ostracisme dont ils se disent victimes à Madagascar* »¹⁸⁰. Ils considèrent que le Gouvernement Général de Tananarive et les administrations locales dans les provinces ont une fâcheuse tendance à juger tous les Créoles de La Réunion d'après le mauvais exemple de quelques uns qui, ne réussissant pas chez eux, ont tenté de chercher fortune sur les rives malgaches. Ceci explique les rancunes importantes entre les colons des deux îles que les administrations n'ont pu apaiser pendant longtemps malgré des intérêts congruents évidents.

Dans ce domaine, le rôle joué par le Gouverneur Hubert Garbit semble avoir été bénéfique dans cette politique d'apaisement. Bien placé par ses fonctions successives d'administrateur pour les deux îles¹⁸¹, ce polytechnicien de formation s'est vite rendu compte des avantages économiques que pourraient tirer La Réunion et Madagascar d'une telle union. Sa nomination en qualité de Gouverneur Général de Madagascar le 23 novembre 1913 s'explique d'ailleurs certainement par cette volonté de tisser des « *relations cordiales et suivies* »¹⁸² entre les deux colonies. En ce sens, Hubert Garbit se démarque du « *caractère despotique* »¹⁸³ de son ancien supérieur Victor Augagneur

¹⁷⁶ *Le Courrier colonial*, 06 juin 1913, A.N.O.M. FM/SG/MAD/369/1004.

¹⁷⁷ *Le Courrier colonial*, 29 juillet 1913, L'entente cordiale Réunion-Madagascar, A.N.O.M. FM/SG/MAD/369/1004

¹⁷⁸ Certains journaux insistent sur la nécessité d'intégrer également l'île Maurice à ce nouveau groupement. *Le Courrier Colonial* du 16 décembre 1913 parle ainsi de « *la trinité de l'océan indien* » pour mentionner l'union des forces malgaches, réunionnaises et mauriciennes.

¹⁷⁹ *Les Annales Coloniales*, 13 décembre 1913, A.N.O.M. FM/SG/MAD/369/1004.

¹⁸⁰ *La Presse coloniale*, 14 mai 1913, A.N.O.M. FM/SG/MAD/369/1004.

¹⁸¹ Lieutenant à Diégo-Suarez depuis 1893, Hubert Garbit a ensuite pris ses fonctions de Gouverneur de La Réunion le 30 août 1912.

¹⁸² *La Presse coloniale*, 14 mai 1913, A.N.O.M. FM/SG/MAD/369/1004.

¹⁸³ *Le Courrier colonial*, 06 juin 1913, *op. cit.*

qui affichait « *en toute occasion vis-à-vis [des] Créoles* »¹⁸⁴ un dédain peu propice à rassurer « *l'amour-propre si chatouilleux des Bourbonnais* »¹⁸⁵. En substituant au projet de rattachement administratif un plan d'union économique, Hubert Garbit s'attire ainsi les sympathies des édiles réunionnais. Dans un rapport transmis au Ministre des colonies le 27 avril 1913, il précise son argumentation en tentant de mettre en relief l'ensemble des avantages que pourrait tirer La Réunion d'une telle réforme.

Le Gouverneur envoie notamment une forte augmentation de la population réunionnaise dans les années à venir dès que « *les fléaux qui sévissent sur une partie de la race créole (paludisme et misère physiologique) auront disparu* »¹⁸⁶. La colonie malgache étant plutôt peu peuplée, les perspectives d'un déversement de population deviennent évidentes selon ses propos. La colonisation de la Grande île est d'autant plus envisageable que « *la proportion des terres mises en valeur par les Européens est à peu près négligeable [et] celles qui sont cultivées par les indigènes ne représentent (...) qu'une part infime des étendues utilisables.* »¹⁸⁷ Les colons de Madagascar manquent ainsi du personnel nécessaire pour créer et diriger avec compétence ces cultures et ces exploitations. Or La Réunion possède, à cet égard, une expérience dont elle pourrait faire bénéficier la Grande île pour le plus grand bien des deux colonies. C'est ainsi que « *tous les jeunes gens, après avoir complété sur place leur instruction pratique, seraient particulièrement qualifiés pour organiser la mise en valeur de la colonie voisine* »¹⁸⁸.

Hubert Garbit rejette ensuite les critiques énoncées à l'encontre des Créoles qui ont tenté leur chance à Madagascar sans grand succès. Il estime que la plupart ont quitté leur île sans ressources, sans préparation et sans une connaissance suffisante des difficultés propres à la mise en valeur des terres malgaches. Ciblant de manière plus précise sur les expériences malheureuses des Petits Blancs des Hauts¹⁸⁹, il considère qu'on ne peut prendre leur échec en exemple et qu'il conviendrait de mieux préparer les candidats à l'exode¹⁹⁰. De même, La Réunion étant confrontée à des risques naturels importants et notamment « *aux météores qui causent de si fréquents désastres* »¹⁹¹, le Gouverneur envisage une solidarité entre les membres de l'Union qui permettrait de soulager les responsabilités et les aides de la Métropole, les différentes parties du groupe « *devant tout naturellement constituer entre elles une sorte d'assurance mutuelle à laquelle concourraient trois millions et demi d'habitants* »¹⁹². A fortiori, en temps de guerre, dans l'éventualité d'un soulèvement à Madagascar, le groupement des colonies, qui pourraient se prêter un mutuel appui, présenterait également d'importants avantages. Les réserves militaires créées à La Réunion rendraient immédiatement disponibles pour une action extérieure les troupes de la Grande île ou, selon le cas, permettraient de les renforcer. Il serait possible de recruter à La Réunion, « *en les*

¹⁸⁴ *id.*

¹⁸⁵ *id.*

¹⁸⁶ Rapport du Gouverneur de La Réunion au Ministre des colonies, 27 avril 1913, A.N.O.M. 1AFFPOLC58, FM/SG/MAD/369/1004

¹⁸⁷ *id.*

¹⁸⁸ *id.*

¹⁸⁹ Cf. Alexandre BOURQUIN, *Histoire des Petits Blancs de La Réunion, XIX^{ème} - début XX^{ème} siècle*, Paris, Karthala, 2005, 329 p.

¹⁹⁰ Pourtant les ouvrages donnant des informations pratiques pour les candidats à la colonisation sur la Grande île ont été nombreux. Le *Guide de l'Immigrant à Madagascar*, publié chez A. Colin en 1899 sous la direction du Général Gallieni, a notamment connu un certain succès à La Réunion.

¹⁹¹ Rapport du Gouverneur de La Réunion au Ministre des colonies, 27 avril 1913, A.N.O.M. 1AFFPOLC58, FM/SG/MAD/369/1004

¹⁹² *id.*

sélectionnant avec le soin nécessaire »¹⁹³, toutes les troupes françaises qui constituent la réserve du Corps d'occupation de Madagascar qui de surcroît concentre les pouvoirs militaires sur l'ensemble de la zone depuis le décret du 26 mai 1903. Les avantages estimés prouvent selon Hubert Garbit la nécessité d'un tel rapprochement. Il souligne ainsi lors du congrès du mois de mai 1913 le caractère inéluctable d'un rapprochement que les liens historiques semblent justifier. L'histoire prouve, selon ses termes, que l'union ne serait pas véritablement une nouveauté :

« *La Réunion ne faisait qu'un avec Madagascar sous l'administration de Regnault*¹⁹⁴. *N'envoyait-elle pas ses colons à Fort Dauphin ? (...) Il faut ensuite évoquer le souvenir des grands commerçants bourbonnais*¹⁹⁵ *d'autrefois (...) dont les établissements et les flottilles avaient créé entre les deux îles un mouvement d'échanges très actif.* »¹⁹⁶

Enfin, Hubert Garbit termine son argumentation en pointant les difficultés politiques rencontrées à La Réunion. Selon lui, l'île subit régulièrement des crises politiques assez vives. Les partis étant en état de lutte permanente et les rivalités de personnes gangrénant le fonctionnement démocratique, il préconise l'instauration d'une autorité supérieure dégagée des contingences politiques quotidiennes. La création d'un Gouvernement Général permettrait au Gouverneur de La Réunion de ne plus être l'otage des pressions émanant à la fois du Ministère et des corps élus réunionnais. Ceci permettrait de limiter l'autonomie de la Colonie et de désamorcer les incidents locaux qui par ailleurs sont « *grossis dans la Métropole où l'on a tendance à en exagérer l'importance, par le seul fait qu'on oublie de les réduire à l'échelle qui convient* »¹⁹⁷. Certes les missions d'inspection pourraient limiter ces dysfonctionnements mais ces dernières sont trop intermittentes, trop souvent mandatées *a posteriori*, pour pouvoir être efficaces. De la sorte, grâce à la création d'un Gouvernement Général, dont le siège pourrait se situer à Diego-Suarez ou à Tamatave, « *les partis locaux auraient moins d'influence et de moyens d'action – dans la Colonie ou en France – sur une administration ainsi organisée. Il en résulterait plus de stabilité pour l'administration locale, moins de difficultés dans l'exécution de sa tâche et la possibilité pour elle de s'affranchir, d'une façon plus complète, des considérations de personnes qui viennent se greffer sur toutes les questions de service. Et le jour où il en serait ainsi, les luttes locales perdraient certainement de leur acuité* »¹⁹⁸. En présentant dans des termes aussi précis les enjeux d'une telle réforme, le Gouverneur Hubert Garbit ne s'aventure pas sur un terrain miné. En effet, le Congrès des Chambres de Commerce et d'Agriculture des deux îles qui avait eu lieu à La Réunion en novembre 1912 avait déjà démontré l'intérêt qu'il y aurait au point de vue économique à ce que des dispositions organiques rendent permanents et durables les rapports ainsi créés¹⁹⁹. Ceci supposait, dans l'esprit des congressistes, une redéfinition statutaire des territoires concernés. Cependant, si un accord de principe est accepté, des divergences apparaissent quant au degré d'autonomie à accorder et aux modalités d'organisation de la représentation politique

¹⁹³ *id.*

¹⁹⁴ Etienne Regnault a été nommé commandant de Bourbon en 1665.

¹⁹⁵ C'est notamment le cas de Julien Gaultier de Rontaunay qui créa une flottille de commerce comprenant une soixantaine de navires durant la première moitié du XIX^{ème} siècle. Bien qu'originaire de l'île de France, il est intégré dans les discours au panthéon des grands hommes réunionnais.

¹⁹⁶ *Le Courrier colonial*, 06 juin 1913, *op. cit.*

¹⁹⁷ Rapport du Gouverneur de La Réunion au Ministre des colonies, 27 avril 1913, *op. cit.*

¹⁹⁸ *id.*

¹⁹⁹ Rapport au sujet du Groupement des Colonies Françaises de l'océan Indien (n.d.), A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

des colonies.

Pour La Réunion, la volonté d'émancipation s'accompagne du maintien du *statu quo* juridique et constitutionnel. Les membres du Conseil général s'empressent ainsi de rappeler lors de la séance du 29 octobre 1913²⁰⁰ que l'acceptation d'un tel projet de rapprochement suppose la garantie de certains droits politiques, condition *sine qua non* à toutes négociations :

« Le Conseil Général comme suite au Congrès de 1912, émet le vœu que soit poursuivi le développement des relations économiques entre la Réunion et Madagascar et que soient mises à l'étude avec le concours des deux administrations intéressées et des corps constitués les mesures d'ordre administratif ou économique communes aux deux pays qui seraient de nature à accroître la prospérité de chacun d'eux.

Sous réserve :

- qu'il ne sera pris aucune mesure de nature à porter atteinte à l'autonomie administrative des divers services de la colonie, sans délibérations préalables du Conseil Général.

- qu'il ne sera apporté dans aucun des cas des modifications quelconques au statut politique de la Colonie »²⁰¹.

En ce sens, les conseillers généraux s'appuient sur les prises de positions de certaines franges de la classe politique française qui insistent sur la nécessité d'une délégation plus importante des pouvoirs auprès des corps constitués de La Réunion. Tel est le cas notamment de Charles Humbert²⁰², dans un article publié dans *Le Courrier Colonial* du 27 juin 1913, qui défend l'idée d'une nécessaire décentralisation des pouvoirs afin de régénérer la vie politique locale. En relevant la dignité des autorités bourbonnaises, ce dernier suppose la fin « *des mesquines querelles de clocher* »²⁰³. La constitution d'un Gouvernement Général permettrait selon cette logique d'affirmer les prérogatives locales. Sans remettre en question son statut, La Réunion ne pourrait tirer que des avantages à lier son sort à celui de Madagascar car elle y gagnerait des simplifications administratives qui pourraient en outre se traduire par des économies de fonctionnement. Ce dernier point est d'autant plus fondamental que l'autonomie financière des colonies est désormais entrée en vigueur. Les avantages de cette décentralisation permettraient ainsi une véritable autonomie en termes de législation locale. Si l'idée d'élever La Réunion au statut de département d'outre-mer semble « *surannée* » et éloignée des « *réalités véritables* »²⁰⁴, il n'en demeure pas moins nécessaire de doter la Colonie d'institutions libérales puisque cette dernière a atteint sa « *majorité* »²⁰⁵ dans le processus de développement civilisationnel pour reprendre la rhétorique chère à la « République coloniale »²⁰⁶.

Estimant que le climat est propice à la mise en chantier du projet, le Ministère des colonies demande dès lors le 2 février 1914 au nouveau Gouverneur de La Réunion²⁰⁷ d'accélérer les démarches. Dans un rapport en date du 24 mai 1914, ce

²⁰⁰ A.N.O.M. FM/SG/MAD/369/1004.

²⁰¹ Lettre du Gouverneur de La Réunion au Ministre des colonies, 24 mai 1914, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

²⁰² Sénateur de la Meuse qui n'est pourtant pas réputé pour son implication dans la politique coloniale.

²⁰³ *Le Courrier colonial*, 27 juin 1913, A.N.O.M. FM/SG/MAD/369/1004.

²⁰⁴ *id.*

²⁰⁵ *id.*

²⁰⁶ Cf. Nicolas BANCEL, Pascal BLANCHARD et Françoise VERGES, *La République coloniale. Essai sur une utopie*, Albin Michel 2003, 172 p.

²⁰⁷ Le Gouverneur Duprat prend ses fonctions le 23 novembre 1913 en remplacement d'Hubert Garbit nommé Gouverneur Général de Madagascar.

dernier entrevoit l'idée d'une fédération d'un bon œil et rassure les Bureaux du ministère sur les « *les appréhensions premières produites par un amour propre exagéré des Réunionnais, qui voyaient dans le "rattachement" l'amoindrissement de leur île natale* »²⁰⁸. Tenant compte de cette prétendue fierté, il estime qu'il faudrait attacher une certaine importance à la dénomination de la nouvelle union ainsi créée :

« *Au lieu de l'appeler "Gouvernement Général de l'Afrique Orientale Française", il serait préférable de le dénommer "Gouvernement Général de Madagascar et de la Réunion" ou encore "Gouvernement Général de la Réunion, de Madagascar et Dépendances" pour ne pas faire disparaître le nom de cette Vieille colonie française* »²⁰⁹.

Comme son prédécesseur, il pense que le statut politique de La Réunion doit rester intact tout en procédant à des réformes visant une certaine efficience administrative. Les services de la Colonie pourraient ainsi conserver leur autonomie sauf en ce qui concerne la Justice où les nécessités de restrictions budgétaires impliquent une redistribution des pôles de compétences. Ainsi, sa volonté est d'étendre la juridiction de la Cour de Tananarive à celle de La Réunion par souci d'économie de fonctionnement notamment pour les délits les plus graves. Pour les autres administrations, il affirme que tout changement provoquerait une ferme opposition des Réunionnais. En somme, il considère que le modèle indochinois pourrait s'appliquer pour le Sud-Ouest de l'océan Indien avec l'instauration de services généraux et leurs annexes dans les pays de la zone, doté d'un budget général afin que les colonies ne pèsent plus sur les finances de la Métropole.

B. Les dernières tentatives.

Les principes constitutifs étant acceptés, les Bureaux du Ministère des colonies élaborent des projets de décrets qui sont soumis ensuite à l'approbation des autorités locales. Si la plupart des mesures reprennent les principes appliqués en Indochine et en Afrique Occidentale, un accord de principe est trouvé sur le fait que la délégation de pouvoir au Gouverneur Général soit plus étendue pour l'Afrique Orientale.

Un premier décret est alors proposé le 3 février 1914²¹⁰, dans lequel le Gouverneur Général serait « *le dépositaire des pouvoirs de la République* » et en conséquence seul habilité à correspondre avec le Gouvernement et les divers départements ministériels. Ses prérogatives devraient s'étendre au domaine diplomatique pour tous les pays de la région de l'océan Indien en lui donnant la possibilité de correspondre avec le personnel consulaire et d'engager des négociations avec les pays concernés « *dans les limites déterminées par le Gouvernement* ». Ceci permettrait notamment de mettre en place « *une meilleure organisation des transports maritimes avec l'Afrique du Sud et donnerait plus de poids pour préparer, le cas échéant, des conventions commerciales avec les pays voisins* »²¹¹. Les ressources financières et la puissance d'échange dont disposerait ce nouveau groupe lui permettraient alors de faire front à la concurrence impériale internationale. Plus qu'une décentralisation, le projet propose plutôt une déconcentration des pouvoirs régaliens de l'Etat puisque le Gouverneur Général dispose des attributions réservées habituellement au Ministre des Colonies. C'est pourquoi le Gouverneur Général (outre le fait qu'il ait sous ses ordres directs le Gouverneur de Madagascar, le Gouverneur de La Réunion,

²⁰⁸ Lettre du Gouverneur de La Réunion au Ministre des colonies, 24 mai 1914, *op. cit.*

²⁰⁹ *id.*

²¹⁰ Projet de décret pour le rattachement du Gouverneur de Madagascar au Ministre des colonies, 3 février 1914, A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

²¹¹ *id.*

l'Administrateur responsable des Comores et le Commandant des troupes de la zone) dispose également d'une entière liberté pour nommer à toutes les fonctions civiles les personnels de son choix. En outre, le Gouverneur Général est responsable de la défense extérieure et intérieure des territoires du Gouvernement Général et dispose, à cet effet, des forces de terre et de mer qui y sont stationnées. Il peut arrêter en Conseil de Gouvernement le budget général et donner son avis sur toutes les questions de colonisation, de finances, de douanes et de travaux publics intéressant l'Afrique Orientale. Sur ce dernier point, le partage de compétences et la rationalisation du potentiel technique de chaque territoire ne pourraient être que bénéfiques :

« Le groupement ne serait pas sans présenter également d'importants avantages au point de vue administratif. Il arrive fréquemment que la Réunion se trouve dans l'impossibilité (...) de faire face à certaines obligations particulières : installations téléphoniques, travaux publics spéciaux, etc... Dans de nombreux cas elle a pu, heureusement recourir aux techniciens de la Grande île, mais cette aide, en l'état présent, ne peut être qu'éventuelle et précaire »²¹².

Afin de rassurer les Réunionnais et les colons malgaches, les Bureaux du ministère jugent qu'il est « indispensable pour que le groupement ne provoque quelque inquiétude, soit de la part des habitants de la Réunion, soit des colons de Madagascar, que dans le groupe ainsi constitué, chacune des deux colonies conserve intacte sa personnalité »²¹³. Il ne saurait être question, en particulier, de toucher au statut politique de La Réunion qui disposerait encore de sa représentation politique au niveau national et de ses instances représentatives locales. *Quid* cependant d'un tel privilège²¹⁴ au sein d'un groupement aux compétences élargies où les autorités administratives seraient coupées des instances représentatives ? L'utopie de la République coloniale réside certainement dans cette aporie de vouloir à la fois imposer les valeurs centrales du système républicain tels que la souveraineté du peuple, l'égalité, le suffrage universel, l'unité et l'indivisibilité tout en vidant de leur contenu les principes énoncés.

Ces contradictions et les priorités géopolitiques européennes expliquent certainement l'annulation du projet. La nomination de Maurice Raynaud²¹⁵ le 13 juin 1914 au poste de Ministre des colonies modifie dans le même temps la politique impériale au moment où le soutien de la « Plus Grande France » devient nécessaire. Dans un rapport non daté précisément²¹⁶, il détaille les nouvelles dispositions de la République sur les territoires coloniaux de l'océan Indien et rappelle tout à la fois la nécessité d'un rapprochement sans pour autant bouleverser les dispositifs législatifs existants.

La logique tutélaire énoncée est désormais clairement à l'avantage de La Réunion dont on vante les mérites (« *Perle d'Eden* » qui concentre « *en raccourci toutes les merveilles du globe* » mais aussi « *terre natale d'un grand nombre de citoyens illustres* ») et dont on défend les droits²¹⁷ chèrement acquis grâce à son patriotisme et à son dévouement à la République. Autrefois considérée comme une « *grande colonie* » lorsqu'elle faisait la richesse du premier domaine colonial français,

²¹² *id.*

²¹³ *id.*

²¹⁴ Selon son sens étymologique de *rex-privata* (« loi particulière »).

²¹⁵ Ministre des colonies du 13 juin 1914 au 26 août 1914 dans le Gouvernement de René Viviani.

²¹⁶ Projet de loi de M. Raynaud, Ministre des colonies, 1914 (non daté précisément mais qui a été rédigé entre le 13 juin et le 26 août), A.N.O.M. 1AFFPOLC58.

²¹⁷ Le Ministre rappelle que son statut a été établi par les sénatus-consultes des 3 mai 1854 et 4 juillet 1866, complétés sur certains points par l'article 33 de la loi de finances du 15 avril 1900, ainsi que par la loi municipale du 5 avril 1884. Les lois sur le recrutement de l'armée y sont également applicables.

elle est devenue selon les propos de Maurice Raynaud une « *petite colonie* » de par la politique impérialiste menée par la France en Afrique et en Asie. Pourtant, La Réunion garde ses droits historiques sur la Grande île²¹⁸ et l'archipel des Comores²¹⁹ et doit jouer le rôle « *d'intermédiaire naturel* » entre la législation métropolitaine et celle appliquée sur les autres territoires. Dans une logique coloniale d'assimilation, La Réunion devrait ainsi permettre l'adaptation progressive de certaines lois françaises aux autres colonies.

La nécessité de concentrer les forces au sein d'une fédération, de mettre en valeur les atouts complémentaires de chacune de ses composantes, est pourtant rappelée et défendue avec fermeté. L'exemple donné par l'Empire britannique démontre « *la nécessité de confirmer officiellement les liens naturels existants entre les terres géographiquement solidaires* »²²⁰. L'exemple de plusieurs groupements formés entre les colonies britanniques en Afrique, en Amérique ou en Asie a visiblement marqué les esprits. De manière plus précise, la façon dont s'est formée la fédération d'Afrique du Sud « *groupant avec une parfaite souplesse des colonies autonomes dotées d'institutions représentatives, et même de parlement locaux (...) et des colonies de la couronne, des territoires ou protectorats (...) sans parler de la Grande compagnie à charte de la British South Africa Company* » montre à quel point les avantages que Maurice Raynaud espère d'un groupement de forces coloniales diverses seraient de nature à faire « *trionpher des situations les plus complexes et en apparence inextricables* ». La fédération sud-africaine, selon ses propos, prouve que l'uniformité administrative n'est pas une solution viable mais qu'il conviendrait de la remplacer par une « *unité de vue [et] de coordination dans les efforts économiques et financiers* ». De la sorte, un tel projet n'implique pas un bouleversement de l'organisation existante ni même un changement d'orientation dans la politique suivie jusqu'alors dans l'une ou l'autre des colonies concernées. Les fédérations créées en Indochine ou en Afrique Occidentale confirment qu'il n'est pas nécessaire de recourir à l'exemple des institutions étrangères. La conservation des institutions préexistantes et notamment le maintien des instances représentatives (les parlementaires ou les conseils élus) a permis de rassurer les populations concernées « *dès que leurs susceptibilités légitimes ont pu recevoir les garanties les plus certaines* ».

Tout bien considéré, il s'agit de déplacer le centre des décisions administratives, alors à Paris, sur les territoires composant la fédération dont on attend une plus grande responsabilisation. Dans cette optique, la Métropole n'aurait plus qu'un rôle de haute direction et de contrôle au sein d'une « *fédération d'intérêts solidaires et d'unités politiquement autonomes* »²²¹. Ce renforcement du contrôle métropolitain assorti d'une plus large initiative accordée aux autorités locales permettrait d'accroître le budget général de la zone mais aussi de contracter des conventions commerciales avec les colonies voisines, tout en utilisant de manière plus rationnelle les compétences humaines de la fédération que ce soit dans le domaine financier, commercial, technique

²¹⁸ La Compagnie de négociants qui prit possession de La Réunion pour la Compagnie des Indes Orientales, au nom du Roi de France, avait obtenu par autorisation de Richelieu, le privilège exclusif de fonder des colonies à Madagascar et dans les îles voisines. C'est également une expédition envoyée en 1818 par le Gouverneur de Bourbon sur la Côte orientale de Madagascar, qui prit possession de Sainte-Marie, demeurée jusqu'en 1843 une dépendance de La Réunion.

²¹⁹ Une ordonnance du 29 août 1843 institua la colonie de Mayotte, de Nossi-Bé et de Sainte-Marie de Madagascar. Cette dernière a d'abord été rattachée à La Réunion en 1876 avant de l'être à Diégo-Suarez en 1888 puis à Madagascar en 1896.

²²⁰ Projet de loi de M. Raynaud, Ministre des colonies, 1914, *op. cit.*

²²¹ *id.*

ou militaire. Au lieu d'imaginer une communauté politique et administrative uniforme, Maurice Raynaud envisage plutôt une communauté d'intérêts d'ordre économique dans laquelle La Réunion bénéficierait des ressources de Madagascar et des Comores et ces dernières « *de l'expérience, du patriotisme et de la civilisation des populations réunionnaises* ».

« D'une manière générale, en effet, l'île de la Réunion et la Grande île se complètent réciproquement au point de vue agricole. Si la Réunion est réservée aux produits coloniaux proprement dits, (...) Madagascar doit être, au contraire, le grenier procurant aux habitants de la Réunion les denrées nécessaires à leur subsistance. Il convient dès lors de favoriser, par tous les moyens possibles, l'introduction dans cette dernière colonie, du riz et des bœufs (...) qui abondent dans la Grande île, et constituent la base de l'alimentation des Réunionnais. (...) A Madagascar, certaines régions côtières sont propices aux cultures riches ; d'autres peuvent donner en abondance certains produits susceptibles de transformations industrielles ; or la Réunion possède à cet égard une expérience de plusieurs siècles dont elle pourrait faire bénéficier la Grande île pour le plus grand bien de nos deux possessions ; les jeunes gens de la Réunion – après avoir complété sur place leur instruction publique – seraient particulièrement qualifiés pour organiser la mise en valeur de la Colonie voisine »²²².

Pour atteindre cet objectif, il pense qu'il n'est pas nécessaire de modifier les principes de la législation coloniale alors en place²²³. Il suffit, tout en conservant les actes organiques existants, de détacher une partie des attributions administratives réservées au Chef du Département à un « *Haut représentant du Gouvernement Central* » dont la nature du poste et de la fonction reste encore à préciser. Cette volonté de déléguer les prérogatives de l'Etat démontre un certain pragmatisme et entérine le principe de la responsabilisation des territoires de l'Empire grâce à une gestion décentralisée allant à l'encontre d'une tradition jacobine pourtant bien ancrée dans les services centraux métropolitains. Si la principale motivation est d'ordre budgétaire, la rationalisation des compétences est également perçue comme une nécessité pour faire face aux prétentions impériales britanniques dans l'aire indianocéanique. La montée des tensions en Europe relègue cependant ces vellétés de réforme au second plan et oblige Maurice Raynaud à abandonner son projet. La mobilisation de l'Empire pour l'effort de guerre devient désormais la priorité de la politique coloniale. L'Union sacrée sonne ainsi le glas d'une première forme d'émancipation coloniale que les frustrations de la Première Guerre Mondiale n'auront de cesse de raviver par la suite.

In fine, la virulence des débats s'explique peut-être par un simple désaccord sur la formulation à employer. S'il avait été question de rattacher Madagascar à La Réunion, et non le contraire, le projet eût été mieux compris et mieux accueilli. Ce n'est certes qu'une question d'appellation mais dans le contexte de crise économique et compte tenu des multiples revendications exprimées pour une reconnaissance de la spécificité réunionnaise, la puissance des mots ne pouvait que froisser un affect en quête d'assimilation. Le sentiment d'appartenance nationale y est d'autant plus fort que les Réunionnais se considèrent comme des acteurs clés du système politique. Comme le rappelle Voltaire « *un républicain est toujours plus attaché à sa patrie qu'un sujet à la*

²²² *id.*

²²³ Seule l'organisation judiciaire de La Réunion serait à préciser par la modification de la loi du 15 avril 1890 afin de permettre une meilleure coordination des procédures engagées.

sienne, par la raison qu'on aime mieux son bien que celui de son maître »²²⁴.

On peut donc se demander si l'élargissement des droits politiques à La Réunion depuis les prémices de la Troisième République n'est pas à l'origine d'une conscience nationale plus forte nécessitant une démarcation plus nette avec les autres territoires coloniaux de l'Empire. L'identité réunionnaise se définit de la sorte par ce qui est semblable (la similarité avec la Métropole grâce au processus d'assimilation) et ce qui est distinct (la singularité par rapport aux autres colonies qui explique tout refus de rapprochement). Ainsi, nous pouvons déceler dans les réactions parfois virulentes une certaine forme de dédain envers les peuples récemment colonisés. La construction identitaire s'inscrit alors dans la différenciation entre le *Nous et les Autres*²²⁵ où les préjugés renvoient à un « ensemble de cadres prédiscursifs collectifs qui ont un rôle instructionnel pour la production et l'interprétation du sens en discours »²²⁶. C'est pourquoi les porte-paroles de l'opinion publique réunionnaise ne peuvent admettre que la Métropole veuille les « mettre au même niveau que ces hommes primitifs, féroces et fourbes, qu'elle ne pourra jamais civiliser »²²⁷. Ils considèrent ainsi que « La France protège seulement tout ce qui n'est pas français »²²⁸. La vérité n'est donc pas dans les faits, qui n'en sont que la partie visible, mais dans la compréhension des raisons qui les font accepter.

La logique coloniale reprend cependant le dessus et les intérêts partagés ne pouvaient que se conformer aux lois géographiques. Les nouveaux projets qui émergent à la veille de la Grande Guerre prennent toutefois le soin d'utiliser une appellation plus consensuelle en évitant le terme de « rattachement » pour proposer celui de « groupement des possessions de l'océan Indien ». Ce dernier était déjà entériné pour les aspects militaires depuis 1903 et ne pouvait être que complété dans les domaines politique, économique et commercial pour faire face à la puissance coloniale britannique. Le déclenchement de la guerre en Europe et la nécessité de se reposer sur un Empire apaisé de toutes tensions expliquent cependant l'abandon des projets et une redéfinition de la politique impériale.

²²⁴ Voltaire, *Pensées sur le Gouvernement*, 1752.

²²⁵ Tzvetan TODOROV, *Nous et les autres*, Paris, Editions du Seuil, 1989.

²²⁶ Marie-Anne PAVEAU, *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2006, p. 14.

²²⁷ Protestation du Conseil municipal des Avirons, 08 septembre 1907, *op. cit.*

²²⁸ *id.*

VISION PHILATÉLIQUE DES COLONIES DE L'OCÉAN INDIEN : MADAGASCAR ET LA RÉUNION Á TRAVERS LE PRISME DES TIMBRES-POSTE FRANÇAIS

Frédéric GARAN
Maître de conférences
Université de La Réunion
CRESOI – EA 12

Résumé :

Le timbre-poste est un moyen de connaître l'image que la Métropole veut donner de ses colonies. Qu'en est-il pour Madagascar et La Réunion ? La représentation est assez classique pour Madagascar, avec la volonté de souligner la domination française. Pour La Réunion, les éléments sont plus ambigus. L'île n'est représentée ni comme une colonie ordinaire, ni comme un espace métropolitain, pas même comme les autres vieilles colonies.

Mots Clé :

Timbre-poste, colonies, Madagascar, La Réunion, iconographie, 1852-1960.

Abstract:

The philatelic vision of Indian Ocean's colonies: Madagascar and Reunion Island through the prism of French postage stamps

The postage stamp is a means of knowing the image which the French state wants to give of its colonies. What happens for Madagascar and Reunion Island? The representation is traditional for Madagascar, with the will to underline the French domination. For Reunion Island, the elements are more confusing. The island is represented neither as an ordinary colony, nor like France, not even like the other old colonies.

Key words:

Postage stamp, colonies, Madagascar, Reunion Island, iconography, 1852-1960.

L'iconographie des timbres-poste dans le cadre colonial a été très peu étudiée par les historiens¹. Elle constitue pourtant une grille de lecture particulièrement intéressante. C'est d'abord une iconographie qui a une très large diffusion, qui touche aussi bien les populations des colonies que celles de la métropole. Elle contribue à forger l'imagerie coloniale en métropole, chez ceux qui n'aborderont jamais ces territoires lointains. Dans les années 1920-1930, le phénomène de collection aidant, au même titre que les images dans les paquets de chocolat, sur les buvards ou sur les protège-cahiers, le timbre-poste est certainement le support qui fabrique l'imaginaire colonial de la manière la plus forte (et paradoxalement très inconsciemment), au même titre que la publicité naissante².

« Moyen Congo », Nossi-bé, AOF, « Archipel des Comores », « Côtes Française des Somalis », Dahomey, « Grand Liban », Réunion, « Saint Pierre et Miquelon », Madagascar, Indochine ... Les timbres-poste égrainent les noms des possessions de la France et familiarisent la population avec la géographie coloniale à travers des images de 1 ou 2 cm². Ceux-ci ne sont pas neutres. Totalement contrôlés de la conception à la diffusion par l'Etat, ils fixent à la fois la vision que le pouvoir veut donner de la colonie et la relation établie avec la métropole : le timbre poste est bien un support de propagande et d'acculturation coloniale. Paysages, grands hommes, types ethniques, réalisations techniques seront les grands classiques de cette iconographie. Quelles sont les représentations « postales » de Madagascar et de La Réunion ? Les images des timbres-poste de ces deux colonies permettent-elles de révéler les différences de ces deux histoires coloniales ?

Pour cette analyse, nous prendrons en compte les éditions postales de La Réunion, depuis les origines en 1852, jusqu'à la départementalisation³. Ceci représente un ensemble de 280 valeurs, auquel il faut en ajouter 44 pour la poste aérienne, 35 pour les timbres-taxe et 5 pour les timbres de colis postaux. Considérant pour cet ensemble l'existence de séries, nous avons une cinquantaine d'images différentes pour les timbres de La Réunion, avec moins d'une trentaine qui leur sont spécifiques (certaines séries présentent des images qui sont communes avec la métropole ou à l'ensemble des colonies). Pour Madagascar, nous avons 334 valeurs de 1889 à 1958⁴, ainsi que 77 pour la poste aérienne, 40 pour les timbres-taxe et 5 pour les colis postaux. Il y a une soixantaine de motifs différents, pour une quarantaine qui sont spécifique à la Grande Ile. Les deux collections sont donc très comparables⁵.

¹ Voir Olivier PEYRON, « les Timbres-poste », in Nicolas BANCEL, Pascal BLANCHARD, Laurent GERVEREAU (dir), *Images et Colonies (1880-1962)*, BDIC-ACHAC, 1993, pages 174-175.

Frédéric GARAN, *Iconographie du Noir et de l'Afrique (1914-1960)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Claude PRUDHOMME, Lyon 3, 1985.

² Voir le *Catalogue de l'exposition « Négripub »*, Bibliothèque Fomey, Janvier-Mars 1987, Paris, 157 pages, ainsi que l'article Delphine BURGUET dans le présent volume : « La graine et l'apéritif ou l'indigène et le savant ».

³ Après la départementalisation, les timbres en circulation à La Réunion sont les mêmes qu'en métropole, avec une valeur exprimée en CFA.

⁴ Avant la conquête complète de l'île en 1896, il y a eu des émissions postales pour les possessions de Nossi-bé, Sainte-Marie, Diego-Suarez et Majunga. Seul Diego-Suarez a eu des timbres spécifiques (5 motifs en 1890 et 1891), dans les autres cas, il s'agit des collections communes à l'ensemble de l'Empire.

⁵ Nous traiterons de manière égale chacun des timbres. Il faut cependant avoir en tête que les valeurs faciales déterminent dans les faits quels sont les timbres les plus employés. Les utilisateurs ne sont pas les mêmes si l'on considère les timbres de la poste aérienne et les timbres « courants ». Mais il serait vain d'essayer d'appliquer des « coefficients d'utilisation » aux timbres. Tout le monde était susceptible de les recevoir. Il faut également avoir présent à l'esprit que les séries courantes tournent à l'intérieur du territoire, mais partent aussi vers la Métropole, ou ailleurs (comme leur nom l'indique, les postes aériennes ne concernent que l'acheminement par avion, alors que l'essentiel se fait par bateau. D'autre part, il faudrait considérer aussi l'arrivée des timbres métropolitains dans les colonies.

D) PAYSAGES ET MONUMENTS : UNE CONSTRUCTION SYMBOLIQUE DES TERRITOIRES

A Madagascar comme à La Réunion, les liaisons postales durant la dernière décennie du XIX^{ème} siècle sont assurées par une série à caractère allégorique commune à l'ensemble des colonies⁶. Il faut attendre 1903 à Madagascar et 1907 à La Réunion pour voir apparaître des timbres propres à ces différents territoires⁷. Madagascar est alors « résumé » en quatre éléments qui composent un pseudo paysage : un zébu, un ravenala, un lémurien et une pierre levée (qui ressemble plus à une pierre tombale !). Le tout est encadré par une sorte de liane, dont les feuilles sont consommées comme « brèdes » (1903, n°63 à 77)⁸.



La situation est différente à La Réunion. Trois timbres (1907-1917, n°56 à 71) figurent respectivement la carte de l'île, la rade de Saint-Denis (accompagnée du blason de la ville) et Sainte-Rose avec le volcan. Il s'agit clairement, pour les deux



paysages, de gravures d'après photographie. La vision de La Réunion s'ancre dans la réalité, anticipant sur les paysages métropolitains qui se généraliseront au début des années 1930. Le recours aux armoiries de Saint-Denis souligne le lien à la France. La

⁶ Nous utiliserons les numéros de référence des catalogues Yvert et Tellier pour désigner les timbres. Les timbres pour la poste aérienne seront signalés PA et les timbres-taxe TA.

⁷ Il y a eu précédemment des timbres spécifiques mais qui se limitent à la seule indication de la valeur à Madagascar (1891, n°8 à 13) ou à des « compositions typographiques » à La Réunion (1852, n°1 et 2).

⁸ Pour permettre de bien voir certains détails, les timbres ont été agrandis. Le format initial pour les petits est 20x24mm, pour les rectangulaires, 24x40. A partir de 1942, certains timbres de la poste aérienne sont au format 30x54.

Réunion poursuivra dans ce sens avec « cascade des demoiselles », et « mare aux poules d'eau et piton d'Anchain » qui mettent en avant Salazie en 1933-1938 (n°125 à 140A).



La Grande Ile, de son côté, reste dans le domaine de la composition. Le timbre omniprésent de 1908 à 1928 (n°94 à 161) s'intitule « transport en filanzana ».



Si la scène semble réaliste, c'est en fait un puzzle à trois éléments. En arrière plan, le paysage urbain de Tananarive ancre le décor, d'où se détache le Palais de la Reine et le Palais du Premier Ministre. En premier plan, au cœur d'une savane, un Européen sur un *filanzana* (« chaise à porteur »), casque colonial sur la tête, est entouré de quatre indigènes. Entre ces deux scènes s'intercale un paysage de collines avec un

tunnel ferroviaire d'où émerge une locomotive à vapeur. C'est tout le Madagascar colonial qui est ainsi résumé. L'ancienne capitale est soumise à l'autorité administrative qui sillonne le pays, la « mission civilisatrice » étant à l'œuvre avec la modernisation qu'incarne le chemin de fer. Les premiers timbres de cette série ont été mis en circulation en 1908, alors que la ligne TCE (Tananarive – Côte Est) commence juste à être exploitée sur l'ensemble du tracé.

Bien que le *filanzana* soit le moyen de transport traditionnel employé depuis fort longtemps, il devient alors l'un des symboles de l'oppression administrative française sur le pays. Cette iconographie coloniale n'y est pas étrangère.



C'est à nouveau une nature recomposée qui illustre le timbre du cinquantenaire de rattachement à la France (1946, n°219). Sous la figure de Gallieni, Madagascar est à nouveau représenté par le zébu et le *ravenala*. Le zébu est également à l'honneur (1946, n°304-305) en l'associant sur un pied d'égalité avec des enfants betsimisaraka, un couple sakalava, un guerrier du sud, mais aussi avec Gallieni, Duchesne et Joffre ! (1946, 19 valeurs, n°300 à 318).



Pour la France-Libre, le *ravenala* est à nouveau le symbole de Madagascar, dans une forme très stylisée, avec des décors évoquant des boucliers très africanisant (1943, n°265 à 278).

Pour La Réunion, on reste dans le cadre de représentations clairement identifiables sur le terrain (même si la série de 1947 que nous évoquerons présente une certaine stylisation : n°262 à 280). Sous un lourd bimoteur, c'est le pont de la Rivière de l'Est que l'on découvre (1942, PA n°10 à 14). Les côtes sont bien dessinées, que ce soit en vue terrestre (1947, n°262 à 264) ou aérienne (1947, PA n°42). Nous retrouvons les cirques (1938, PA n°2 à 5, repris en 1942, PA n°15 à 17), avec en particulier l'entrée de Cilaos (1947, n°268 à 270) ainsi que le piton des neiges (2 représentations dans la série 1947, n°271 à 277).



La Réunion, 1942, PA n°10,



1947, n°263



1947, PA n°42



La Réunion, 1938, PA n°2



1947, n°268



1947, n°271

Par leur réalisme, les paysages réunionnais se distinguent de ceux de Madagascar. Ils se rapprochent de ceux de la Métropole que l'on trouve à la même époque, comme le timbre figurant la pointe du Raz en 1946 (France n°764). Ce qui surprend cependant, c'est l'extrême rareté des personnages, comme des monuments.



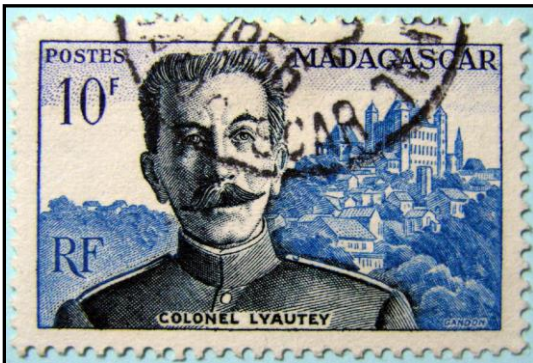
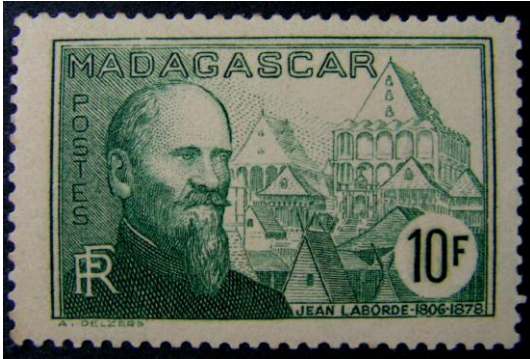
Le pont de la rivière de l'Est que nous avons déjà évoqué est un décor pour un timbre de la poste aérienne où le sujet principal est l'avion. En dehors de ce cas, un seul timbre a un monument pour thème central : le musée Léon Dierx (1933-38, n°141 à 148)⁹.

Curieusement, la référence à des monuments est plus importante à Madagascar. Il y a d'abord la pierre levée (*vatolaby*), un monument à la mémoire des ancêtres, que l'on trouve particulièrement dans le centre du pays. Elle apparaît cependant très discrètement (et très petite !) au pied du *ravenala*. Mais, c'est indiscutablement le Palais de la Reine qui tient la vedette. Déjà en arrière fond du *filanzana* que nous avons déjà évoqué¹⁰, nous le retrouvons derrière le portrait de Jean Laborde (1938, n°199 à 205) ainsi que de celui de Lyautey (1954,

⁹ Le musée étant ouvert en 1912, il ne s'agit pas d'une « anniversaire ». Pourquoi le musée Léon Dierx et pas celui d'histoire naturelle ?

¹⁰ Le régime de Vichy reprendra « transport en filanzana » en 1941. Le portrait de Pétain figure en haut à droite. Tananarive a été réduite, et le palais de la reine rapproché de celui du premier ministre, afin d'éviter que la résidence royale ne disparaisse sous le Maréchal !

n°325 et 326). Toutes ces représentations vont dans le sens de l'affirmation de la domination de la France sur Madagascar. Cette situation est poussée à l'extrême avec l'improbable perspective¹¹ du palais entre les jambes du cheval de la statue équestre de Gallieni (1931, n°183 à 187). Signalons enfin une représentation qui pourrait paraître « neutre », sur la série des timbres-taxé (1908 à 1942, TA n°8 à 30), si ce n'était le drapeau français bien en évidence, et bien sûr aussi, le sigle RF (voir page 5).



II) COMMÉMORATIONS, GRANDS HOMMES ET POPULATIONS : ASSOCIER LES TERRITOIRES À LA FRANCE

Deux des représentations du *rova* sont des commémorations : le 60^{ème} anniversaire de la mort de Jean Laborde et le centenaire de la naissance de Lyautey¹². A la mémoire des grands hommes se rajoute celle des grands moments de la conquête : en 1941, centenaire du rattachement de Mayotte et de Nossi-bé à la France (n°321, sous la forme de portraits de Jéhène, Passot et De Hell, sur fond de cartes des deux îles) et en 1946, cinquantenaire du rattachement à la France (avec en effigie Gallieni, voir plus

¹¹ Comme le montre cette carte postale, cette perspective n'était pas possible, avec cette statue installée depuis 1923 à Ambohitatovo, lieu d'où l'on ne peut voir le palais.

¹² Lyautey est bien associé à l'histoire de Madagascar, puisque le timbre porte en légende « colonel », grade qu'il avait lors de son passage. On notera qu'on même moment pour les timbres commémoratifs à l'usage du Maroc, il est bien évidemment « le maréchal Lyautey ».

haut, n°319, page 113). A La Réunion, la seule commémoration est le tricentenaire du rattachement à la France (1943, n°180 à 185, et 1943 PA, n°18 à 23). On peut se demander de quel rattachement s'agit-il ? Un timbre renvoie effectivement à Pronis, mais l'autre fait référence à l'arrivée des épices grâce à Pierre Poivre ! Ces timbres, édités en métropole (comme tous les autres), doivent servir la propagande de Vichy qui entend signifier le maintien de la tutelle de l'Etat français. En vain... Comme tous les timbres édités pour La Réunion en 1942 et 1943 par Vichy, ils ne seront jamais mis en circulation du fait de la guerre et du blocus.



La Réunion, 1943, n°180 à 185, et 1943 PA, n°18 à 23.



Parmi ces commémorations, point de grands personnages de Bourbon qui soient célébrés. Si, dans la logique de l'époque et de la société coloniale, il n'est pas surprenant qu'un Lacaussade ne soit pas mis à l'honneur, il est plus étonnant que Lecomte de Lisle ne fasse pas l'objet d'un tirage philatélique. Tout juste en 1937, une surcharge portant le nom de « Roland Garros » pour le premier timbre de la poste aérienne rend hommage à un Réunionnais célèbre.

A Madagascar par contre, on veut que les populations se souviennent de ceux qui ont servi les intérêts de la France. Si le centenaire de Lyautey est logique au rang des mythes de l'Empire colonial, le choix de la commémoration du 60^{ème} anniversaire de la mort de Laborde est plus surprenant. Le centenaire de Gallieni (il était né en 1849) aurait semblé plus attendu. Le grand homme n'est cependant pas absent de la philatélie malgache, loin de là... Outre les deux timbres déjà évoqués (1931, n°183 à 187 et 1946, n°319) le général Gallieni est présent dans la grande série de l'après-guerre (1946, n°300 à 318)¹³. Il est aux côtés des héros de la conquête et de la pacification, le général Duchesne (n°314 et 315) et le Lieutenant-colonel Joffre (n°316 à 318). Comme ce sera le cas pour Lyautey (1954, n°325 et 326), les carrières de Joffre et Gallieni sont figées dans le cadre de leur mission à Madagascar (leur titre de Maréchal n'apparaît pas !). C'est une pratique qui semble propre à Madagascar¹⁴. C'est sans doute un moyen pour rappeler qu'à Madagascar, Lyautey et Joffre étaient sous les ordres de Gallieni. Celui qui a mis fin à la monarchie et fut le premier Gouverneur général est bien le fondateur, la figure tutélaire de la colonie de Madagascar. Les autres militaires seront éternellement des adjoints, tandis que les futurs Gouverneurs généraux ne pourront être que des successeurs !

¹³ Gallieni est sur les valeurs n°308 à 310.

¹⁴ En Algérie par exemple, on évoque le « maréchal Bugeaud », comme on parle du « maréchal Lyautey » au Maroc, sur les divers timbres commémoratifs.



Associés dans cette série à un zébu (voir page 113), les trois grands militaires le sont aussi à des figures du peuple malgache sous forme de « types ethniques » : « danseur du Sud », « types sakalava » et « types betsimisarakana ». Ces types ethniques sont un grand classique des collections de timbres coloniaux, à l'identique des cartes postales¹⁵.



La série 1930-1938 (n°161 à 178) avait déjà reproduit le portrait d'un « chef sakalava », d'une « femme betsileo », d'une « jeune fille hova »¹⁶ et d'un « attelage de zébus » avec un malgache à ses côtés. Le zébu est bien la marque de reconnaissance de Madagascar !

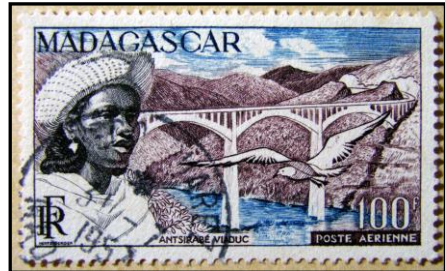
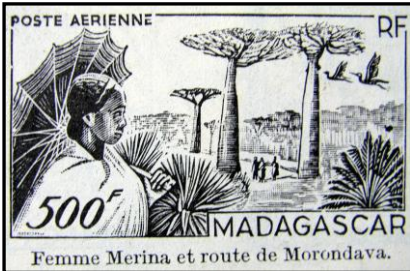
¹⁵ Voir pour Madagascar : Frédéric GARAN, « Images de la femme malgache à travers la carte postale coloniale », *Tsingy* n°5, 2004, pages 114 à 126 ; Philippe DAVID, « Iconographie ancienne de Madagascar : Inventaire provisoire et propositions d'action », *Tsingy* n°8, pages 96 à 102.

¹⁶ Il s'agit là des noms de catalogue mais qui n'apparaissent pas sur le timbre lui-même. Déjà en 1941, dans la *Revue de Madagascar* n°29, le docteur Henri Poisson signalait : « La première figure est celle d'un Bara, facilement reconnaissable par la coiffure *en pomme de terre*, la barbiche et l'ornement frontal. Les cheveux arrangés en petites boules, maintenues à l'aide d'un cosmétique local fortement odorant à base de graisse de mouton, montrent que l'indigène appartient aux groupes ethniques de Tuléar. Les poils du menton indiquent la mode bara. » Il en est de même pour le timbre du type jeune fille hovas. « L'image gravée n'est pas du genre merina car elle montre un nez assez gros, épaté, des lèvres épaisses, proéminentes, et le buste est nu, mais elle se rapproche davantage du type betsileo ou tanala. » (« Madagascar vue par ses timbres », pages 82 – 83).



Madagascar, série 1930-1938 (n°161 à 178)

Cet exercice de style que sont les « types ethniques » se prolonge jusqu'à la fin de la colonisation. En 1952, on découvre « femme merina et route de Morondava » (PA n°73) puis en 1954 « femme betsileo et viaduc d'Antsirabe » (PA n°76). On peut être surpris de l'association d'une femme merina, avec son *lamba* et son ombrelle, avec les baobabs de l'ouest. Pour le cas, le palais de la Reine eut été plus indiqué ! Selon les critères du colonisateur, les principaux « types ethniques » de Madagascar sont donc représentés.



Sur les timbres de La Réunion, le Réunionnais n'existe pas ! Une seule apparition d'un coupeur de canne est à signaler dans le cadre d'un paysage (1947, 265 à 267). La Réunion n'est pas une colonie comme Madagascar où l'on peut présenter les « types » d'indigènes. Mais, cette absence traduit sans doute une réelle gêne à définir le Réunionnais. Nous sommes confortés en ce sens si l'on compare La Réunion aux autres vieilles colonies. On ne compte pas moins de six portraits ou représentations en premier plan de « Martiniquaises ». Elles arborent inmanquablement une magnifique coiffe en madras. Des hommes apparaissent plus discrètement comme pêcheurs ou travailleurs du sucre. *Idem* à la Guadeloupe avec sept portraits de femme portant foulard, et des hommes aux champs, dans une usine à sucre ou en goélette. En Guyane, à côté du portrait d'une « guyanaise coiffée du katoury », nous avons plusieurs représentations d'hommes en pirogue sur le Maroni, un laveur d'or et deux timbres figurant un « indigène tirant à l'arc » (amérindien). Les portraits de femme pour les trois territoires ne s'apparentent pas aux « types ethniques » des autres colonies,



mais ressemblent plutôt au timbre « coiffes des provinces françaises » que la métropole éditait en 1931 avec une Arlésienne, une Boulonnaise, une Alsacienne et une Bretonne.

Il y a donc un véritable problème à représenter, à incarner la (ou « les », le problème est peut-être là ?) population réunionnaise. La difficulté réapparaît avec les images des grandes séries coloniales¹⁷.

III) LES SÉRIES COLONIALES : MADAGASCAR ET LA RÉUNION DANS L'EMPIRE

Ainsi, pour la série « au profit de l'œuvre de protection de l'enfance indigène »¹⁸, le timbre de La Réunion (1942, PA n°7 et 8) est un plan large de la cour de l'hôpital Félix Guyon, où l'on aperçoit infirmière et enfants. Inversement, en Guadeloupe et en Martinique, il s'agit d'un gros plan d'une femme avec son enfant, avec la présence d'infirmière dans un hôpital. Les trois timbres malgaches renvoient à une réalité beaucoup plus indigène que les scènes hospitalières des vieilles colonies. La



statue de « Maternité », exposé à l'hôtel de ville de Tananarive, semble beaucoup plus africaine que malgache (1942, PA n°41). Une nouvelle composition rassemble une femme des hauts plateaux, entouré d'enfants qui évoque plutôt la côte Est, tout comme la case en *falafa* et les *ravenala* qui constituent le décor (1942, PA n°43). Plus réaliste est le groupe d'enfants

sortant de la « goutte de lait de Manankavaly ».



¹⁷ Il s'agit des grandes séries homogènes dans leur structure, qui touchent plusieurs colonies, voir l'ensemble de l'Empire. Il est à signaler que, avant la départementalisation, La Réunion et Madagascar sont toujours dans des composantes des mêmes séries.

¹⁸ Il est surprenant de voir le terme « indigène » appliqué aux vieilles colonies. Publié en 1942 par Vichy, ses timbres n'ont été mis en circulation dans aucun des territoires que nous évoquons.

La série « défense de l'Empire » permet simplement d'introduire les « tirailleurs malgaches », sans que cela ne présente un intérêt réel.

Dans le cadre de cette approche, le seul intérêt des séries coloniales n'ayant pas de valeur propre à La Réunion ou Madagascar est de déterminer les manifestations ou commémorations auxquelles la France souhaite associée son Empire. Il y a bien évidemment l'exposition coloniale de 1931, mais aussi l'exposition internationale de Paris en 1937 et celle de New-York en 1939.

En 1939, le 150^{ème} anniversaire de la Révolution est l'occasion d'un unanimité impériale autour des valeurs de la France. Ce sont ces mêmes valeurs que doivent incarner Pierre et Marie Curie qui sont invoqués en 1938 pour la lutte contre le cancer lors du 40^{ème} anniversaire de la découverte du radium.

Un autre grand homme célébré à l'échelle de l'Empire, c'est le gouverneur général Félix Eboué, en 1945. Avec la mention « premier résistant de l'empire », il y a la volonté de la Métropole de rendre hommage à l'Empire pour sa libération. En 1946, en même temps que le timbre de l'anniversaire de la Victoire, est diffusé dans l'empire « Tchad au Rhin ». Certes, il s'agit de timbres de poste aérienne, qui arriveront donc en métropole. Mais cela reste quand même dans le cadre de colonies qui se rendent hommage à elles-mêmes.

En 1949, la silhouette d'un malgache qui rappelle celle du gardien de bœuf de 1930, avec son chapeau et son *lamba*, est bien identifiable parmi les peuples de l'Union française (PA n°72). L'identification est nettement moins évidente en 1950 pour la mise en avant des « œuvres sociales de la France d'Outre-mer » (n°320). La France aura peiné qu'au bout à fixer un stéréotype pour les Malgaches (déjà pour les timbres de l'exposition coloniale de 1931, aucune silhouette n'évoquait clairement Madagascar). Décidemment, le zébu et le *ravenala* restent les éléments les plus clairs pour évoquer la Grande Ile.



Madagascar, 1949, PA n°72



Madagascar, 1950, n°320

La référence militaire reste également un élément simple pour la cohésion de l'ensemble des territoires. En 1952, les territoires de l'Union Française célèbrent le centenaire de la médaille militaire (n°321) et en 1954, le 10^{ème} anniversaire de la victoire. Ce timbre est intéressant car il y a une vraie association de la métropole et de l'outre-mer. On reprend le timbre qui est diffusé en France, en l'encadrant d'un décor tropical, avec lianes, palmiers et océan, succédané des paysages de l'AEF, l'AOF, du Cameroun, des Etablissements de l'Inde, des Comores, de Madagascar, de la Nouvelle Calédonie, de l'Océanie, du Togo, de Wallis et Futuna, mais ainsi de la Côte des Somalis et de Saint-Pierre et Miquelon ! (PA n°74, voir 4^{ème} de couverture)

La série FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social) en 1956 ressemble à un baroud d'honneur de l'Empire. Dernier avatar de la « mise en valeur des colonies », les timbres spécifiques à Madagascar évoquent la

construction de la cité Béry-Rose à Tamatave, le lycée Gallieni à Tananarive, le canal des Pangalanes et les travaux hydrauliques pour les rizières (n°327 à 330). Logement, éducation, infrastructure de transport et agriculture : les grands axes sont là. On peut s'étonner de la relative discrétion autour des « mises en valeur ». Le chemin de fer est absent des timbres malgaches (à l'exception de l'allusion que nous avons déjà évoquée). Seuls auront été à l'honneur le viaduc d'Antsirabe (1954, PA n°76) et le port de Tamatave (1946, PA n°63).



Durant la dernière décennie de la colonisation, nous voyons également apparaître à Madagascar des séries « nature », présentant les richesses botaniques et zoologiques (oiseaux et lémuriens). Nous retrouvons des séries similaires, qui les continuent, après l'indépendance. Dans le domaine du timbre, également, la Première République Malgache aura bien été le continuateur de la colonisation finissante ! Le passage philatélique à la république malgache se fait ainsi en douceur : les derniers timbres français sont botaniques avec le manioc, le girofle et la vanille. La république malgache commencera en 1959 avec le *datura* et le *poinssetia puicherrina*, juste avant que le drapeau n'apparaisse sur fond de la carte de l'île.

La Réunion, dès 1947, se fonde dans les timbres de la métropole. Les Semeuses

et Mariannes exprimées en CFA orneront le courrier à Bourbon. L'île fait cependant quelques apparitions, comme toute autre région de France. En 1960, l'église de Cilaos (France n°1239) fait partie d'une série touristique, à très forte connotation coloniale puisque, si l'on trouve certes la cathédrale de Laon et le château de Fougère, le monument réunionnais côtoie la mosquée de Tlemcen et les gorges de Kerrata en Algérie. Au début des années 1960, le blason de Saint-Denis de La Réunion est édité dans la 4^{ème} série des « Armoiries des villes » (France n°1354A).

L'image philatélique ne cherche pas la controverse. On ne s'étonnera donc pas de l'absence d'évocation, même très indirecte des événements de 1947 (d'ailleurs, il n'y a aucune publication philatélique propre à Madagascar entre 1946 et 1952). L'objectif est avant tout d'être consensuel, tout en passant un message officiel. Ainsi, La Réunion est bien un entre-deux face à la Métropole et à l'Empire. La France n'arrive cependant pas à trouver une image simple qui « résume » La Réunion, comme le sont les portraits de Martiniquaises et Guadeloupéennes aux Antilles. A Madagascar, les symboles d'identification de la Grande Ile sont vite trouvés. Ce sera le *ravenala*, le palais de la Reine, et surtout le zébu. Ce qui frappe cependant, c'est le souci de la France d'affirmer sa domination.

Ceci est renforcé par le fait que la diversité philatélique est tardive. Pour La Réunion, trois types de timbres entre 1907 et 1931 (« Carte de l'île », « Rade de Saint Denis » et « Sainte Rose et le volcan »). A Madagascar, deux figurés seulement de 1903 à 1930 (« Zébu et ravenala » et « Transport en filanzana »).

Si l'image qui ressort des deux îles est assez différente, elles se retrouvent dans le recourt fréquent à la carte, principalement comme illustration pour la poste aérienne (Madagascar, 1935-38, PA n°1 à 14, et 25 à 40 ; 1946, PA n°64 ; La Réunion, 1907-17, n°56 à 61 ; 1947 n°43 et n°44).



Madagascar, 1946, PA n°64 ; La Réunion, 1947 n°43 et n°44 ; voir également 4^{ème} de couverture



La carte de l'île est peut-être finalement pour La Réunion l'élément qui la résume le mieux, mais qui se termine par une vision étrange en 1947. La Réunion apparaît comme un simple caillou faisant des ronds dans l'eau, face à une terre qui semble être la côte Est de Madagascar (1947, n°278 à 280). Le lien entre les deux îles restera bien difficile à définir, y compris à la veille de la départementalisation.

II. Connaissance de l'océan Indien



Paris-Soir, le 20 avril 1939 (Fonds Grandier, Tananarive)



Jeu de l'oie « Frileuse au mât de cocagne »

LA GRAINE ET L'APÉRITIF OU L'INDIGÈNE ET LE SAVANT

Delphine BURGUET
Doctorante en Anthropologie sociale
Centre d'études africaines
EHESS, Paris

Résumé :

Dans les années 1930 et 1940, un laboratoire pharmaceutique installé au Havre fabriquait le Vin de Frileuse, un remède apéritif à base de la graine d'*uvaria* récoltée à Madagascar. A travers la publicité valorisant les bienfaits de cette boisson tonifiante, il est possible de repérer, d'une part, le processus d'acculturation de la nature dite « sauvage », celle venant de territoires colonisés, et, d'autre part, l'opposition qui est faite par l'image coloniale entre le pays colonisateur et la société colonisée.

Mots-clés :

France ; Madagascar ; Vin de Frileuse ; *uvaria* ; *senasena* ; remède ; image coloniale ; colonisation de la nature

Abstract :

The seed and the aperitif or the native and the scholar

Throughout the 1930's and 1940's, a pharmaceutical laboratory settled in "le Havre" manufactured a kind of medicinal aperitif wine called Vin de Frileuse, made from uvaria seeds harvested in Madagascar. Through advertising highlighting the benefits of this invigorating drink, it is possible to identify on one hand, the acculturation process of nature called "savage" from the colonized territories, and, on the other, the opposition that is made by the colonial image between the colonizer and the colonized society.

Key-words :

France ; Madagascar ; Vin de Frileuse ; uvaria ; senasena ; remedy ; colonial image ; nature's colonization

Le présent article traite de l'usage de la graine d'*uvaria*, plante de la famille des annonacées que l'on trouve à Madagascar (et sur le continent africain) où on la connaît sous le nom de *senasena*¹. Les fruits, l'écorce et la racine sont employés pour l'essence aromatique et les tannins, des constituants actifs². Boiteau et Allorge-Boiteau³ signalent que les fruits de *senasena*, par leurs graines, ont des propriétés apéritives, stomachiques, toniques et anabolisantes, « favorisant l'assimilation des acides aminés chez les enfants ayant souffert de malnutrition protéique ». Les Malgaches les utilisent sous forme de tisane (*tambavy*). La racine est réputée odontalgique, l'écorce purgative. Nous nous intéressons à la transformation de la graine en un « remède » élaboré dans un laboratoire pharmaceutique du Havre, en France, dans les années 1930. Nous tentons de montrer comment s'opère l'appropriation du végétal en un apéritif alcoolisé à travers l'étude des textes et des illustrations publiés dans les journaux français à cette période. Ainsi, nous nous attachons à présenter les éléments à la fois techniques et contextuels de la mise en valeur du Vin de Frileuse par sa réclame, « le plus fort des fortifiants » grâce à la graine d'*uvaria*.

I) VIN DE FRILEUSE, LE REMÈDE APÉRITIF

Le Vin de Frileuse est fabriqué à partir de la graine d'*uvaria* de Madagascar étudiée par un pharmacien du Havre, J. M. Coisnard, qui avait soutenu en 1929 une thèse intitulée *Recherches chimiques sur les fruits de l'uvaria catocarpa (Annonacées de Madagascar)* à la faculté de pharmacologie de Strasbourg. L'élaboration du Vin de Frileuse a été possible grâce à la rencontre de ce pharmacien et d'Armand Salacrou, fils d'un herboriste du Havre, Camille Salacrou. Armand Salacrou souhaitait élaborer un fortifiant plus « fort » que la Quintonine, déjà sur le marché. Avant même cette rencontre, il avait en tête le slogan du futur médicament : « le plus fort des fortifiants ». Sa rencontre avec Coisnard lui permit donc de réaliser ce projet d'une boisson pharmaceutique tonifiante. Quelques mois plus tard, la production dépassait les 4 000 bouteilles par jour. La marque est déposée au Tribunal de commerce du Havre par Camille Salacrou, le père herboriste, en janvier 1934⁴.

Camille Salacrou, tout d'abord préparateur en pharmacie, employé d'un pharmacien qui commercialise *La jouvence de l'Abbé Soury*, fut plus tard diplômé de l'école de médecine et de pharmacie en herboristerie. Il installe son officine en 1902 dans le quartier dit « Frileuse » au Havre. Son fils Armand, qui choisit la Sorbonne plutôt que médecine, s'intéressait au commerce de son père et s'impliquait dans ses affaires en gérant la publicité des produits pharmaceutiques élaborés dans son laboratoire. Tout d'abord, il aide à lancer sur le marché la « Marie-Rose », un insecticide contre les poux. Pour cela, Armand Salacrou utilisait la réclame (la publicité), textes insérés dans les journaux :

« Suicide d'un roi.

Le roi des poux se donne la mort à cause de la Marie-Rose »,

¹ *Uvaria acuminata* Oliver var. *cartocarpa* (Diels) Cavaco et Keraudren. Pour plus de détails sur les caractéristiques de la plante, voir Pierre BOITEAU et Lucile ALLONGE-BOITEAU, *Plantes médicinales de Madagascar : cinquante-huit plantes médicinales*, Paris, Karthala, 1993, 137 p.

² Bernard BOULLARD insiste sur les tanins en particulier, *Plantes médicinales du monde : croyances et réalités*, Paris, ESTEM, 2001, page 542.

³ Pierre BOITEAU et Lucile ALLONGE-BOITEAU, *op. cit.*, page 22

⁴ Thierry LEFEBVRE, « La mort parfumée des poux. Petite archéologie de la publicité pharmaceutique radiophonique (Suivi d'un Historique des spécialités de C. et A. SALACROU) », *Revue d'histoire de la pharmacie*, n° 336, 2002, pp. 647-665.

ou encore :

« *Une mort parfumée.*

C'est la mort des poux dans les nuages odorants de la Marie-Rose ».

Parallèlement au *Vin de frileuse* et à la *Marie-Rose*, d'autres produits pharmaceutiques ont connu un succès grâce à la réclame : *Le Vermifuge Lune*, *La Jouvence de l'Abbé Soury* et *Le Thé des familles*. Notons que Robert Desnos et Charles Trenet avec lesquels Armand Salacrou s'est lié d'amitié, étaient associés à cette entreprise en tant qu'auteurs de textes publicitaires.

C'est dans les années 1930 que la publicité radiophonique prend son essor avec la création de la société « Informations et Publicité », par Paul Deharme en 1932, qui est ce qu'on appelle une régie publicitaire. Cette société gérait les programmes publicitaires du Poste Parisien et de Radio Luxembourg. Il s'agissait de créer des « lectures » ou des « concerts », notamment pour le *Vin de Frileuse*, établis autour d'un slogan pendant l'émission radiophonique. Signalons « le quart d'heure de récréation », diffusé par le Poste Parisien entre mai 1938 et février 1939, et l'émission « Les plus de quinze ans [de mariage] » sur Radio Cité, sponsorisées toutes les deux par le *Vin de Frileuse*⁵. Charles Trenet composait la musique et écrivait les paroles de chansons d'environ trente secondes, plusieurs par semaine, pour certains communiqués publicitaires⁶.

Notons également la création de sketch radiophonique par Robert Desnos pour le *Vin de Frileuse*. Rédacteur publicitaire aux studios Foniric, il réalisait au jour le jour avec son équipe rédactionnelle les émissions diffusées sur Radio Luxembourg et le Poste Parisien⁷ :

« (Bruits de bagarre. Coup contre une porte, vent, tonnerre)

Voix 1 : *Non la maladie n'entrera pas!*

Voix 2 : *Le Vin de Frileuse, véritable arsenal de munitions contre le mal, vous défendra.*

Voix 1 : *Le Vin de Frileuse contient à l'état vivant, donc assimilable, fer, phosphore, sodium, manganèse, soufre, magnésium, nécessaires à la santé de chaque organe.*

Voix 2 : *Nécessaire à la santé totale.*

Voix : *La maladie bat en retraite!*

Crieur : *Vive le Vin de Frileuse.*

Chanté : *C'est l'plus fort des fortifiants.*

Confidentiel (chuchotement) : *Votre pharmacien vend le Vin de Frileuse.*

Voix : *Le Vin de Frileuse met en déroute l'hiver et la maladie.*

Chanté : *C'est l'plus fort des fortifiants.*

⁵ Thierry LEFEBVRE, 2002, *op. cit.*

⁶ La plupart des enregistrements ont été détruits lors des bombardements au Havre en 1941.

⁷ Il avait également la charge de la publicité pour d'autres produits pharmaceutiques comme la *Marie-Rose*, le vermifuge *Lune*, la *Quintonine* et le *Thé des Familles*. Parmi les slogans les plus populaires, on retient celui de la *Marie-Rose* : « *L'express s'en va / Les lentes restent... / Utilisez la Marie-Rose / La mort parfumée des poux* » ; ou encore du *Thé des Familles* : « *Pas de santé / sans thé des Familles* ». Ce dernier slogan rappelle celui d'un fabricant de thé malgache : « *Pas de santé sans thé* ».

Confidentiel (chuchotement) : *Votre pharmacien vend le Vin de Frileuse.*

Chanté : *Pour être bien portant / Prenez du Vin de Frileuse / Pour être bien portant / C'est l'plus fort des fortifiants. »*

La voix confidentielle était celle d'une speakerine disant « Votre pharmacien vend le Vin de Frileuse » suggérait une parole chuchotée à l'oreille de chaque auditeur ; procédé contraire aux annonces publicitaires qui se faisaient sur un ton déclamatoire. Le murmure avait été considéré comme une technique innovante et appréciée⁸.

Citons un autre sketch du *Vin de Frileuse* dont l'ambiance rappelle celle des gares de chemin de fer, mode de transport en plein essor et particulièrement valorisée en France et dans ses colonies :

« (Bruits de chemin de fer)
Le - Vin - de - Fri - leuse (3 fois)
(coup de frein)
Appelé comme une gare :
Le Vin de Frileuse !
C'est l'plus fort des fortifiants ;
Le Vin de Frileuse conduit à la santé
En toute sécurité !
Il coûte six francs la dose pour un litre,
Soit deux sous par jour de plus que les produits moins efficaces !
Vive le Vin de Frileuse, le plus fort des fortifiants ! »

Voici une autre séquence publicitaire, sous forme de « causerie » très à la mode dans les années 1930 et 1940⁹, qui évoque cette fois-ci la graine d'*uvaria* de Madagascar¹⁰ :

« *Chers Auditeurs,*
Nous vous rappelons comment préparer votre cure de Vin de Frileuse.
Premièrement, achetez chez votre pharmacien un flacon de Vin de Frileuse à base d'uvaria de Madagascar.
Deuxièmement, versez cet extrait dans un litre de bon vin de chez nous.
Troisièmement, dégustez votre Vin de Frileuse deux fois par jour avant les repas.
Quatrièmement, faites une cure de 21 jours. Dès le 5e jour, vous vous sentirez transformés. La santé déjà vient à vous.
La cure se fait aussi avec des cachets de Frileuse, sous forme liquide ou en cachets.
Toujours la santé vient vers vous. »

⁸ Thierry LEFEBVRE, 2002, *op. cit.*

⁹ Concernant la question des causeries pendant la période coloniale, il était apprécié de converser sur des thèmes relevant de pratiques culturelles venant des colonies. En voici un exemple : des femmes, faisant salon à Paris, proposaient une causerie sur les coutumes et les pratiques magiques à Madagascar en deux points : d'une part, coiffures rituelles et populaires, d'autre part, cultes, sorcellerie, envoûtement : « *Samedi 8 février 1947 à 20 h 45 chez Madame Amos, 244 rue de Rivoli. Causerie par Madame G. de Longchamps. Invitation pour 2 personnes* » (fonds Grandidier, Tananarive).

¹⁰ Thierry LEFEBVRE, 2002, *op. cit.*

Jusque dans les années 1920, les médicaments fortifiants étaient pour la plupart destinés aux malades, aux femmes en couche, aux vieillards et considérés comme fortifiants ou tonifiants. Le dernier de ces médicaments à venir sur le marché est justement le *Vin de Frileuse*, les autres disparaissent tous en 1937 lorsque s'affirmèrent les réclames pour les apéritifs à base de gentiane (Suze) et les « vins cuits »¹¹. En fait, la réclame du *Vin de Frileuse* fait partie de ces annonces de médicaments qui favorisaient dans le même temps l'alcool. Bien que le produit soit fabriqué par un laboratoire pharmaceutique et considéré comme un médicament, le *Vin de Frileuse* devait aussi être une boisson agréable à consommer, mélangé à du « bon vin de chez nous ». Le lecteur peut voir l'image d'une jeune femme élégante qui prend plaisir à boire le *Vin de Frileuse* dans un verre à vin. La posture est bien celle du plaisir. La souffrance liée à la maladie n'est jamais illustrée dans la publicité pour le *Vin de Frileuse*. Ainsi, le public visé est large : les ouvriers, les employé(e)s de bureau, les sportifs, les étudiants, les personnes en voyage ou au restaurant...

Le *Vin Désiles*, autre remède alcoolisé, est sensiblement proche du *Vin de Frileuse*, tant pour ses vertus pharmaceutiques que pour le plaisir qu'il procure :

« *Ce vin se prend avant, après ou entre les repas, selon qu'on l'emploie comme apéritif, digestif ou tonique, à raison de 2 à 3 verres à Bordeaux par jour (pour les enfants, un verre suffit en plusieurs fois). L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité, l'entretient par l'usage régulier de ce cordial, efficace dans tous les cas, éminemment digestif et fortifiant, et agréable au goût comme une liqueur de table* ».

Le dépôt répété de la marque du *Vin Désiles* à la Chambre de commerce montre l'évolution des termes employés pour le désigner où l'argument médical laisse place progressivement à celui du plaisir : le *Vin Désiles* d'abord référencé comme « un produit pharmaceutique », devient « un vin médicinal », puis un « cordial régénérateur » sous le nom de *Cordial Désiles*, définit comme un « vin tonique, apéritif, digestif » et enfin, la *Liqueur Désiles*, « une liqueur de table »¹².

Le laboratoire qui produisait le *Vin de Frileuse* disposait d'autres moyens publicitaires. De manière attractive, la régie publicitaire d'Armand Salacrou tentait de cibler un public jeune et les gens actifs en proposant des jeux de devinettes, de sept familles et un jeu de l'oie appelé « *Frileuse au mât de cocagne* ». Le texte de ce jeu était le suivant : « *Sportifs, travailleurs, étudiants, tous désirent le bon Vin de Frileuse qui leur apporte force et santé* ». Quatre pions à découper représentent une dactylo, un mécanicien, un étudiant et un sportif. La dernière case du jeu, la trente huitième, est représentée par une bouteille de cette fameuse boisson.

II) LE PHARMACIEN, L'ANCIEN COMBATTANT ET LE CHEF DU VILLAGE

La réclame de ces boissons pharmaceutiques recherchait la caution médicale : « *Interrogez votre pharmacien. Demandez-lui conseil !* » (*Vin de Frileuse*, 1936). Les textes publicitaires valorisaient les qualités pharmaceutiques en produisant des discours de vulgarisation scientifique. La réclame pour le *Vin de Frileuse* a largement valorisé

¹¹ Myriam TSIKOUNAS, « Quand l'alcool fait sa pub. Les publicités en faveur de l'alcool dans la presse française, de la loi Roussel à la loi Évin (1873-1998) », *Le Temps des médias*, 2004/1, n° 2, pp. 99-114.

¹² Thierry LEFEBVRE et Cécile RAYNAL, « Alexandre Choffé et le *Vin Désiles* », *Revue d'histoire de la pharmacie*, n° 330, 2001, pp. 193-214.

l'aspect médical de la boisson, mais comme nous l'avons évoqué précédemment, elle était aussi considérée comme un apéritif à consommer pour le plaisir. Pendant un temps, un autre moyen de communication a permis au *Vin de Frileuse* de se distinguer des autres boissons pharmaceutiques élaborées dans les années 1930, par la réclame illustrée : il s'agissait de l'histoire de la découverte de la graine sur « la plus belle île de l'empire français », Madagascar, où les protagonistes de l'histoire permettent une construction de l'imaginaire exotique des lecteurs dans le contexte colonial.

UNE RETENTISSANTE DÉCOUVERTE



C'est là que j'ai découvert le Secret de la Santé

Au cours de recherches scientifiques à Madagascar un savant français remarqua que les Malgaches qui sont la race la plus forte de la grande île faisaient un usage régulier d'une plante inconnue en Europe. Voilà le point de départ des travaux de J. M. Coisnard, docteur en pharmacie, et dont les études sur l'Uvaria ont été couronnées par un Prix de Thèse de Faculté. La formule unique employée pour la préparation de l'extrait, appelé Vin de Frileuse a été déposée au Laboratoire National de Contrôle des Médicaments. Tout a été mis en œuvre pour obtenir le plus fort des fortifiants. Ainsi, le Vin de Frileuse est préparé avec des zestes frais d'oranges afin d'associer la puissance de l'Uvaria aux vitamines de l'orange. En quelque sorte le Vin de Frileuse est un vin vivant : aussi il ne fait pas grossir les personnes qui ont tendance à l'embonpoint ; au contraire, leur donnant des forces, il leur permet de mener une vie plus active grâce à laquelle ces personnes retrouvent, avec la santé des muscles sans graisse. Le Vin de Frileuse a un goût exquis. Bon au goût, bon au sang, il est le médicament qui bouleverse actuellement toute la science par ses résultats immédiats et durables dans tous les cas de fatigue, même très graves. Votre pharmacien vend 9 francs le Vin de Frileuse et la cure complète dure trois semaines. Pour tous renseignements écrire au Laboratoire, 1, rue Racine, Le Havre.

vin de Frileuse
à base d'Uvaria de Madagascar
le plus fort des fortifiants

En 1934, une publicité illustrée intitulée « *Une retentissante découverte* » montre un homme (le pharmacien) d'âge mur, l'air savant, avec lunettes et complet, le visage sérieux, désignant aux lecteurs une carte de Madagascar avec la légende « *C'est là que j'ai découvert le Secret de la Santé* ». L'article explique que le *Vin de Frileuse* a été élaboré de façon scientifique, validé par un prix de thèse de la faculté et dont la préparation a été déposée au Laboratoire national de contrôle des médicaments. La trouvaille de cette graine à Madagascar est, dans cet article, introductif et secondaire. Le fait de voir le pharmacien devant un tableau indiquant la Grande Ile renforce la dimension de la « découverte scientifique ». Aussi, pour que la graine de l'*uvaria* puisse être perçue comme efficace par les consommateurs potentiels, elle devait être reconnue scientifiquement comme une plante médicinale. Voici le texte publicitaire du journal *Le matin* du 2 juillet 1934 :

Le Matin, le 2 juillet 1934
Fonds Grandidier, Tananarive

« *Au cours de recherches scientifiques à Madagascar un savant français remarque que les Malgaches qui sont la race la plus forte de la grande île faisaient un usage régulier d'une plante inconnue en Europe. Voilà le point de départ des travaux de J. M. Coisnard, docteur en pharmacie, et, dont les études sur l'Uvaria ont été couronnées par un Prix de Thèse de Faculté. La formule unique employée pour la préparation de l'extrait, appelé Vin de Frileuse a été déposée au Laboratoire National de Contrôle des Médicaments.*

Tout a été mis en œuvre pour obtenir le plus fort des fortifiants. Ainsi, le Vin de Frileuse est préparé avec des zestes frais d'oranges afin d'associer la puissance de l'Uvaria aux vitamines de l'orange. En quelque sorte le Vin de Frileuse est un vin vivant : aussi il ne fait pas grossir les personnes qui ont tendance à l'embonpoint ; au contraire, leur donnant des forces, il leur permet de mener une vie plus active grâce à laquelle les personnes retrouvent, avec la santé des muscles sans graisse. Le Vin de Frileuse a un goût exquis. Bon au goût, bon au sang. Il est le médicament qui bouleverse actuellement toute la science par ses résultats immédiats et durables dans tous les cas de fatigue même très graves. Votre pharmacien vend 6 francs le Vin de Frileuse et la cure complète dure trois semaines. Pour tous renseignements écrire au Laboratoire, 1 rue Racine, Le Havre ».

Le 14 juillet 1934, dans le même quotidien, le savant tient un flacon dans la main gauche (probablement la potion) et observe de près un tube à essai tenu dans sa main droite. L'illustration s'accompagne d'un texte similaire au précédent avec un titre faisant les éloges de la science française : « *Nouveau Produit à base d'une plante qui fait des miracles. Découverte de la Science Française : Véritable Révolution dans l'art de soigner l'Anémie* ».

Le *Vin de Frileuse* apparaît encore dans *Le Jour*, le 31 août 1935 sous une forme graphiquement plus élaborée. Trois dates sont mises en avant, accompagnées de titres en gros caractères. La première date est celle de la découverte : « *1927, Découverte du plus fort des fortifiants* », avec le dessin du pharmacien dans la même posture et celui d'un épais livre où il est écrit en couverture : « *Faculté de pharmacie. L'Uvaria de Madagascar. Prix de thèse de matière médicale. Strasbourg. 1929* » (pas de textes). La deuxième date indique l'année de dépôt de la marque : « *1934, Premier flacon vendu...* », suivie d'un texte qui valorise les recherches d'une formule pharmaceutique :

« [...] Pendant cinq ans des laboratoires modernes travaillaient afin de pouvoir mettre à la portée de tout le monde sous une forme agréable et économique cet extraordinaire médicament et c'est ainsi que le 25 mars 1934, date désormais historique dans l'histoire de la Médecine, on vendait en France, au Havre, le premier flacon de Vin de Frileuse tiré de l'Uvaria. Les résultats de ce fortifiant, grâce à sa pureté et à sa supériorité inimitable étonnèrent tout de suite les plus grands médecins. Sa formule unique qui comporte également des zestes frais d'oranges chargés de vitamines a été enregistrée au Laboratoire National de Contrôle des Médicaments, et, seul en France, le Vin de Frileuse est préparé par un Docteur en pharmacie. »

La troisième date fait référence au succès commercial du *Vin de Frileuse*. Le texte fait l'éloge de ce médicament exporté dans l'Europe, relatant les lettres de satisfaction de nombreux consommateurs qui ont recouvré la santé et qui invite les lecteurs à interroger leur pharmacien sur les bienfaits du *Vin de Frileuse*, illustré par le dessin d'une femme belle et élancée portant à sa bouche un verre de *Vin de Frileuse* :

*« 1935 : 5 000 000 de flacons vendus
Dix-huit mois plus tard, le 1^{er} août 1935, plus de 5 millions de flacons de Vins de Frileuse avaient déjà opéré des miracles en France, preuve splendide de l'efficacité de ce nouveau fortifiant. Actuellement, le Vin*

de Frileuse, après avoir étonné la France, conquiert l'Europe. On le vend en Belgique, en Suisse, en Espagne, au Portugal, etc. et c'est la juste récompense d'un long travail de grands savants français.

Leurs plus belles récompenses sont les lettres qu'ils reçoivent chaque jour par milliers venant d'hommes et de femmes découragés qui ont retrouvé grâce au Vin de Frileuse la joie de vivre, d'anémiés qui se refont du sang neuf avec une seule cure de Vin de Frileuse, de jeunes filles affaiblies, de jeunes sportifs voulant parfaire leur entraînement, de personnes âgées qui retrouvent leur sommeil et leur appétit, de nerveux qui retrouvent leur calme, bref, en un mot, depuis cette retentissante découverte du Vin de Frileuse l'anémie est en échec.

D'ailleurs, un fait prouve l'excellence du Vin de Frileuse. Interrogez tous les pharmaciens de France et votre pharmacien, demandez-lui quel est aujourd'hui le meilleur et le plus fort des fortifiants ?

Nous savons que par son expérience personnelle il vous conseillera le Vin de Frileuse.

Demandez-lui aujourd'hui son avis. »

Les « effets d'interactivité » avec la technique du « avant-après » dans la réclame pour le *Vin de Frileuse* avaient donc été largement utilisés : d'aucun témoigne de son état de santé avant puis après l'utilisation de la boisson tonifiante, sous forme de fragments de lettre¹³.

L'encadré qui présente la lettre du témoin valorise à la fois l'aspect colonial et l'exotisme de la Grande Ile, lettre écrite par un ancien combattant de l'expédition de Madagascar, ouvrier agricole dans le Calvados : Jean Marie (ou Sergent Marie). L'illustration est le visage d'un homme au casque colonial avec, au deuxième plan, une « indigène » vêtue d'un *lamba* (carré de tissu noué au-dessus de la poitrine) portant des branches sur sa tête et un « indigène » au chapeau de paille cueillant des plantes. La lettre nous renseigne sur l'usage déjà fait de la graine de l'*uvaria* en 1895 par celui-ci. Le texte est argumenté par l'utilisation ancestrale de la graine par les Malgaches. Mais il est le témoin vivant que le *Vin de Frileuse*, par la présence des produits actifs de l'*uvaria* dans sa formule, est aussi efficace que la graine. L'ayant consommée sous sa forme brute à Madagascar, puis plus tard, sous la forme de Vin de Frileuse, Jean-Marie est la personne idéale pour témoigner de son efficacité :

« Un ancien combattant de Madagascar nous écrit :

Je viens vous dire tout le bien que je pense de votre merveilleux Vin de Frileuse à base d'Uvaria de Madagascar. J'ai fait partie de l'expédition de Madagascar en 1895 et je grignotais déjà des graines d'Uvaria, ainsi que les indigènes le font là-bas pour se fortifier : c'est vous dire qu'il y a longtemps que l'Uvaria a fait ses preuves. Depuis ce temps, j'ai toujours travaillé et j'ai 62 ans. Il y avait longtemps que [je] ne mangeais plus et j'étais sujet à de fréquents étourdissements. J'avais besoin de forces pour faire mon travail journalier. Après avoir essayé tous les anciens fortifiants qui ne me faisaient pas grand-chose, j'ai pris le Vin de Frileuse quand j'ai su qu'il contenait de l'Uvaria de Madagascar. J'ai retrouvé mon appétit, mon estomac fonctionne admirablement et je mange comme à 20 ans. En un mot, j'ai retrouvé du cœur à l'ouvrage. Je vous dois une profonde

¹³ TSIKOUNAS, *op. cit.*

reconnaissance et on peut dire sans hésiter que le Vin de Frileuse a le droit de se dire le meilleur et le plus fort des fortifiants. Je vous autorise à publier cette lettre ».

En 1939, le 20 avril, dans *Paris-Soir*, dans un article intitulé « *Une plante de l'Empire français* », le marché de Tananarive, le *zoma*, est illustré avec la légende suivante : « *C'est au nouveau marché de Tananarive que les indigènes traitent aujourd'hui leurs affaires* ». A côté, est dessiné un jeune « indigène », vêtu d'un *lamba* qui laisse entrevoir un physique robuste, une « force de la nature », indiquant au lecteur une graine d'*uvaria* qu'il tient entre ses doigts. Mais on retrouve la mise en valeur de l'intérêt porté aux plantes médicinales par les scientifiques : « *Un savant découvre en 1929, dans la plus belle île de l'Empire français une plante dont les qualités fortifiantes dépassent de loin celles de toutes les plantes connues* ». Dans le texte, les arguments se répètent, s'alourdissent par la répétition des bienfaits thérapeutiques de cette graine transformée :

« Seul le Vin de Frileuse contient l'Uvaria de Madagascar et c'est à l'Uvaria qu'il doit ses qualités absolument uniques » ;

« Le Vin de Frileuse, à base d'Uvaria de Madagascar vous redonnera très vite la pleine possession de vos moyens intellectuels et physiques » ;

« Votre vigueur, votre force, votre ardeur de vivre, bref ce qu'on appelle médicalement votre « tonus » se seront prodigieusement accrus » ;

« Votre tâche quotidienne vous paraîtra légère, vous reprendrez goût à votre travail. Bien mieux, vous n'hésitez plus à aborder de nouvelles activités » ;

« Vous vous lancerez joyeux dans un avenir plus riant » ;

« vous constaterez rapidement les changements profonds » ;

« Si vous êtes affaibli, surmené, si vous manquez d'appétit, si l'anémie vous fatigue, si le travail vous lasse, si la vie vous rebute, vous pouvez vous attendre à un renouvellement total de votre existence ».

La nouveauté est la vente en pharmacie des cachets de Frileuse contenant tous les principes actifs de l'*uvaria*, facilitant la cure le temps d'un restaurant ou d'un voyage, par exemple. L'article se termine par : « *Chaque jour de retard dans votre cure est une journée perdue pour la vie plus belle que vous souhaitez* ».

De nouveau, une publicité est insérée le 14 mai 1939 dans *Le petit parisien* sous forme d'un entretien avec le sergent Marie. En voici le titre et le chapeau :

« Le sergent MARIE raconte... comment, en 1895, un chef malgache lui révéla le secret de la graine d'Uvaria, la « plante qui donne du sang ».

Puis il dit qu'un chef malgache veut lui révéler un secret car « *les Français ont été bons* », il lui présenta ainsi la fameuse graine, appelée *sena-sena*. Le chef du village et l'ancien combattant sont illustrés, la légende dit :

« En 1895 à Ambohidratrimo (Madagascar). « Avec la plante qui donne du sang... jamais malade ! » dit au sergent MARIE le chef malgache RATSIMBA en lui remettant la graine d'Uvaria ».

Le reste de la page publicitaire commente la posologie du médicament. Les textes et les illustrations sont donc majoritairement consacrés à l'histoire de la délivrance du secret par un détenteur du savoir des plantes. La notion de scientificité, qui primait dans les

réclames précédentes, laisse place à l'histoire de la transmission du savoir de l'indigène et de la récupération de la graine par la science pharmaceutique.

En 1942, nous avons encore trace du *Vin de Frileuse* dans un article, cette fois-ci, de taille beaucoup plus modeste, ne comprenant, en fait, que quelques lignes de texte sans illustration. Il est le dernier article paru, à notre connaissance¹⁴. Le vieux chef malgache et l'ancien combattant ne sont plus acteurs de la réclame. Il reste le pharmacien ; ainsi, la dimension médicale garde l'avantage :

« C'est en 1929 qu'un jeune docteur en Pharmacie soutenait, à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, une thèse sur une plante encore inconnue en Europe, l'Uvaria de Madagascar. Douze ans plus tard, tout le monde connaît en France, le nom de cette plante, car elle est à la base du célèbre fortifiant, le Vin de Frileuse. Si vous vous sentez fatigué, découragé, anémié, n'hésitez donc pas : suivez une cure de Vin de Frileuse. En quelques jours vous sentirez revenir vos forces, et votre moral sera meilleur. Les partisans du Vin de Frileuse vous diront aussi que les résultats de cet excellent fortifiant sont durables. Préparé par un Docteur en Pharmacie, l'extrait de Frileuse est en vente chez votre Pharmacien. »



Après la Seconde Guerre mondiale, l'image des marques auprès du grand public s'uniformise car les initiatives des laboratoires pharmaceutiques sont limitées par la réglementation des pratiques publicitaires¹⁵.

Le Jour, le 31 août 1935 (détail)
Fonds Grandidier, Tananarive

III) LA GRAINE D'UVARIA DANS LE SYSTÈME COLONIAL

L'étude de la réclame pour le *Vin de Frileuse* permet d'éclairer le processus de rationalisation de l'usage des plantes médicinales à Madagascar dans le système colonial. Nous avons vu que la réclame valorisait à la fois la teneur médicale, le plaisir de l'apéritif alcoolisé et la pharmacopée malgache. La publicité s'inscrit dans le contexte social français où la régie publicitaire prend son essor en vue de développer l'entreprise mercantile, cautionnée par la science médicale. C'est aussi à cette période charnière que la publicité met en avant le plaisir de consommer de l'alcool. Pour le *Vin de Frileuse*, nous avons constaté que la dimension médicale de la découverte de la graine d'*uvaria* était prépondérante dans sa réclame. Ainsi, cette étude montre un exemple d'appropriation dite scientifique de la plante exotique, une acculturation des

¹⁴ A la même période, nous trouvons également l'annonce publicitaire pour le *Vin de Frileuse* dans le quotidien régional *Le Courrier du Centre* (Limousin) figurant aux côtés d'autres annonces pharmaceutiques (Julien PIERRE, « Annonces pharmaceutiques des années 1940-1942 en Limousin : Pierre Saumande, "Oublieuse mémoire : en 1940, il y avait aussi la vie de tous les jours !" », *Lemouzi* », *Revue d'histoire de la pharmacie*, n° 339, 2003, p. 503).

¹⁵ Thierry LEFEBVRE et Cécile RAYNAL, « Mémoire d'un laboratoire : les livrets promotionnels des médicaments homéopathiques de l'abbé Chauptre entre 1933 et 1939 », *Revue d'histoire de la pharmacie*, n°321, 1999, pp. 49-58.

simples et de la pharmacopée malgache, qui permet l'invention de remèdes issus de laboratoires pharmaceutiques français¹⁶. L'imaginaire des lecteurs est suscité par l'histoire de la découverte de la graine avec la délivrance du secret par le chef du village malgache et par le récit de l'ancien combattant qui « grignotait » la graine sous sa forme première. L'illustration graphique de cette histoire est remarquable puisque, d'un côté, nous avons « l'indigène » qui tient une graine entre ses doigts, de l'autre, le « savant » qui brandit un tube à essai de *Vin de Frileuse*. Elle permet de montrer que le savant va chercher loin dans l'empire français les vertus d'une plante pour la transformer. Les protagonistes mis en image permettent de faire le lien entre la matière première et ses dérivés, mais ils renforcent dans le même temps le contraste de l'usage de la plante de la culture colonisée à celle colonisatrice.

La recherche botanique faisait partie des enjeux de l'expansion coloniale en vue d'un développement économique. Les chercheurs en pharmacie s'intéressaient aux plantes pour leurs agents actifs mais certainement pas pour leur dimension symbolique et sociale. A cette période, la chimie fournissait de plus en plus de molécules, ce qui éloignait les scientifiques des matières naturelles¹⁷. La réclame du *Vin de Frileuse* s'inscrit complètement dans cette démarche de rationalisation de la pharmacopée : la thèse du pharmacien sur la graine d'*uvaria* et la recherche en laboratoire du remède soutiennent cette inscription. Les lecteurs des réclames du Vin de Frileuse pouvaient être « assurés » de l'efficacité du remède par la caution médicale et « rassurés » de la consommation d'une graine venue d'ailleurs par l'appropriation coloniale. Ainsi, les vertus de la plante sont sans cesse valorisées, surtout pour ses bienfaits tonifiants, car la pharmacologie, dans ses années, conquiert une légitimité scientifique. Dans son entreprise de rationalisation du monde, l'Occident tentait de saisir la nature sur des bases expérimentales, bien loin des considérations métaphysiques, ne prenant en compte, nous l'avons dit, les représentations et les systèmes religieux dans laquelle la nature est manipulée. Dans cette conception scientifique, la graine d'*uvaria* échappe à son contexte social. Le pharmacien ou le savant, protagoniste sans cesse présent dans la réclame du Vin de Frileuse, montre aux lecteurs un tube à essai, instrument qui représente de façon significative cette conception scientifique. Ainsi, il symbolise le système colonial que Géraud appelle « un filtre rationnel »¹⁸.

Les botanistes inscrivaient leur démarche dans le courant colonialiste qui consistait à « dénaturer » la nature, à la civiliser, à la rationaliser. La littérature de voyage du XVI^{ème} et du XVII^{ème} siècle comporte déjà de nombreuses descriptions de plantes qui ont intéressé les naturalistes. S'appuyant sur ces écrits, les botanistes ont dressé les premiers inventaires de la flore « exotique » depuis leur cabinet d'observation. Certains d'entre eux encouragèrent les capitaines de navire à rapporter des plantes afin de faire progresser la connaissance en botanique de pays lointains¹⁹.

¹⁶ Nous reprenons le terme d'acculturation pour avancer l'idée d'une colonisation des simples de Madagascar (Jean-François GERAUD, « 1658-1910 : coloniser les simples de Madagascar », dans S. FUMA et B. MANJAKAHERY (dir.), *Pharmacopée traditionnelle dans les îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien*, Actes du colloque international, 10-13, déc. 2005, Tuléar (Madagascar), Université de La Réunion, pp. 42-54.

¹⁷ Martine BALARD, « La botanique, la pharmacopée et le système colonial (Madagascar, 1942 : état des lieux) », dans S. FUMA et B. MANJAKAHERY (dir.), *Pharmacopée traditionnelle dans les îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien*, Actes du colloque international, 10-13, déc. 2005, Tuléar (Madagascar), Université de La Réunion, pp. 11-21.

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ Dominique JUHE-BEALATON et Agnès LAINE, « Processus d'acquisition et de transmission des ressources thérapeutiques africains dans les sources européennes du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle », *Outre-mers*, 1^{er} semestre 2005, Paris, Société française d'Histoire d'Outre-mer, pp. 47-78.

Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, la nature était mise en valeur par les botanistes sous la gestion de l'entreprise coloniale, ce qui enclenchait une « domestication coloniale » de la flore par sa manipulation dite rationnelle. Cependant, à partir des années 1940, un doute s'installe concernant la toute-puissance de la médecine occidentale. Après avoir constaté certains échecs de l'Assistance médicale indigène, les administrateurs coloniaux cherchent une nouvelle orientation prenant en considération le savoir thérapeutique local afin d'améliorer le système de soins²⁰. Notons qu'elle est une initiative particulière puisque les autorités politiques et médicales en Afrique comme à Madagascar poursuivaient leur projet de prévention et de guérison sans « égard particulier pour la médecine traditionnelle » tant sous la période coloniale que durant les premières années des indépendances²¹. Dans les réclames destinées à faire la promotion commerciale du Vin de Frileuse, inscrites dans ce contexte colonial, on voit bien que l'usage ancestral de la graine d'*uvaria* n'est pas valorisé, il est même ignoré, et que celui du Vin de Frileuse, lui valorisé, accentue cette distance en matière de thérapie. La graine est mentionnée parce qu'elle permet l'élaboration d'une boisson pharmaceutique française et non parce qu'elle apporte des bienfaits à l'état naturel.

L'étude de la réclame du Vin de Frileuse dans les journaux français des années 1930-1940 montre comment s'opère le processus d'acculturation de la nature « sauvage » et « lointaine », celle venant de pays colonisés, par le système colonial. Il s'agit bien là de la maîtriser pour la civiliser, car il est question d'une démarche civilisatrice. L'image de la femme élégante qui « déguste » un verre de Vin de Frileuse en apéritif contraste parfaitement avec le robuste indigène qui porte entre ses doigts la graine d'*uvaria*. Non seulement le savant transforme la graine en un remède mais il modèle une matière brute « grignotée » en une saveur délicate « sirotée ». Au-delà du succès pharmaceutique, il est également question de valoriser l'utilisation domestique du verre à vin. L'image coloniale met en évidence des postures civilisées construites en fonction de représentations collectives, en utilisant l'habit, les lunettes, le tube à essai, la thèse en matière médicale, le casque colonial, l'élégance, le plaisir, le verre à vin..., et les oppose à des « clichés autochtones » construits, eux, en fonction du contraste recherché, comme le *lamba*, la nudité partielle, la sagesse du chef de village (ou sa soumission), la robustesse du jeune homme...²² Comme d'autres plantes, l'*uvaria* de Madagascar a connu son heure de gloire grâce à ses propriétés tonifiantes, mais le Vin de Frileuse reste la vedette puisqu'il incarne toute la réussite de la démarche civilisatrice. Les techniques publicitaires engagées par Armand Salacrou et ses collaborateurs artistes mettent en évidence ce système colonial tant au niveau du discours qu'au niveau de l'image. La caution médicale, le plaisir de l'alcool et l'histoire de la graine de l'empire français s'inscrivent dans le contexte socio-politique du moment. Ainsi, l'intérêt des simples de Madagascar permettait le processus de colonisation de la nature.

²⁰ Martine BALARD, *op. cit.*

²¹ Jean-Pierre DOZON, « Ce que valoriser la médecine traditionnelle veut dire », *Politique africaine*, déc., n° 28 (*Politiques de santé*), 1987, pp. 9-20.

²² Rajaonarison explique que dans les années 1930, les Malgaches de Tananarive de classe sociale aisée tentaient de se détacher de l'image coloniale « réductrice et stigmatisante » par le biais de la photographie (Helihanta RAJAONARISON, « L'essor de la photographie de studio à Antananarivo dans les années 1930 », *Images contemporaines dans les sociétés de l'océan Indien occidental*, Etudes Océan Indien, n°44, 2010, pp. 99 – 120).

ÉVOLUTION DES STRUCTURES FAMILIALES MALGACHES ET PRISE EN CHARGE DES ENFANTS Á MADAGASCAR : UNE ANALYSE Á PARTIR DES ENQUÊTES DÉMOGRAPHIQUES ET DE SANTÉ (EDS)

Frédérique ANDRIAMARO
Doctorante en Démographie
Université Paris X-Nanterre / IRD

Valérie DELAUNAY
Démographe, IRD
Laboratoire Population
Environnement Développement, UMR151
Université Catholique de Madagascar

Résumé :

A Madagascar, les ménages nucléaires représentent le modèle dominant au détriment des ménages élargis. Les données des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) menées en 2003 et en 2008 permettent d'établir, selon une méthode développée par Christine Tichit, une typologie du noyau principal et du(des) noyau(x) secondaire(s) des ménages. Les résultats montrent que les enfants en noyau monoparental sont le plus souvent avec leur mère, que le père soit décédé ou encore en vie. Les recompositions familiales et la précarité des noyaux monoparentaux amènent souvent les grands-parents à jouer un rôle important dans la prise en charge de l'enfant. Plus de 60% des enfants confiés sont pris en charge par leurs grands-parents. Au-delà de la nucléarisation des ménages, on observe une certaine solidarité et entraide de la famille proche face aux difficultés engendrées par les trajectoires complexes de ruptures. Les différences constatées entre les six provinces autour de la résidence des enfants montrent déjà qu'il existe à Madagascar une variété de réponses face aux ruptures familiales et par rapport à la place de l'enfant dans la société. Une étude qualitative complémentaire permettrait de mieux comprendre les enjeux autour de la prise en charge des enfants.

Mots clés :

prise en charge des enfants, structure familiale, confiage, Madagascar

Abstract :

Family structure changes and child care in Madagascar: an analysis from Demographic and Health Surveys.

In Madagascar, nuclear households are becoming in Madagascar the prevailing pattern to the detriment of large households. However, family structures and their evolutions remain not well known and in the context of family breakdown (in case of parental separation or death) childcare patterns stay an area of major concern. Using a methodology developed by Christine Tichit, data from Demographic and Health Surveys (2003 and 2008) allow us to produce a typology of the main nucleus and a typology of secondary nucleus inside the household. Household typology can be inferred from them. Then we analyze residency options for children, and child care intra-family strategies in case of breakdown.

Results show that children in single-parent nucleus live more often with their mother, whatever their father's survival status. Precariousness of blended as of one-parent nucleus lead grand-parent to play a growing role in child care. More than 60% of foster children are cared by their grand-parents. Beyond a trend of household nuclearization, we have shown the family solidarity to face family breakdown crisis. This social cohesion is greater in Toliara and Fianarantsoa region, where family fosterage is more prevalent. Regional differences in child residency options show yet that several family answers coexist in Malagasy society. Further qualitative studies are needed to better understand challenges around family child care.

Keywords :

child care, family structure, fosterage, Madagascar

INTRODUCTION

Depuis une vingtaine d'années, la diversification des structures familiales de plus en plus visible conduit au développement de la démographie de la famille et du ménage. En effet, face à l'ampleur des changements familiaux (divorce, familles recomposées, parents isolés...), la nécessité de produire des indicateurs de mesure et de tendance a amené une amélioration des outils et des méthodes. Ainsi, l'analyse quantitative de la structure des ménages se développe.

La démographie de la famille reste encore peu répandue dans les pays du Sud, tout particulièrement à Madagascar. Les études réalisées au niveau national ou régional fournissent des données assez globales sur les familles et ménages malgaches (taille des ménages, âge moyen des chefs de ménage, niveau d'instruction des chefs de ménage,...), mais les connaissances sur les structures des ménages à Madagascar restent encore très rares. Comment évoluent les structures familiales malgaches ? Observe-t-on une nucléarisation des familles ? Comment s'effectue la prise en charge des enfants face à des changements ? Pour apporter un début de réponse à ces questionnements, nous présentons dans le présent travail une analyse quantitative sur les structures des ménages à Madagascar à travers les données fournies par les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS). Grâce aux variables fournies par ces EDS, nous pouvons analyser la résidence des enfants de moins de 15 ans et essayer de comprendre comment s'effectue la prise en charge de ces enfants. Nous utilisons pour la présente analyse une méthodologie proposée par C. Tichit¹ qui permet non seulement d'appréhender la typologie des noyaux primaires mais également celle des noyaux secondaires.

¹ Christine TICHIT, *Appréhender la composition familiale des ménages dans les Enquêtes Démographiques et de Santé* Ceped, Paris, 2008, 87 p.

D) LA FAMILLE MALGACHE, ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'unité sociale de base à Madagascar est « la famille ». La dénomination du mot « famille » ou « *fianakaviana* » fait référence dans le contexte malgache, comme dans maintes sociétés africaines, à la famille élargie : grands-parents, oncles et tantes, nièces et neveux, cousins et cousines... on englobait dans le terme de famille les individus liés au clan soit par le mariage ou l'alliance soit par le réseau de connaissances proches². La consanguinité et le degré de parenté ne représentaient pas la condition majeure pour être considéré comme membre de la famille, l'important était la solidarité que les membres se montraient entre eux au quotidien, assurant ainsi une cohésion sociale à laquelle chacun pouvait espérer intégration et protection.

Grandidier³ soulignait en 1917 que les membres des clans restaient très unis. La solidarité familiale était très développée et se manifestait de façon « active » ou « passive ». « Active » dans la mesure où les parents riches venaient en aide aux parents pauvres. Notamment, « *lorsque l'un d'eux était, pour crime ou pour dette, réduit à l'esclavage, peine qui était [...] souvent partagée par la famille du coupable, les autres s'évertuaient à réunir la somme nécessaire pour le racheter : ceux qui manquaient à ce devoir étaient l'objet du mépris public* »⁴. La solidarité entre membres d'un même groupe familial était également « passive » : il arrivait ainsi que souvent, la responsabilité d'un délit commis par l'un des membres était imputable à tout le groupe, plus particulièrement à la femme et aux enfants du chef de famille.

Une progéniture nombreuse, d'autre part, était aussi de ce temps un signe de « puissance du groupe familial ». La force d'un clan se mesurait à travers le nombre des individus. La stérilité était très redoutée et l'on parlait de « malédiction » des ancêtres lorsqu'une femme ne pouvait enfanter. De ce fait, la fécondité pré-nuptiale est encouragée dans la plupart des régions de Madagascar car le fait qu'une femme ait déjà eu un enfant prouvait sa fertilité⁵.

Néanmoins, certains changements sont apparus avec l'avènement de la christianisation à Madagascar au début du XIX^{ème} siècle et surtout dans les Hautes Terres comme dans la province d'Antananarivo. Les relations sexuelles hors mariage dans cette partie de l'île deviennent alors réprimées et les mères célibataires sont discréditées au sein de la société. D'après certaines littératures ethnographiques, les adoptions étaient pourtant fréquentes à Madagascar. D'après Grandidier (1917), « *l'adoption a été de tout temps une coutume très répandue dans toute l'île de Madagascar, mais surtout lorsqu'on n'avait pas d'enfants, pour continuer sa famille, avoir des héritiers qui puissent accomplir les rites sacrés des funérailles et assurer le culte des ancêtres* ». L'adoption (« sociale ») d'un enfant se pratiquait à travers des incantations et sacrifices aux ancêtres effectuées par un patriarche qui demandait une

² Paul OTTINO, 1998, *Les champs de l'ancestralité à Madagascar. Parenté, alliance et patrimoine* Karthala-IRD, Paris, 685 p.

³ Alfred GRANDIDIER et Guillaume GRANDIDIER, 1917, *Ethnographie de Madagascar : les habitants de Madagascar : la famille malgache (fin)- rapports sociaux des malgaches - vie matérielle à Madagascar - les croyances et la vie religieuse à Madagascar*, in *Histoire Physique, Naturelle et Politique de Madagascar*. Paris, pp. 111-327.

⁴ GRANDIDIER et GRANDIDIER, 1917, *op. cit.* p. 113

⁵ Clotilde BINET, 2005, « Femmes, hommes et mariages à Madagascar », *Bulletin d'information sur la population de Madagascar* n°4, 6 p.

bénédictio pour la famille adoptante et l'adopté⁶. Dans la mesure où les liens de consanguinité n'étaient pas fondamentaux pour faire partie du clan, les enfants adoptifs avaient alors autant de droits que les enfants légitimes. L'adoption était aussi une expectative pour les couples qui ne pouvaient avoir d'enfant car elle permettait d'échapper au déshonneur de ne pas avoir d'héritier.

Concernant le système d'entraide entre membres de la famille, il s'apparente à une sorte d'obligation sociale et morale dont chacun doit s'acquitter envers les autres. Cette entraide s'applique aussi aux normes sociales sur la prise en charge des enfants. Effectivement, lorsque les enfants ont perdu leurs parents, ce sont les grands-parents ou un oncle et une tante qui les prendront en charge et les traiteront comme leurs propres enfants. Et même, selon la coutume, les grands-parents peuvent garder certains de leurs petits-enfants pour les tenir compagnie et les aider au quotidien⁷. Dans certains cas, ce sont les frères et les sœurs aînées qui prendront en charge leurs cadets si les parents sont dans l'incapacité de s'en occuper. D'une manière générale, la mise en commun et la circulation des enfants est encouragée au sein de la famille élargie⁸. Les structures familiales malgaches semblent ainsi montrer le maintien d'une forte solidarité et d'une stratégie résidentielle favorisant la circulation des enfants. Néanmoins, quelques analyses récentes des structures familiales malgaches ont montré qu'aujourd'hui les ménages nucléaires représentent le modèle dominant au détriment des ménages élargis⁹. L'organisation familiale fait-elle donc face à des changements ? Quant à la prise en charge des enfants, le rôle de la famille proche semble non négligeable malgré un contexte de grande pauvreté.

II) MÉTHODOLOGIE

Le présent article se propose de présenter une analyse quantitative des structures familiales malgaches à travers les quatre enquêtes démographiques et de santé (EDS) dont Madagascar a bénéficié en 1992, 1997, 2003/04 et 2008/09.

La base de l'étude quantitative de la structure familiale est l'identification des noyaux. Laslett et Wall proposent une typologie qui se fonde sur la composition du ménage selon le lien de parenté et sur la situation matrimoniale des membres du ménage, permettant de reconstituer les noyaux¹⁰. Cette typologie permet de distinguer les ménages nucléaires (couple et enfants) des ménages plus complexes (avec ascendants, descendants, collatéraux et/ou avec des noyaux secondaires) et des ménages monoparentaux et isolés.

Les sources de données disponibles en Afrique, telles que les recensements ou les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS), enregistrent le lien de parenté des membres du ménage au chef de ménage. Cette information permet de distinguer les

⁶ L'adoption sociale de l'enfant par le père est une pratique encore très importante actuellement notamment dans le Sud de Madagascar

⁷ O. DAHL, 2006, *Signes et significations à Madagascar. Des cas de communication interculturelle*, Présence Africaine, Paris, 309 p.

⁸ DAHL, *ibidem*

⁹ Frédérique ANDRIAMARO et Valérie DELAUNAY, 2010, *Structure des ménages et prise en charge des enfants à Madagascar : apports et limites des Enquêtes Démographiques et de Santé*. Sixième colloque francophone sur les sondages, Tanger, 15 p. Valérie DELAUNAY, et al., 2010, *Des ménages « sans parents » : prévalence et différentiels régionaux à Madagascar*, Colloque AIDELF, « Relations intergénérationnelles. Enjeux démographiques », Genève, pp. 595-614.

¹⁰ P. LASLETT et R. WALL, 1972, *Household and Family in Past Time*, Cambridge University Press, Cambridge, 622 p.

ménages « nucléaires » des ménages « élargis », mais ne renseigne en rien sur l'existence de noyaux secondaires.

Christine Tichit propose une méthode de reconstitution de la composition familiale des ménages à partir des EDS¹¹ que nous appliquons aux EDS menées à Madagascar en 2003/2004 et 2008/09. En effet, les deux premières enquêtes ne fournissent par la totalité des données nécessaires à l'application de cette méthode. Dans les EDS, le questionnaire prévoit, pour chacun des membres du ménage, l'enregistrement du lien de parenté avec le chef de ménage. En cela, le fichier ménage produit par ces enquêtes ne permet pas une analyse fine des structures. Mais l'exploitation d'autres informations, que l'on trouve dans les questionnaires adressées aux femmes de 15 à 49 ans et aux enfants de moins de 15 ans permet de repérer les différents noyaux qui composent le ménage.

Le principe de la méthode repose sur trois groupes de variables :

- le lien de parenté avec le chef de ménage (fichier ménage) ;
- la situation matrimoniale de la femme, sa situation de résidence vis-à-vis du conjoint et le rang d'enregistrement de son conjoint dans le ménage (fichier femme)¹² ;
- la survie et la cohabitation avec les parents des enfants de moins de 15 ans (fichier ménage).

Le lien de parenté est utilisé pour déterminer l'appartenance au noyau principal ou secondaire. Le second groupe de variable permet d'identifier tous les couples présents dans le ménage, qu'ils relèvent ou non du noyau principal. Le troisième groupe de variable permet de repérer les enfants de noyau parental, de noyau monoparental, de noyau recomposé, les enfants confiés et les orphelins.

Il est alors possible d'établir une typologie du noyau principal et du(des) noyau(x) secondaire(s). La typologie du ménage découle alors de celle du noyau principal et de la présence ou non de noyaux secondaires.

L'intérêt de l'analyse des structures des ménages dans cette recherche réside surtout dans la connaissance de la résidence des enfants et donc dans le fait de pouvoir voir s'il existe des réponses intrafamiliales pour la prise en charge de ces enfants en situation de rupture familiale. Diverses recherches sur l'Afrique subsaharienne ont porté notamment sur le « confiage d'enfants » pour des fins économiques, sociales ou culturelles. Mais comme le souligne Thérèse Loco, « *ces enfants [confiés] sont particulièrement vulnérables sur le plan de la santé et parfois exploités dans le ménage qui les accueille. De fortes discriminations selon le sexe dans la scolarisation de ces enfants sont manifestes* »¹³. La question de la résidence de l'enfant pourrait ainsi permettre de voir si les normes sociales sur la prise en charge intrafamiliale de l'enfant se maintiennent toujours à Madagascar face aux situations de crise économique que le pays connaît depuis ces dernières décennies.

¹¹ Christine TICHIT, 2008, *Appréhender la composition familiale des ménages dans les Enquêtes Démographiques et de Santé* Ceped, Paris: 87 p.

¹² Ces informations ne sont disponibles que dans les deux dernières enquêtes.

¹³ T. LOCOH, 1997, « Structures familiales : l'apport de la démographie », in M. PILON, T. LOCOH, K. VIGNIKIN and P. VIMARD (eds.), *Ménages et Familles en Afrique*. Ceped, Paris, pp. 11-29.

Les résultats seront donc présentés pour les quatre enquêtes lorsque cela est possible ou seulement pour les deux dernières enquêtes lorsque la méthode de C. Tichit est utilisée.

III) TYPOLOGIE DES MÉNAGES

Les méthodes classiques de typologie des ménages permettent de distinguer les ménages nucléaires (couples avec ou sans enfants ou parent seul avec enfant(s), sans autres membres), des ménages élargis (présence d'au moins un membre n'appartenant pas au noyau nucléaire, parenté ou non), des ménages isolés (composés d'une seule personne).

Tableau 1 : Typologie des ménages à Madagascar, Enquêtes Démographiques et de Santé

Type de ménage	1992	1997	2003/04	2008/09
nucléaire	36,1	40,9	45,3	50,3
élargi	57,2	52,5	47,3	42,6
isolé	6,7	6,6	7,5	7,1
effectif	5944	7171	8420	17857

Cette typologie et son évolution permet de voir une tendance générale à l'augmentation proportionnelle des ménages de type nucléaire, au détriment des ménages élargis. Le ménage de type nucléaire devient le ménage dominant en 2009.

L'utilisation des données par la méthode de C. Tichit permet de produire une typologie beaucoup plus détaillée. Cette typologie des ménages distingue 4 groupes de ménages : les ménages parentaux (couples avec enfants, de type simples ou élargis¹⁴) ; les ménages monoparentaux (un seul parent avec au moins un enfant, de type simples ou élargis) ; les ménages conjugaux (couples sans enfants, de type simples ou élargis) ; et les ménages dont le chef de ménage est sans enfants ni conjoint (de type simples ou élargis). La méthode permet aussi de distinguer parmi les ménages de type élargis ceux qui hébergent un membre extérieur au noyau principal de ceux qui hébergent un noyau secondaire. Par noyau secondaire, on entend un parent ou un couple avec au moins un enfant.

La répartition des ménages selon cette typologie est présentée en tableau 2.

Les typologies des ménages à Madagascar pour les deux périodes montrent une prédominance des ménages parentaux, qui représentent plus de la moitié des ménages. Parmi eux, la grande majorité est constituée de ménages parentaux simples, soit « nucléaires ». La distinction des ménages élargis permet de voir que la présence d'un noyau secondaire est plus rare que celle d'un membre extérieur. La part des ménages parentaux simple augmente entre les deux enquêtes, passant de 33% à 38% de l'ensemble des ménages.

Les ménages monoparentaux représentent 10% des ménages en 2004 et 10,8% en 2009. La part des ménages conjugaux diminue de 16% en 2004 à 14% en 2009. De même, la part des ménages dirigés par un chef de ménage seul et sans enfant diminue de 19% à 17%.

¹⁴ Pouvant donc héberger soit un frère/une sœur ou un cousin...

**Tableau 2 : Typologie détaillée des ménages à Madagascar,
Enquêtes Démographiques et de Santé**

Type de ménage	2003/04		2008/09	
	Freq.	%	Freq.	%
<i>Parental</i>	4288	54,4	10208	58,0
parental simple	2584	33,6	6655	38,4
parental + au moins 1 noyau secondaire	216	3,1	711	3,9
parental + au- 1 membre extérieur	1488	17,7	2842	15,7
<i>Monoparental</i>	809	10	1987	10,8
Monoparental simple	364	4,8	1082	6,1
monoparental + au moins 1 noyau secondaire	94	1,2	260	1,3
monoparental+ au- 1 membre extérieur	351	4	645	3,4
<i>Conjugal</i>	1518	16,5	2501	14,0
conjugal simple	613	6,9	1013	5,8
conjugal + au moins 1 noyau secondaire	206	2,6	404	2,1
conjugal + au- 1 membre extérieur	699	7	1084	6,1
<i>Chef de ménage sans enfants ni conjoint</i>	1805	19,2	3161	17,1
CM seul	692	7,5	1275	7,1
CM + au moins 1 noyau secondaire	325	3,6	613	3,2
CM + au- 1 membre extérieur	788	8,1	1273	6,8
Total	8420	100	17857	100

Les ménages élargis de chacune de ces catégories sont plus fréquemment composés de membres extérieurs que de noyaux secondaires.

Un tiers des ménages hébergent un membre extérieur (32% des ménages). Ils sont moins nombreux à héberger un noyau secondaire (10%).

IV) ANALYSE DES MEMBRES ADULTES HÉBERGÉS

La proportion de ménages avec adultes hébergés a connu une diminution entre 2003/04 et 2008/09, allant de 36% à 26%. Ces « adultes » concernent majoritairement les enfants des chefs de ménage de 18 à 24 ans qui sont encore hébergés chez les parents car encore célibataires. Cette proportion de fils/fille du chef de ménage hébergée chez les parents diminue avec l'âge des enfants (22% pour les 25-49 ans en 2008/09 et 11% pour les plus de 50 ans à cette même date). Cette diminution avec l'âge réitère la norme sociale qui veut que les enfants quittent le domicile parental après le mariage. Les ménages parentaux sont ainsi les ménages qui accueillent le plus d'adultes. A part les enfants adultes du chef de ménage, les frères et sœurs, les parents et les petits-enfants sont les plus hébergés.

Tableau 3 : Répartition des adultes hébergés

	2003/04	2008/09
Proportion de ménages avec adultes hébergés		
	36,0	26,0
<i>Nombre moyen d'adultes hébergés par ménage</i>	0,6	0,4
Répartition des adultes hébergés dans les grands groupes de ménages		
Parental	41,7	50,4
Monoparental	11,9	12,4
Conjugal	22,3	19,4
CM seul	24,0	18,2
	100,0	100,0
Sexe des adultes hébergés		
Homme	64,9	64,8
Femme	35,1	35,2
Age des adultes hébergés		
18-24	64,9	65,4
25-49	23,9	22,7
50+	11,2	11,9
	100,0	100,0
Lien de parenté des adultes hébergés avec le chef de ménage		
fil(s)/fil(le)	64,1	60,9
beau-fils/belle-fille	0,3	0,8
petit-fils/fille	4,6	4,8
père/mère	6,6	6,1
beau-père/belle-mère	1,2	2,1
frère/sœur	7,6	7,1
autre parent	8,0	6,4
enfant adopté/confié	3,6	1,4
non apparenté	3,9	6,2
neveu/niece		3,3
neveu/niece par alliance		0,8
	100,0	100,0
Situation matrimoniale des adultes hébergés		
célibataire	-	77,3
marié	-	8,3
veuve-f	-	6,6
divorcé/séparé	-	7,8
	100,0	100,0
effectifs	3330	6959

V) ANALYSE DES NOYAUX SECONDAIRES

Un noyau secondaire est défini comme une cellule parentale, composé d'au moins 1 parent et un enfant. Il peut s'agir d'un couple avec leur enfant (parental), d'un couple avec l'enfant d'un des deux membres du couple (recomposé) ou d'un seul parent avec son enfant, marié ou non (on distingue les noyaux monoparentaux célibataires des noyaux monoparentaux dont le conjoint réside ailleurs).

La présence de noyaux secondaires est rare et concerne seulement 10,5% des ménages en 2004 et 2009. Les ménages concernés comprennent entre 1 et 4 noyaux secondaires, mais le nombre moyen de noyaux secondaires reste très proche de 1. Ces noyaux secondaires sont plus fréquemment hébergés dans des ménages parentaux (resp. 28 et 33%) et dans des ménages dont le chef est seul (le plus souvent une femme) et sans enfants (resp. 33 et 30%). La tendance va vers une nette augmentation des noyaux secondaires dans les ménages parentaux. La plupart de ces noyaux secondaires sont dirigés par des femmes (resp. 79 et 72 %).

Tableau 3 : Répartition des noyaux secondaires

	2003/04	2008/09
<i>Proportion de ménages avec noyaux secondaires</i>		
	10,5	10,5
<i>Répartition des noyaux secondaires dans les grands groupes de ménages</i>		
Parental	28,3	33,2
Monoparental	11,4	12,7
Conjugal	27,1	20,3
CM seul	33,2	30,0
	100,0	100,0
<i>Type des noyaux secondaires</i>		
Parental	13,5	18,5
Recomposé	0,9	2,9
Monoparental non marié	74,6	60,2
Monoparental marié non cohabitant	5,5	12,3
Conjugal sans enfant	5,5	6,1
	100,0	100,0
<i>Sexe du référent des noyaux secondaires</i>		
Homme	78,7	71,9
Femme	21,3	28,1
<i>Sexe du référent des noyaux secondaires monoparentaux</i>		
Homme	91,5	88,6
Femme	8,5	11,4
	100,0	100,0
effectifs	884	1875

Afin de mieux comprendre la situation de ces ménages, nous avons créé une typologie des noyaux secondaires : parental, recomposé, monoparental marié ou non-

marié et conjugal sans enfants. Les résultats montrent que les noyaux secondaires sont le plus souvent des noyaux monoparentaux non mariés. Il s'agit la plupart du temps de femmes : 90% des noyaux secondaires monoparentaux non mariés sont dirigés par des femmes (resp. 91 et 88%).

VI) RÉSIDENCE DE L'ENFANT SELON LA SURVIE DES PARENTS

La grande majorité des enfants de moins de 18 ans vivent avec leurs parents biologiques (près de 64% des enfants en 2008/09). Une partie des enfants vivent avec leur mère seule (12 % en 2008/09), suite à une séparation plutôt qu'au décès du père ; peu d'enfants vivent avec leur père seul (2%) dans la mesure où les enfants restent généralement avec leur mère ou leurs grands-parents maternels. Dans le cas des familles recomposées, un remariage correspond à un nouveau foyer et une nouvelle famille où les enfants de(s) union(s) précédente(s) ne sont pas toujours les bienvenus. En effet, dans la société malgache, il est souvent reconnu qu'un beau-parent ne traitera jamais son beau-fils ou sa belle-fille comme l'égal de son propre enfant, pouvant entraîner une certaine négligence ou de maltraitance par rapport aux autres membres de la fratrie. Ainsi, lorsqu'une femme ou un homme se remarie, il est naturel que les grands-parents maternels prennent en charge l'enfant. Certains enfants restent néanmoins dans le ménage recomposé. Ils sont plus nombreux à rester avec leur père (6%) qu'avec leur mère (2%). On constate que l'homme possède plus de latitude pour imposer ses enfants dans son nouveau foyer.

Tableau 5 : Répartition des enfants de 0 à 18 ans selon le type de résidence

Type de résidence	2003-04		2008-09	
	effectif	%	effectif	%
avec père et mère	11635	64,0	27604	63,2
avec mère monoparentale non mariée	2581	14,2	5372	12,3
avec mère monoparentale mariée	91	0,5	393	0,9
avec père monoparentale non marié	400	2,2	961	2,2
avec mère en ménage recomposé	327	1,8	830	1,9
avec père en ménage recomposé	891	4,9	2621	6,0
avec un grand-parent	1472	8,1	3407	7,8
avec un oncle ou une tante	0	0,0	175	0,4
avec un frère ou une sœur	91	0,5	524	1,2
avec une personne non apparenté	691	3,8	1834	4,2
	18179	100,0	43678	100,1

Parmi les enfants qui ne résident ni avec le père ni avec la mère, nous pouvons observer comment se répartit le lien de parenté avec le chef de ménage. La majorité de ces enfants résident dans le ménage de leurs grands-parents (environ 8%), puis respectivement avec une personne non apparentée (4,2%), avec un frère ou une sœur (1,2%) et enfin chez un oncle ou une tante (0,4%). On peut se poser la question sur le statut de ces enfants vivant avec « une personne non apparentée » qui pourrait comprendre le cas d'enfants domestiques (que nous ne traiterons pas ici).

Ainsi, les ménages malgaches se caractérisent par une structure simple, à dominante parentale, mais hébergeant quand même (pour un tiers des ménages) un

membre extérieur ou plus rarement un noyau secondaire. Ces membres extérieurs sont presque toujours d'autres membres de la famille proche ou élargie. Ceci reflète le maintien des solidarités familiales malgré une nucléarisation grandissante des ménages.

VII) VARIATIONS RÉGIONALES ?

Nous nous sommes penchés sur le dernier EDS de 2008/09 pour obtenir une typologie plus fine de la résidence des enfants dans les six provinces de Madagascar. Le modèle nucléaire formé par les deux parents et le ou les enfants constitue toujours le modèle dominant à Madagascar quelque soit la province. Le tableau montre que c'est dans la province d'Antananarivo que l'on recense le plus d'enfants vivant avec son père et sa mère (77%) et à Antsiranana le moins de cas avec 58%. Les enfants résidant dans des ménages monoparentaux dirigés par la mère non en union sont plus nombreux à Fianarantsoa et à Toliara. Quant aux ménages recomposés, les mères gardent davantage leurs enfants avec elles lorsqu'elles se remettent en couple dans la province de Fianarantsoa. C'est à Antananarivo que l'on constate que les enfants résident le moins avec leur mère ou leur père dans des familles recomposées. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'il est difficilement acceptable pour le nouveau conjoint d'élever l'(es) enfant(s) d'un autre dans la mesure où les naissances pré-nuptiales ou hors mariage sont peu tolérées dans une société encore influencée par les valeurs du christianisme. A Toliara, par contre, les pères sont plus enclins à garder leurs enfants que les mères en cas de remise en couple. Les normes sociales¹⁵ veulent qu'au cas où les parents ne peuvent entretenir l'enfant, il est attendu que les grands-parents ou d'autres parents proches les prennent à leur charge. C'est à Toliara que l'on retrouve la plus forte proportion d'enfants vivant avec leurs grands-parents (11,56%) et à Antananarivo que celle-ci est la plus faible (3,60%). De même, les oncles/tantes accueillent davantage leurs neveux ou nièces à Toliara plus que dans les autres provinces. Ceci pourrait faire transparaître une plus forte cohésion sociale dans cette province où la famille élargie a un rôle important dans la vie quotidienne de chacun de ses membres.

Tableau 6 : Résidence des enfants dans les 6 provinces de Madagascar

Typprésentf	Provinces												Total
	Ant.	%	Fian.	%	Toam.	%	Mahj.	%	Tol.	%	Antsir.	%	
avec P et M	8054	77,60	6551	62,35	3288	64,61	4512	63,10	4462	58,27	1632	53,26	28499
ac M. mon nm	982	9,46	1682	16,01	600	11,79	909	12,71	1062	13,87	356	11,62	5591
ac M. mon mar	61	0,59	128	1,22	29	0,57	53	0,74	151	1,97	11	0,36	433
ac P mon. nm	200	1,93	236	2,25	131	2,57	166	2,32	147	1,92	94	3,07	974
ac mère recp	93	0,90	245	2,33	137	2,69	149	2,08	135	1,76	111	3,62	870
ac père recp	60	0,58	307	2,92	121	2,38	193	2,70	340	4,44	141	4,60	1162
ac GP	374	3,60	762	7,25	396	7,78	691	9,66	885	11,56	462	15,08	3570
ac oncle/tante	24	0,23	29	0,28	33	0,65	41	0,57	69	0,90	14	0,46	210
ac frère/sœur	133	1,28	101	0,96	90	1,77	79	1,10	125	1,63	43	1,40	571
ac autres	398	3,83	465	4,43	264	5,19	358	5,01	281	3,67	200	6,53	1966
Total	10379	100	10506	100	5089	100	7151	100	7657	100	3064	100	43846

¹⁵ Dahl, 2006, *op. cit.*

CONCLUSION

Il semblerait donc que l'on mesure à Madagascar un phénomène de nucléarisation de la famille par l'organisation résidentielle en unité plus petite et plus simple.

Lorsque les enfants ne résident pas avec leurs deux parents biologiques, généralement, la mère (cas des familles monoparentales) prend en charge son (ses) enfant(s) que le père soit décédé ou encore en vie. Les recompositions familiales et la précarité des familles monoparentales amènent souvent les grands-parents à jouer un rôle important dans la prise en charge de l'enfant.

Malgré le fait que l'on assiste à une nucléarisation de la famille à Madagascar, les parents, en cas de difficultés financières, relationnelles ou de problèmes de santé suite à une rupture familiale, se tournent toujours en premier lieu vers leur famille proche. « Le réseau social sur lequel les ménages s'appuient en cas de difficultés est constitué principalement de groupes/personnes qui ont des relations de proximité avec eux. Lorsque les ménages décident de faire recours à ce réseau social, le schéma reste le même quel que soit le moment des difficultés : les familles proches/les parents en priorité, les membres du voisinage et les amis et enfin les collègues de travail. Les aides de type non alimentaire sont les plus courantes »¹⁶. Comme le montre d'ailleurs les résultats quantitatifs des EDS, les enfants confiés sont pris en charge à plus de 60% par leurs grands-parents. On constate donc que malgré un discours d'« autonomie » des ménages, on retrouve toujours une certaine solidarité et entraide de la famille proche face aux difficultés engendrées par les trajectoires complexes de ruptures. Cette cohésion sociale est même encore plus forte dans les régions de Toliara et de Fianarantsoa où le confiage intra-familial d'enfants est élevé.

Ces résultats quantitatifs nous renseignent ainsi sur les types de résidence des enfants dont certains sont issus de trajectoires marquées par des ruptures familiales. Ils nous renseignent surtout *avec qui* ces enfants cohabitent. Néanmoins, ils ne renseignent pas sur la nature ou les déterminants de ces trajectoires résidentielles. Les conclusions présentées ici sont presque essentiellement issues d'analyses quantitatives et restent encore très descriptives. Les résultats méritent par la suite d'être affinés par la poursuite des analyses sur les différentiels régionaux et urbain/rural. Plus encore, une approche qualitative permettra d'étayer et d'expliquer ce phénomène de circulation des enfants au sein de la famille. Il est important en effet de comprendre les enjeux liés à l'histoire familiale et aux relations intergénérationnelles qui ont des implications sur les solidarités familiales autour de la prise en charge des enfants.

Néanmoins, les premières différences constatées entre les six provinces autour de la résidence des enfants montrent déjà qu'il existe à Madagascar une variété de réponses face aux ruptures familiales et par rapport à la place de l'enfant dans la société. Une exploration qualitative de ces questions apporterait des éléments importants pour mieux comprendre les processus de prise en charge des enfants par la famille en cas de situation de rupture.

¹⁶ NATIONS UNIES, 2010, *Situation socioéconomique des ménages de la ville d'Antananarivo et impact de la crise sociopolitique au niveau des ménages à Madagascar*, Multi-cluster Rapid Assessment Mechanism McRAM IV, 151 p. Antananarivo.

LE RENOUVEAU CHARISMATIQUE À L'ÎLE DE LA RÉUNION ET À L'ÎLE MAURICE : LE CONTRE FEU CATHOLIQUE

Valérie AUBOURG
Groupe Sociétés Religions Laïcités (EPHE-CNRS)
Université de La Réunion
Département d'anthropologie, CRLHOI

Résumé :

A la fin des années soixante, les assemblées de Dieu se sont implantées à l'île de La Réunion puis à l'île Maurice. L'expansion de cette mouvance, qui prit localement le nom de la « Mission Salut et Guérison », constitua un défi pour l'Église catholique. Face au succès remporté par ces pentecôtistes, les responsables de l'institution romaine acceptèrent et favorisèrent l'émergence d'un « contre feu » : le Renouveau charismatique. La comparaison entre les deux îles sœurs montre comment ce Renouveau est venu contrebalancer l'offre protestante en matière religieuse. Néanmoins, tout en favorisant son développement les deux diocèses ont veillé à « reprendre en main » le Renouveau charismatique en le conformant à l'orthodoxie catholique et en le soumettant aux autorités ecclésiastiques.

Mots clés :

Renouveau charismatique pentecôtisme, île de La Réunion, île Maurice.

Abstract :

The charismatic renewal in Reunion and Mauritius Islands : a counterweight's catholic
In the late sixties, the Assemblies of God have settled in Reunion and Mauritius islands. The expansion of this movement, which took the local name of "Salvation and Healing Mission", represented a challenge to the catholic Church. Faced with the success of these Pentecostal officials leaders of the roman institution accepted and favored the emergence of a counterweight : the charismatic renewal. The comparison between the two sister islands shows how this renewal came to offset the protestant offer in religious matter. However, while promoting its development both dioceses have seen to it that the charismatic renewal pulled itself together by conforming to catholic orthodoxy and submitting it to the church authorities.

Key words :

charismatic renewal, pentecotism. Réunion Island, Mauritius Island.

« Nous appelons de nos vœux un travail sur les origines sociales du pentecôtisme (...) et, en même temps, il faudrait étudier les mouvements d'expériences religieuses à l'intérieur du pentecôtisme »¹. C'est en ces termes que Jean Séguéy conclut un article consacré à la situation socio-historique du pentecôtisme. Son « appel » met en avant deux éléments :

- premièrement, la proximité entre le pentecôtisme classique² qui s'exprime en milieu protestant et le Renouveau charismatique³ (auparavant appelé « néo-pentecôtisme ») qui s'exprime en milieu catholique. Alors que les deux mouvances sont rarement étudiées conjointement, il existe, pour le sociologue, assez de points communs pour mériter une étude simultanée ;
- deuxièmement, l'importance d'une analyse sociale et historique des mouvements issus du pentecôtisme. Même si ces groupes privilégient une expérience sensible de rencontre avec le divin, cette expérience religieuse de type émotionnel ne se situe pas dans un ici et maintenant absolu, elle peut être influencée par le contexte socioculturel dans lequel elle prend place et par les stratégies que les Églises mettent en œuvre afin de la canaliser.

C'est dans cette perspective que nous analyserons le Renouveau charismatique à l'île de La Réunion et à l'île Maurice : en observant, dans un premier temps, comment ce Renouveau catholique peut apparaître sur les deux îles comme une réponse au développement du pentecôtisme dit « classique ». Ceci nous conduira, dans un second temps, à voir combien le Renouveau reprend à son compte des éléments ayant assuré le succès du pentecôtisme tout en se soumettant à la hiérarchie catholique. La comparaison entre les deux mouvances et les deux îles⁴ nous permettra, pour finir, de nous attarder sur l'évolution du profil sociologique des adeptes.

¹ Jean SEGUY, 1975, « Situation socio-historique du pentecôtisme », *Lumière et Vie*, n° 125, p. 33-58.

² Le mouvement de Pentecôte naît à Topeka, dans le cadre du collège Bethel (Kansas) à l'initiative du pasteur méthodiste blanc, Charles Fox Parham (1873-1929). Son développement se confirme ensuite avec le ministère du prédicateur baptiste noir, William Joseph Seymour (1870-1922) qui y introduit des éléments de la spiritualité afro-américaine. Il se caractérise par son insistance sur le Saint-Esprit et la pratique des charismes qui y est associée (chant en langues, guérison, prophéties). Rapidement, le courant pentecôtiste se répand aux Etats-Unis, avant de se diffuser ensuite sur tous les continents. Il donne naissance à différents mouvements, dont celui des Assemblées de Dieu qui représente 10 % des pentecôtistes dans le monde et la principale famille pentecôtiste en France.

³ Le Renouveau charismatique est né aux États-Unis dans les années 60, et correspond à l'introduction du pentecôtisme dans les Églises historiques (protestante, puis catholique). Cette mouvance se caractérise notamment par le fait que les nouveaux baptisés dans le Saint-Esprit ne quittent pas leur Église d'origine, mais que, tout en participant à des assemblées de prière en semaine, ces charismatiques demeurent fidèles au culte dominical et à leurs divers engagements ecclésiaux.

⁴ Précisons en préambule que si les deux îles sœurs partagent de nombreux points communs (du point de vue de leur situation historique et des populations qui les composent) la situation religieuse n'est cependant pas la même. L'île Maurice compte 21 % de catholiques et 7% de chrétiens appartenant aux églises adventistes, évangéliques, presbytérienne et anglicane (d'implantation ancienne), alors que l'île de La Réunion compte 80% de catholiques et 4% de membres des Églises adventistes, évangéliques, pentecôtistes et luthéro-réformées (d'implantation récente).

D) L'IMPLANTATION DU PENTECÔTISME « CLASSIQUE » : LA MISSION SALUT ET GUÉRISON

En 1966, Aimé Cizeron⁵, un pasteur pentecôtiste métropolitain, s'installe à La Réunion. Il implante le mouvement des Assemblées de Dieu qui, pour ce faire, adoptent une stratégie tout entière contenue dans leur intitulé local : la « Mission Salut et Guérison ». Le pasteur Cizeron n'hésite pas à centrer son message sur trois thèmes qui furent par le passé largement développés par l'Église et ses missionnaires, mais qui en ces années d'*aggiornamento* ne font plus l'unanimité du côté catholique. Ce faisant, il remporte un vif succès.

La Mission, tout d'abord. Du choix des versets bibliques au vocabulaire employé par le pasteur Cizeron, le registre est militaire. Il s'agit de conquérir un territoire pour Dieu, de le gagner à la cause de l'Évangile, de combattre l'adversaire, au prix de « batailles »⁶ et de « luttes »⁷ contre les forces démoniaques à l'œuvre dans la vie des insulaires. La ville de Saint-Denis « conquise », la Mission s'étend à l'ensemble des communes du pourtour côtier, sur les hauteurs de l'île, dans les plaines et jusqu'aux cirques. En moins d'une année, toutes les villes importantes voient s'ouvrir un temple pentecôtiste.

Depuis l'île de La Réunion, la Mission Salut et Guérison s'exporte à l'île Maurice, dès 1967. Dans l'île sœur, le missionnaire français rencontre un succès impressionnant qui lui vaut bientôt le titre de « sorcier blanc ».

Le Salut, ensuite. Alors qu'en ces années 60, le catholicisme tente de faire oublier ses années d'évangélisation triomphante en se masquant derrière des objectifs généraux de promotion sociale, les pentecôtistes se font messagers d'un christianisme persuasif, rassurant, sans équivoque. Selon les Assemblées de Dieu, l'obtention du salut est simple : elle est réservée à ceux qui « confessent le nom de Jésus-Christ » et « renoncent au péché ». Dès lors, le but des missionnaires est clair : annoncer le « kérygme » chrétien et faire connaître le message de l'Évangile de manière explicite afin de susciter de nouvelles conversions.

Selon cette approche, les autres confessions chrétiennes et plus largement les autres religions apparaissent comme un obstacle à franchir pour acquérir le salut. Les dévotions catholiques sont jugées idolâtres. Il en va de même envers les autres pratiques religieuses, tels les cultes dédiés aux divinités hindoues ou aux ancêtres africains et malgaches qualifiés en majorité de « sorcellerie ». Leur observance étant rendue incompatible avec le message évangélique, les fidèles se doivent de renoncer totalement à l'ensemble des fêtes et rituels ayant cours sur les deux îles : du pèlerinage marial à la marche sur le feu en passant par le port d'une médaille à l'effigie d'un saint, de l'installation d'un oratoire dans sa cour à la procession derrière une divinité hindoue, etc.

Enfin, la Guérison. En 1983, 6 000 Réunionnais rejoindront les rangs de la

⁵ Mariés depuis 1940, le couple de missionnaires âgés d'une cinquantaine d'années est originaire du Sud-Est de la métropole. Parents de six enfants, ils se sont tous deux convertis dans les assemblées de Dieu moins de vingt-ans auparavant.

⁶ Aimé CIZERON (avec P. LE PERRU & A. LEBEL), 1992, *Aimé Cizeron, pionnier de l'Océan indien*, Deerfield, Vida, p. 55.

⁷ *Ibid.*, p. 84.

Mission Salut et Guérison. En 2010, elle comptera 22 000 baptisés à La Réunion⁸ et 115 000 à Maurice⁹. Une large part de cet essor tient aux vellétés thérapeutiques d'Aimé Cizeron. En effet, c'est en promouvant la guérison divine que le missionnaire pentecôtiste rallie à lui des insulaires en quête de miracles. C'est par son aptitude à soulager la souffrance du corps et plus largement les « maux » de l'existence que le pasteur pentecôtiste fonde le succès de son mouvement.

Face à l'expansion du pentecôtisme, les deux îles voient apparaître une nouvelle mouvance religieuse entretenant de nombreux points communs avec la Mission Salut et Guérison mais située en milieu catholique cette fois-ci. Il s'agit du Renouveau charismatique.

II) LA NAISSANCE DU RENOUVEAU CHARISMATIQUE CATHOLIQUE

En 1974, le Renouveau charismatique catholique s'implante à La Réunion par l'intermédiaire d'une Franco-Mauricienne : Marie-Lise Corson. Religieuse, elle appartient à la congrégation des franciscaines missionnaires de Marie¹⁰. De retour de métropole où elle a découvert le Renouveau charismatique à Paray-le-Monial et participé au groupe de prière animé par la communauté de l'Emmanuel à Paris¹¹ ; elle fonde un premier groupe de prière dans les locaux de l'hospice Saint-François d'Assise à Saint-Denis¹².

En 1975, sœur Anunciata, une Mauricienne religieuse des « Lorettes », se rend au premier rassemblement international du Renouveau catholique de Pentecôte à Rome¹³. À son retour, elle fonde le Renouveau charismatique catholique à l'île Maurice en initiant un premier groupe de prière. Ses membres se réunissent au couvent des sœurs de Notre-Dame-de-Lorette à Curepipe.

Le Renouveau, parfois désigné en termes de « seconde vague pentecôtiste »¹⁴,

⁸ À La Réunion, la Mission Salut et Guérison comprend 47 lieux de culte et compte plus d'une cinquantaine de ministres du culte. Avec 22 000 fidèles, elle demeure la première formation pentecôtiste insulaire puisque les autres églises évangéliques charismatiques indépendantes regroupent environ 10 000 membres en 31 lieux de culte.

⁹ Lors du recensement de l'an 2000, le nombre de pentecôtistes (toutes tendances confondues) est de 89 276. Cependant, ce chiffre paraît nettement en dessous de la réalité car beaucoup de Mauriciens ont préféré se définir simplement en tant que « *christian* ». Des enquêtes récentes comme celle de Christian Maudave estiment à 115 000 (pour une population d'environ 1,2 millions) le nombre de pentecôtistes. Parmi ces derniers, 69 000 sont membres des assemblées de Dieu. La Mission Salut et Guérison compte 142 lieux de culte et 100 pasteurs (Christian Maudave, 2011, *Religious mobility between the Catholic Church and Pentecostal Churches within the Creole population in Mauritius*, Faculty of social studies and humanities University of Mauritius).

¹⁰ Arrivées à La Réunion en 1947, la congrégation compte quatre communautés sur l'île.

¹¹ Lors de son passage à Paris, Marie-Lise Corson fait la connaissance de Martine Lafitte (future épouse Catta) et de Pierre Goursat, fondateurs de la communauté de l'Emmanuel. Cette dernière a été reconnue par le Vatican comme « Association privée internationale de fidèles, de droit pontifical ». Répandu dans une soixantaine de pays, le mouvement rassemble des laïcs, des prêtres et des célibataires consacrés dans le célibat. Elle a fondé sa réputation sur ses sessions de Paray-le-Monial qui accueillent plus de 20 000 personnes chaque été depuis 1975.

¹² Hospice dont sa congrégation religieuse a la charge.

¹³ Ce congrès rassemble 10 000 participants en provenance de plus de soixante pays. À cette occasion, le pape Paul VI posa cette question qui restera dans les annales du Renouveau : « Comment ce Renouveau ne pourrait-il pas être une "chance" pour l'Église et pour le monde ? Et comment, en ce cas, ne pas prendre tous les moyens pour qu'il demeure ? » En qualifiant le Renouveau de chance, non seulement le pape lui offrait la légitimité qu'il espérait, mais il encourageait alors le développement de ce « nouveau printemps pour l'Église ».

¹⁴ De François LAPLANTINE à Sébastien FATH, en passant par Paul FRESTON et Harvey COX, plusieurs chercheurs retiennent trois vagues dans l'histoire du pentecôtisme : la première correspondant à la naissance du pentecôtisme au début du XX^{ème} siècle, la seconde, à sa diffusion au sein des Églises établies dans les

entretien de nombreux points communs avec la Mission Salut et Guérison. En effet, tout comme cette dernière, les assemblées de prière qu'il initie privilégient les signes tangibles de l'agir divin. À leur tour, elles se présentent comme des groupes « chaleureux », favorisant l'expression de prières « inspirées » par le Saint-Esprit et de manifestations charismatiques telles que les délivrances et les guérisons divines. De plus, sans épouser totalement les contours de la vision traditionnelle du monde (un monde habité par des entités invisibles dotées de pouvoirs fastes et néfastes agissant sur l'existence des vivants) elles ne déconsidèrent pas pour autant les représentations socioreligieuses préexistantes. Ainsi, le Renouveau ne dénigre pas celui qui affirme que « *lu lé pa tousel* »¹⁵, selon la formule créole. Il admet même plus généralement que les malheurs sous toutes leurs formes peuvent être causés par des forces démoniaques. De ce fait, l'étiologie de ses membres n'est pas totalement modifiée, mais leur adhésion à ce mouvement leur apporte un élément nouveau : l'assurance en une victoire de l'Esprit-Saint sur la cohorte de petites et grandes entités surnaturelles.

Par ailleurs, à l'instar du pentecôtisme, cette mouvance charismatique catholique favorise un processus *a priori* inverse « d'extirpation » de la religiosité populaire. À travers l'itinéraire d'Augustine, par exemple, Françoise Dumas-Champion montre comment cette Saint-Louisienne (qui oscilla longtemps entre religion traditionnelle et pratiques catholiques) « renonce aux autres pratiques religieuses pour se consacrer exclusivement au catholicisme »¹⁶ à partir du moment où elle devient membre du Renouveau charismatique.

« Comme la plupart des Réunionnais, son parcours de croyance qui retrace l'histoire des maladies de ses enfants et la sienne, est ponctué par un *va-et-vient* de tentatives rituelles où prévaut la dimension thérapeutique ».

Mais Augustine va cependant rompre avec les cultes malgaches qu'elle venait de prendre en charge, « forte de l'appui de l'Église qu'elle n'a d'ailleurs jamais quittée »¹⁷.

C'est ainsi que le Renouveau catholique, tout comme le pentecôtisme « classique », apportent une réponse similaire au mouvement de modernisation rapide de la société insulaire et, cette réponse, de manière contradictoire, se décline à la fois en termes de rupture et de continuité vis-à-vis de la religiosité populaire. Tous deux prennent largement appui sur le « système religieux créole » afin de provoquer, paradoxalement, « de profondes ruptures par rapport aux appartenances antérieures »¹⁸. Ce faisant, ces deux formations permettent à leurs adeptes de s'adapter au nouveau contexte « post-traditionnel »¹⁹.

années 60 (qui donna naissance au « Renouveau charismatique »), et la troisième, vingt ans après, baptisée « néo-pentecôtisme ».

¹⁵ Il n'est pas seul.

¹⁶ Françoise DUMAS-CHAMPION, 2008, « *Le mariage des cultures à l'île de la Réunion* », Karthala, Paris, p. 272-273.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Bernard BOUTTER, 2001, « Le pentecôtisme à l'île de La Réunion : « Protestantisme émotionnel » ou nouvelle « religion populaire ? » », *Revue d'Histoire et de Philosophie religieuse*, n° 81/1, pp. 45-61, p. 57.

¹⁹ À La Réunion, les effets de la départementalisation se font principalement sentir à partir de l'arrivée de Michel Debré à la députation, en 1963. L'ancien premier ministre du général de Gaulle accélère la mise en place d'infrastructures insulaires à la hauteur des ambitions de la République : doter le département d'outre-mer d'institutions modernes, développer une économie performante et « redonner vigueur physique et morale à toute une population ».

Depuis son indépendance, l'île Maurice est également entrée dans une phase de modernisation accélérée.

Néanmoins, une différence notable sépare le Renouveau charismatique des Assemblées de Dieu : il ne conduit pas ses membres à rompre avec leur confession d'origine (le catholicisme). Plus encore, il encourage ses membres à se réapproprier la tradition catholique et tend à les réintroduire dans cette matrice confessionnelle.

III) LA NORMALISATION DU RENOUVEAU

Le rapprochement des fidèles charismatiques de l'Église catholique et de sa tradition s'observe premièrement à travers l'importance accordée à la dévotion mariale dans le Renouveau. Ensuite, c'est au retour des pratiques sacramentelles (eucharistie, confession, sacrement des malades, engagement dans des ordres religieux) que les groupes charismatiques contribuent. Mais surtout, c'est dans son rapport aux autorités ecclésiales que le Renouveau charismatique se distingue du pentecôtisme. En effet, les fondateurs du mouvement catholique cherchent continuellement l'approbation des évêques de Port-Louis et de Saint-Denis. Quant à ces derniers, tout en favorisant les groupes de prière charismatique, ils tentent de les soumettre à l'autorité de l'institution romaine.

Ce double mouvement : de soutien apporté au Renouveau, d'une part, et de tentative de « reprise en main », d'autre part, s'observe à l'île Maurice à partir de « l'affaire Mauvis ».

En février 1976, le Sud-Africain, Pierre Mauvis, rejoint le groupe catholique de Curepipe. Ancien pasteur des Assemblées de Dieu sud-africaines, il tait son appartenance confessionnelle aux membres du Renouveau catholique. Mais progressivement, l'homme se révèle iconoclaste : « Il a commencé à demander aux malades qu'il visitait à l'hôpital d'arracher les croix qu'ils portaient au cou », explique Mgr Piat²⁰. Sœur Anunciata se rend alors à l'évêché afin d'informer Mgr Margéot²¹ des pratiques de Pierre Mauvis. Là, le prélat prend sa plume et demande à ce que sa lettre soit lue en chaire dans toutes les paroisses insulaires. Le message est clair : il somme chacun de choisir entre l'Église catholique et Pierre Mauvis. Le mercredi qui suit, plus de 480 personnes partent pour suivre le Sud-Africain. Elles ne seront que 13 à rester.

À la suite de ces déboires, Mgr Margéot part en Belgique pour y rencontrer le père Ralph Martin (responsable international du renouveau charismatique catholique) et le cardinal Suenens (archevêque de Malines-Bruxelles). Ses interlocuteurs répondent à son questionnement en une affirmation pleine de clarté : « il vous faut un Renouveau catholique fort ! »

Acquis à la conviction de ses hôtes, Jean Margéot poursuit son voyage (destination Paris), afin de rencontrer Pierre Goursat, le fondateur de la communauté de l'*Emmanuel*. La visite est concluante et l'*Emmanuel* aide le diocèse de Port-Louis à structurer le Renouveau mauricien.

C'est ainsi que durant tout son épiscopat, Mgr Margéot (comme Maurice Piat qui lui succédera) s'attachera à soutenir la mouvance charismatique dans son diocèse. Dans la continuité des deux lettres pastorales qu'il rédigea dans les années 1970,

Suite à cette mutation rapide des deux sociétés insulaires, de nombreux observateurs pointent un « choc culturel » affectant deux îles passées en si peu d'années d'un système colonial vétuste, mais familier, à l'alignement sur des styles de vie et des habitudes de consommation calquées sur ceux des sociétés occidentales.

²⁰ Beau-Bassin, conversation du 13 décembre 2009. Maurice Piat fut nommé évêque coadjuteur de Port-Louis, en 1991. Il succéda au cardinal Jean Margéot à la tête du diocèse, en 1993.

²¹ Jean Margéot (1916-2009) fut le premier Mauricien, évêque du diocèse de Port-Louis ; il exerça son ministère de 1969 à 1993.

l'évêque mauricien restera convaincu du bien-fondé du Renouveau catholique.

À La Réunion, Mgr Aubry²² est tout aussi favorable au Renouveau. Il l'affirme :

« Je voulais un Renouveau catholique à La Réunion, cette chance soulignée par Paul VI à Rome lors du premier grand rassemblement dans la basilique Saint-Pierre. Chance pour le Renouveau, chance pour l'Église. Et effectivement, cela correspond à notre sensibilité réunionnaise... qui a besoin de chaleur spirituelle et de jalons solides pour éviter les déviations sectaires si faciles ! »²³

Dès le début, il apporte son soutien à Marie-Lise Corson et n'hésite pas à participer aux différents rassemblements organisés par les charismatiques catholiques.

Néanmoins, comme il le précise lui-même, il en vient à poser des « jalons solides » afin de contrôler cette expérience. Ces « *jalons pour le Renouveau* »²⁴ consistent en une série de recommandations, dont celle de ne pas appeler ces assemblées des groupes « charismatiques ». « La dénomination à prendre est *groupes de prière* ou *groupes Renouveau* »²⁵. Les autres exhortations vont du « contact à garder avec le curé de paroisse » à la nécessité « d'être membres réguliers d'un autre groupe que celui du Renouveau : catéchèse, animation paroissiale, associative, en passant par « le devoir des animateurs des groupes de prière de se former, d'avoir des jalons pour aider les groupes à se situer dans l'Église, afin que la prière de ces groupes soit vraiment dans la *prière de l'Église de notre temps* (Jean Paul II, *Dives in Misericordia*)²⁶. »

L'attitude bienveillante des deux évêques insulaires vis-à-vis des charismatiques catholiques doit donc être replacée dans un contexte de concurrence entre catholiques et pentecôtistes. Face à une Mission Salut et Guérison florissante, le Renouveau apparaît comme une alternative acceptable vis-à-vis de catholiques en mal de relation directe au divin, avant qu'ils n'aillent chercher la réponse à leurs besoins aux assemblées de Dieu²⁷. En leur apportant cette expression du christianisme recherchée, le Renouveau fait figure de « contre-feu » au développement du pentecôtisme, selon l'expression de Marion Aubrée²⁸.

À La Réunion, Jacqueline Andoche partage cette analyse puisque, constatant

²² Gilbert Aubry est le premier évêque réunionnais du diocèse de Saint-Denis. Il fut nommé en 1976.

²³ Évêché, « communication » [courrier électronique]. Destinataire : Valérie Aubourg. 30 avril 2009. Communication personnelle.

²⁴ Gilbert AUBRY (Mgr), 1988, *Pour Dieu et pour l'Homme... réunionnais*, île de La Réunion, Océan Éditions, pp. 103-111.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ De son côté, l'évêque de La Réunion refuse l'idée selon laquelle ce serait la crainte suscitée par le succès des assemblées de Dieu qui aurait motivée son action en faveur du Renouveau catholique. Dans un courriel du 30 avril 2009, il tient à nous le préciser : « Ce n'est pas la peur de ma part qui a présidé à une normalisation du Renouveau à La Réunion pour éviter une hémorragie en direction de Salut et Guérison ». (Évêché, « communication » [courrier électronique]. Destinataire : Valérie Aubourg. 30 avril 2009. Communication personnelle.)

²⁸ L'anthropologue observe qu'au Brésil la mouvance charismatique n'a pas mis fin à cette branche du protestantisme, mais a réussi à stabiliser sa croissance. L'explosion pentecôtiste, qui se manifestait par le départ d'un pour cent de fidèles catholiques vers ces assemblées chaque année depuis vingt-ans, n'est aujourd'hui plus d'actualité. Cf. Marion AUBREE, 2007, « Le renouveau charismatique a été une sorte de contre-feu face à l'explosion du courant pentecôtiste », *La Croix* [en ligne], propos recueillis par C. Hoyeau [réf. du 09 mai 2007]. Disponible sur : <http://www.la-croix.com/article/index.jsp?docId=2302557&rubId=31741> [consulté le 4 septembre 2008].

« l'attraction de plus en plus grande des catholiques pour les pratiques proposées récemment par le Renouveau charismatique (pratiques où l'on retrouve des phénomènes de guérison, et de *transe* comparables à ceux qui surviennent dans les groupes de prière pentecôtistes) », elle se demande si « leur tolérance par le clergé local ne résulte pas d'une réaction à un tel succès²⁹ ».

Simultanément, en reprenant à son compte certains principes pentecôtistes, l'Église catholique « se livre à un jeu risqué »³⁰. En effet, le Renouveau peut conduire ses adeptes à relativiser le principe d'autorité et à remettre en cause leur appartenance au catholicisme. Ce risque explique la méfiance du clergé vis-à-vis de cette mouvance et l'attitude des évêques qui veillent à éviter les « dérives ». Pour ce faire, ils tentent de canaliser le Renouveau en le conformant aux principes de l'institution romaine, en renforçant son appartenance à la collectivité ecclésiale dans son ensemble et en incitant ses membres à se réappropriier les références à la tradition catholique.

Au final, cette « stratégie » ecclésiale explique pourquoi le Renouveau a évolué vers un mouvement dont les rites, les pratiques et l'organisation se calquent toujours plus sur ceux d'une Église catholique qui s'est employée à contenir son effervescence. Alors qu'en ses débuts, il pouvait être considéré comme une « protestation interne » au catholicisme, trente-cinq ans après, force est de constater combien la contestation religieuse portée par ce mouvement a perdu sa radicalité, combien elle s'est *euphémisée*.

IV) UNE ÉVOLUTION CROISÉE DU PROFIL SOCIOLOGIQUE DES FIDÈLES

Enfin, du point de vue sociologique, un dernier élément rapproche le Renouveau dans les deux îles et le distingue du pentecôtisme initial : alors qu'à l'origine le pentecôtisme est lié aux couches défavorisées de la population, les leaders du Renouveau charismatique catholique sont pour leur part davantage issus des couches supérieures et des classes moyennes.

En effet, en ses débuts, la Mission Salut et Guérison avait pour caractéristique de rassembler des personnes issues des milieux populaires, voire des classes plutôt défavorisées. Aujourd'hui, tous s'accordent à reconnaître un changement en faveur d'une élévation du niveau de vie de ses membres³¹. Comme l'exprime un de ses pasteurs : « Après que les gens ont intégré l'Église, Dieu les élève ! Et les gens ont eu des enfants qui ont fait des études ! »³² Ce phénomène s'observe notamment à travers le profil des candidats au ministère pastoral. La première génération de pasteurs était

²⁹ Jacqueline ANDOCHE, 2002, *Le regard réciproque : ethnographie des désordres psychologiques à l'île de La Réunion*, thèse de doctorat : Anthropologie, université d'Aix-Marseille, p. 134.

³⁰ Pour reprendre l'expression de Jean-Pierre Bastian au sujet du Renouveau catholique sur le continent sud-américain. Cf. Jean-Pierre BASTIAN, 2005, « Amérique latine : la vague pentecôtiste », *La religion. Unité et diversité*, L. Testot & J.-F. Dortier (éds.), Éditions Sciences Humaines, pp. 183-188, p. 185.

³¹ À Maurice, les communautés les plus représentées au sein du pentecôtisme sont les hindous convertis et les Créoles et, en particulier, la classe pauvre et la classe moyenne de ces deux communautés. Néanmoins, note Christian Maudave « il y a aussi de plus en plus de businessmen dans ces Églises et souvent, ils attribuent leur succès à la prière et leur foi en Christ ». À l'inverse, ce dernier constate une absence de lien entre l'entreprenariat et la foi dans le Renouveau charismatique mauricien. « Au contraire, j'ai trouvé que les gens se laissent aller de manière à tuer l'esprit d'entreprise : bien que le Renouveau aide beaucoup les individus à sortir de la peur de la sorcellerie, à retrouver confiance en Dieu (...) et en eux même, le pas vers l'entreprenariat n'a pas encore été fait... est-ce dû à une théologie très catholique ? La question reste posée ». (Christian Maudave, « mémoire sur le pentecôtisme à l'île Maurice » [courrier électronique]. Destinataire : Valérie Aubourg. 17 février 2011. Communication personnelle).

³² Saint-Denis, entretien du 18 janvier 2008.

constituée d'autodidactes : du coupeur de cannes à l'ouvrier du bâtiment, en passant par l'agent commercial. Aujourd'hui, ils sont instituteurs, techniciens supérieurs, chefs d'entreprise. De plus, la respectabilité des membres de la Mission s'est également accrue au fil du temps. De leur tenue vestimentaire à leur manière de se comporter avec leur entourage, en passant par leur mode de vie, ils donnent l'image de personnes appliquées, sérieuses, disciplinées, voire parfois rigides. Si les adeptes de la Mission ont fait un choix marginal aux yeux de la société insulaire, ils n'apparaissent pas comme des personnes exubérantes et fantaisistes³³.

En milieu catholique charismatique, au commencement, les groupes de prière rassemblent des Mauriciens et des Réunionnais en provenance de toutes catégories sociales et origines ethnoculturelles (bourgeois « blancs »³⁴ compris). Il est même frappant de voir combien les leaders de ces assemblées catholiques sont le plus souvent des femmes, issues des classes moyennes, voire supérieures de la population.

À l'heure actuelle, cette catégorie ethnoculturelle des bourgeois « blancs » a délaissé les bancs du Renouveau mauricien³⁵ qui comprend désormais essentiellement des fidèles parmi les Créoles³⁶ (auxquels s'adjoignent une minorité d'indo-mauriciens et un petit nombre de sino-mauriciens). Une évolution à peu près similaire peut être constatée à La Réunion où les strates inférieures viennent à prédominer dans le Renouveau³⁷.

³³ Pour compléter ce tableau, nous mentionnerons la création de deux assemblées évangéliques-charismatiques au début des années 80 qui tendent à regrouper une majorité de croyants issus des classes élevées de la population. C'est ainsi que l'Église Chrétienne de Curepipe (Maurice) fondée par Miki Hardy, réunit de nombreux créoles blancs (absents des assemblées de Dieu et de La Voie de la Délivrance) et que l'Église Hosanna du Tampon (Réunion) fondée par Bruno Picard, rassemble nettement plus de Réunionnais appartenant au groupe ethnoculturel des créoles blancs et d'adeptes issus des couches élevées de la population (avocats, pharmaciens, cadres administratifs) que les autres Églises pentecôtistes insulaires.

³⁴ Franco-Mauriciens, descendants de colons.

³⁵ Le Renouveau à l'île Maurice regroupe

- deux communautés nouvelles d'origine métropolitaine : celle du Chemin Neuf (le mauricien Pierre Rivet en est le responsable) et celle du Pain de vie (animée par un prêtre diocésain)
- un groupe de prière anglophone « Living Waters » (sous la responsabilité d'un couple et d'un prêtre indien des Missions étrangères de Paris),
- un groupe paroissial animé par Eddy Cordier,
- le groupe paroissial « sainte Thérèse » animé par Rico et Lucie Chevreau,
- quelques petits groupes de prière sans lien avec le diocèse
- la « communauté de la Pierre Vivante ». Cette dernière, réunit les 97 groupes de prière diocésains sous la responsabilité de Rosemonde Grancourt et du jésuite Jean Dravet. Chaque groupe réunit entre 15 à 200 personnes chaque semaine et plus de 10 000 lors des rassemblements annuels. Les différents groupes de la CLPV sont tous liés à une paroisse (certains paroisses comptent jusqu'à cinq groupe de prière répartis dans les différents quartiers). La CLPV recrute essentiellement parmi les milieux populaires, avec une majorité de créoles (descendants des affranchis de 1836 appartenant le plus souvent aux couches les plus démunies de la population), une minorité significative d'indo-mauriciens et un petit nombre de sino-mauriciens.

³⁶ A l'île Maurice, le mot créole a pris un sens ethnique restrictif puisqu'il désigne toutes personnes d'origine africaine ou mixte de foi chrétienne.

³⁷ À l'île de La Réunion, le Renouveau charismatique compte environ 32 000 catholiques (membres et sympathisants) se répartissant en trois types de groupes :

- les communautés nouvelles exogènes : le Chemin Neuf (métropole), les Béatitudes (métropole), Marie Jeunesse (Québec), Marie Mère de tendresse (Québec) ;
- les mouvements endogènes : les Cellules de maison, les Flambeaux, Maranatha et le Buisson Ardent ;
- une cinquantaine de groupes de prière diocésains regroupés au sein de l'assemblée de l'Emmanuel.

0990¹



Le Sergent MARIE raconte ...

*...comment, en 1895,
un Chef malgache
lui révéla le secret de
la graine d'Uvaria,
la "plante qui donne
du sang".*

— Alors, Sergent MARIE, c'est vous qui avez connu le premier la graine d'Uvaria ?

— Mais oui, Monsieur, et cela fait bien des années ! J'avais quelque 20 ans alors... Nous étions en pleine expédition de Madagascar... Le climat tropical auquel nous n'étions pas habitués s'acharnait contre nous... Un jour, près de Tananarive, notre colonne venait d'arriver dans le village d'Ambohidratimo... Nous étions harassés de fatigue... lorsque nous vîmes venir vers nous le chef de l'endroit, un vieux Malgache qui se pencha vers moi et me dit : « Les Français ont été bons pour nous... Je veux te révéler un secret », nous possédons ici la « plante qui donne du sang »... et il me présenta une sorte de baie de couleur brune et d'odeur poivrée : l'Uvaria.

— L'Uvaria, Sergent MARIE, mais n'est-ce pas le nom scientifique ?

— Vous avez raison, Monsieur, les Malgaches l'appelaient le Sena-Sena... et je vous assure que

lorsque j'ai pris pour la première fois de cette graine merveilleuse, je ne me doutais guère que quelques années plus tard l'Uvaria, reconnue comme « le plus fort des fortifiants » serait incorporée au Vin de Frileuse et rendrait les forces et la santé à des millions de malades...



En 1895 à Ambohidratimo (Madagascar).
« Avec la plante qui donne du sang... jamais malade ! »
dit au Sergent MARIE le Chef malgache RATSIBA
en lui remettant la graine d'Uvaria.

vin de Frileuse

Pour préparer votre Vin de Frileuse, il vous suffit de verser le contenu de votre flacon d'Extrait de Frileuse dans un litre de vin ordinaire, blanc ou rouge. Vous obtenez ainsi un fortifiant extraordinaire excellent au goût, merveilleux à la santé, le seul fortifiant qui contienne la « plante qui donne du sang ». Buvez-en un petit verre, midi et soir avant chaque repas.

Quand vous achetez chez votre Pharmacien un flacon d'Extrait de Frileuse, à 6 fr. 50, vous êtes sûr d'avoir un fortifiant à base d'Uvaria de Madagascar.

le seul à base d'UVARIA DE MADAGASCAR

Le Petit Parisien, 14 mai 1939.

III. L'enseignement scolaire dans l'océan Indien

31-8-35 LE JOUR

1927: découverte du plus fort des fortifiants

1934: premier flacon vendu...

L'UVARIA
FACULTÉ DE PHARMACIE DE MADAGASCAR
PRIX DE THÈSE MÉDICALE STRASBOURG 1929

Un ancien combattant
de Madagascar nous écrit :

Je suis venu dans tout le territoire de ce pays de votre université. Un de vos élèves, à l'université de Strasbourg, fut un grand et vaillant de Madagascar en 1925 et je suis sûr que vous n'avez pas oublié son nom. C'est un grand et vaillant de Madagascar en 1925 et je suis sûr que vous n'avez pas oublié son nom.

C'est en 1927 qu'un jeune savant français ayant remarqué que les indigènes de Madagascar s'étaient à beaucoup de maladies et permissaient toutes les fatigues par l'usage régulier d'un fruit inconnu en France, découvrit le plus puissant de ce merveilleux médicament appelé L'UVARIA.

L'UVARIA ne contient aucun alcool. L'UVARIA est la substance dégrassee de nombreuses plantes exotiques, par exemple la cocothé connue dans la coca. On avait ainsi trouvé un produit qui ne donne pas au coup de chaleur qui pouvait être employé dans tous les cas avec un succès certain.

Un flacon de L'UVARIA se vendait en France au même prix qu'un flacon de Vin de France.

Les résultats de ce produit, grâce à sa pureté et à sa puissance inégalable dépassent tout ce que l'on peut attendre d'un médicament.

La formule unique qui constitue L'UVARIA est la seule formule qui donne un produit d'une pureté absolue.

Le Jour, le 31 août 1935, Fonds Grandidier, Tananarive

ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER



ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le *Dimanche 9 deux Août 1914*.

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **FASCICULE DE MOBILISATION** (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant :

1° à l'ARMÉE DE TERRE y compris les **TROUPES COLONIALES** et les hommes des **SERVICES AUXILIAIRES**;

2° à l'ARMÉE DE MER y compris les **INSCRITS MARITIMES** et les **ARMURIERS** de la **MARINE**.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre,



Le Ministre de la Marine,



ENSEIGNER LA PREMIERE GUERRE MONDIALE EN CM2 Á LA RÉUNION¹

Rachel MNEMOSYNE-FEVRE
Professeur des Ecoles
Docteur en histoire contemporaine

L'objectif de ce travail est de fournir aux enseignants du primaire des documents permettant de souligner l'implication de La Réunion dans la Première Guerre mondiale². L'esprit des programmes n'est bien sûr pas de régionaliser à l'extrême, mais de permettre une adaptation locale. Les enseignants choisiront donc un ou deux exemples dans ce corpus, dans le cadre des programmes officiels qui n'abordent les conflits mondiaux qu'à travers la notion de violence du XX^{ème} siècle et ciblent les repères clés autour de la bataille de Verdun en 1916, Georges Clemenceau et l'Armistice du 11 novembre 1918.

L'enjeu de cet enseignement à La Réunion est d'intéresser nos jeunes élèves à une histoire nationale qui a eu lieu à presque 10 000 kilomètres de là. La mémoire et la culture historique militaire réunionnaise de l'époque étant orale dans la majorité des cas, l'accès à cette période leur est plus difficile.

En termes de didactique, les documents proposés permettent la construction d'un savoir par les élèves. Le corpus peut être travaillé dans différentes situations pédagogiques. On alternera travail individuel et de groupe pour la carte, les textes et le traitement des images. La mise en commun se fera en groupe classe avec l'ouverture d'un petit débat et des apports de connaissances par l'enseignant comme prévu lors de la présentation du document.

I) L'ANNONCE DE LA GUERRE

A. L'ordre de mobilisation et entrée en guerre

Plusieurs types de documents peuvent être proposés : des textes originaux d'ordre de mobilisation ainsi qu'une affiche fac-similé. Des déclarations du Gouverneur Duprat et des câblogrammes originaux peuvent aussi être exploités. Il faudra définir avec les élèves ce qu'est un Ordre de mobilisation. Pour cela, la question

¹ Ce travail reprend une partie d'un mémoire de M2 « métier de l'enseignement, Professeur des écoles », soutenu en juin 2011 à l'IUFM de La Réunion – CRESOI, sous la direction de M. Frédéric Garan,

² Cet article peut être compléter par celui de Pierre Eric FAGEOL, « La Réunion et la Grande Guerre : adaptation pour les programmes de troisième en Histoire », *Tsingy* n°11, pages 150 à 170.

ouverte sera posée et les réponses seront rectifiées par l'enseignant si nécessaire.

Pour ce qui est de l'affiche fac-similé, elle est intéressante car elle représente un document d'origine. Il faudra la proposer en format A4 pour plus de réalisme (bien qu'elle soit plus grande dans la réalité). Il est possible aussi de la proposer en format A3 mais dans ce cas, elle circulera dans la classe. Un texte de cet ordre peut être difficile à lire et reste très générique. Pour compléter ce support, un extrait de l'ordre de mobilisation diffusé à La Réunion sera proposé dans le souci de joindre des faits nationaux à l'histoire locale. Cependant, cet ordre n'est pas à la portée des élèves : il comporte un vocabulaire militaire inapproprié pour des élèves de CM2. Cependant, il est intéressant pour les élèves afin qu'ils aient le texte original de la mobilisation à La Réunion. S'il est utilisé, il devra être accompagné par une ou deux phrases pour permettre sa compréhension.

Ordre de mobilisation à La Réunion

« Ordre de mobilisation : Les hommes de la réserve et de l'armée territoriale nés à la Réunion, AYANT SERVI DANS L'ARMEE ACTIVE et appartenant aux classes 1892 et suivantes, sont rappelés sous les drapeaux. Les réservistes et territoriaux non originaires de la colonie sont rappelés sous les drapeaux, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent. Sont dispensés de rejoindre, les agents des administrations publiques indiqués dans les tableaux A B et C annexés à la loi du 21 mars 1905 modifiée par la loi du 16 juillet 1906. Les réservistes et territoriaux indiqués aux paragraphes I et II du présent ordre devront, munis de leurs pièces militaires et d'une feuille de route délivrée par le Maire de la Commune où ils résident, se présenter dans l'ordre suivant au bureau de recrutement à Saint Denis –rue de Paris- pour être incorporés après visite médicale : [...] Les officiers de réserve et de territoriale se mettront immédiatement à la disposition du commandant de recrutement. »³

Par cet ordre de mobilisation, tous les Réunionnais et non Réunionnais qui ont fait leur service militaire sont appelés au bureau de recrutement pour participer à une éventuelle guerre. Seules les personnes faisant fonctionner le service public, ne sont pas appelées.

Le document suivant est une déclaration du Gouverneur Duprat qui annonce l'entrée en guerre de la France. Il n'est alors plus question de mobilisation mais de guerre.

L'annonce de la guerre par le Gouverneur de La Réunion

« Le Gouverneur a reçu à neuf heures quinze un câblogramme du Ministre des colonies lui notifiant que l'Allemagne a déclaré la guerre à la France et à la Russie. L'Autriche n'est pas encore engagée dans le conflit. L'Italie a fait une déclaration de neutralité. Dans les circonstances exceptionnelles graves que nous allons traverser, le Gouverneur de la Réunion compte sur le sang froid et le dévouement patriotique de toute la population »⁴.

A partir de ce texte, l'enseignant pourra expliquer aux élèves les enjeux du conflit. Ce jeu des alliances est difficile à comprendre et à retenir en CM2. Il ne sera donc question ici que d'éclairer les élèves sur la situation. Il est important dans ce dossier de faire le distinguo entre un ordre de mobilisation et une entrée dans la guerre : dans le premier cas, les hommes aptes aux combats sont recensés et tenus prêts en cas de conflit imminent, conflit qui n'est pas encore déclaré.

B. La fleur au fusil

Nous avons tout d'abord un texte écrit par un ancien soldat réunionnais. Cette source est assez unique car il n'existe pas d'autre ouvrage dans ce genre pour La Réunion.

³ Ordre de mobilisation du Gouverneur Duprat en date du 4 août 1914 à Saint Denis, R50, A.D.R.

⁴ Communiqué du Gouverneur de La Réunion, non daté, R50, A.D.R.

Extrait du récit de Charles Foucque. Ambiance sur l'île à l'annonce de la guerre

« C'est à voir ces morengs contre des ennemis imaginaires, coups de pieds par ci, coups de tête par là ; poings crispés et talons levés –à entendre ces menaces et ces insultes en un langage imagé et cocasse [...]. Monsieur le curé explique (devant l'église) la marche des armées, et, devant la porte de son débit, le maire annonce déjà des victoires. Dans les télégrammes, il était question de Liège, Namur, de l'Alsace Lorraine ; on citait les noms des généraux Joffre, Pau, Castelnau. Les renseignés commentent, essaient de faire comprendre : la trouée ne tarderait pas ; à cette heure le territoire allemand devait déjà être envahi, l'adversaire ne résistera pas longtemps...ils exultaient. »⁵

Ce texte doit cependant être pris avec recul. L'ouvrage a été écrit bien après la guerre, laissant à l'auteur tout le loisir de s'imprégner des différentes influences d'après guerre. D'autre part, bien qu'autobiographique, il reste romancé. Le choix de la description des réactions des habitants d'Hell-Bourg, vivant dans un village reculé aux fins fonds du cirque de Salazie n'est pas anodin : l'auteur tente de prouver que même très loin des événements qui occupent le sol français, tous les Réunionnais ont été attentifs à l'appel de la Patrie en danger. Or, il serait indu de penser que cette frénésie ait touché l'ensemble de la population : comme nous avons pu le voir précédemment, nombreux sont ceux qui découvrent le conflit avec la mobilisation. En effet, beaucoup ne savent pas lire et sont très éloignés de tout ce qui ne touche pas de près ou de loin à leur monde. Le phénomène décrit par Charles Foucque reste la réalité des populations urbaines de l'île. Cette nuance doit être apportée lorsque le texte sera travaillé avec les élèves. L'intérêt de cet extrait est qu'il reste globalement abordable. Il reflète assez bien l'ambiance décrite par les journaux eux-mêmes. D'autre part, d'un point de vue sociologique, les références au *moreng* interpellent les élèves. Par contre les mots comme « trouées », « exultaient » ou encore les noms de régions de France ou de généraux devront être définis et localisés. Pour cela, l'enseignant demandera aux élèves de chercher ces renseignements par eux-mêmes dans un dictionnaire encyclopédique et sur une carte de France pour les régions.

Dans cet *item*, nous n'aborderons pas l'idée d'attachement fort de La Réunion à la France, mais par contre, il nous semble important de rappeler l'esprit patriotique qui imprègne les populations françaises, éléments intégrés en amont.

C. Le départ des Réunionnais et leur épopée vers les fronts :

Les Réunionnais ont un parcours spécifique comme nous avons pu le voir : ils partent de La Réunion, vont sur Madagascar, puis entament un mois de traversée vers la France métropolitaine avec les menaces de torpillage. Pour broser un tableau complet et rapide de ce périple, nous pouvons travailler à partir de documents écrits de l'époque comme des articles de journaux et/ou des témoignages. Dans l'extrait qui suit de *L'Action*, les Réunionnais partent par train pour rejoindre leur lieu d'embarquement au Port.

Extrait d'un article de journal sur le premier départ des Réunionnais

« [...] Le Départ. Il est 7h20, le train stoppe sur la place du Gouvernement et le signal d'embarquement est donné. Beaucoup de parents s'embarquent pour le Port ; le clairon sonne. On s'envoie des baisers de part et d'autre, les mouchoirs s'agitent. Un coup de Sirène se fait entendre, le train s'ébranle et monte lentement la rampe du pont de la Rivière St-Denis. Un nouveau coup de sifflet plus lointain, c'est le train qui s'engage dans le tunnel. La foule se retire lentement... »⁶

⁵ Charles FOUCQUE, *Quelques mots et souvenirs, 1914-1918*, édition J. Paoli et Fils, Tananarive, 16 février 1931, p. 5, 116 pages, Bibliothèque Départementale de La Réunion.

⁶ *L'Action* du dimanche 26 et lundi 27 octobre 1913, n°526 : p.2, B.N.F.

Pour que les élèves puissent visionner les lieux géographiques et surtout avoir un aperçu de La Réunion de 1914, les images suivantes, extraite du *Mémorial de La Réunion*⁷, pourront être jointes au texte :

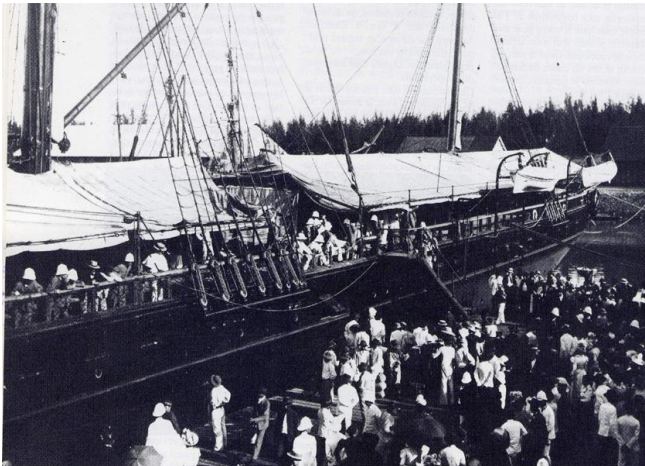
La voie ferrée de la route en Corniche



Le train reliant Saint-Denis au Port



Ces images de la voie ferrée passant en partie par l'actuelle route en Corniche, permettent d'aborder parallèlement le thème des transports et de leur développement, voire de l'essor économique. Il est à noter que sur l'île, les voies de communication sont restreintes, et que bien que le chemin de fer soit un élément économique d'envergure, il n'est pas suffisamment développé pour désenclaver La Réunion.



Foule se pressant sur les quais des Messageries Maritimes⁸

Sur les quais des Messageries Maritimes, une foule se presse. Le texte ci-dessous fait une description de l'ambiance qui y règne :

Extrait du récit de Charles Fouque sur le premier départ des Réunionnais

« Des hauts, des usines, des champs, trains, carrioles, charrettes, voitures de maître jettent une foule bariolée vers le quai d'embarquement, toutes classes sociales confondues [...] »

⁷ Henri MAURIN, Jacques LENTGE (dir.), *Mémorial de La Réunion*, vol. IV, Australe Edition, Saint Denis, 1989.

⁸ Embarquement dans le port de la Pointe des Galets à la fin du XIX^{ème} siècle, photographies dans *L'île de La Réunion. Messageries Maritimes*.

Entremêlées dans un nuage de poussière, en un tintamarre d'accordéon, de violons, de fanfare [...] Quelques officiers de réserve, en uniformes sortis des fonds de malles et d'armoires, suivaient. Cet enseigne bedonnant, sanglé dans une redingote de marine, les majors en tenue des troupes coloniales aux couleurs passées, ce biffin en pantalon garance marquait quand même »⁹.

Ce court extrait comporte beaucoup de vocabulaire peu ou pas connu des élèves. En cela, il peut être difficile. Cependant, il présente aussi l'avantage d'enrichir leur lexique. Comme pour les précédents textes, l'enseignant, laissera les élèves faire des recherches dans les dictionnaires notamment pour les mots « carrioles », « tintamarre », « malles », « enseigne », « redingote », « bedonnante », « majors », « biffin », « garance ». Ce texte sera proposé à des élèves plus à l'aise en lecture et en compréhension. Les photographies d'époque compléteront et illustreront le texte. Elles ne peuvent cependant pas représenter à elles seules l'ambiance du départ.

Pour comprendre la chronologie du voyage des Réunionnais, il faudra évoquer leur préparation militaire sur Madagascar ainsi que leur rôle de surveillance de la Grande Ile. Les images d'archives sur l'entraînement des Réunionnais sur le sol malgache ne sont pas nombreuses. *L'Illustration*, dans une parution de 1915, publie deux photographies de l'entraînement des soldats malgaches sur leur sol, images que nous proposons ici.



Préparation militaire des soldats à Madagascar¹⁰

Cependant, ces photographies auraient pu être prises n'importe où, car à part leur titre, elles ne laissent pas supposer de rapport avec Madagascar. De plus, elles ne sont pas de très bonne qualité. Nous proposons donc de les joindre au texte qui suit :

Texte explicatif proposé par l'auteur pour accompagner les photographies

Première étape des Réunionnais : Madagascar

Après un séjour en mer de deux semaines, les Réunionnais rejoignent la première étape de leur voyage : Madagascar. Sur la Grande Ile, ils sont préparés et entraînés au combat aux côtés des autres soldats malgaches recrutés pour les fronts. Une partie des Réunionnais resteront sur Madagascar pour assurer sa sécurité tout au long du conflit. Les autres reprendront la mer, pour rejoindre les fronts européens à partir de mars 1915.

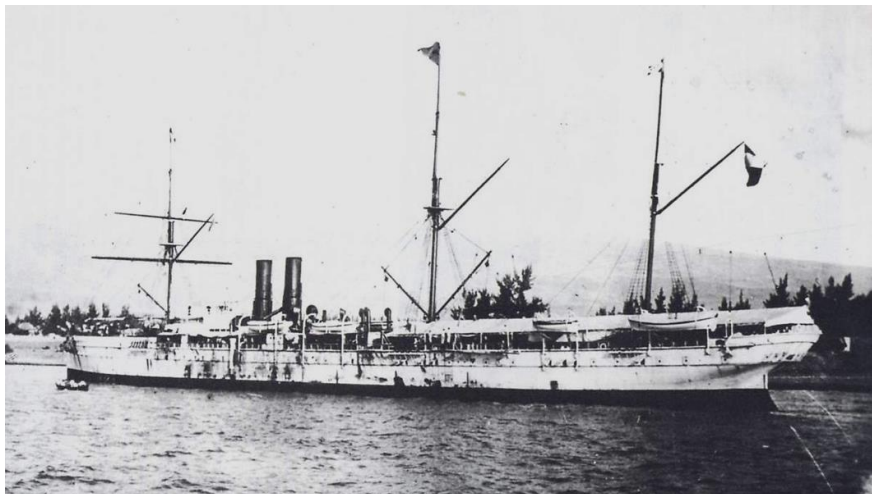
Ce texte donne les informations essentielles de l'étape à Madagascar et sur la

⁹ Charles FOUCQUE, *Quelques mots et souvenirs, 1914-1918*, édition J. Paoli et Fils, Tananarive, 16 février 1931, p. 9, 116 pages, Bibliothèque Départementale de La Réunion.

¹⁰ *L'Illustration* du 15 juin 1915, exercices militaires à Madagascar des tirailleurs Malgaches, B.N.F.

suite du parcours des Réunionnais. Il est nécessaire à la compréhension des photographies qui ne sont là que pour illustrer le texte.

Pour compléter le dossier sur la traversée des Réunionnais vers les fronts, deux autres supports peuvent être exploités. Tout d'abord, la photographie suivante, représentant le Melbourne à sa sortie du Port de la Pointe-des-Galets au début des années 1900 :



Le Melbourne, paquebot des Messageries Maritimes¹¹

Cette image ainsi que celle sur l'embarcation des passagers peuvent permettre aux élèves d'approcher la réalité des conditions de transport.

Le second document est un extrait d'un courrier original envoyé par un soldat réunionnais quittant l'île de Madagascar et partant sur les fronts européens. Il décrit les contraintes et la vie à bord de ces paquebots.

Extrait d'une lettre de soldat sur la traversée vers l'Europe

« Il y a trop de monde sur le bateau ; je n'ai jamais vu tant de passager. Toutes les cabines sont pleines ; en comptant les soldats et l'équipage il doit y avoir en ce moment plus de six cents personnes à bord, aussi la nourriture s'en ressent, et le pont est encombré. Nous avons déjà abattu douze boeufs depuis Diégo, sans compter les moutons, volailles etc. ... Il est temps qu'on arrive à Djibouti car il n'y a plus de provisions sur le navire. Les pauvres soldats surtout sont maltraités, ils sont avec le capitaine et moi 199 logés pour la plupart dans l'entrepont cette fois heureusement, mais ils sont à plaindre tout de même, étant logés les uns sur les autres, manquant d'air et d'eau, ils font sincèrement leur purgatoire sur le bateau et malgré cela ils sont toujours gais. »¹²

Ce document semble abordable pour des élèves de CM2. Le travail de compréhension sera fait en amont. Après, avoir présenté la nature du document et à quoi il fait référence, il faudra peut-être définir quelques mots comme « cabines », « provisions », « l'entrepont », mots qui n'empêchent cependant pas la compréhension du texte. Les noms des villes citées devront être localisés sur un planisphère.

¹¹ Photographies dans *L'île de La Réunion. Messageries Maritimes, le Melbourne*, photographie, Archives Nationale, section Outre-Mer ; Archives Départementales, 31 Fi 87.

¹² Lettre d'Alfred Isautier de Diégo-Suarez en date du 12 mai 1915, archives personnelles de la famille Isautier.

Un dernier aspect de la traversée peut venir compléter la description d'une telle épopée. En effet, lors de ce long voyage, il n'y a pas que la promiscuité et les conditions de vie à bord qui génèrent de l'angoisse : la peur justifiée des corsaires et des mines sous-marines rendent ce voyage hasardeux. Ainsi, le 14 juillet 1917 le *Djemnah*, commandé par le commandant Méric, est torpillé. Le récit d'un rescapé est publié dans un journal local :

Le torpillage du *Djemnah*

« Le torpillage du Djemnah. Récit d'un rescapé. C'était le 14 juillet à 9 heures ½ au soir. La nuit était claire la lune quoique parfois voilée par des nuages, éclairait assez pour se conduire. Un certain nombre de passagers avaient regagné leur cabine, d'autres étaient encore sur le pont, lorsque la torpille lancée par le sous-marin, qui se trouvait à une faible distance du vapeur, fit explosion au milieu du bateau, le fendant en deux. Aussitôt une vague immense envahit le bâtiment, les machines sautèrent et en moins de deux minutes le vapeur coulait engloutissant près de 500 passagers. On compte parmi les disparus, des soldats indigènes rapatriés ou réformés, des familles créoles, quelques européens dont M. Falque inspecteur de la Garde Indigène, une fillette de M. Guyon M. Urbain colon à Mayotte, l'Adjudant Massicard, le Sergent Lemoine etc. Disparurent également, le commandant Méric grièvement blessé à la tête qui coula avec le bateau, le mécanicien Mayol, le commissaire Valentin et des matelots. Les rescapés n'eurent le temps que de mettre leur ceinture de sauvetage et de se jeter à la mer. Un seul canot du Djemnah a pu être mis à l'eau. Les naufragés furent recueillis, les uns le soir même, les autres le lendemain matin par la canonnière Below et un chalutier qui convoyaient le Djemnah et qui les transportèrent à Alexandrie. Ils furent hospitalisés à l'hôpital européen de cette ville. Les deux enfants de M. Guyon furent sauvés par l'artilleur Albert Dalleau. Le même soir du 14 juillet deux cargos marchant de concert avec nous, perçurent du même sous-marin une torpille chacun, et coulèrent quelques moment avant le Djemnah. »¹³

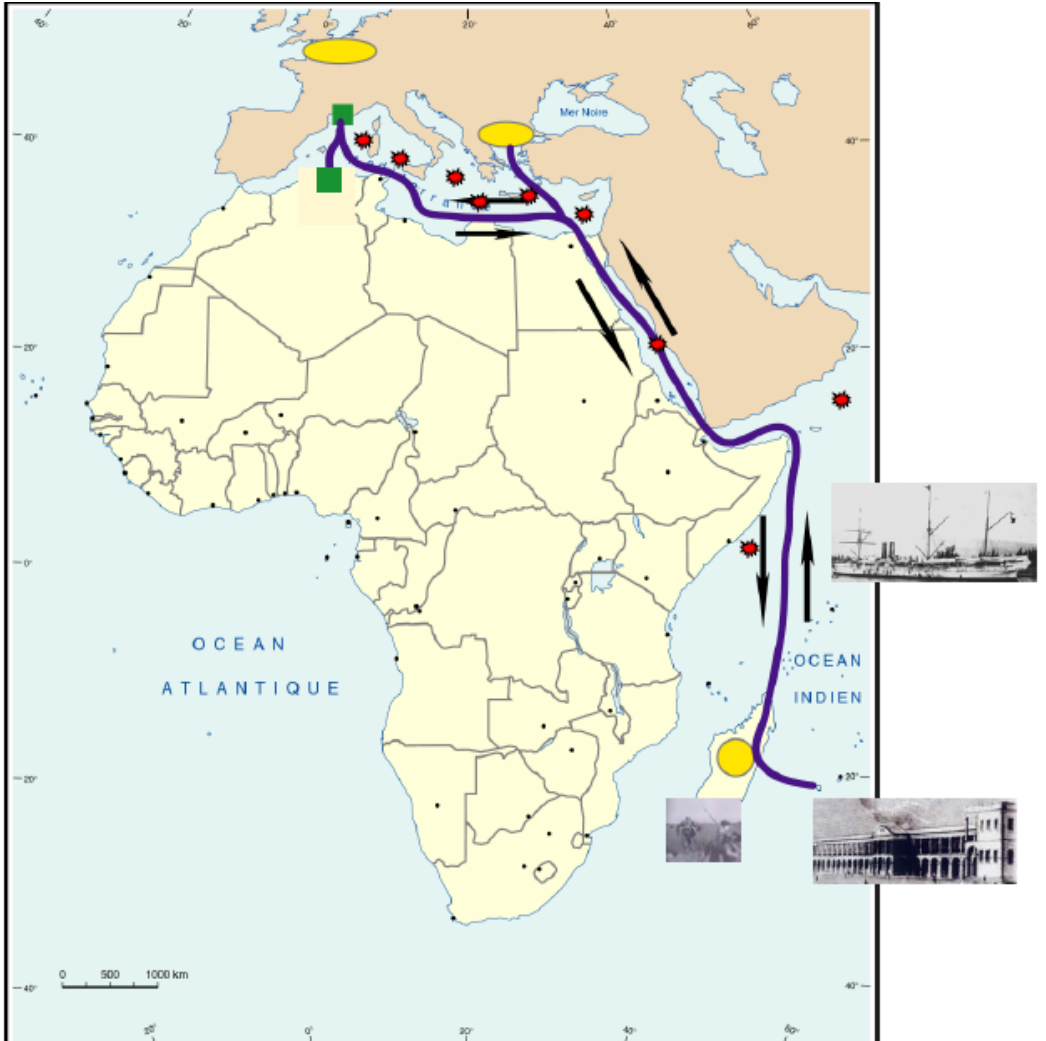
Ce texte, bien qu'un peu long, est intéressant pour comprendre les dangers d'une telle traversée entre 1914 et 1918. Son aspect « événementiel » captera sans nul doute l'attention des élèves. D'autre part, il est assez facile de compréhension.

Le corpus de document proposé pour illustrer le départ et le voyage vers les fronts, nous permettra de mettre en place une situation didactique en reconstituant le parcours d'un Réunionnais, depuis son appel sous les drapeaux, jusqu'au front. Pour cela, il faudra utiliser la partie sur la localisation des fronts. Cette cartographie retraçant l'itinéraire des Réunionnais pourra servir de trace écrite et de résumé sur leur périple et leur localisation.

A partir d'une carte centrée sur le continent africain comportant l'océan Indien, ses îles ainsi qu'une partie de l'Europe au format A4, des textes proposés, et de vignettes qu'ils pourront découper et coller, les élèves devront reconstituer le parcours des Réunionnais. Ils devront trouver un titre et une légende au document. Cet exercice requiert un certain nombre de compétences notamment de lecture, de compréhension, d'analyse, de synthèse et de schématisation. Il ne pourra se faire seul. Un premier travail sera proposé par groupe de trois élèves qui produiront un premier jet à partir d'une carte brouillon. Une mise en commun sera faite avec affichage des différentes propositions au tableau. Une synthèse de ces différentes propositions devra déboucher sur la carte proposée en aval. L'enseignant pourra alors, suivant le temps qu'il pourra y consacrer, soit redonner un fond de carte que les élèves complèteront à nouveau mais cette fois de façon individuelle, soit proposer le document en couleur tout prêt qu'ils conserveront dans leur cahier d'histoire comme trace écrite.


¹³ *L'Action* du 17 novembre 1917, p.2, B.N.F.


Le périple des soldats réunionnais (document Rachel Mnémosyne-Fèvre)




Légende :


- *Le parcours maritime des soldats réunionnais*


 Parcours du soldat pour rejoindre les fronts depuis La Réunion en 1914-1918.

 Circulation des troupes.

 Risques maritimes (mines et corsaires ennemis)

- *La localisation des soldats réunionnais (sur les fronts et à l'arrière)*

 Les Réunionnais sur les fronts

 Camps de regroupement des Réunionnais et camps d'hivernage

L'intérêt de cet exercice est de faire travailler les élèves sur une forme de synthèse et de schématisation sans passer toujours par l'écriture d'un texte. De plus, ce travail en groupe permet la confrontation des idées. Les petites étiquettes étant issues de photographies d'époque et en lien avec La Réunion, elles permettent une fois de plus d'intégrer l'histoire régionale à l'histoire nationale.

II) LA GUERRE

Après ce long parcours vers l'Europe, les Réunionnais arrivent enfin à Marseille avant de rejoindre les différents fronts.

A. Les fronts et batailles

Pour une classe de CM2, le plus important à retenir est qu'il existe deux fronts principaux : un à l'Est de la France et l'autre en Orient. Dans un premier temps, pour que les élèves puissent appréhender les deux zones de front, nous proposerons les cartes suivantes (voir Annexes) :

Toujours dans une vision globale du conflit, la guerre de 1914-1918 comporte trois phases : une guerre dite de mouvement, une guerre de position débutant à la fin de 1914, et prenant fin en août 1918 ; puis un retour à la guerre de mouvement qui se conclut par la victoire des alliés et de la France. Les faits mis en avant dans les programmes, se situent durant la guerre de position avec notamment la bataille de Verdun. Il n'est donc pas important que les élèves retiennent les dates de différents types de combat qui seront abordés au collège. Par contre, il est intéressant pour l'enseignant de leur expliquer qu'il y avait ces différentes phases de combats pour que les élèves puissent appréhender ce qu'est la guerre de position, période sur laquelle se concentre le programme. Dans la chronologie finale que nous proposerons aux élèves, ces trois périodes seront définies directement sur la frise sans que des dates très précises les bornent. Les phases de mouvement se définissent par des avancées rapides des hommes, alors que celles de position s'inscrivent dans un enlisement du conflit. Le début et la fin de ces phases se caractérisent par des progrès technologiques en armement : à la fin de 1914, le front s'embourbe dans une guerre de tranchées à cause des obus et des armes lourdes ; en 1918, la guerre de mouvement reprend notamment avec l'intervention des chars, nouvelles armes de guerre. L'enseignant peut donc introduire à partir de ces phases de guerre, les avancées technologiques en termes d'armement apportées la guerre. Il n'est pas utile de présenter tous les progrès car cela risque d'être à la fois rébarbatif et trop technique, d'autant que cet aspect de l'histoire relève plus particulièrement du collège.

Nous pouvons aborder la notion de progrès avec une autre approche, celle d'un héros national : Roland Garros. En effet, l'utilisation de l'aviation, en terme de repérage et d'attaque, fait partie de ces progrès. Roland Garros est né sur l'île, et bien que parti très tôt, il est considéré comme un héros réunionnais incontesté. Le travail sur cette nouvelle arme qu'est l'aviation peut donc être menée en parallèle avec l'histoire de cet aviateur. Ce nom est connu des élèves, par contre ses exploits le sont moins. L'enseignant veillera à introduire cette référence et laissera les élèves raconter ce qu'ils en savent : certains parleront peut-être de sa statue sur le Barachois, plus sûrement de l'aéroport et d'autres pourraient se référer au célèbre tournoi de tennis. Pour travailler sur Roland Garros, il existe plusieurs approches possibles. Tout d'abord, une bande dessinée lui a été dédiée. Editée en 1993 par Mémoire d'Europe, son texte est signé J.P Lefevre-Garros et les dessins sont de Marcel Uderzo.

Première de couverture de la bande dessinée, *Roland Garros*.



L'ouvrage retrace la biographie de l'aviateur, relate ses exploits civils et militaires. Cependant, cette bande dessinée ne sera proposée qu'à des élèves ayant des facilités de compréhension car elle n'est pas aisée à lire. En classe, il n'est pas nécessaire d'exploiter l'ensemble des planches : seules les pages 52 à 60 (la fin) font état de la guerre (il est toutefois dommage de restreindre la vie de cet homme à cette seule période). Bien qu'elle ne serve pas encore à se déplacer comme nous l'entendons aujourd'hui, l'aviation rejoint les progrès de locomotion. Toujours sur Roland Garros et l'aviation, un petit DVD intitulé *Notre siècle, épisode 2 : 1900-1914, un nouveau monde*, produit par Gaumont Pathé archives¹⁴, fait référence à cette histoire de

l'aviation. Il y est même question de Roland Garros. Les séquences suivantes sont intéressantes : 21'13 à 22'21 où l'on s'intéresse aux traversées et à Roland Garros ; 27'41 à 28'30 où les figures de l'aviation sont présentées. L'enseignant peut aussi introduire ce nom à partir d'une photographie du monument dédié à l'aviateur, en demandant « Qui est ce personnage ? ».

Le débat doit s'installer et permettre à l'enseignant de voir quels niveaux de connaissances ont les élèves sur ce personnage. A notre sens, il est une fois de plus important de partir des références de la classe pour ancrer l'histoire de l'île dans une histoire nationale, par le biais d'un personnage célèbre, d'autant que Roland Garros est aussi un héros pour l'Hexagone. Ce personnage emblématique de l'île sera proposé sous forme d'étiquette à placer dans la frise chronologique que nous aborderons à la fin de cette partie. Une courte biographie de quelques lignes devra être rédigée par les élèves, où les éléments suivants devront apparaître :

« Roland Garros, né le 6 octobre 1888, mort le 5 octobre 1918. Aviateur de renom, connu pour ses nombreux exploits sportifs et aériens, il a réalisé la première traversée de la Méditerranée en 1913. En 1914, il se porte volontaire pour partir sur les fronts. Il rejoint l'aviation et met au point le tir à travers l'hélice imaginé par Raymond Saulnier. Fait prisonnier en avril 1915, il réussit à s'échapper en février 1918. Il disparaît en vol alors qu'il combattait l'aviation allemande en octobre 1918. »

¹⁴ DVD empruntable au CRDP.

Statue érigée en l'honneur de Roland Garros sur le Barachois¹⁵.



Pour établir cette biographie, l'enseignant devrait idéalement laisser les élèves la construire à partir de recherches qu'ils auront faites. Une mise en commun et une synthèse devraient pouvoir aboutir sur ces idées principales.

B. La bataille de Verdun

Le programme national va un peu plus dans le détail et fait référence à la bataille de Verdun. Les batailles sont constituées d'attaques, c'est pourquoi nous aborderons aussi cet aspect. La bataille de Verdun est violente et emblématique de la guerre. Elle se déroule du 21 février au 19 décembre 1916, soit dix mois de combat près de Verdun. Plus de 300 000 hommes dans les deux camps y trouvent la mort, dont 80% sont victimes de l'artillerie. Un système de rotation mis en place par le général Pétain permet de faire aller et venir des soldats sur la ligne de front. Le but initial de l'Allemagne qui a lancé cette offensive, était d'anéantir les troupes françaises. La fin de cette bataille n'a pas vu le front avancé ni reculé réellement car le terrain perdu par les Français est repris sous le commandement du général

Nivelle. Cette bataille présente de nombreux aspects qui peuvent être abordés avec les élèves : l'assaut, les blessures, la mort, l'artillerie, le *No man's land*, la survie dans les tranchées, les différentes lignes de front.

Nous pouvons commencer par des textes qui racontent les assauts et le combat. Quelques témoignages oraux avaient été recueillis par le *Mémorial de La Réunion* du temps du vivant des Poilus réunionnais dans les années 1970. L'un de ces textes est en créole car l'interviewer n'a pas souhaité les traduire pour conserver leur authenticité.

Témoignage oral d'un soldat réunionnais

« Sa n'a pa la guer sa ! I reste sou la ter, i cachette ! A coz i sorte pa ? Di a zot sorte, fini in cou mèm...Patrouille la, c'est un naffair ; i sorte dan fé nouar. I coné pa ou sa i sa va. I marche a tor é a traver ; Aprè i fé clair tou d'un cou et i fo alongé dan la bou. Et pui, i entend causé dousemèn, sé pa si c'est chtimi ou zalemand telman zot langage i ressemb. Asé a vou ! »¹⁶

Cette interview est intéressante car elle relate un récit fait par un ancien combattant. Les élèves n'ont pas pour habitude de travailler en histoire avec des récits en créole. La difficulté principale en est sa lecture. D'autre part, il peut y avoir des

¹⁵ Photographie de Rachel Mnémosyne-Févre

¹⁶ « Ca, ce n'est pas la guerre, ça ! On reste sous la terre, on se cache ! Pourquoi on ne sort pas ? Dites leur de sortir, finissons en...la patrouille, c'est quelque chose, on sort dans la nuit. On ne sait pas où on va. On marche à tort et à travers ; Après il fait clair tout d'un coup et il faut s'allonger dans la boue. Et puis, on entend parler doucement, on en sait pas si c'est chtimi ou les Allemands tellement leur langage se ressemble. Ca suffit : », Propos recueillis par le *Mémorial de La Réunion*, 17J, .A.D.R.

élèves qui ne le comprennent pas. Pour finir, depuis cette interview, la langue créole a été normalisée dans son orthographe, ce qui n'est pas le cas de ce texte. Nous pensons que devant ces difficultés, et pour ne pas l'écarter de ce corpus, l'enseignant pourra oraliser, comme il l'était à l'origine, ce texte puis le traduire en français. Une réserve peut être apportée sur ce récit : il a été recueilli des dizaines d'années après la guerre, ce qui peut fausser le témoignage. L'homme aura eu le temps d'être influencé par son environnement. Pour exploiter ce document, le thème du texte ne sera pas présenté aux élèves qui devront ensuite expliquer ce qu'ils ont compris et de quoi il est question. L'enseignant posera des questions à l'oral après une deuxième lecture sur « De quoi est-il question lorsque l'homme dit que d'un coup il fait clair ? », « Pourquoi les hommes marchent-ils dans le noir ? ». Ce texte dépeint certes une ambiance, mais il a aussi un parti pris lorsque le soldat parle d'en finir avec ça : il semble empreint d'une sorte d'agacement, de *raz le bol*. Le mot « chtimi » devra être défini avec les élèves.

Autre extrait de texte sur une attaque, issu cette fois d'une lettre de Poilu.

Lettre d'un soldat à un ami au sujet des attaques allemandes

« Nous avons été attaqués par les Boches il y a quatre jours à l'aide de gaz asphyxiants. Tu ne peux pas t'imaginer les victimes qui ont péri par l'effet de ces gaz délétères très violents. Sur les cinq hommes qui composaient l'équipe de ma pièce je reste le seul non intoxiqué. Trois sont morts et on désespère de sauver le quatrième. Les Boches ont employé là un moyen radical. Aussi il fallait voir avec quelle tranquillité ils s'amenèrent à l'assaut de nos tranchées [...] C'était vers 5h du matin, au petit jour. Nous attendions une attaque, car une patrouille des nôtres avait reconnu que nos fils de fer étaient coupés pour leur permettre de passer. Tout à coup - j'étais de garde à la pièce - j'entendis une brusque détonation et un jet puissant de gaz s'échappait de leurs lignes comme une chaudière qui lâcherait sa vapeur. J'avais compris le temps de mettre mon masque et de faire fonctionner la sirène d'alarme ad hoc et j'étais environné d'un gaz épais et irrespirable. Mon caporal put arriver jusqu'à la pièce mais il tomba bientôt inanimé. Ce fut la même chose pour mon chargeur. Envisageant la situation avec calme je me mis à la pièce et commençais à faucher mon secteur en tirant à la cadence moyenne, mais à la 5^{ème} bande « Magali » (c'est le nom de la pièce) ne voulut plus fonctionner : elle aussi était rongée par les gaz... »¹⁷



Soldats portant des masques à gaz sur le front¹⁸

Il est question des gaz asphyxiants et de l'artillerie, éléments importants de la guerre, qui en fait une guerre nouvelle. Le texte est un peu long mais accessible. Les mots « Boches », « asphyxiants », « délétère » seront certainement à définir. Pour illustrer ce texte, et montrer aux élèves ce qu'est un masque à gaz, cette photographie peut être proposée.

¹⁷ Lettre d'un Poilu à un ami en date du 25 février 1916, 17J, A.D.R.

¹⁸ Photographie du site <http://www.histoire-en-questions.fr/>.

Toujours dans cet *item* et pour essayer d'avoir une approche complète de la question, il est possible de faire un travail sur le front à partir des Arts : arts visuels par le biais d'un peintre comme Otto Dix (ex : *La Danse des Morts*, 1924), ou encore arts du langage avec les poésies de Paul Eluard (ex : *Notre Mort*, dans le recueil *Le Devoir et l'Inquiétude*, 1917).

C. La vie dans les tranchées

À la fin de 1914, lorsque les fronts s'enlissent, toute une vie s'organise dans mais aussi autour des tranchées. Définies par les programmes, il y a un travail intéressant à faire autour des tranchées. En effet, il est possible de reconstituer sous forme de schéma, voir de maquette, un front. Pour cela, un travail préalable sera fait avec les élèves sur ce qu'est un front, des lignes, des tranchées, des boyaux, et leur organisation. L'enseignant peut se servir de textes, images et/ou films. Commençons par l'exploitation des textes. Ce premier document, extrait d'une lettre d'un caporal réunionnais du nom de Dupuis présente l'intérêt de faire une description d'une ligne de front, avec ses boyaux, et ses tranchées. Il donne une approximation des distances et de l'étendu du *No man's land*, et parle d'une quatrième ligne.

Récit du caporal Dupuis, soldat réunionnais, sur les combats

« Nous sommes en 4^{ème} ligne, par suite exposés à l'artillerie lourde allemande [...] après une courte marche, on quitte la colonne, et à la file indienne on descend dans un interminable boyau, enterrés jusqu'au dessus de la tête. [...] Après une infinité de méandres le boyau nous conduit dans une tranchée, creusée à flanc de coteau, devant laquelle c'est le ravin, sur le mamelon opposé se profile la tranchée allemande, bien visible. [...] Les premiers projectiles nous arrivent, ce sont des obus de 77 qui éclataient sur le parapet. Inutile de s'émouvoir, nous sommes assez bien protégés des éclats. Par contre, à notre gauche à cause des accidents de terrain la tranchée française n'est qu'à six mètres environ de la tranchée allemande. »¹⁹

Le second texte est une lettre d'Herbert Mondon, séminariste réunionnais. Il décrit l'organisation du front et d'une tranchée avec ses lieux de repos :

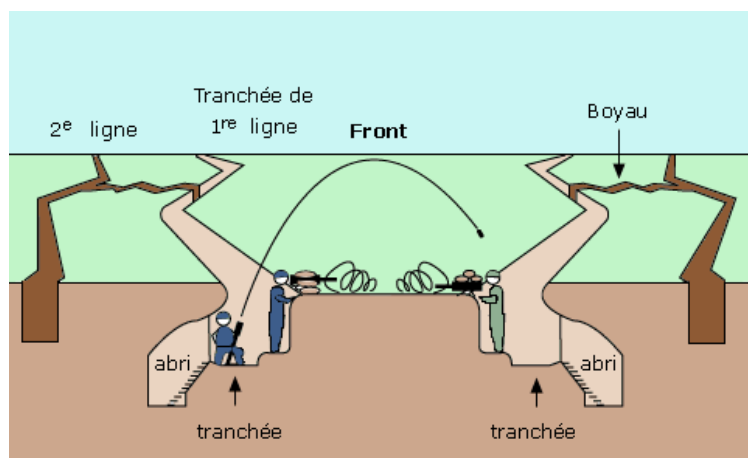
Extrait d'une lettre d'Herbert Mondon décrivant l'organisation du front

« J'ai déjà eu l'occasion d'accompagner mes camarades aux tranchées. Dans un rayon de quatre kilomètres de la ligne de feu toute trace d'habitation humaine disparaît. On n'a qu'un souci : se terrer le mieux possible afin de voir tout sans être vu de personne. Un "gourbi" !...Figurez-vous un trou de trois mètres de profondeur sur cinq mètres de largeur, creusé à même le sol, recouvert de rondins ou de troncs d'arbres superposés alternant avec des couches de terre. Une étroite ouverture suffit à ménager le passage de l'air. Autre genre d'abri : une "cagna" ! Dans la paroi même d'une tranchée est pratiquée une niche suffisante pour contenir un homme couché ! L'ouverture est obstruée à l'aide d'une toile de tente qui sert de rideau. Pour se rendre aux tranchées, nécessité absolue d'emprunter les "boyaux". Ceux-ci ne diffèrent des tranchées, que par leur étroitesse et leur sinuosité. Les rebords en sont soigneusement recouverts de broussailles destinées à donner le change aux observateurs aériens...On s'y engage en file indienne en s'efforçant de ne faire aucun bruit. [...] De distance en distance, un étroit créneau s'ouvre sur la plaine : inculte, hérissée de réseaux de fils de fer, tourmentée de travaux de fortifications de toute espèce, elle semble, à la lueur des fusées qui multiplient leurs lumières aveuglantes, un immense champ de désolation. [...] Voici la tranchée proprement dite qui déploie ses innombrables ramifications suivant les plans depuis longtemps concertés dans les états-majors : postes d'écoute, poste de commandement, postes de secours...autant de points nettement déterminés où chacun a sa besogne spéciale. Dans des abris

¹⁹ Lettre du caporal réunionnais R. Dupuis, en date du 26 juin 1915 *Le Progrès*, 1 Per82/3, A.D.R., extraite de Prosper EVE, *La Première Guerre mondiale vue par les Poilus réunionnais*, éditions CNH 1992.

soigneusement protégés contre les obus et les balles, des soldats se reposent prêts à répondre au premier appel en cas d'alerte. [...] Jour et nuit règne dans la tranchée une grande activité : exécution ou réparation d'ouvrages de fortifications, ravitaillement en vivres et en munitions, évacuation des blessés atteints aux premières lignes. On y vit intensément... »²⁰

Ces deux textes peuvent être exploités en concomitance. Nous ne reviendrons pas sur l'intérêt d'avoir les témoignages de deux Réunionnais. Le premier texte est peut être plus facile d'accès que le second, qui lui par contre est un peu plus complet sur la tranchée. A notre sens, ils sont complémentaires. Du vocabulaire devra être explicité tel que « ligne », « boyau », « obus », « flanc de coteau » pour le premier texte, et « tranchées », « gourbi », « rondins », « cagna » (mot qui pourra être défini par les élèves sans le chercher dans un dictionnaire puisque la suite explique ce que c'est), « obstruée », « sinuosité », « donner le change », « créneau », « inculte », « hérissé », « ramifications », « ouvrages de fortifications » pour le second texte. Le récit est ardu, cependant, là encore plusieurs choix peuvent être faits par l'enseignant : soit laisser les élèves chercher à tour de rôle la signification des mots, soit les aider, tout dépend du niveau de la classe et de leur indépendance. Il est possible d'exploiter ces deux textes pour retracer le schéma d'un front. Dans une première situation, un travail sera fait en amont sur le texte pour comprendre l'organisation de la tranchée. L'enseignant demandera ensuite aux élèves de faire une représentation sous forme d'un dessin de ce qu'ils ont lu. Cela peut prendre du temps et demande un effort considérable de projection et de synthèse de leur part alors que le vocabulaire n'est pas assimilé. Dans une seconde situation, l'enseignant peut permettre la compréhension du texte en dessinant au fur et à mesure des lectures, au tableau avec l'aide des élèves, le front avec ses différentes lignes, boyaux, *No man's land*, puis faire un zoom (toujours sous forme de dessin) d'un lieu de repos et/ou de postes. Il prendra soin de ne pas légèrer le dessin pour y revenir et laisser les élèves nommer chaque élément.



Coupe de tranchée²¹

Bien entendu pour avoir une idée de ce qu'est une tranchée, il existe de nombreuses photographies. Nous en avons sélectionné quelques unes issues de sites Internet sur la Grande Guerre.

²⁰ Lettre d'Herbert Mondon du 29 juillet 1915, AEVR, Bulletin de l'Archiconfrérie de Notre-Dame du Bon Suffrage février 1915, extraite de Prosper EVE, *La Première Guerre mondiale vue par les Poilus réunionnais*, éditions CNH 1992.

²¹ Schéma de Paul BAREIL sur le site <http://bareil.fr/spip.php?article8>.

Tranchée gelée, *No man's land* (sources Harry Patch)



Soldats dans une tranchée



Ces images permettent d'avoir à la fois une vue générale du front, mais aussi la vie dans une tranchée. La photographie aérienne donne une image réelle de l'étendu d'un front, de l'organisation des lignes de défenses qui ne sont pas rectilignes pour éviter les tirs en enfilades, des boyaux de communication, et nous voyons bien l'espace entre les deux camps appelé *No man's land*. Cette photographie peut être distribuée aux élèves et légendées avec le vocabulaire adéquat. La seconde photographie permet aux élèves d'avoir une vision précise de la largeur des tranchées. Pour les quatre autres photographies, elles présentent la vie des hommes dans les tranchées et laissent apparaître des conditions de vie, climatiques et géographiques difficiles. Ces images peuvent accompagner les textes précédents. Dans une phase d'analyse et d'observation, l'enseignant fera émerger les mêmes éléments que ceux que nous avons pu évoquer sur les textes : l'organisation du front avec une schématisation possible, les conditions de vie, l'humidité, la boue, le froid et l'exiguïté des lieux, sans oublier les aspects de vie et de mort des hommes.

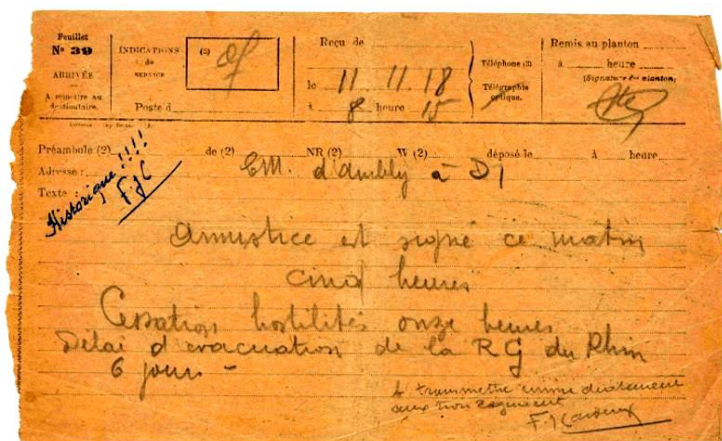
III) LA PAIX

Ce dernier *item* sur la Grande Guerre demandera un travail transversal notamment en mathématique sur la lecture de données. Nous nous intéresserons aux traités de Versailles et de l'armistice de Rethondes, au bilan humain et social, et au retour des Réunionnais.

A. Le Traité de Rethondes puis de Versailles

Le 11 novembre 1918, l'Allemagne capitule et signe l'Armistice de Rethondes. Après l'entrée en guerre des Etats-Unis, et ce malgré la défection russe, les troupes alliées parviennent à percer le front et à faire reculer l'adversaire jusqu'à ses frontières. Il ne sera pas question ici de parler des batailles finales de cette guerre, mais plus particulièrement de dépeindre l'ambiance de l'annonce de la fin de la guerre, puis de faire un travail sur le traité de Versailles.

Ce télégramme est un original que nous avons scanné. Il permet de voir comment les nouvelles sont diffusées et sous quelles formes. Il n'a d'autre intérêt que de voir un document officiel.



Télégramme de l'Armistice²²

Voici un témoignage oral réalisé par l'équipe du *Mémorial de La Réunion* et retranscrit par écrit sans en altérer le contenu. L'enseignant en fera une lecture en créole puis le traduira en français.

Témoignage de Florian Annette sur l'annonce de l'Armistice

« Kan l'armistice l'a signé, mouin k'éte a Barery près de Senlis ; mi konésé pa l'armistice té signé ; aprè Senlis tout' de moun i fé la fêt come sa ; nou l'éte contèn, nou l'a pa eu rien »²³

Dans un premier temps, il faudra localiser sur une carte où se trouvait ce soldat. Puis l'enseignant demandera ce que l'homme veut dire lorsqu'il dit « nou l'a pa eu rien », car il peut y avoir un contresens (ici il est question d'aucun dommage physique). Ensuite l'enseignant proposera à la lecture les textes suivants :

Article de journal du 13 novembre 1918 sur les manifestations dans l'île à l'annonce de l'Armistice

« Lundi soir à six heures s'est répandu en ville la nouvelle de l'effondrement de l'Allemagne. Séance tenante, le maire de Saint-Denis s'est rendu à la cure de la Cathédrale la ? Des cloches. Appartenant au maire de par la loi de 1814 et à M. l'abbé Thoué de faire sonner le grand carillon de fêtes. Une demi heure après un (?) de clinches joyeuses animait la ville et les manifestations s'organisaient partout. L'une d'elles à la tête de laquelle se trouvait le maire se porta vers le gouvernement où M. Duprat annonça à la foule la bonne nouvelle. Une grande animation n'a cessé de régner à Saint-Denis jusqu'à onze heures. »²⁴.

Télégrammes provenant de Saint-Paul, déc. 1918, sur la fête en l'honneur de la Victoire

« Population Saint-Pauloise en délire depuis le 12/11 à 20 h fête Victoire sans canon cloches fanfares danses toasts allocution à France alliés et gouvernement de la République Clemenceau Foch acclamés frénétiquement. Vous prie digne représentant notre gouvernement agréer admiration et respect. »²⁵.

²² <http://membres.lycos.fr/francoismunier/79RI/armistice1918.htm>

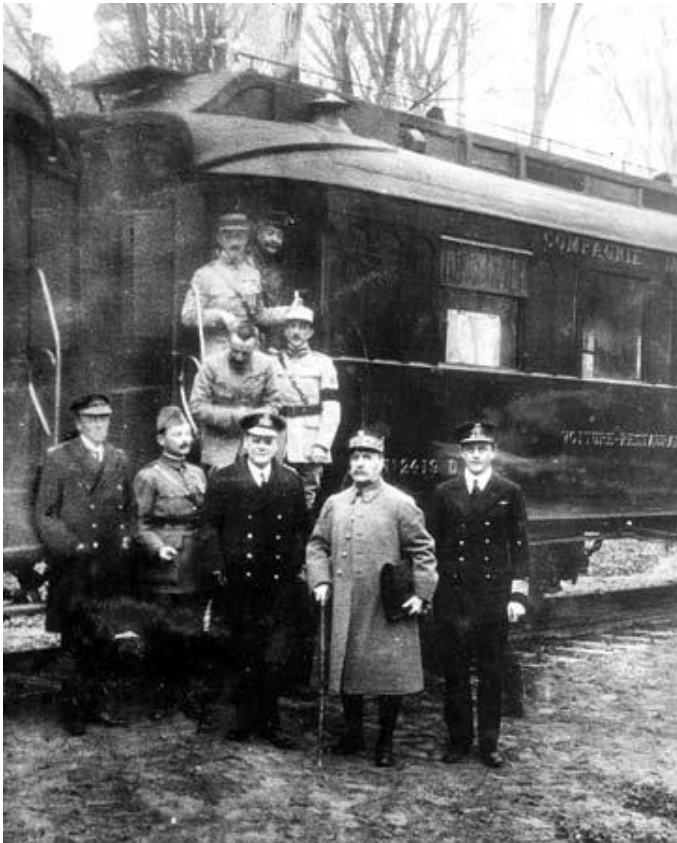
²³ Témoignage Florian Annette, ancien combattant réunionnais de la Grande Guerre, recueilli par le Mémorial de La Réunion, 17J, .A.D.R.

²⁴ Article de journal daté du 13 novembre 1918, indéfini car se sont des coupures de presse mises à la suite sans autres indications que les dates, carton 20J37, A.D.R.

²⁵ Télégrammes à l'occasion de l'Armistice : Saint-Denis de La Réunion, le 14 Décembre 1918, origine Saint-Paul N° d'ordre 13, 11h05, du maire de Saint-Paul au Gouverneur de La Réunion, R136, A.D.R.

Les mots « séance tenante », « la cure », « clichés », « Clemenceau » et « Foch », devront être explicités par des recherches. Le nom de Georges Clemenceau, surnommé le « Père de la Victoire », fait partie des programmes du cycle 3 : les élèves doivent pouvoir situer le personnage et son rôle dans la guerre. Pour cela, l'enseignant demandera aux élèves de faire une recherche individuelle sur le personnage, puis une biographie commune de quelques lignes sera co-produite avec les éléments trouvés par les élèves.

Ces textes sont faciles d'approches et dépeignent l'ambiance qui règne à La Réunion. Ils peuvent être mis en parallèle avec les séquences de DVD. Ils portent l'intérêt d'être issus de deux sources différentes : un article de journal qui peut vouloir être vendeur et qui narre une situation passée, et un télégramme qui fait état d'une situation immédiate. De plus, les styles d'écritures sont différents du fait même des documents. L'enseignant s'assurera de la compréhension des élèves. Les textes et films serviront surtout pour une situation didactique que nous proposerons un peu plus loin. Pour ce qui concerne les traités eux-mêmes, il est assez délicat en CM2 de travailler sur les écrits et leur contenu : cela va au-delà du cycle et pourra être abordé plus précisément au collège. Dans les programmes du cycle 3 il est question de l'Armistice du 11 novembre, celle de Rethondes et non du traité de Versailles de 1919. Pour l'anecdote, une image du train où a été signé cet armistice de Rethondes peut être projetée aux élèves car il n'est pas commun que cela se fasse dans un train. En réalité,



c'est dans ce wagon que la reddition de l'Allemagne a été négociée entre les deux protagonistes.

Ce train servait au maréchal Foch pour se déplacer avec son Etat-major.

Photographie du train de l'armistice juste après la signature. Se trouvent sur l'image : le maréchal Foch, encadré par les amiraux britanniques Hope et Rosslyn Wemyss²⁶

²⁶ Source: Wikipedia.fr

On peut demander aux élèves de donner la nature du document, de le décrire, ce qui permettra de reconnaître des militaires français et des Anglais. Les élèves pourront émettre des hypothèses concernant l'événement, mais auront certainement du mal à trouver, du fait du lieu choisi. L'enseignant pourra alors donner la réponse en apportant des informations sur le choix du lieu. Il pourra ensuite aller un peu plus loin en se référant brièvement au traité de Versailles et à ses conséquences futures : l'Allemagne seule jugée coupable n'accepte pas les contraintes liées à l'armistice.

B. Le bilan humain

Le bilan humain peut se faire par le biais d'un tableau recensant les chiffres des victimes de guerre pour La Réunion, la France et l'Allemagne. Les pourcentages donnent une vision plus précise de l'impact de la guerre.

	Nombre de mobilisés	Morts et disparus	% de morts	Blessés	% de soldats blessés	Population totale	% de mobilisés
La Réunion	14 326	1 048	7,2%	2000 à 3000	14 à 21 %	150 000	9,9%
France	7 891 000	1 375 800	17,4%	4 266 000	54%	41 000 000	19,2%
Allemagne	13 200 000	2 033 700	15,4%	4 216 058	32%	65 000 000	20,3%

Tableau récapitulatif des ressources humaines mobilisées et des victimes de la guerre²⁷

Après avoir présenté la nature de ce tableau, les élèves en feront une analyse à partir d'un questionnaire qui les amènera à comparer les chiffres entre eux. A partir de ce questionnaire, les élèves doivent retenir que les pertes en hommes se chiffrent à plus de trois millions quatre cent milles rien que pour la France et l'Allemagne et cela sans compter les victimes des autres belligérants. Dans ce questionnaire, il serait intéressant de demander aux élèves quels pays manquent dans le tableau pour faire ce bilan. De plus, il devra ressortir que La Réunion a contribué à l'effort de guerre, mais ses hommes n'ont pas servis de « chair à canon ». Pour que les élèves puissent avoir une vision plus concrète de l'ampleur des victimes, le questionnaire leur demandera de rechercher dans leur encyclopédie ou sur Internet des pays dans le monde, dont la population serait à peu près équivalente aux morts et disparus : d'abord par pays, puis dans leur globalité ; aux blessés par pays, puis dans leur globalité. Lors de la correction sur ces questions, l'enseignant annoncera que le nombre de morts équivaut à la suppression totale de la population du pays en question. Dans les exemples trouvés, il prendra garde de sélectionner les pays qui sont les plus connus des élèves.

Les blessés sont une facette de la transformation d'une société. Pour une classe de CM2, et en respectant le contenu des programmes, il est important d'aborder les changements sociaux faisant suite à la guerre. Les jalons auront été posés par le biais du travail des femmes dans les usines. Bien que celles-ci n'obtiennent le droit de vote qu'en 1945, le fait qu'elles aient dû suppléer l'absence des hommes leur a conféré une place nouvelle dans la société. Pour cela, l'image des *munitionnettes* pourra être à nouveau présentée. Les élèves devront formuler une phrase sur ce changement dans leur cahier, tracé écrite que nous verrons plus loin.

Toujours dans la transformation d'une société, il faudra mettre l'accent sur le désir de paix qu'ont les Français suite à la signature de l'Armistice. Pour cela, l'enseignant peut ouvrir un débat entre les élèves sur la question : « Si vous aviez été

²⁷ Source: J. WINTER, *The Great War and the British people*, Londres, éditions Macmillan, 1985, chap.3.

soldat pendant la Grande Guerre, et connaissant tout ce qui s'y est déroulé, comment réagiriez-vous si l'on vous annonçait qu'une autre guerre devait commencer car un pays veut envahir le votre ? ». Deux réactions pourront être observées : ceux qui ne voudraient plus d'une autre guerre et ceux qui iraient défendre leur pays. L'enseignant animera le débat et conclura sur l'aspiration à la paix de la France au lendemain de 1918.

C. Le retour des Réunionnais sur leur île :

Le retour des soldats sur l'île s'opère jusqu'en 1921. Cette fois il n'y a plus la crainte des corsaires ennemis. L'intérêt de cet *item* est de souligner que les Réunionnais restent mobilisés pour occuper pour un temps la Rhénanie (qui devra être localisée sur une carte de l'Europe) et qu'ils ne rentrent pas immédiatement. Le changement de mentalité pourra être évoqué ici, avec l'idée d'une départementalisation évoquée par le journal *Le Peuple* en 1919. Le retour des hommes blessés peut être joint au bilan humain. L'enseignant pourra alors évoquer le nom du soldat Léon Clain, qui rentre chez lui amputé de ses deux jambes suite aux dégâts de deux balles et au gel.



Pour dépeindre la société réunionnais et ce retour des soldats, il est possible d'utiliser la bande dessinée, *La Grippe Coloniale*, (dessins de Serge Huo-Chao-Si et textes d'Appollo).

Première de couverture de *La Grippe Coloniale*²⁸

Cet ouvrage retrace l'histoire du retour des soldats réunionnais qui ramènent avec eux la Grippe Espagnole. La bande dessinée présente plusieurs intérêts : tout d'abord elle fait référence à l'histoire de l'île, d'autre part, les recherches historiques pour la créer ont été fouillées. Nous y retrouvons un personnage blessé au visage figurant une *Gueule Cassée*. Le mal-être faisant suite au conflit, ainsi que la mentalité d'après guerre, y sont développés. Cette approche par la bande dessinée pourrait paraître plus ludique pour les élèves. Cependant, celle-ci n'est pas toujours facile de

²⁸ Textes d'APPOLLO, dessins de Serge HUO-CHO-SI, *La Grippe Coloniale*, tome 1, *le retour d'Ulysse*, éditions Vent d'ouest, 2003.

lecture pour les plus jeunes qui peuvent ne pas saisir l'ensemble des idées sous-jacentes au texte. Cet ouvrage ne pourra être approché qu'à la fin de l'enseignement sur la Grande Guerre. L'enseignant peut travailler sur certaines planches suivant l'angle choisi : la guerre et le retour du soldat uniquement ; la société réunionnaise d'après guerre ; ou bien sûr la Grippe Espagnole, son arrivée et ses conséquences.

Autres marques du retour des soldats toujours présents dans le paysage réunionnais d'aujourd'hui : les monuments aux morts. Il ne sera pas possible ici de demander aux élèves de relever les noms inscrits sur les plaques commémoratives et de faire des recherches sur ces soldats (sauf dans le cas d'un projet pédagogique particulier). Par contre, l'enseignant peut y faire référence, demander de le localiser. Une sortie pédagogique pourrait être organisée sur une heure avec la classe pour aller voir le monument de la commune et en faire une analyse sur place.

La trace écrite qui pourra être construite avec les élèves sur cette fin de guerre et son bilan serait la suivante :

Le 11 novembre 1918, l'Armistice est signé, mettant fin à la guerre et proclamant la défaite allemande. La Grande Guerre a fait des millions de victimes dont plus de 3 400 000 morts rien que pour la France et l'Allemagne. 1 048 Réunionnais sont morts ou disparus sur les fronts. Après la guerre, la société évolue : la place des femmes change. Les soldats de retour dans leur famille doivent retrouver une vie normale. Tous souhaitent la paix définitive.

D. La production d'écrit : le parcours d'un Réunionnais.

A partir de l'ensemble de ces documents, il est possible d'imaginer une production d'écrits, sous la forme d'un projet de classe, qui s'inscrira donc dans le cadre d'un travail en français. En groupe ou de façon individuelle (le travail individuel nous semble cependant plus délicat), on pourra envisager un projet d'écriture (publié dans le journal de l'école, voir même proposé au journal de la commune), qui retracera sous forme de carnet de route ou de souvenirs, la « guerre » d'un Réunionnais, de 1914 à 1919.

L'ensemble des *items* que nous avons travaillé peut être employé pour cette production d'écrit. Pour éviter tout problème de nom, les élèves peuvent appeler ce personnage par un prénom fictif suivi de l'initiale d'un nom. Ce travail d'écriture pourra comporter des documents fac-similé venant enrichir les propos des élèves.

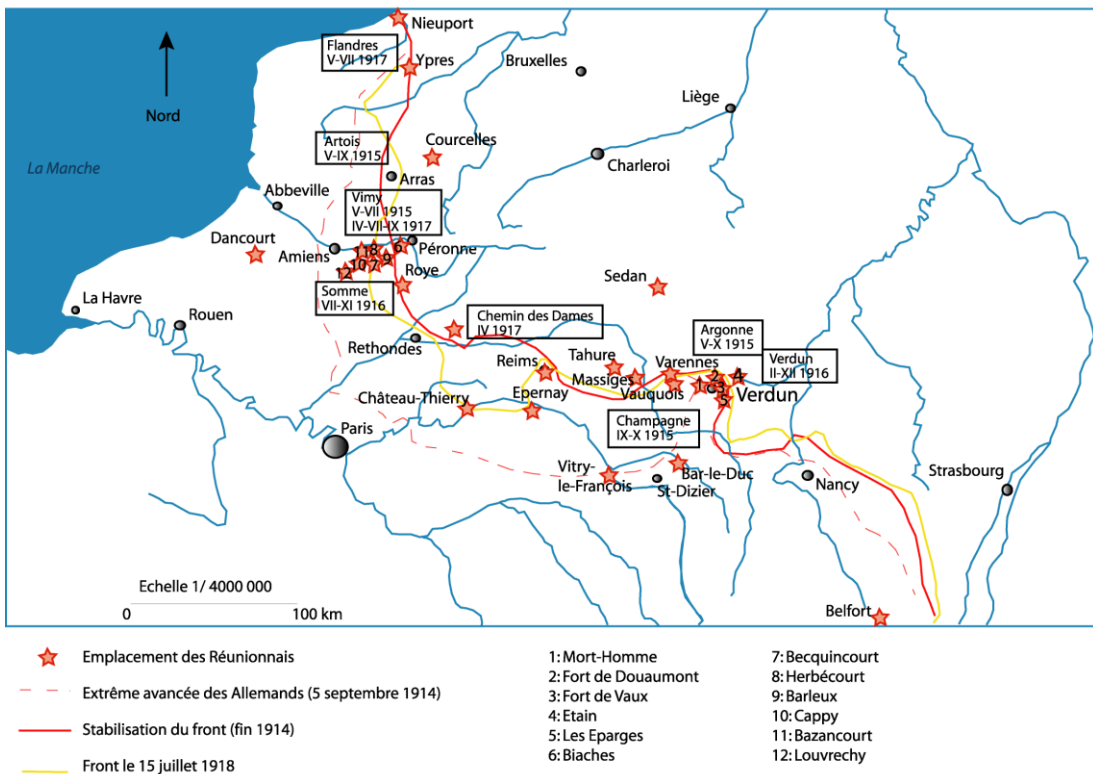
En terme d'organisation, les élèves pourront travailler par groupes sur des *items* définis et reconstruire le parcours d'un soldat réunionnais depuis son ordre de mobilisation jusqu'à son retour sur l'île, avec les différentes étapes de sa guerre : le départ, la traversée, les fronts, les batailles, l'arrière, la victoire et le retour sur l'île avec la Grippe Espagnole. Dans ce parcours, peuvent être repris plusieurs éléments vus en amont : l'ordre de mobilisation, l'annonce de la guerre, les scènes de départ « la fleur au fusil » de 1914, puis la traversée, ses étapes et son déroulement avant d'arriver sur le continent européen. Ce que nous préconisons ici est d'exploiter les documents proposés pour reconstituer ce parcours. Dès le début de ce travail, il faudra que l'ensemble de la classe se mette d'accord sur : le nom utilisé, les temps employés, le partage des *items*. A la fin du travail de chacun, une mise en commun et une harmonisation du récit sera faite. Puis, toujours dans un souci de transversalité, chaque groupe mettra son travail au propre en utilisant un traitement de texte, avant de le faire publier.

CONCLUSION

Notre démarche s'inscrit dans une forme d'aide à la construction de séances sur la Grande Guerre. Le corpus présenté peut être exploité dans son intégralité ou de façon parcellaire. Il a été choisi pour permettre à l'enseignant d'aller vers l'objet qui l'intéresse le plus. Les situations didactiques ne sont pas figées : elles peuvent, elles doivent, être adaptées. Toutes les propositions ne sont pas à développer avec des élèves de CM2 : là aussi le choix sera fait par l'enseignant. Les documents apportent un large choix de situations liées à La Réunion qui permettront « d'adapter » le cours sur la Première Guerre mondiale à la réalité locale.

ANNEXE : LES REUNIONNAIS SUR LES FRONTS.

Les Réunionnais sur le front de l'Est²⁹



²⁹ Carte in *Les soldats réunionnais dans la Grande Guerre, 1914-1918*, thèse de doctorat, Rachel MNEMOSYNE, octobre 2006.

Les Réunionnais sur le front d'Orient³⁰



- ★ Emplacements des Réunionnais
 - ➔ Principales offensives de la Triple
 - ➔* Repli des Alliés vers la Grèce après l'échec des Dardanelles (9-1-1916)
 - ➔ Principales offensives des Alliés
 - Front grec en janvier 1918
- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| <i>Noms des emplacements</i> | |
| 1 | <i>Sakulévo (Carina)</i> |
| 2 | <i>Rapes (Drépani)</i> |
| 3 | <i>Brahova (Aráchova)</i> |

³⁰ Carte in *Les soldats réunionnais dans la Grande Guerre, 1914-1918*, idem..
182

Édition, graphisme et mise en pages par

PRO MEDIA

CONSULTING

promedia@moov.mg

Imprimé à Madagascar
par MADPRINT Antananarivo
roi@moov.mg

Édition : 1^{er} semestre 2012

Code : PMC2605 (9 788909 200699)

Sur le thème « Madagascar et La Réunion », *Tsingy* a publié :

Jean-François GERAUD, *Esclaves malgaches à Bourbon : le temps de la mise en sucre*, (*Tsingy* n°2)

Max GUEROUT, *Les esclaves oubliés de Tromelin*, (*Tsingy* n°6)

Bernard BOUTTER, *Le pentecôtisme dans le Sud-Ouest de l'océan Indien*, (*Tsingy* n°7)

Nivoelisoa GALIBERT, « *Res Fictae, Res Factae* » : *les lazaristes du Fort Dauphin dans l'imaginaire collectif*, (*Tsingy* n°7)

Pierre BREST, *Un combat pour la Liberté : La mutinerie du « Vautour » (1725)*, (*Tsingy* n°11)

Pierre BREST, *A propos du « manuscrit adressé à Monseigneur l'Intendant de l'Île de France et de Bourbon par Bouchet, ancien chirurgien des camps et armées du Roi à l'établissement du Fort Dauphin à Madagascar, le 10 août 1770*, (*Tsingy* n°13)

Claude BAVOUX, *Essai de compréhension du mot « créole » dans la colonie naissante de Madagascar*, (*Tsingy* n°14)

Jeannot RASOLOARISON, *Travailleurs réunionnais et syndicalisme à Diego-Suarez de 1945 à 1956*, (*Tsingy* n°14)

Vincent CAPDEPUY, *La Réunion, Madagascar, îles d'Afrique ?* (*Tsingy* n°14)

Jean-Pierre DOMENICHINI, *Des engagés malgaches fuient La Réunion au XIX^{ème} siècle*, (*Tsingy* n°14)

Numéros thématiques déjà publiés :

- Démographie à Madagascar (*Tsingy* n°4)
- Les femmes dans l'océan Indien (*Tsingy* n°5)
- Religions et Sociétés dans l'océan Indien (*Tsingy* n°7)
- « Dossier 1947 » (*Tsingy* n°8)
- Les Hommes et la Mer (*Tsingy* n°9)
- La violence dans les sociétés de l'océan Indien (*Tsingy* n°11)
- La côte Est de Madagascar (*Tsingy* n°12)
- Voyages et Missions dans le S. O. de l'océan Indien (*Tsingy* n°13)
- Madagascar et La Réunion, 1^{ère} partie (*Tsingy* n°14)

« TSINGY »

Les Tsingy sont une formation calcaire.

L'érosion forme des lames très fines de plusieurs mètres de haut, créant de véritables forêts minérales.

Les plus grands ensembles de Tsingy à Madagascar se trouvent dans l'Ouest (Bemaraha) et dans le Nord (Ankarana).

Voir photo d'arrière plan de la couverture.

NOUVEAU PRODUIT



à base d'une plante qui fait des miracles

Découverte de la Science Française : Véritable Révolution dans l'art de soigner l'Anémie.

L'Uvaria est employé dans notre belle colonie de Madagascar par les Malgaches qui le considèrent comme supérieur à la Coca et aux autres fortifiants ordinaires. Après 18 mois de recherches scientifiques, des savants français viennent enfin d'expliquer l'usage que les indigènes font de cette plante dont les réussites sont extraordinaires parce qu'elle donne du sang. Seul en Europe le Vin de Frileuse préparé par un docteur en pharmacie, est à base d'Uvaria et sa formule unique a été déposée au Laboratoire National de Contrôle des Médicaments. Qui n'a pas essayé le Vin de Frileuse n'en peut pas parler. Il faut en boire pour le croire: c'est le plus fort des fortifiants. Il est bon au goût et bon au sang. A 1^{re} dose d'un verre avant chaque repas le Vin de Frileuse prouve son action dès le cinquième jour; il donne de l'appétit, des muscles sans graisse, de l'énergie et du cran. Nous avons reçu des lettres merveilleuses: Un enfant de 14 ans a repris 2 kilos en 3 semaines, et est à la tête de sa classe. Une jeune fille après une seule cure a retrouvé l'appétit, de l'entrain, et ses boutons ont disparu. Un chauffeur de Paris nous déclare: "qu'il se sent revivre, grâce au Vin de Frileuse". Un fermier du Pays de Gaux nous écrit: "Maintenant j'en fais plus, à moi seul, que deux domestiques, - et j'ai 57 ans." Votre pharmacien vend le Vin de Frileuse. Il coûte 6 frs. le flacon et la cure complète dure trois semaines.

vin de Frileuse

à base d'Uvaria de Madagascar

le plus fort des fortifiants

Le Matin,
le 14 juillet 1934
Fonds Grandidier,
Tananarive